PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

(Haute-Savoie)

(AGENDA 2030 Local)
2022– 2025

Sommaire

Le Développement Durable
Concept de Développement Durable page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable page 3

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours page 7

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national page 9

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités
Avant-propos page 11
Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local page 12

L'Agenda 2030 local de Sciez-sur-Léman : un projet global de territoire
Fiche de présentation de la commune de Sciez-sur-Léman page 18
Mot du maire page 30
Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 page 31

Diagnostic territorial
Finalité 1 page 32
Finalité 2 page 53
Finalité 3 page 100
Finalité 4 page 126
Finalité 5 page 162

Plan d'actions 2022-2025
Axes stratégiques et Chronologie des actions page 184
Programme d'actions page 190
Fiches actions relatives aux critères discriminants page 365

Transversalité du programme d'actions
Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable page 379
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable page 379
Transversalité avec tous les acteurs page 380

Localisation des actions sur le territoire page 381

Aperçu de la commune page 382

Annexes page 385

Le Développement Durable

Concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.
La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.


Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Les principaux jalons législatifs

-la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue

-la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique coélaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux

-la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions de la métropole, Corse et Île-de-France exceptées, l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À l'échelle régionale, ce document regroupe des schémas préexistants en matière de climat, air, énergie, déchets, intermodalité… La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADDET, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique

-la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue.

Outils de gestion du territoire

☞**Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

-un diagnostic,
-une stratégie territoriale,
-un plan d'actions
-un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.
Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, …).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

☞**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.
Le périmètre du SCOT est à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

-principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;

-principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
-principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...
Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.
À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.
Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.
Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

-Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

-Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

La loi Elan a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance, d'ici mai 2020 pour une application au 1er avril 2021, pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.
Le SCoT futur fait actuellement l'objet d'une concertation avec les acteurs de la planification.
Les thèmes de la concertation portent sur :

-le périmètre et la gouvernance
-le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique
-les champs thématiques du SCOT (en lien avec la hiérarchie des normes)
-la structure du contenu du SCOT
-l'articulation entre planification et programmation-contractualisation.

☞**<u>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :</u> Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.**

Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local. Le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié le 29 décembre 2015. Son enjeu principal : répondre à un besoin de clarification et de mise en cohérence des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation.
Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs auxquels doit répondre le PLU. Il s'agit ainsi de redonner du sens au

règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Ce nouveau PLU est la traduction de 20 propositions "co-élaborées" avec les différents acteurs de l'urbanisme et portant sur les principaux enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.
Il conforte les outils actuels et offre de nouvelles possibilités à appliquer, à la carte, en fonction de chaque projet de territoire.
Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

-l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?

-les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?

-les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

☞ **Les contrats de transition écologique (CTE)** : Lancés en 2018, les contrats de transition écologique traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.
Les CTE ont trois objectifs :

1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).

2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

☞**La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en termes de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant…), économique (maintien d'une économie locale...), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux…), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux…) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles…).

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes. Ainsi, les collectivités territoriales ont été appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, le ministère avait élaboré un cadre de référence, visant 5 finalités et 5 éléments de démarche :

Les 5 finalités du Développement Durable	Les 5 éléments de démarche
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	**Participation de la population et des acteurs**
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	**Organisation du pilotage du projet**
Épanouissement de tous les êtres humains	**Transversalité de la démarche**
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	**Évaluation**
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	**Stratégie d'amélioration continue**

En parallèle, en France, et pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**. Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.



Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables

►La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
►La santé publique, la prévention et la gestion des risques
►La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
►Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.
La SNTEDD repose sur trois piliers :

-<u>Définir une vision à l'horizon 2020 :</u>

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

-<u>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :</u>

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

-<u>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</u> :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

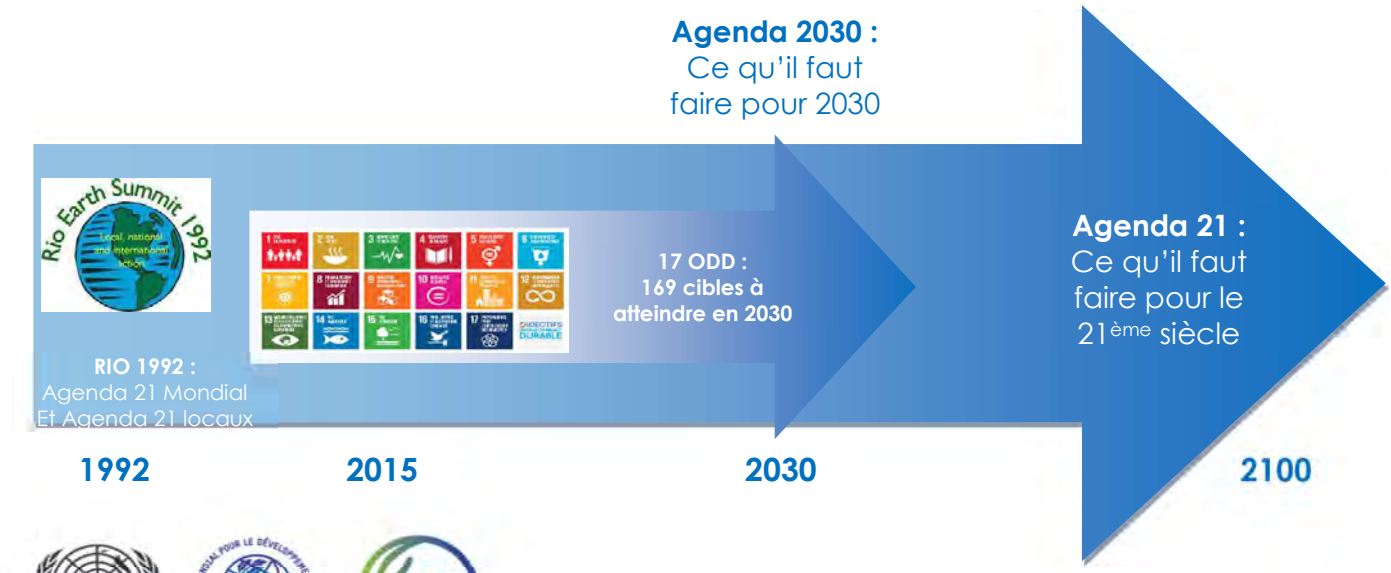
« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21ème siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. Des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030) ont simplement été fixés sur la route du 21ème siècle.









L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ».



Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (ou sous-objectifs) forment le cœur de l'Agenda 2030. Ce dernier dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre.

Parvenir à la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et dans le monde suppose de renforcer la coopération et le dialogue entre pays afin d'engager une dynamique globale et universelle, tenant compte du principe de diversité et de la reconnaissance de toutes les diversités. Tout l'enjeu repose ici sur la bonne articulation entre les différentes échelles et périmètres d'analyse et d'action, ainsi que sur l'organisation d'un dialogue articulant le local et le global, le territorial et le planétaire, le singulier et l'universel.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD, parue en septembre 2019. Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.
6 grands enjeux ont été définis :

-Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

-Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

-S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

-Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

-Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

-Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.



Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités

Avant-propos

Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. L'attribution de ce label a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Pour obtenir ce label la collectivité doit s'engager dans une démarche Agenda 2030 local, avec l'accompagnement de notre association. Pour cela, une procédure et un cahier des charges ont été élaborés.

Le label offre aux collectivités une reconnaissance nationale de leur engagement en faveur du développement durable et permet de valoriser leurs actions.

L'Agenda 2030 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Il vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables.

Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels). Il définit d'une part, les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné, et d'autre part, une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.

Comme pour l'Agenda 21 local, le label « Notre Village Terre d'Avenir » repose sur les 5 finalités du Développement Durable et les 5 éléments de démarche *(voir page 7)*.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 2030 local, de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local

La première étape de cette démarche a consisté en un **diagnostic territorial** de la commune les **30 Novembre, 7 et 14 Décembre 2020.**

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Développement Durable et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une **visite du territoire** a complété cette démarche le **7 septembre 2021.**

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 local que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

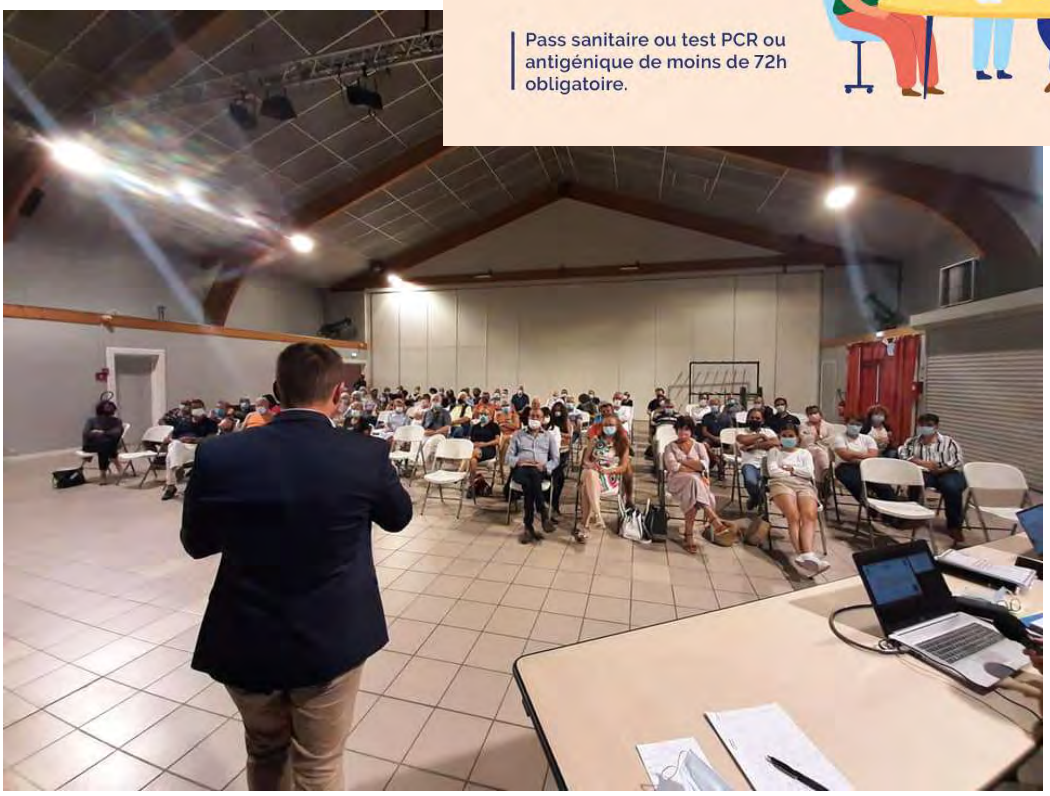
Cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. **Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 7 septembre 2021 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé près de 70 personnes. Lors de cette réunion publique, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.





Source : https://www.facebook.com/villedesciez74/

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.
Une fois que l'Agenda 2030 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le **portage du projet** par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 7 septembre 2021. Le comité de pilotage de la commune de Sciez-sur-Léman est composé de 28 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions. Il s'est réuni 5 fois (comptes rendus en annexes).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom	*Prénom*	*Profession*	*Elu/non elu*	*Adresse*	
BROTHIER	**Nathalie**	**Adjoint administratif**	**Adjointe** cheffe de projet	**45, Impasse de Nerin - Marignan**	SCIEZ
SCIEZANSART	Béatrice	Directrice crêche	Non élu	311 route du Port - Les Cyclades	SCIEZ
ANSART	Eric	Personnel de direction Education Nationale	Adjoint	Les Cyclades 29 - 311 route du Port	SCIEZ
BABOULAZ	Christiane	Retraitée	Non élue	32 chemin des Bois	SCIEZ
BADAIRE	Corinne	Agent de voyage	Adjointe	159, Chemin des Gorles - Excuvilly	SCIEZ
BALTAZARD	Thibault	Professeur	Non élu	494 chemin de Servettaz	SCIEZ
DE FRANCISCO	Aurore	Professeur	Non élue	28 impasse du Presbytère	SCIEZ
DE VETTOR	Didier	Coordinateur QHSE	Adjoint	357, chemin des Gerons	SCIEZ
DEBEUGNY	Yannick	Installateur sanitaire	Conseiller	1764, route de Choisy	SCIEZ
DEMOLIS	Cyril	DGS	Maire	Mairie de Sciez - BP20	SCIEZ
DULAC	Françoise	Agricultrice équestre	Non élue	route des Ecoles	SCIEZ
ERBA	Françoise	Retraitée	Non élue	9 résidence du Moulin de Coudrée	SCIEZ
GODARD	Vincent	Retraité	Non élu	187 avenue du Crétolier	SCIEZ
HENRY-CABALLOL	Isabelle	Artiste	Non élue	53 route de la tour de Marignan	SCIEZ
HOUVER	Franck	Pompier professionnel	Conseiller	311 route du Port - Les Cyclades	SCIEZ
JEFFORD	Stéphanie	Cheffe d'entreprise	Non élue	580 route de Prailles	SCIEZ
JEFFORD	Patrick	Professeur	Non élu	580 route de Prailles	SCIEZ
LAMBERT	Manuela	Sage-femme	Non élue	96, route de chavanne	SCIEZ
LAMBERT	Jean-Philippe	Sage-femme	Conseiller	96, route de chavanne	SCIEZ

MAUPETIT	Christine	Retraitée	Non élue	88 chemin de chez Paillard	SCIEZ
MEUNIER	Martine	Retraitée	Non élue	359 chemin de Songy	SCIEZ
MOISSAING	Agnès	Directrice entreprise	Non élue	471 chemin de Vernaz	SCIEZ
MOISSAING	Fabrice	lean manager	Non élu	471 chemin de Vernaz	SCIEZ
NAZ	Hélène	Retaitée	Non élue	698 route d'Excuvilly	SCIEZ
ROZE	Fabienne	Aide-soignante	Adjointe	333, Chemin des Gouilles	SCIEZ
STAUDENMANN	Michael	non communiqué	Non élu	271 avenue de l'Eglise	SCIEZ
TORRENTE	Marie-Christine	Auxiliaire de vie	Conseillère	118, route de Bordignin	SCIEZ
VIOLLET-BOSSON	Christian	Retraité	Non élu	245 rue du Foron	SCIEZ

Une personne ressource (**chef de projet**) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :
Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.
Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences)

Transversalité avec tous les acteurs :
La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

4. Évaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association **évalue** le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.
Cette évaluation sera faite d'une part :
-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.
L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités* :
-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et *5 indicateurs démarche*
-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030 local, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Sciez-sur-Léman s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 local) la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030 local. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

L'Agenda 2030 local de Sciez-sur-Léman: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Sciez-sur-Léman

Nom du maire :	**DEMOLIS Cyril**
Région/Département :	**AUVERGNE RHONE ALPES / HAUTE - SAVOIE**
Nombre d'habitants :	**6330** *(population totale entrée en vigueur le 1er janvier 2021)*
Superficie du territoire :	**20,47 km2**
Infos pratiques	**Site internet :** https://ville-sciez.fr/ **Courriel :** population@ville-sciez.fr **Téléphone :** 04 50 72 60 09
Date d'engagement de la collectivité	**28 Septembre 2020**



Source : https://fr.wikipedia.org/



Source : https://www.viamichelin.fr/



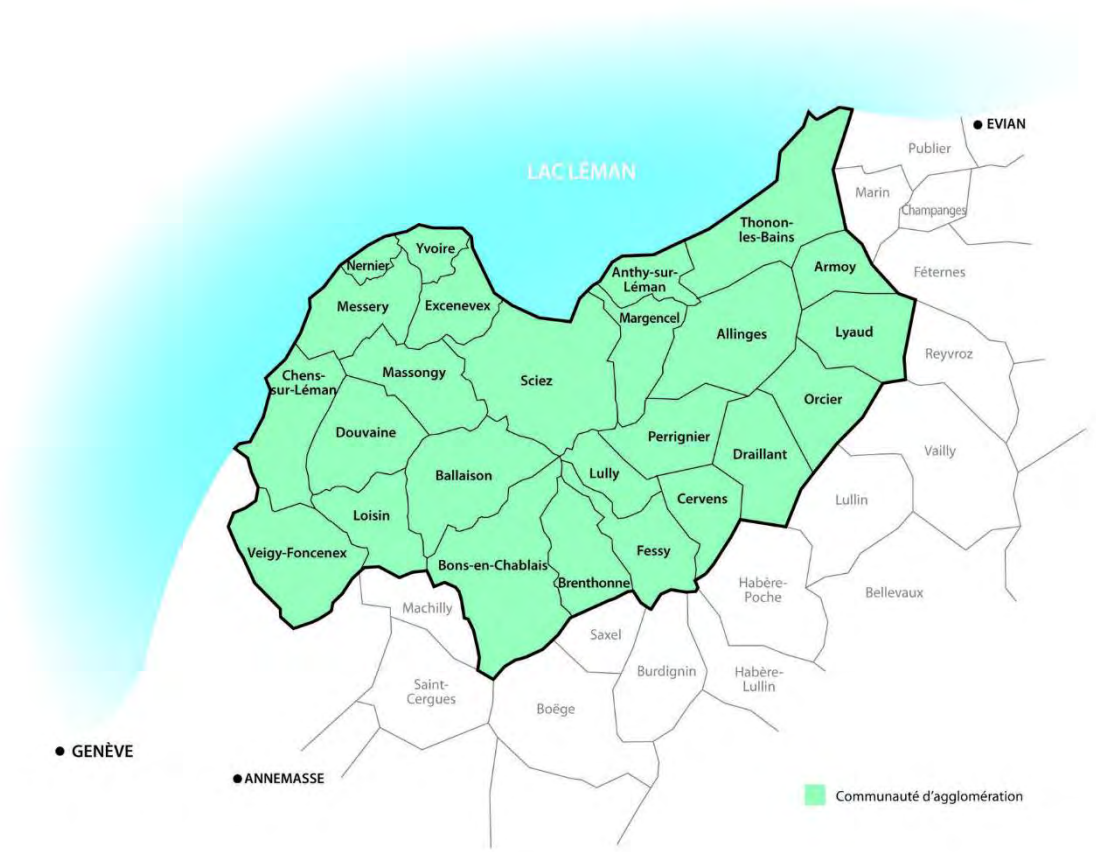




Source : https://ville-sciez.fr/
Source : http://m.savoie-mont-blanc.com/

Source : http://port-de-sciez.com/

La **commune de Sciez-sur-Léman** appartient à la **Thonon Agglomération.** Le siège de la Communauté d'agglomération est fixé au Château de Bellegarde, Place de la Mairie à THONON-LES-BAINS (74200).
Créée le 1er janvier 2017, Thonon Agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né du regroupement des Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, avec extension à la ville de Thonon-les-Bains et intégration du SYMASOL (Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique). Cette structure intercommunale associe 25 communes réparties sur plus de 250 km2, de la Métropole Genevoise à Thonon-les-Bains, sa ville-centre.
La création de cette intercommunalité de taille importante répond au besoin de développement du bassin de vie et à la volonté d'accompagner de façon durable l'aménagement du territoire transfrontalier. Elle constitue un atout important pour travailler plus efficacement avec les partenaires institutionnels français (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie) et suisses (Cantons de Genève et de Vaud notamment) et permet, par ailleurs, d'ancrer le bassin chablaisien dans la réalité du Pôle métropolitain du Genevois français créé en mai 2017.
Avec 90 994 habitants, Thonon Agglomération rassemble 10,8% de la population du département de la Haute-Savoie et compte parmi les trois premières intercommunalités de Haute-Savoie.



Source : https://www.thononagglo.fr/

La communauté d'agglomération est administrée par un organe délibérant, le Conseil communautaire. Il est composé de 54 délégués titulaires (et 19 délégués suppléants pour les communes ne disposant que d'un seul représentant) élus au suffrage universel direct lors des élections municipales. Le nombre de représentants désigné par commune a été défini en fonction de leur poids démographique et conformément à un accord local de gouvernance.

Le Conseil communautaire vote les budgets et statue sur tous les sujets relevant de sa compétence. Il est public et se réunit tous les mois au sein de l'espace des instances (Antenne de Perrignier - 81, place de la Mairie - 74550 Perrignier).

Composé du Président et des 14 vice-présidents, le Bureau communautaire est principalement chargé de faire des propositions au Conseil communautaire. Chaque vice-président coordonne et anime un domaine de compétences. Le Bureau se réunit chaque semaine pour débattre des projets de la communauté d'agglomération, déterminer ses orientations stratégiques et délibérer dans le cadre des délégations du conseil communautaire.
Il est à noter qu'au sein du bureau communautaire, le **Maire de Sciez-sur-Léman est le 4ème Vice-Président.**

Une conférence intercommunale des Maires est en place. Cette instance réunit le bureau communautaire et l'ensemble des Maires du territoire. Une réunion mensuelle permet d'associer pleinement l'ensemble des Maires aux dossiers et projets structurants, stratégiques et transversaux de l'agglomération. Une interaction forte avec les communes est ainsi développée.

Les compétences obligatoires de Thonon Agglomération sont les suivantes :

-le développement économique :

*Article 4-1-1-1: Actions de développement économique dans les conditions prévues notamment aux articles L. 1511-3 et L. 4251-17du Code Général des Collectivités Territoriales

*Article 4-1-1-2: Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

*Article 4-1-1-3: Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

*Article 4-1-1-4: Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

-l'aménagement de l'espace communautaire :

*Article 4-1-2-1: Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

*Article 4-1-2-2: Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et les droits associés

*Article 4-1-2-3: Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme

*Article 4-1-2-4: Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code; Cela implique notamment :

- ✓ -L'élaboration ou la participation à l'élaboration d'un schéma multimodal de déplacement
- ✓ Le soutien à la mise en œuvre du Transport à Haut Niveau de Service sur la RD 1005
- ✓ Le soutien financier au contournement de Thonon-les-Bains et au Léman express

-l'équilibre social de l'habitat :

*Article 4-1-3-1: Le programme local de l'habitat

*Article 4-1-3-2: La politique du logement d'intérêt communautaire

*Article 4-1-3-3: Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

*Article 4-1-3-4: Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

*Article 4-1-3-5: Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

*Article 4-1-3-6: Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

-la politique de la Ville dans la communauté :

*Article 4-1-4-1: Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville

*Article 4-1-4-2: Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

*Article 4-1-4-3: Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

-la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

-l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (une compétence confiée au SYMAGEV)

-la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

-l'assainissement des eaux usées

-la gestion de l'eau potable

-la gestion des eaux pluviales urbaines.

La Communauté exerce également au lieu et place des communes membres les compétences optionnelles suivantes:

-**Article 4-2-1 : en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie:**

*Article 4-2-1-1: Lutte contre la pollution de l'air

*Article 4-2-1-2: Lutte contre les nuisances sonores

*Article 4-2-1-3: Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

-**Article 4-2-3: construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

-Article 4-2-4: action sociale d'intérêt communautaire

-Article 4-2-5: création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'adoption de nombreuses compétences facultatives trace également certains axes forts de la politique communautaire :

-**Article 4-3-1: Coopération transfrontalière**

Compte tenu de la situation géographique et de la vocation transfrontalière du territoire, la Communauté d'agglomération assure :

*L'élaboration et la mise en œuvre des politiques et actions communautaires de coopération transfrontalière ;

*La mise en place, la participation et l'adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière(développement économique, aménagement, mobilité, développement durable, transition énergétique);

*Document d'aménagement transfrontalier

-**Article 4-3-2: Actions en matière de coopération décentralisée** : Subventions à des ONG

-Article 4-3-3: Transition énergétique, développement durable et protection des ressources :

*Réalisation de toute étude, action et démarche sur la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et le développement durable

*Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

*Trames verte, jaune et bleue: réalisation des actions et opérations en faveur des trames verte, jaune et bleue notamment dans le cadre des contrats corridors écologiques

*Amélioration de la qualité des eaux (hors eau potable): actions agricoles, études décharges et industries, réhabilitation de décharges

*Observatoire de la ressource en eau, travaux sur réseaux et travaux sur captage dans le cadre du contrat de rivière ou assimilé (jusqu'au 31 décembre 2019)

*Etudes préalables au transfert de la compétence eau potable (jusqu'au 31 décembre 2019)

*Coordination des schémas directeurs des producteurs d'eau potable alimentant le territoire (jusqu'au 31 décembre 2019)

*Portage et animations de démarches contractuelles et de planification relatives à la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques de type "contrats de rivières"

*L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

*Charte forestière du territoire

*Développement d'un réseau bois énergie

-Article 4-3-4: Agriculture locale :

*Réalisation de toute étude, action et démarche pour la protection et la valorisation de l'agriculture

*Projet alimentaire territorial

-**Article 4-3-5: Urbanisme :**

*Elaboration d'une charte architecturale

*Conseil en architecture aux Communes

-**Article 4-3-6: Protection et mise en valeur du patrimoine** : Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine: projet de rénovation du Château de Ripaille 2022

-Article 4-3-7: Réserves foncières : Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires

-Article 4-3-8: Politiques contractuelles : Préparation, coordination, gestion et mise en œuvre des politiques contractuelles d'aménagement et de développement présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire

-**Article 4-3-9: Réalisation, gestion et entretien des abribus**

-Article 4-3-10: Gares : Participation à la réalisation et à l'aménagement des gares situées sur le territoire communautaire

-**Article 4-3-11: Incendie et secours (à compter du 1erjanvier 2020) :**

*Gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

*Versement de la contribution obligatoire au SDIS en lieu et place des communes membres

-Article 4-3-12: Infrastructures et réseaux de communications électroniques :

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté exerce sur le territoire des communes membres, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant selon les cas : L'acquisition de droits d'usage ou la location d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, en vue de leur établissement et de leur exploitation. La maîtrise d'ouvrage des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, qu'il s'agisse de travaux de premier établissement ou de travaux ultérieurs. L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants. La mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. La participation au développement du réseau d'initiative publique très haut débit.

-**Article 4-3-13: Antenne de justice et du droit**

-**Article 4-3-14: Formation :**

*Participation aux réflexions relatives au développement de la formation, y compris supérieure

*Réserves foncières pour les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur

*Animation et mise en place de la Cité des Métiers

*Coordination des différents acteurs, publics ou privés, intervenant dans le champ de la formation

-Article 4-3-15: Activités touristiques et de loisirs

*Soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire

*GEOPARK du chablais

*Sentiers de randonnée cartographiés dans le schéma directeur de l'agglomération

*Aménagement de pistes cyclables répondant à un schéma d'aménagement d'ensemble du territoire, à savoir la Via-Rhôna et le Tour du Léman

*Soutien au point d'accueil des saisonniers

-Article 4-3-16: Culture, lecture publique : Développement, gestion et animation d'une politique culturelle intercommunale:

*En matière de lecture publique en appui aux médiathèques et bibliothèques communales

*En matière de spectacle vivant, financement d'événements itinérants intercommunaux : Chemins de Traverse et Festival les P'tits Mal'ins

-**Article 4-3-17: Santé** : Participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'Hôpital Georges Pianta.

Déjà très engagée sur les problématiques environnementales à travers ses compétences en matière d'assainissement, de prévention et gestion des déchets, d'habitat ou encore de renaturation des rivières, Thonon Agglomération a élaboré un **PCAET** (plan climat air énergie territorial).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, renforce en effet le rôle et les responsabilités des intercommunalités en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer le PCAET avant le 31 décembre 2018.

Thonon Agglomération a ainsi acté dès 2017 son engagement dans cette démarche. Celle-ci a été lancée officiellement en mai 2018. A l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français, sept intercommunalités membres sont engagées simultanément afin d'assurer une cohérence à la démarche et de mutualiser d'éventuelles actions sur un ou plusieurs territoires. Elaboré au plus près des contributions citoyennes recueillies en 2018 et 2019, le PCAET de Thonon Agglomération, finalisé à l'automne 2019, a été soumis en fin d'année à l'Autorité environnementale et à l'Etat. Les avis rendus (favorables et soulignant la qualité du travail) ainsi que l'ensemble des documents constitutifs du PCAET ont été portés à la connaissance du public, du 17 janvier au 17 février 2020, pour qu'il puisse consulter le projet et formuler des remarques. Les observations recueillies, qui pour la plupart ont pour objectif d'améliorer le projet, seront jugées au cours de la mise en œuvre et du suivi des actions, notamment à l'occasion de l'évaluation bilan à mi-parcours.

Le PCAET a été approuvé à l'occasion du conseil communautaire du 25 février 2020, pour une mise en œuvre sur la période 2020–2025.

A travers cet engagement, Thonon Agglomération vise :

-une réduction de la consommation énergétique du territoire

-une réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire

-une réduction de la pollution atmosphérique du territoire

-une adaptation au changement climatique.

Cet engagement se traduit par un plan d'actions présenté en annexe page 404.

La collectivité est l'un des 8 EPCI du Pôle métropolitain du Genevois français, et à ce titre engagé dans la dynamique de transition énergétique et écologique métropolitaine, mais également transfrontalière. Le PCAET transcrit de façon opérationnelle cette dynamique de façon cohérente, et les différentes démarches ou visions stratégiques rappelées ci-après viennent alimenter le PCAET.

Une planification et une dynamique de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève.

Le Projet de territoire Grand Genève 2016 –2030 :

Celui-ci vise plusieurs objectifs :

•Renforcer la structure territoriale de l'Agglomération franco-valdo-genevoise ancrée dans la charpente paysagère et fondée sur une armature urbaine étroitement coordonnée avec la grande ossature de la mobilité ;

•Assumer la dynamique du Grand Genève en tendant vers le meilleur équilibre territorial possible à l'intérieur de ses limites ;

•Mettre en œuvre des actions transfrontalières conjointes bénéficiant à l'ensemble des populations du bassin transfrontalier.

Ce projet de territoire inscrit la transition énergétique comme fil rouge dans le Projet d'Agglomération n°3. Cette volonté s'est traduite par l'organisation de l'édition 2018 des Assises européennes de la transition énergétique : il s'en suit une véritable dynamique territoriale, tant au niveau des collectivités publiques qu'au niveau des citoyens (avec plus de 80 évènements organisés dans le cadre du «OFF» de cette manifestation par exemple). Aujourd'hui, les Assises ont permis d'inscrire la transition en haut-lieu dans l'agenda politique du Grand Genève, et grâce à elles, un véritable réseau des acteurs franco-valdo-genevois de la transition énergétique/écologique s'est ainsi constitué: il alimente aujourd'hui les réflexions des diverses entités du Grand Genève, et permet ainsi une meilleure intégration des questions air-climat-énergie dans les différents projets du territoire. Cet évènement s'inscrit dans la durée, la prochaine édition aura lieu en 2022 à Genève.

Le PACT'Air :

Sorte de « PPA transfrontalier », adopté lors d'une signature officielle durant les Assises 2018, a permis de constater l'adhésion de toutes les parties prenantes locales à ce sujet. Des coopérations comme PACT'Air, au-delà des actions concrètes (sensibilisation des collégiens avec l'animation EXP'Air, application smartphone d'info sur la qualité de l'air en temps réel, diffusion des « best practices » françaises en Suisse et inversement, etc.…) sont donc des éléments majeurs de mobilisation.

Les actions phares de PACT'Air sont:

•Instaurer une circulation différenciée sur la base des certificats Crit'AIR (F) dans le canton de Genève;

•Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage au bois non-performants en identifiant et contrôlant les installations (en s'inspirant de l'organisation genevoise);

•Harmoniser la gestion des pics de pollution;

•Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard;

•Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air du Grand Genève au quotidien.

- **Territoire à Energie POSitive(TEPOS), une ambition pour le Genevois français.**

La démarche TEPOS-CV, engagée depuis 2016 pour 3 ans, et reconduite en juin 2019 pour 3 nouvelles années, a véritablement permis l'instauration d'une réelle dynamique entre le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres. Désormais, l'échelon métropolitain s'impose naturellement comme périmètre d'efficience de nombreuses politiques publiques. Les territoires intercommunaux composant le Pôle métropolitain ont vocation à s'alimenter et échanger entre eux, du fait notamment de leurs complémentarités : la mise en partage proposée entre les territoires du Genevois français s'apparente donc à un « mini-réseau TEPOS » (en comparaison de celui qui s'est mis en place à l'échelle régionale).C'est pourquoi, la démarche TEPOS-CV s'articule pleinement avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) actuellement réalisés dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Pôle métropolitain du Genevois français pour sept des EPCI (avec le PCAET d'Annemasse Agglo déjà élaboré). Il s'agit là d'un symbole fort de ce que souhaite faire le Genevois français en matière de mutualisation, au service de la transition écologique et énergétique, et ce, en accord avec l'ambition TEPOS régionale qui fixe le cap. Le scénario «NégaWatt» porté à l'échelon national par l'association éponyme, a servi de socle à l'élaboration d'une trajectoire énergétique ambitieuse. Cette trajectoire a été déclinée à l'échelle de chacun des EPCI réalisant leur PCAET.

Dans le domaine de la transition énergétique / écologique, les interventions du Pôle métropolitain ont pour but d'assurer un développement harmonieux du territoire métropolitain. Pour ce faire, le pôle se positionne comme centre de ressources pour ses membres et anime les démarches de transition énergétique d'échelle métropolitaine. Il est plus particulièrement amené à :

•Coordonner ou réaliser toute étude et démarche d'intérêt métropolitain sur la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, le développement durable et la promotion de la protection de l'environnement, la qualité de l'air sur le territoire métropolitain et la protection et la valorisation de l'agriculture ;

•Réaliser des actions d'information, d'observation, de communication et de promotion à l'attention de ses membres et / ou du public ;

•Soutenir la mise en place, le suivi et la gestion d'outils d'aide à la transition énergétique;

•Participer à toute structure intervenant dans ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière ;

•Élaborer, réviser, modifier et suivre les documents de planification et de coordination d'intérêt métropolitain. Participer à l'élaboration ou la rédaction, le cas échéant, d'observations et de préconisations sur les schémas et documents de planification étrangers, nationaux, régionaux, départementaux ou limitrophes concernant ou pouvant intéresser le Genevois français en matière de protection et de valorisation de l'environnement et de l'agriculture, de protection de la qualité de l'air, de la transition énergétique, d'adaptation au changement climatique;

•Négocier, conclure et suivre toute démarche contractuelle relative au développement de la transition énergétique d'échelle métropolitaine et tendant à l'octroi de financements, par des structures partenaires de droit public et privé, de droit européen, français et suisse.

A l'horizon 2050, avec un point d'étape à 2030, la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) dans laquelle le territoire s'est inscrit volontairement, avec l'ensemble du Pôle métropolitain du Genevois français, l'engage à exploiter au mieux son potentiel de réduction de consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Thonon Agglomération est couverte par un schéma de cohérence territoriale (SCOT). En effet, le territoire est en partie couvert par le **SCoT du Bas-Chablais, approuvé en février 2012.**

Les grandes orientations du SCoT sont listées ci-dessous.

- Organiser et restructurer l'espace et la mobilité:

•Renforcer l'armature urbaine et la solidarité entre les 62 communes du Chablais;

•Accueillir les populations présentes et futures, permanentes et touristiques;

•Optimiser l'urbanisation dans l'enveloppe urbanisée et dans les zones desservies par les transports en commun;

•Vers une urbanisation durable et de qualité. Notamment, «afin de contribuer à la limitation des consommations énergétiques, le SCoT préconise le développement des énergies renouvelables et l'utilisation des ressources locales (bois, énergie solaire, etc.)»;

•Réaliser les infrastructures nécessaires au désenclavement du Chablais. La réalisation du Léman Express en est l'un des piliers;

•Développer et optimiser l'offre de transports en commun vers les pôles de l'armature urbaine. Le SCoT recommande notamment la mise en place de plans de mobilité, et que soit organisée avec l'Autorité organisatrice de la mobilité (Thonon Agglomération étant AOM sur son territoire), l'opportunité de réaliser un plan de déplacements urbains (PDU), sur un périmètre pertinent à définir;

•Favoriser, par un stationnement adapté, le rabattement des véhicules motorisés individuels vers les transports en commun ou le covoiturage. En particulier, le SCoT prévoit la création de parkings relais P+R, ou de covoiturage, ainsi que la mise en cohérence de la politique de stationnement avec le développement des transports en commun;

•Développer les modes doux pour une pratique utilitaire et de loisirs. En particulier, le SCoT préconise la réalisation de cheminements cyclables;

•Améliorer le transport de marchandises;

•Améliorer le transport de l'énergie et le transport de l'information.

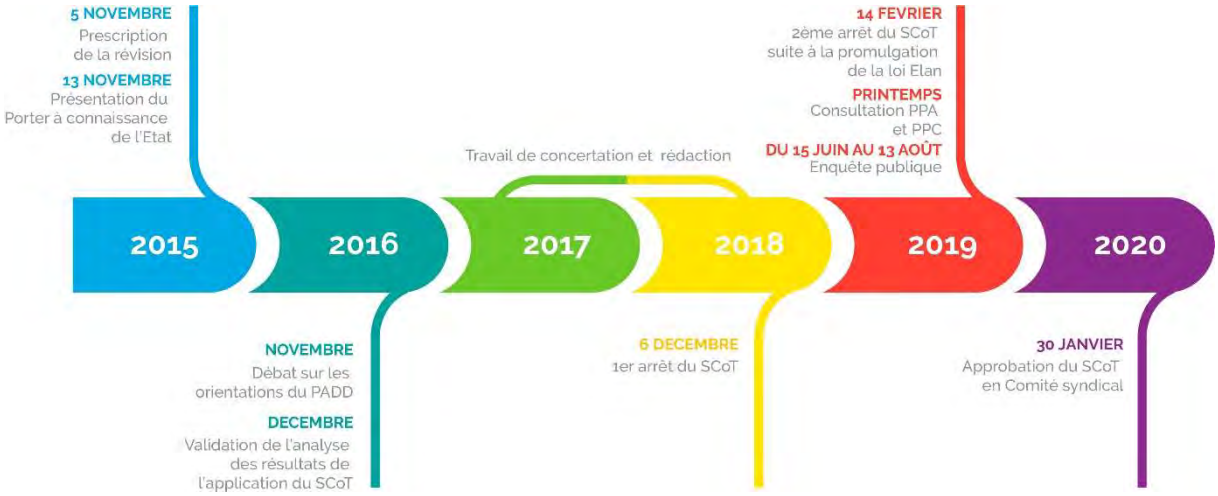
- Préserver et valoriser le capital naturel et paysager du Chablais:
  - •Préserver l'armature écologique du territoire;
  - •Pérenniser l'armature agro-pastorale;
  - •Promouvoir les activités agricoles, viticoles, pastorales, sylvicoles et piscicoles;
  - •Valoriser le patrimoine remarquable du Chablais
  - •Découvrir les paysages du Chablais par les points de vue;
  - •Donner une meilleure lisibilité à l'armature urbaine;
  - •Rénover les paysages fragiles ou dégradés. Notamment, le SCoT prévoit la promotion de la découverte des paysages par les itinéraires non motorisés;
  - •Protéger et gérer la ressource en eau. Sont soulignés les 2 axes suivants: gérer les eaux pluviales pour la recharge des nappes et la limitation du risque inondation, et préserver la durabilité de la ressource;
  - •Gérer l'exploitation du sous-sol durablement;
  - •Réduire les pollutions liées à la production de déchets;
  - •Prendre en compte les risques naturels, sanitaires et technologiques. Notamment, le SCoT affirme l'importance d'un développement qui réduit les impacts du changement climatique, il réaffirme l'importance de limiter l'usage de la voiture individuelle par une densification de l'urbanisation et un développement des transports collectifs, ainsi que l'importance de développer les énergies renouvelables.
- Promouvoir un cadre économique et social équilibré:
  - •Réaliser les logements nécessaires à toutes les populations;
  - •Se doter des outils d'aide à la maîtrise foncière et urbaine;
  - •Favoriser le déploiement des activités et services au cœur des lieux de vie;
  - •Offrir des sites de qualité pour les zones d'activité. Notamment, le SCoT indique l'accessibilité en transports en commun, à l'économie de l'espace (requalification des friches prioritaires devant les extensions de zones), principe de moindre imperméabilisation des sols;
  - •Développer un maillage commercial équilibré du territoire;
  - •Développer une stratégie globale en matière touristique et de loisirs;
  - •L'exception des équipements structurants et cohérents;
  - •Promouvoir les activités agricoles, viticoles, pastorales, sylvicoles et piscicoles;
- Les cas particuliers des territoires littoraux et montagnards.

Le SCoT du Chablais a été mis en révision par délibération du SIAC le 5 novembre 2015, en vue d'approfondir et adapter les orientations stratégiques du territoire et aussi prendre en compte les évolutions réglementaires.
Cette révision a pour objectif de répondre à plusieurs enjeux :

•politique, pour une adaptation et une évolution du SCoT au vu de l'expérience de sa mise en œuvre et de l'évolution du territoire ;

•de développement durable et de croissance organisée du territoire compte tenu d'une démographie dynamique ;

•réglementaire, pour intégrer les dispositions des différentes lois et obligations légales.

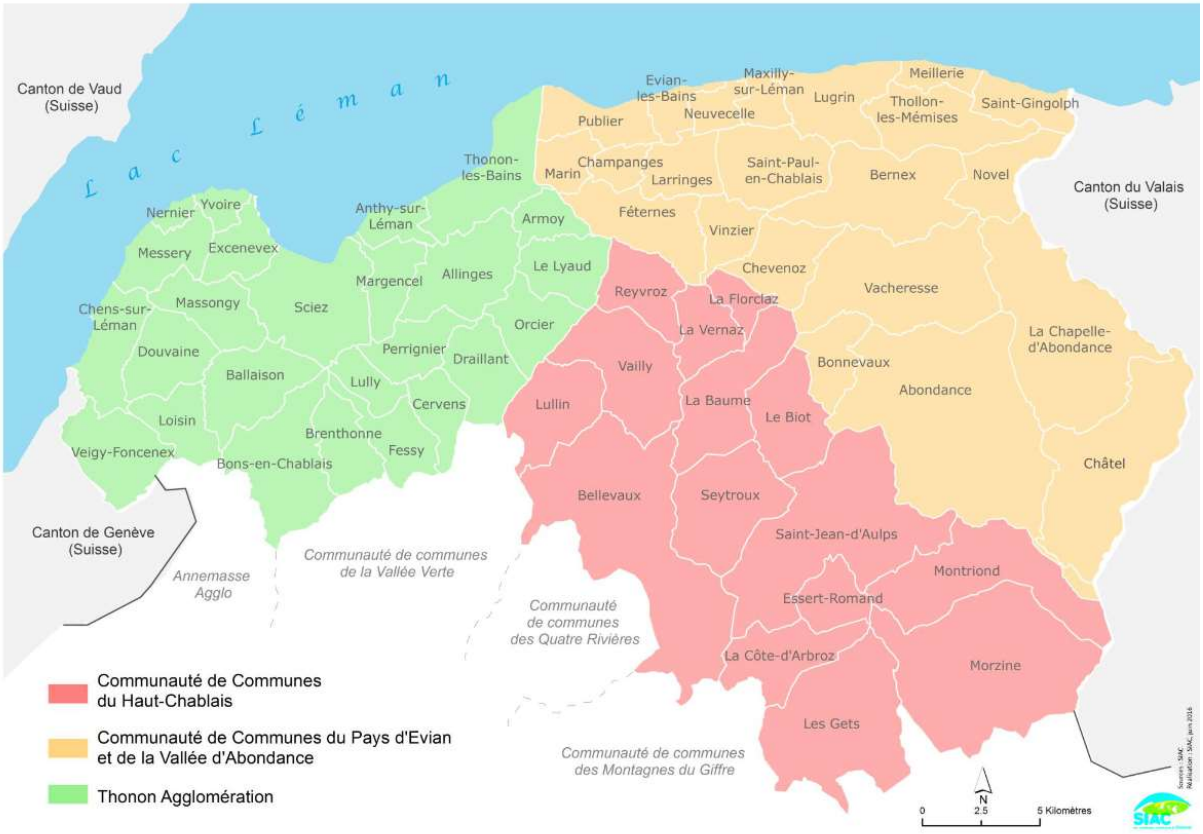


Source : https://www.siac-chablais.fr/

Ainsi, Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais a été approuvé lors du Comité syndical du SIAC du 30 janvier 2020. **Il est exécutoire depuis le 26 juillet 2020.**
Un des enjeux majeurs de la révision du SCoT vise à renforcer le lien urbanisme/transport, avec l'émergence de pôles gares et de pôles multimodaux, et à développer les modes doux et actifs notamment en lien avec les secteurs gares. La construction d'une stratégie de mobilité à l'horizon 2035, adossée aux travaux de révision du SCoT, a répondu à ces enjeux. L'étude s'est déroulée d'octobre 2017 à juin 2018 et a été pilotée par un groupe d'élus représentatifs de chacun des EPCI (5 pour Thonon Agglomération, 3 pour la CCHC et 2 pour la CCPEVA).
La stratégie se fixe des objectifs de parts modales qui reposent sur une diminution de la part des déplacements en tant que conducteur de véhicules particuliers de 51 à 43 %. Cela constitue un objectif de report ambitieux, nourri par des actions concomitantes sur toutes les autres solutions de mobilité (transports publics routiers, ferroviaires et lacustres, covoiturage, marche à pied, vélo, autopartage, etc.).
La stratégie de mobilité a été présentée et validée lors du Comité Syndical du 3 mai 2018.

Le Schéma de cohérence territoriale et le suivi des relations transfrontalière en lien avec les intercommunalités sont portés par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais).
Créé par arrêté préfectoral en avril 2003, et modifié en décembre 2016, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) regroupe 3 collectivités, soit 62 communes totalisant plus de 143000 habitants en 2016.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
SIAC



Carte des collectivités membres du SIAC au 01/01/2017

Source : https://www.siac-chablais.fr/

Le syndicat, créé pour une durée illimitée, permet aux élus des 62 communes d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais, de réfléchir et de travailler ensemble pour l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.
Le Syndicat est administré par un Comité syndical, composé de 55 membres titulaires, dont la fonction est d'examiner les dossiers, de décider de la suite qui leur sera accordée et de délibérer sur les grandes décisions à prendre. Les dossiers sont préalablement travaillés et examinés au sein du Bureau Syndical.
Selon les statuts validés par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016, le Syndicat exerce, en lieu et place des collectivités adhérentes, les compétences suivantes :

- Signature et mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial ;
- Schéma de cohérence territoriale et suivi des relations transfrontalières en lien avec les intercommunalités ;
- Participation à la concertation et à la coordination du schéma multimodal de déplacements, y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalières en lien avec les intercommunalités ;
- Poursuite jusqu'à leur terme, de la charge des emprunts du contournement routier de Thonon-les-Bains ;
- Poursuite jusqu'à leur terme, de la participation du SIAC dans le cadre des conventions signées pour le CEVA et pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit. Le Syndicat participe au désenclavement multimodal du Chablais ;
- Toutes actions liées au Géoparc ; signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine ;
- Attribution d'un fonds de soutien pour le Point d'Accueil des Saisonniers ;

- Etudes et schémas de développement et d'aménagement stratégiques du Chablais pour maintenir notamment des services publics de qualité ;
- Portage et animation de démarches contractuelles et de planification relatives à la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques de type "contrat de rivière" ;
- Construction et aménagement d'une passe à poissons sur la Dranses et réalisation d'études environnementales et aménagement de la Basse Dranses (sous réserve).

Mot du Maire

SCIEZ SUR LEMAN
Ma ville, active par nature

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame, Monsieur,

La nouvelle municipalité, élue en juin 2020, a souhaité adhérer à la démarche Agenda 2030, et a, pour se faire, immédiatement travaillée à la réalisation du diagnostic et à la constitution du groupe de travail, malgré des débuts contraints par la crise sanitaire qui sévissait.

Adhérer à cette démarche est pour nous essentiel, afin d'impliquer tous les acteurs du territoire et les habitants afin qu'ensemble, nous puissions répondre aux objectifs de demain : préservation des ressources et des milieux naturels, tout en permettant un développement économique et touristique de qualité, amélioration du cadre de vie pour que chaque citoyen, quelque soit sa situation ou son âge, puisse disposer d'une qualité de vie agréable et paisible, et qu'il puisse être entendu et être acteur de l'évolution de son territoire.

Le soutien et les conseils de l'association « Notre Village » sont très importants pour nous. L'obtention du label « Notre village, terre d'avenir » doit nous permettre de maintenir le cap et les objectifs fixés.

Le comité de pilotage, composé de 22 personnes, s'est réuni à de nombreuses reprises afin de travailler sur les près de 80 actions proposées. Certaines pourront facilement être mise en œuvre, d'autres plus ambitieuses, prendront un peu plus de temps, mais l'essentiel est bel et bien d'imaginer et mettre en œuvre un développement plus durable sur notre belle commune pour les générations à venir !

Cyril DEMOLIS,
Maire de Sciez

Mairie
614, avenue de Sciez
74140 Sciez-sur-Léman
Tél. 04 50 72 60 09
contact@ville-sciez.fr

Ouverture au public
Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

ville-sciez.fr

VILLAGE

Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 local

Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
04 50 72 60 09
contact@ville-sciez.fr

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le 17/05/2022
ID : 074-217402635-20220502-DEL20220501-DE

Délibération N°2022-05-01

L'an **deux mille vingt-deux, le 2 mai,** le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demolis Cyril, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2022

PRESENTS : Mesdames Nathalie BROTHIER, Corinne BADAIRE, Fabienne ROZE, Christine MARTINELLI, Marie-Christine TORRENTE, Nathalie MAZARS, Taline DUPUPET.
Messieurs Cyril DEMOLIS, Dominique MAURE, Didier de VETTOR, Eric ANSART, Hubert DEMOLIS, Alexandre BESSIERE, Yannick DEBEUGNY, Guillaume LEGRIN, Jason DA COSTA, Jean-Philippe LAMBERT, Bernard HUVENNE, Michel DAVID, Franck HOUVER, Cédric PLASSAT, David MULLER.
PROCURATIONS : Fatima BOURGEOIS à Cyril DEMOLIS, Joël GILBERT à Eric ANSART, Noémie BALLY à Nathalie BROTHIER, Audrey COLIN à Didier de VETTOR, Richard REALE à Bernard HUVENNE.
ABSENTS : José TAVARES, Héloïse LIOT-YVOS.

Objet : Approbation des fiches actions de l'Agenda 2030

Exposé : Nathalie BROTHIER, adjointe en charge de la démocratie participative

La collectivité s'est engagée, depuis 2021, dans l'élaboration de son agenda 2030 avec l'appui de l'association « Notre village » qui attribue le label « Notre village Terre d'Avenir ».
Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du Développement Durable, via la réalisation d'un Agenda 2030 local. Ce dernier est un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels) tout en répondant aux ODD fixés par l'ONU. Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. Avec ses 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Aussi, après la communication du diagnostic réalisé par l'Association, le Comité de Pilotage Agenda 2030, qui s'est réuni à de nombreuses reprises ces derniers mois, a réalisé un plan d'actions assorti de fiches actions que le Conseil Municipal est appelé à valider avant qu'elles ne soient étudiées et validées par le comité national de labellisation.
Chaque fiche action proposée par le comité de pilotage est présentée au conseil municipal.

DECISION

Vu l'exposé de madame la Maire adjointe,
Considérant que la collectivité peut s'inscrire dans cette démarche.
Après débat et vote, le conseil municipal,

- Approuve le plan d'action Agenda 2030 ;
- Approuve les fiches actions de l'Agenda 2030 ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces fiches actions sont inscrits au budget 2022 et le seront pour les années futures ;
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférant à la demande de labellisation et de validation de l'Agenda 2030.

Amendement	0
Conseillers présents	22
Conseillers ayant donné procuration	5
Conseillers votants	27
POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
Cyril DEMOLIS



Diagnostic territorial

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

La commune de Sciez-sur-Léman utilise des énergies fossiles, notamment pour le chauffage de des bâtiments publics. En effet, elle consomme du fuel et du gaz :

-du fuel pour la Mairie et ses deux annexes, le groupe scolaire des Buclines, l'ancienne école du Chef-Lieu, l'Eglise, les appartements de la Maison communale avenue de Bonnatrait…

-du gaz pour la salle de spectacle de la salle d'animation, le groupe scolaire des Crêts (en complément de l'électricité pour l'école primaire), la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, la salle de spectacle du Théâtre du Guidou, la Maison Communale Place de l'Eglise (en complément de l'électricité), à l'Eveil Sportif, au tennis club, au centre technique municipal, le local commercial de La Poste…

Les autres bâtiments municipaux sont chauffés à l'électricité (ancienne école de Filly, la cabane de Chasse, la Maison Communale route d'Excenevex, la Capitainerie, le local de sauvetage, les appartements de la Maison Communale route de l'Eglise, la Maison Communale rue des écoles…ou n'ont pas de système de chauffage (Musée des Pompiers, la Chapelle de Chavannex, le local pompier Filly, le kiosque....

Pour le fonctionnement des engins municipaux, du GNR (Gazoil Non Routier) est employé. Pour cela, une cuve est installée au sein du centre technique municipal.

Le GNR possède une teneur en soufre qui permet de limiter les émissions polluantes, en particulier les rejets de dioxyde de soufre.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La commune de Sciez-sur-Léman achète de l'électricité renouvelable (énergie renouvelable hydraulique, produite à partir du fleuve Rhône) auprès d'Enalp et d'EDF dans le cadre des marchés officiels.

Créée en 2006, Enalp est née du partenariat entre des Entreprises Locales de Distribution (ELD), Energie et Services de Seyssel, la Régie d'Electricité de Thônes, la Régie Electrique des Houches d'une part, et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) d'autre part. Depuis, d'autres ELD de la région Auvergne Rhône-Alpes ont rejoint Enalp : Régie de Bozel, Régie d'Erome, Synergie Maurienne, Régie Electrique de Montvalezan, Régie Electrique de Tignes, Syndicat des énergies électriques de Tarentaise.

Afin de développer cette démarche, un projet d'intégration de panneaux photovoltaïques sur 3 bâtiments de la commune, en partenariat avec ENEDIS, est à l'étude. Cette production serait utilisée pour de l'autoconsommation.

De même, la création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable est envisagée avec un accompagnement réalisé par Innovales.

Située à Saint-Pierre-en-Faucigny, InnoVales est un Pôle territorial de coopération économique qui œuvre depuis 2013 dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire sur le Genevois français et la Haute-Savoie.

Parmi leur métier, Innovales anime deux dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers :

-l'Espace Info Energie : service d'informations et de conseils aux particuliers pour tout ce qui concerne la rénovation énergétique de leur logement.

-Regenero.

Porté par Thonon Agglo, le Pôle métropolitain du Genevois français et animé par InnoVales, ce projet de société locale vise à s'inspirer du modèle des centrales villageoises.

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, mobilité, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun, basé sur le respect d'une Charte et le partage d'un grand nombre d'outils, de services et de partenariats destinés à faciliter la mise en œuvre pratique des projets.

Ce modèle est aujourd'hui déployé dans 6 régions françaises et 52 territoires. Plus de 320 installations photovoltaïques sont actuellement exploitées par les différents collectifs citoyens et des projets sont en cours de développement sur d'autres énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La régulation du chauffage la nuit et le Week end est réalisée dans certains bâtiments publics, comme la Mairie et des annexes, l'école des Buclines, le centre d'animation de Sciez-sur-Léman, l'école des Crêts, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, l'ancienne école du Chef-Lieu, la salle de spectacle Théâtre de Guidou, la Maison Communale (Ancienne caserne), la Capitainerie, l'Eveil Sportif, le Tennis Club, le local pour La joie de Vivre, le centre technique municipal...Ainsi, il serait intéressant de mettre en place une régulation du chauffage la nuit et le Week end dans les bâtiments non pourvus.

En revanche, aucune régulation du chauffage n'est effectuée au niveau des écoles même si ce dispositif existe. Une sensibilisation du personnel scolaire aux économies d'énergie et plus particulièrement à l'extinction du chauffage la nuit et le Week end serait une piste d'évolution.

La qualité de l'isolation des bâtiments publics dépend de l'année de réalisation de ces derniers. En effet, pour ceux construits après les années 2000, cette isolation semble correcte, notamment au niveau de l'école maternelle des Buclines, du Tennis Club, du local pour La joie de Vivre, du centre technique municipal...

Pour les bâtiments construits avant 2000, l'isolation reste médiocre. C'est le cas pour la Mairie et ses annexes, l'école primaire des Buclines, l'ancienne école de Filly, la cabane de chasse, le centre d'animation de Sciez-sur-Léman, l'école des Crêts, la Maison Communale, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, l'ancienne école du Chef-Lieu, la Maison Communale (Ancienne caserne), la Capitainerie, l'Eveil Sportif, la salle de spectacle Théâtre de Guidou...

Les appareils électriques au sein des bâtiments publics (ordinateurs, imprimantes.) sont éteints la nuit et le Week end.

L'éclairage public est présent sur l'ensemble de la commune, c'est-à-dire au niveau du Chef-Lieu et des 14 hameaux.

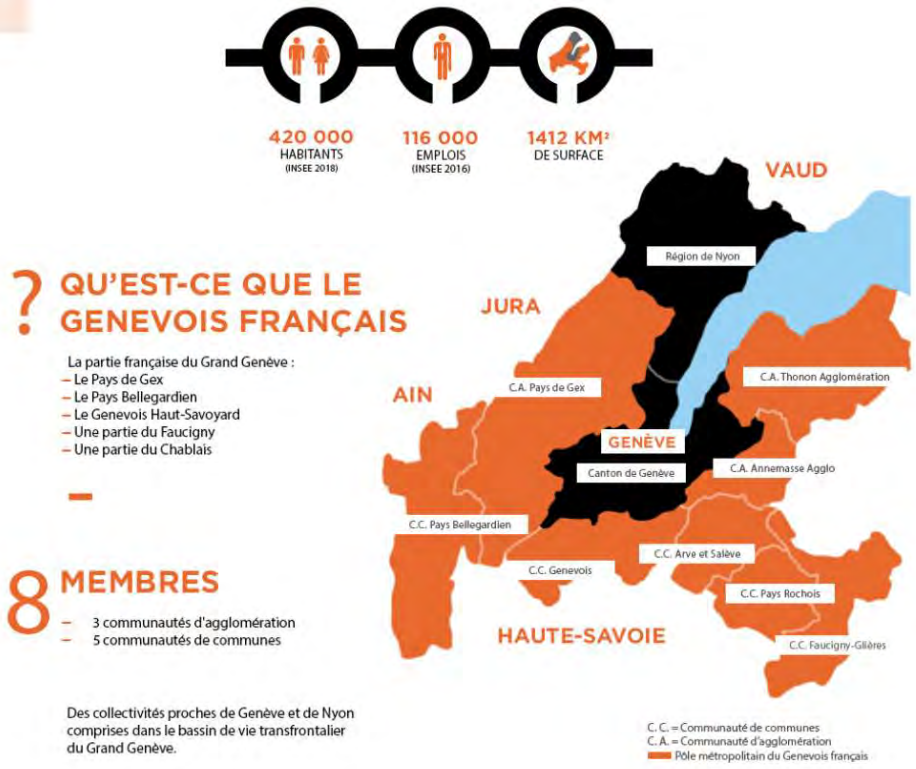
Des ampoules basse consommation, notamment au sodium, sont installées au fur et à mesure des remplacements. En parallèle, la mise aux normes des coffrets a été effectuée par ENEDIS.



Toutefois, cet éclairage public fonctionne toute la nuit sur tout le territoire. Ainsi, la municipalité projette de participer pour la première fois, à l'évènement « La Nuit est belle » mis en œuvre par le Pôle Métropolitain du Genevois français.
La première édition a été créée en 2019 : 152 communes du Grand Genève (76 françaises, 45 genevoises et 28 vaudoises) ont ainsi participé activement à cet évènement donnant à cette première édition une ampleur exceptionnelle.
L'objectif de ce projet est d'offrir aux habitants le spectacle naturel d'un ciel sans pollution lumineuse. En parallèle et bien plus que de sensibiliser citoyens et acteurs du territoire aux impacts de celle-ci sur la biodiversité, sur la santé humaine, le firmament et les consommations d'énergie superflues, ce projet visait à montrer à tous les habitants du Grand Genève un ciel étoilé dans toute sa splendeur tel qu'il a été visible sur Terre pendant plus de 4 milliards d'années.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, un acteur majeur de la coopération transfrontalière

Depuis 2002, les élus du Genevois français se sont fixés pour mission de coordonner l'action et la réflexion des intercommunalités françaises proches de Genève, qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du territoire. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève, au même titre que la République et canton de Genève et Région de Nyon.
Avec plus de 420 000 habitants (2019), le Pôle métropolitain du Genevois français représente l'un des plus importants syndicats mixtes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière.



Source : https://www.genevoisfrancais.org/

Les 10 projets du Pôle Métropolitain du Genevois français sont les suivants :



Source : https://www.genevoisfrancais.org/

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques.
L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels que sont la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition écologique ; le développement économique.

Concernant l'éclairage nocturne extérieur des bâtiments publics non résidentiels, il est à noter que ce dernier est uniquement éteint au niveau de la Maison de la Mémoire.
En effet, un éclairage extérieur reste en fonctionnement pendant la nuit au niveau de l'Eglise, de la Mairie et de la Capitainerie afin d'éclairer les façades. Une extinction sera à réaliser car elle constitue un critère discriminant.
Il serait intéressant d'intégrer l'obligation d'éteindre l'éclairage indirect des bâtiments non résidentiels pendant la nuit dans le RLPI en cours d'élaboration.

Un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé en 2011 par ENEDIS. Ce diagnostic est à mettre à jour.

A ce jour, l'éclairage intérieur de la majorité des bâtiments publics est composé de néons. Ainsi, il serait intéressant de changer ce type d'éclairage par la pose d'ampoules basse consommation.

Des détecteurs de présence sont présents au niveau des entrées de la majorité des bâtiments publics (Mairie, salle des fêtes, écoles…).

La municipalité ne possède aucun véhicule communal électrique. Il pourrait être opportun de réfléchir à l'acquisition de ce type de véhicule, soit pour les agents municipaux, soit pour les élus.

Aucun diagnostic énergétique n'a été effectué pour les bâtiments publics de la commune. Cette initiative est en projet avec le SYANE, en priorisant les bâtiments les plus utilisés comme la Mairie, l'écoles, la salle des fêtes...

Syane
Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie), est un syndicat mixte qui regroupe toutes les communes de la Haute-Savoie et le Département. Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention. Il est aujourd'hui doté de 6 compétences : électricité - gaz - énergie - éclairage public - communications électroniques - infrastructures de charge pour véhicules électriques.

De même, aucun Diagnostic de Performance Energétique (DPE) n'a été mis en œuvre :
-pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie, d'une superficie supérieure à 250m2 (groupe scolaire des Buclines, centre d'animation de Sciez, groupe scolaire des Crêts, Théâtre de Guidou)
-pour les logements communaux
-pour les locaux commerciaux si présence d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude (La Poste et le Kiosque).
En revanche, il a été effectué au niveau de la Maison Aigle.

1.1.4. PCAET

Un PCAET a été mis en place par Thonon Agglomération *(voir page 23)*.

1.1.5. Sensibilisation de la population

A ce jour, la municipalité ne sensibilise pas ses administrés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables. Ce point constitue donc un projet de la collectivité, par l'intermédiaire d'une brochure communale trimestrielle.

En revanche, la population est sensibilisée par le Pôle métropolitain du Genevois français qui a créé le service public indépendant Regenero :



REGENERO
PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Source : https://www.regenero.fr/

En effet, dans le cadre de la dynamique TEPOS, le Pôle métropolitain met en œuvre et coordonne le dispositif REGENERO. Action pleinement intégrée au plan d'actions, la mise en œuvre du dispositif REGENERO, vise à accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. Cette action est un socle majeur du PCAET, le résidentiel étant le 1er secteur consommateur d'énergie, sur lequel il est urgent d'agir de façon massive et performante.

Un conseiller REGENERO se tient à disposition des habitants lors de permanences conseils réparties sur tout le territoire de Thonon Agglomération :

-A Ballaison, tous les 2ème vendredis matins (9h-12h) de chaque mois au Domaine de Thénières

-A Thonon les Bains, tous les 2ème vendredis après-midi (13.30h-16h30) de chaque mois à l'Espace Tully (8 avenue des Abattoirs)

-A Douvaine, tous les 4ème vendredis matins (9h-12h) de chaque mois au Cinéma L'Espace (9 avenue des Voirons)

-A Perrignier, tous les 4èmes vendredis après-midi (13h30-16h30) de chaque mois à l'antenne locale de la Communauté de Communes (81 place de la Mairie).

Les permanences conseils sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Spécialistes de la rénovation énergétique locale, les conseillers REGENERO permettent de :

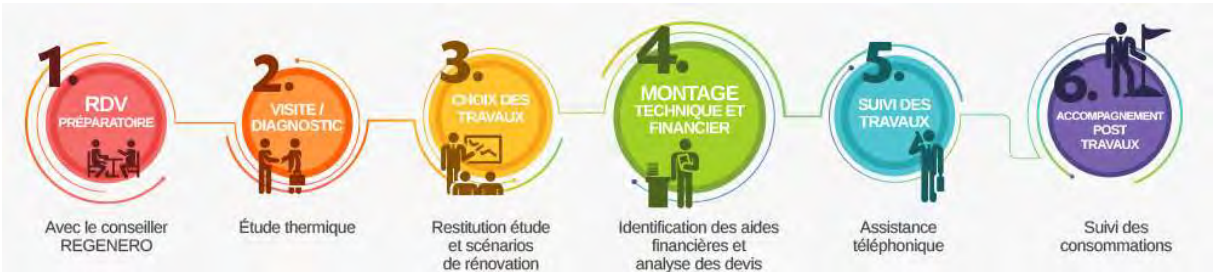
-Définir les travaux à réaliser en effectuant une étude thermique du logement,

-D'aider à concevoir le plan de financement,

-D'Identifier les aides financières,

-D'Analyser les devis

-De suivre les consommations énergétiques post travaux et d'être guider dans la mise en place d'éco gestes.



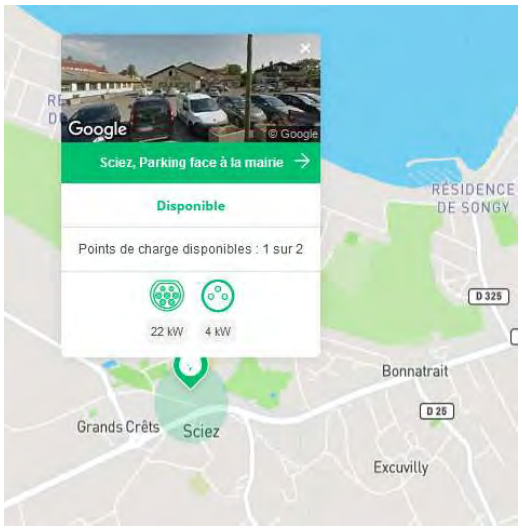
Source : https://www.regenero.fr/

Thonon Agglomération a, quant à elle, mis en place une aide financière accessible aux propriétaires occupants résidant sur son territoire et soumise à conditions de revenus. Cette aide permet de réaliser un projet de rénovation. Cette subvention, d'un montant maximum de 3 000 €, est cumulable avec les aides nationales (le CITE, les CEE, etc.) ainsi qu'avec le Fonds Air Bois de la Vallée de l'Arve.



De plus, une prime de 1000€, bonifiée à hauteur de 2000 € sur conditions de ressources, sera accordée à chaque habitant de Thonon Agglomération souhaitant remplacer son ancien chauffage bois ou fioul par un appareil performant utilisant une énergie renouvelable : bois, pompe à chaleur, solaire. L'objectif de cette aide est de favoriser le remplacement des appareils de chauffage au bois vétustes et des chaudières fioul ; et ainsi de diminuer les émissions de particules fines. Ce nouveau dispositif financier s'inscrit dans le cadre du Fonds air-énergie renouvelable, l'une des mesures de la Convention air signée entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Pôle métropolitain du Genevois français pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Source : https://www.regenero.fr/



Une borne de recharge pour véhicule électrique existe sur le parking en face de la Mairie. Elle a été mise en place par le SYANE.

En effet, ce dernier depuis 2016, déploie sur tout le territoire de la Haute-Savoie, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 160 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de déploiement. Avec un badge unique, les particuliers peuvent accéder aux bornes identifiées « eborn », en cours de déploiement aujourd'hui en Haute-Savoie.

Source : https://www.eborn.fr/

Le réseau eborn représente plus de 1200 bornes réparties dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette borne est principalement utilisée par une agence immobilière utilisant des véhicules électriques.
En revanche, la borne est peu utilisée par les habitants, qui peuvent recharger leur véhicule à domicile.

Points forts	-Energies consommées par la commune : utilisation du GNR pour le fonctionnement d'engins municipaux (cuve aux services techniques) -Recours aux énergies renouvelables : achat d'électricité renouvelable auprès d'Enalp et d'EDF dans le cadre des marchés officiels -Maitrise de la consommation d'énergie : - Régulation du chauffage la nuit et le Week end, présente dans certains bâtiments publics - Isolation correcte des bâtiments datant d'après 2000 - Extinction des appareils électriques la nuit et le Week end - Éclairage : ✓ Ampoules basse consommation (sodium) au niveau de l'éclairage public au fur et à mesure des remplacements ; mise aux normes des coffrets effectuée ✓ Extinction nocturne de l'éclairage extérieur de la Maison de la Mémoire ✓ Diagnostic de l'éclairage public effectué en 2011 par ENEDIS ✓ Détecteurs de présence au niveau des entrées de la majorité des bâtiments publics - DPE effectué à la Maison Aigle -PCAET mis en place par Thonon Agglomération -Sensibilisation de la population, notamment par Regenero -Borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking en face de la Mairie ; mise en place par le SYANE (réseau « eborn »)
Points faibles	-Energies consommées par la commune : utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments publics (fuel, gaz) -Maitrise de la consommation d'énergie : - Aucune régulation du chauffage n'existe au niveau des écoles même si ce dispositif existe - Isolation médiocre pour les bâtiments publics datant d'avant 2000 - Éclairage public présent sur l'ensemble de la commune - Éclairage public fonctionnant toute la nuit sur tout le territoire - Néons dans la majorité des bâtiments publics - Absence de véhicule électrique communal -Pas de sensibilisation de la population aux économies d'énergie par la collectivité
Orientations	-Projet d'intégration de panneaux photovoltaïques sur 3 bâtiments de la commune (en partenariat avec ENEDIS) -Projet de création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable (accompagnement effectué par InnoVales) -Mettre en place une régulation du chauffage la nuit et le week end dans les bâtiments non pourvus -Sensibiliser le personnel scolaire aux économies d'énergie et plus particulièrement à l'extinction du chauffage la nuit et le Week End -Mettre à jour le diagnostic de l'éclairage public -Intégrer l'obligation d'éteindre l'éclairage indirect des bâtiments non

	résidentiels pendant la nuit dans la RLPI en cours d'élaboration -Projet de participer à l'évènement « La Nuit est belle » mis en œuvre par le Pôle Métropolitain -Changer l'éclairage à l'intérieur des bâtiments publics par des ampoules basse consommation -Réfléchir à l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire pour les agents ou pour les élus -Projet de réaliser un diagnostic énergétique de tous bâtiments publics avec le SYANE (en priorisant les plus utilisés comme la Mairie, l'école, la salle des fêtes…) -Projet de sensibiliser la population aux économies d'énergie par l'intermédiaire d'une brochure communale trimestrielle
Critères discriminants	**-Absence d'extinction de l'éclairage extérieur des façades de la Mairie, de l'Eglise et de la Capitainerie** **-Absence de DPE:** **pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie, d'une superficie supérieure à 250m2** **pour les logements communaux** **pour les locaux commerciaux si présence d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude (La Poste et le Kiosque)**

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier

La commune de Sciez-sur-Léman possède un réseau routier diversifié :



Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Une autoroute est présente à proximité de la commune. Il s'agit de l'A40 située à 30kms.

Un projet de création de l'autoroute Machilly-Thonon (à 5 kms de Sciez-sur-Léman) est à l'étude et permettrait de désengorger le trafic routier au sein de la commune. En effet, le trafic journalier observé en 2013 sur la RD1005 est de près de 19.500 véhicules entre Douvaine et Thonon-les-Bains.
Elle constitue un maillon supplémentaire dans la création d'un axe structurant entre Annemasse et Thonon-les-Bains.



Source : https://www.hautesavoie.fr/

Des routes départementales sont comptabilisées (D25, D324, D325, D1 et D1005) ainsi que des routes communales (40 kms) et des chemins ruraux.
La RD1005 relie Genève à St-Gingolph.

Aucune route intercommunale n'existe sur la commune de Sciez-sur-Léman et aucune route forestière (officielle) n'est recensée. Ainsi, la réalisation d'un schéma de desserte forestière pour toutes les communes de la presqu'île du Chablais (concernant pour partie, Sciez-sur-Léman) est en projet.

La commune de Sciez-sur-Léman présente des sentiers de randonnée sur son territoire.

Le sentier des Métamorphoses, la légende du Moulin de la Serpe :

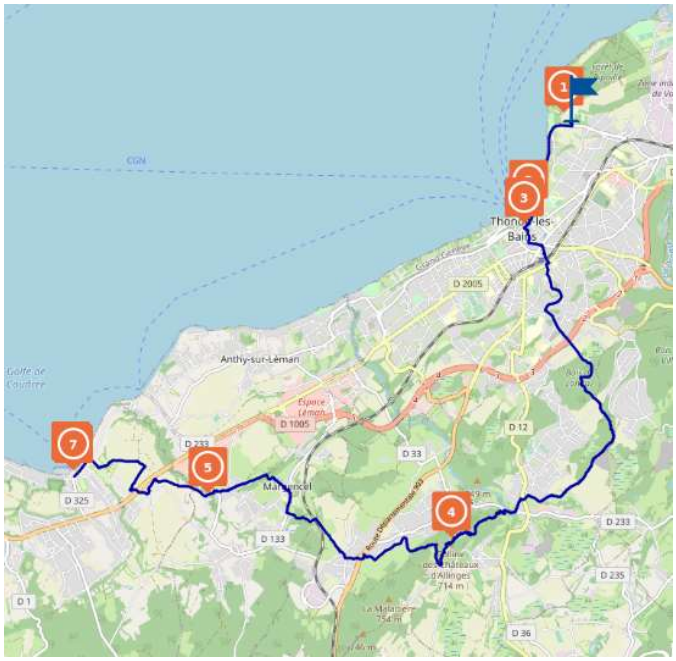


« En suivant les traces de la Légende du moulin de la Serpe, d'enluminure en enluminure, partez à la découverte de la nature, des habitants et de l'histoire de Sciez-sur-Léman. Et, tel le grain de blé sous la meule, les métamorphoses de ce parcours vous trouveront changé à votre retour. Sur le chemin, des stations d'interprétation permettent de mieux appréhender ce patrimoine si singulier. A chacune des onze escales correspond une page du carnet disponible à l'Office de tourisme; vous pourrez la retrouver grâce à l'enluminure posée à son verso. Bonne promenade dans l'arrière-pays Sciez-sur-Lémanois ! »

Source : https://www.savoie-mont-blanc.com/

Des visites sont organisées depuis le Port. L'entretien et le balisage sont effectués par Thonon Agglomération. Une demande pour un classement en PDIPR est en cours.

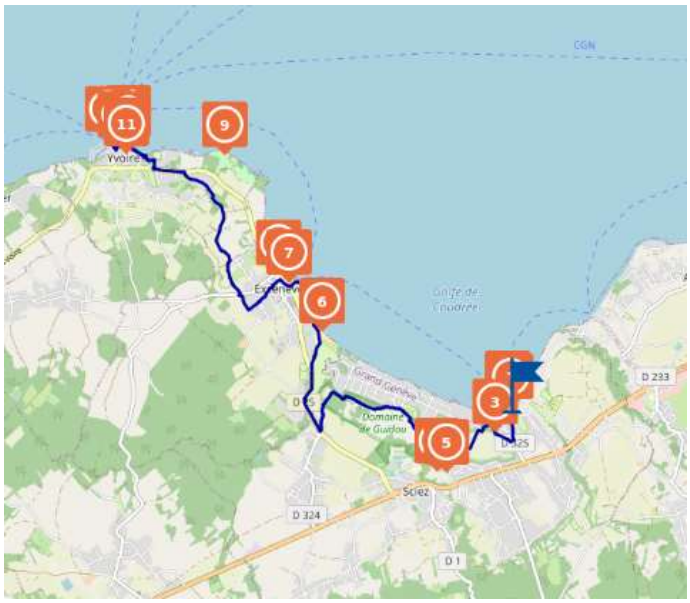
Le GRP Littoral du Léman (Thonon-les-Bains à Sciez-sur-Léman) :



« Ce sentier de grande randonnée, accessible à tous, vous emmène à la découverte d'un territoire aux multiples facettes. Tout au long de votre randonnée, vous cheminerez en alternance au bord du lac Léman, vous permettant d'admirer les paysages lacustres des villes de Sciez-sur-Léman et Thonon-les-Bains; à travers les terres de la destination où vous pourrez faire d'agréables haltes dans les villages de Margencel et d'Allinges; sans oublier des étapes en pleine nature, tout en alliant découverte et patrimoine à travers le Château de Ripaille ou les Châteaux des Allinges.
Ce sentier offre régulièrement des points de vue étendus ainsi que de superbes panoramas sur le lac Léman mais pas seulement. Vous pourrez également admirer lors de votre randonnée l'un des plus beaux panoramas du Chablais depuis le belvédère des Châteaux des Alinges : une vue panoramique sur le Léman, le Jura et les Pré-Alpes.
Sites à découvrir tout au long du parcours:
- Le château et la forêt de Ripaille, Thonon-les-Bains
- Le port de Rives, Thonon-les-Bains
- L'écomusée du lac et le pêche, port de Rive de Thonon-les-Bains
- Musée du Bas-Chablais, Thonon-les-Bains
- L'église et la basilique Sainte-Hyppolite, Thonon-les-Bains
- Les Châteaux des Allinges
- Le moulin de Pinget, Margencel
- Le port de plaisance de Sciez-sur-Léman».

Ce GRP est inscrit au PDIPR et est entretenu et balisé par Thonon Agglomération.

Le GRP Littoral du Léman (Sciez-sur-Léman à Yvoire) :



« Ce sentier de grande randonnée, accessible à tous, vous emmène à la découverte d'un territoire aux multiples facettes. Tout au long de votre randonnée, vous cheminerez en alternance entre les bords du lac Léman et les terres, vous permettant d'admirer de superbes panoramas sur le Léman et les sommets montagneux tels que la Dent d'Oche.
Vous pourrez faire d'agréables haltes dans les petits villages de la destination, et découvrir des lieux incontournables tels que la plage d'Excenevex, unique plage de sable autour du Léman et la cité médiévale d'Yvoire, classée parmi les "Plus Beaux Villages de France"
Sites à découvrir tout au long ou à proximité du parcours:

- Le Domaine du Guidou, Sciez-sur-Léman
- Le parc animalier "Les Aigles du Léman", Sciez-sur-Léman
- Le Musée de préhistoire et géologie, Sciez-sur-Léman
- La plage de sable d'Excenevex
- Le Domaine de Rovorée, la Châtaignière
- La cité médiévale d'Yvoire, classé parmi les "Plus Beaux Villages de France" »

Le Sentier ludique "Des regards bucoliques" :



« Ce sentier pédestre en boucle vous propose un point de vue à 360° sur les Hermones, la Dent d'Oche, la colline des Château des Allinges, le Mont de Boisy, Les Voirons, le Lac Léman, la point d'Yvoire et le Jura... »



De nouveaux sentiers de randonnée sont en projet, à partir de chemins communaux.

Une convention entre le Conservatoire du littoral, Thonon Agglomération et la commune est en place, pour l'entretien des sentiers.

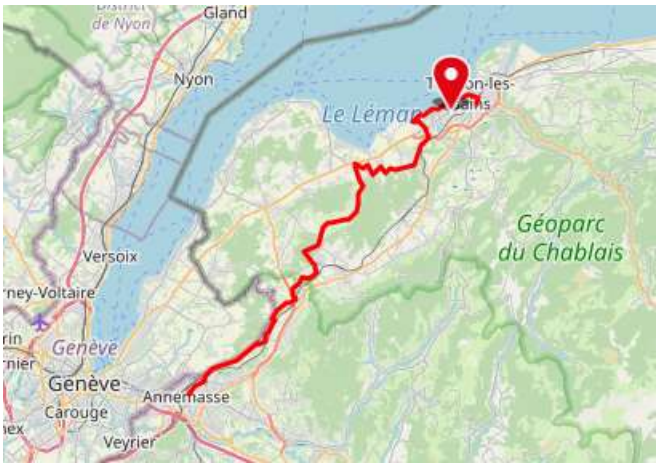
Des sentiers praticables à vélo ou en VTT passent également sur la commune de Sciez-sur-Léman :

-Circuit du Bas Chablais :



Source : https://www.savoie-mont-blanc.com/

-Thonon/Annemasse et Annemasse/Thonon :



Source : https://www.savoie-mont-blanc.com/

-Tour du Léman :



Source : https://www.savoie-mont-blanc.com/

1.2.2. Réseau ferroviaire

Aucun réseau ferroviaire n'est recensé sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Les gares les plus proches sont implantées sur les communes de Perrignier et de Bons-en-Chablais.
Il est à noter que le Léman Express dessert ces deux gares, notamment la ligne 1 « Coppet - Évian-les-Bains » :



Source : https://www.lemanexpress.ch/

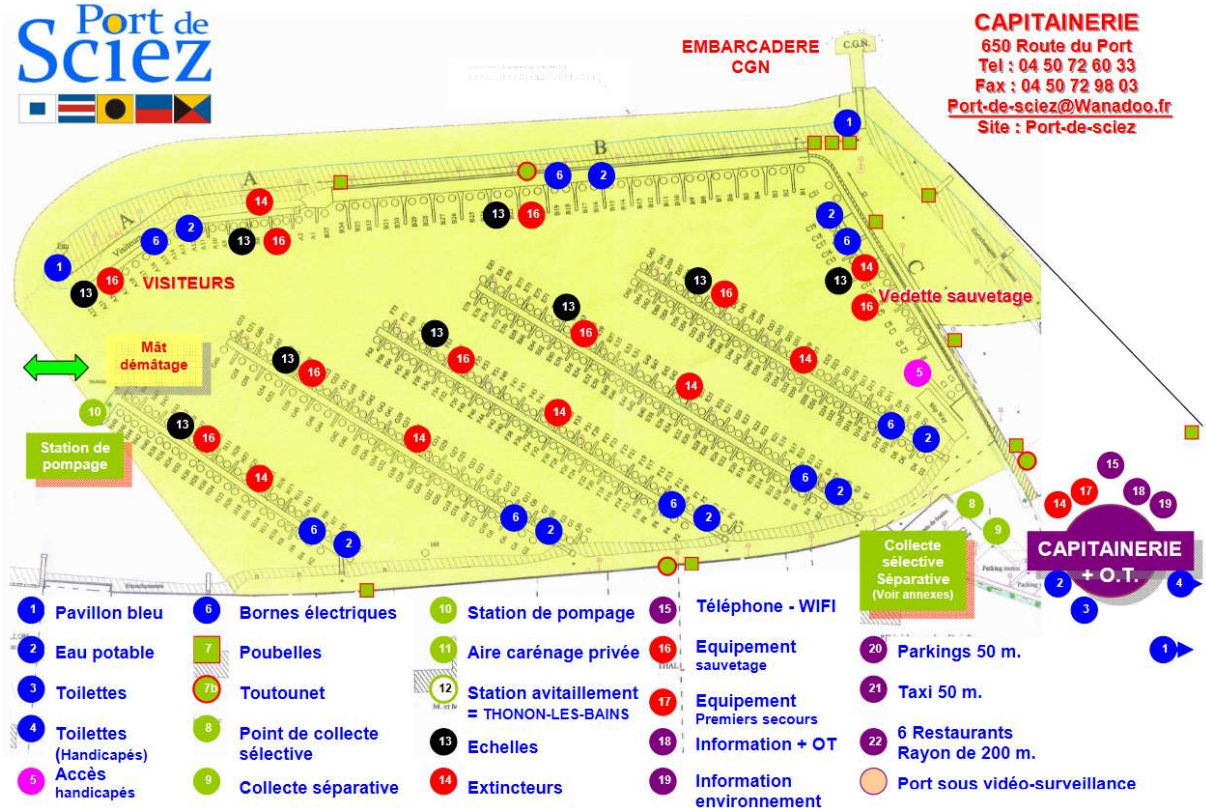
Depuis le 15 décembre 2019, le Léman Express a créé des zones de déplacement rapide dans l'agglomération genevoise. Depuis sa mise en service, ce sont 230 km de ligne et 45 gares qui sont connectées dans un rayon de 60km autour de Genève, soit un territoire de près d'un million d'habitants, répartis sur deux cantons suisses et la Haute-Savoie.
Lq présence du Léman Express offre une amélioration pour les habitants pour se rendre à leur travail.

1.2.3. Voies navigables

La commune de Sciez-sur-Léman possède un Port de plaisance entrepris dès 1975 et inauguré en 1980.
Le lac Léman offre en effet, une splendide possibilité de navigation que ce soit pour les amateurs de voile ou les plaisanciers possédant un bateau à moteur. Sur le pourtour du Lac, que ce soit en France comme en Suisse, de nombreux ports offrent des emplacements visiteurs. Une carte marine (en vente à la Capitainerie) rassemble tous les renseignements nécessaires à une bonne navigation.



Source : http://port-de-sciez.com/



Source : http://port-de-sciez.com/

Le port actuel compte 426 anneaux en gestion communale sur pontons ou bouées, 80% d'entre eux sont occupés par des plaisanciers abonnées à l'année. Le reste est dédié aux visiteurs, essentiellement composé de touristes locaux, hexagonaux ou étrangers.

Il dispose de 2 rampes de mise à l'eau, l'une payante dans l'enceinte du port et l'autre, gratuite, au bout de la plage. Il est également doté d'une grue de matage, d'une pompe à eaux usées (eaux grises /eaux noires), d'un parking remorque, d'une zone de tri sélectif….
Les pontons sont fermés et vidéos surveillés.
La capitainerie est équipée de douches et WC.
Le Port est accessible aux personnes à mobilité réduite.
L'équipe de la capitainerie est composée:

-d'un garde port,
-d'une secrétaire,
-d'un garde-port adjoint en saison.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

-Hors-saison du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00;

-En saison : du lundi au dimanche de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Un site internet existe afin de promouvoir le port : http://port-de-sciez.com/

Le complexe Port-plage offre un site apprécié en toutes saisons, par les touristes aussi bien que les riverains. Les partenaires associatifs et professionnels sont nombreux à fréquenter cet espace de sports et de loisirs et contribuent à l'animer tout au long de l'année, en partenariat avec l'équipe de la capitainerie.

Ce Port présente également un impact non négligeable pour les scolaires.

C'est un espace de vie à la fois à la pointe des dernières techniques aussi bien technologiques qu'environnementales (éclairage à led, labellisation Pavillon bleu…) et qui a su préserver le cadre exceptionnel que nous offre le Lac Léman.
La qualité de l'accueil et de la gestion, notamment environnementale, a été récompensée depuis de nombreuses années par l'attribution du label Pavillon Bleu et plus récemment du label Qualité Plaisance.

Le programme « Pavillon Bleu » qui a été conduit au niveau français en 1985, à l'échelle européenne en 1987 et depuis 2001 au niveau international (37 pays) tend à promouvoir le développement durable des zones côtières et des eaux intérieures à travers des critères d'excellence en matière d'éducation et d'informations l'environnement mais aussi à la gestion du site, du milieu ainsi que les déchets. Le Port de Sciez-sur-Léman a obtenu ce label en 2009 : ce fut le premier port du lac Léman (France et Suisse) à recevoir cette distinction Européenne. Depuis cette date, le Port a su garder le label, par la mise en place de nombreuses réalisations :

PAVILLON BLEU

-Mise en place de bouée, échelles, tri des déchets, récupération des eaux usées et huiles de fond de cale

-Accès pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès à l'eau et potences pour embarquement sur bateaux)

-Actions de sensibilisation la faune et à la flore du lac Léman (panneaux, photos, informations lors des manifestations avec participation de la jeunesse)

-Information avec l'office de Tourisme sur mobilité douce

-Tri de « 3 types de déchets spéciaux » (Huiles, batteries, etc.)

-Utilisation de produits bio par la capitainerie

-Produits de lavage Bio proposés aux les plaisanciers pour le lavage des bateaux

-Eclairage LED sur tout le port.

-Adhésion des plaisanciers à une charte sur l'environnement,

etc.

Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique

durable. Aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.
Le Pavillon Bleu participe activement à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).
Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.
Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Tout comme les communes, les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.
Teragir est une association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, créée en 1983. Aujourd'hui, elle accompagne les acteurs de la société dans leurs projets de développement durable grâce à 5 programmes d'actions : Le Pavillon Bleu, La Clef Verte, Jeunes Reporters pour l'Environnement, Eco-Ecole et Journée internationale des forêts.

Le Port de Sciez-sur-Léman a adhéré à la FFPP en 2004 (Fédération Française des Ports de Plaisance); il est à l'initiative de la création en 2005 de l'association des Ports du Léman qui regroupe les Ports de Nernier, Yvoire, Excenevex, Coudrée, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-bains, Port Ripailles, Amphion Publier, Evian-les-Bains.
Au service de toutes les diversités, réseau d'Unions, d'Associations et d'Adhérents Directs, la FFPP poursuit sa mission de conseil technique, juridique et social et propose des formations adaptées aux métiers de la filière. Elle fédère plus de 300 ports en France, relaie et initie de nombreux projets, bien souvent poursuivis au niveau national.
Pour répondre à l'évolution des attentes de ses usagers, la Fédération Française des Ports de Plaisance a engagé une démarche qualité continue. Cet engagement a été auréolé en décembre 2016 par l'intégration de la FFPP au sein du « Réseau national de la marque Qualité Tourisme».

1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

De très nombreux transports en commun sont comptabilisés sur le territoire.
La navette du Foyer Culturel est un service gratuit de mobilité proposé exclusivement aux ainés et aux personnes non véhiculées de Sciez-sur-Léman. Les destinations proposées sont présentées ci-dessous :

L'inscription est obligatoire, par téléphone.

Jours	Destinations	Horaires
Lundi	PANIER RELAI *(Douvaine)*	Départ 15h30 Retour 17h30
Mardi	CARREFOUR *(Margencel)*	Départ 8h45 Retour 11h30
	CLUB de la JOIE DE VIVRE *(Sciez sur Léman)*	Départ 13h30 Retour 17h30
Mercredi *(semaines impaires uniquement)*	CLUB de la JOIE DE VIVRE *(Sciez sur Léman)*	Départ 13h30 Retour 17h30
Jeudi	AQUAGYM seniors *(Veigy)*	Départ 8h45 Retour 11h45
Vendredi	ADMINISTRATIONS MEDECINS... *(Thonon les Bains)*	Départ 8h45 Retour 11h30
Samedi	MARCHE / LECLERC *(Sciez sur Léman)*	Départ 9h Retour 11h30

Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/ /

La communauté de communes met à la disposition de tous les habitants un transport collectif à la demande : TADispo. Il vous permet de se déplacer facilement d'une commune à l'autre de l'agglomération, sur l'itinéraire et à l'horaire souhaités. Ce service est utilisé :

-pour tout trajet qui n'est pas assuré par les lignes de transport existantes (lignes urbaines, interurbaines...)

-pour faire des achats, visiter des amis ou de la famille, se rendre au travail, à un rendez-vous médical...

-pour prendre une correspondance avec :

*un bus du réseau urbain (BUT) à Allinges, Anthy-sur-Léman, ou Margencel

*un car ou un bus des réseaux interurbain ou transfrontalier (TPG, Transalis...)

*un train aux gares de Perrignier ou de Bons-en-Chablais

*une navette lacustre (CGN) à Yvoire.

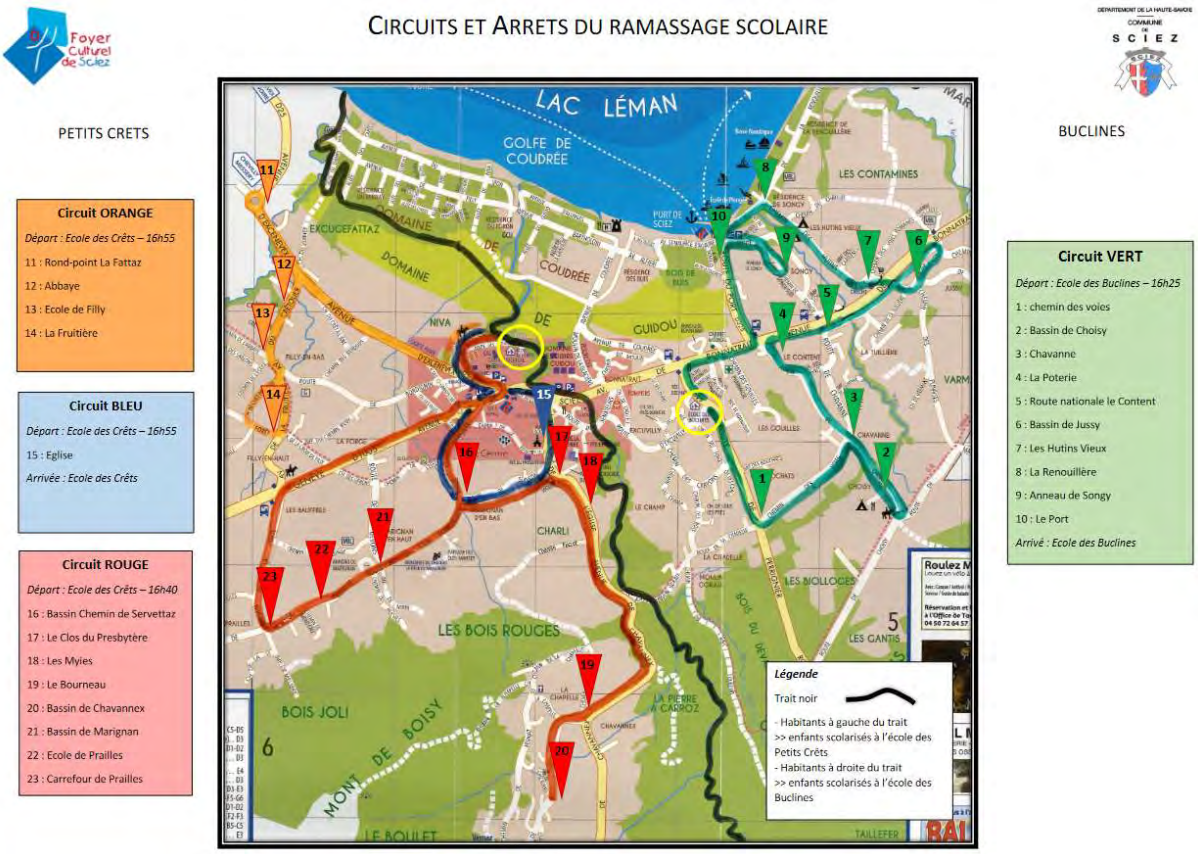
Le service est accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.
Les véhicules circulent du lundi au vendredi inclus (sauf jours fériés), de 9h à 18h.
La réservation se fait au plus tard, une demi-journée à l'avance. Les horaires de prise en charge sont déterminés selon les disponibilités et réservations déjà effectuées au moment de l'appel.
Le ticket est vendu 3€ l'unité ou 20€ le carnet de 10 tickets. Ce service est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.
De très nombreux arrêts existent sur la commune de Sciez-sur-Léman :

Bonnatrait
Buclines
Chavanne
Chavannex
Chef-Lieu Ecole Maternelle
Chef-Lieu HLM
Chemin des Voies
Choisy
Content (Le)
Ecole de Prailles
Eglise
Filly Ecole
Filly Fruitière
Filly RD
Grands Prés
Jussy (Sous le Pont)
La Renouillère
Le Bourneau
Le Hutin Vieux
Les Myes
Lotissement l'Abbaye
Mairie
Marignan d'En Bas
Marignan d'En Haut
Poterie
Prailles
Route du Port
Services Techniques
Port de sciez

Source : https://www.thononagglo.fr/

Des transports sont également en place pour les scolaires et extrascolaires (dans le cadre d'activités jeunes pour ces derniers), et sont effectués gratuitement par les services techniques de la commune avec le mini-bus du Foyer Culturel.

Le ramassage scolaire a lieu le matin et le soir à partir de 16h20 pour l'école des Buclines et 16h30 pour l'école des Petits Crêts. L'inscription est annuelle (uniquement pour les soirs) et les démarches se font au Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman.



Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

Le transport solaire pour les lycéens et les collégiens internes, externes et demi-pensionnaires est organisé par Thonon Agglomération, pour les élèves domiciliés sur les communes de Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Loisin, Lully, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, **Sciez-sur-Léman**, Veigy-Foncenex et Yvoire.

Des lignes régulières passant à Sciez-sur-Léman sont également comptabilisées :

-ligne 143 « Sciez-sur-Léman-Bons-en-Chablais-Douvaine », pouvant être utilisée par les scolaires : transporteur SAT Thonon. Elle ne fonctionne pas durant les périodes de vacances scolaires de la zone A.

-ligne 151 « Thonon-les-Bains- Douvaine-Annemasse », pouvant être utilisée par les scolaires et pendant les vacances scolaires : transporteur SAT Thonon

-ligne 152 « Thonon-les-Bains-Douvaine » pouvant être utilisée par les scolaires et pendant les vacances scolaires : transporteur SAT Thonon

-ligne T71 « Thonon-les-Bains-Douvaine-Genève » : cette ligne ne peut pas être utilisée par les scolaires. Elle est organisée par Thonon Agglomération et le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), et exploitée par Transdev Haute Savoie et la SA des Autos Transports du Chablais et du Faucigny (SAT). Elle fait partie des lignes internationales du GLCT. Cette ligne fait partie des lignes Transalis et fonctionne du lundi au samedi, avec une vingtaine de navettes par jour. Un projet d'amélioration du nombre de trajets pour la T71 est à l'étude.

De nouvelles lignes devraient voir le jour :

-Presqu'île – Sciez-sur-Léman – Perrignier (2022)

-Thonon - Genève (projet avec CD74 et Thonon Agglomération) avec aménagements de la traversée de Sciez-sur-Léman.
De plus, en 2022, les transports urbains seront présents à Sciez-sur-Léman.

La CGN offre un service régulier de bateaux rapides pour relier les deux rives du lac Léman dans le cadre de son offre NaviMobilité®. Que ce soit pour des déplacements professionnels, pendulaires ou pour des loisirs, la CGN propose jusqu'à 100 traversées par jour sur ses 3 lignes :

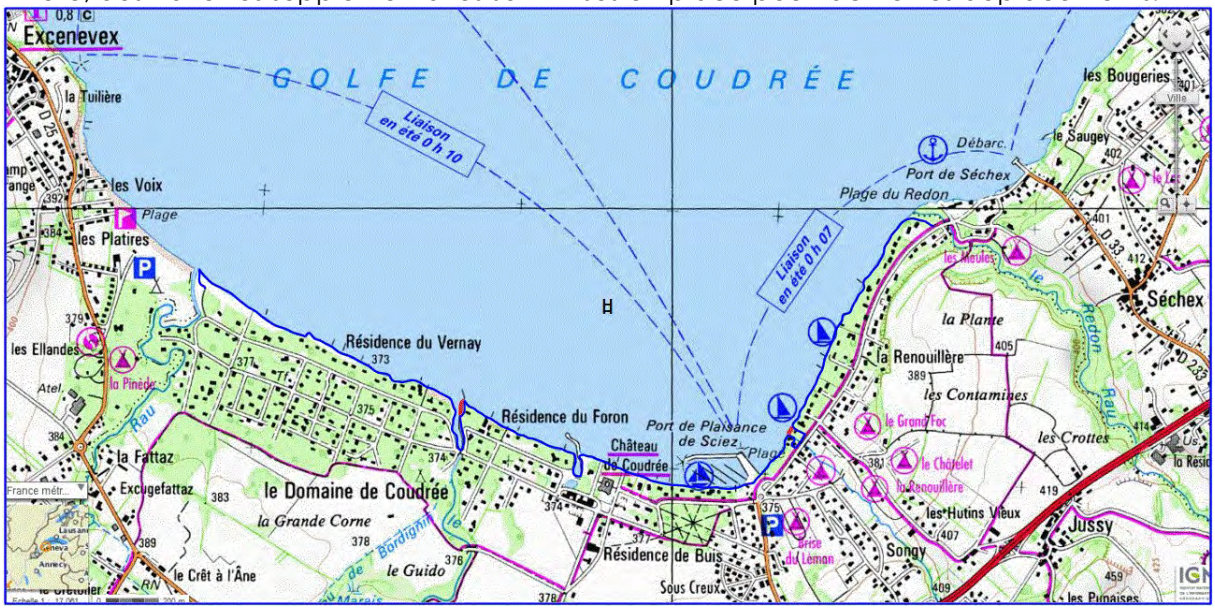
Ligne N1 Lausanne-Évian
Ligne N2 Lausanne-Thonon
Ligne N3 Nyon-Yvoire

Source : https://www.cgn.ch/



Les lignes N1, N2 et N3 apportent une contribution écologique importante en réduisant le trafic routier et, par conséquence, les émissions de CO2 autour de l'arc lémanique.
De nouvelles navettes lacustres vont être créées :
-Evian – Lausanne plus « écologique » et plus rapide en 2022
-Thonon – Lausanne en 2024.

En été, des navettes supplémentaires sont mises en place pour faciliter les déplacements.



Dans le cadre des modes de transports doux, il est à noter que les enfants des écoles se rendent à la bibliothèque en bus ou à pieds.
Une réflexion est engagée par la municipalité afin que les scolaires empruntent par exemple les forêts pour éviter les bords de route, pour se rendre à la bibliothèque.

A ce jour, aucune piste cyclable n'existe sur la commune de Sciez-sur-Léman. Ce point est donc à développer sur le territoire.
Toutefois, une partie de la ViaRhôna, en cours de création, traversera la commune (liaison Margencel-le Port de Sciez-sur-Léman sous maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération et partie Port de Sciez-sur-Léman-Chef-Lieu-Excenevex sous maitrise d'ouvrage du CG74).

Sur la commune de Sciez-sur-Léman, seule une zone piétonnière est recensée au niveau de la zone du Port. Un développement de ces zones pourrait être envisagé.
De même, une réflexion est menée par les élus afin de pouvoir relier le Chef-Lieu, Bonnatrait aux différents hameaux, par des cheminements piétons.

Le covoiturage est effectué de manière spontanée par quelques habitants de la commune, avec des stationnements observés vers la salle des fêtes et à proximité de la Mairie. En revanche, aucun système organisé par la commune ou une association n'existe afin de soutenir et de promouvoir le covoiturage.
Afin de faciliter la pratique du covoiturage, Thonon Agglomération propose des places réservées, accessibles gratuitement, sur la commune : route d'Excenevex à l'entrée du parking du Centre d'Animation Culturel et Sportif (10 places).

La commune de Sciez-sur-Léman ne sensibilise pas ses administrés à la pratique du covoiturage. Cette démarche est toutefois effectuée par Thonon Agglomération qui met à disposition sur son site Internet, deux liens mettant en relation les voyageurs sur le bassin lémanique et la Région :

-www.covoiturage-leman.org
-movici.auvergnerhonealpes.fr.

Au niveau communal, les élus projettent donc de développer la pratique et la sensibilisation au covoiturage, de diverses manières :

-la commission environnement souhaite développer la communication sur cette thématique

-une réflexion est en cours pour créer une application mobile

-un projet de création d'aménagements adaptés, notamment des parkings de covoiturage, est à l'étude dans le cadre du réaménagement du Chef-Lieu ; en parallèle, il serait intéressant de recenser ces derniers sur le site dédié du CD74 https://www.covoiturage-leman.org/.

Points forts	-Réseau routier diversifié -Sentiers de randonnée : - Demande en cours pour un classement en PDIPR pour le Sentier des Métamorphoses - Convention entre le Conservatoire du littoral, Thonon Agglomération et la commune pour l'entretien des sentiers -Gares les plus proches sur les communes de Perrignier et Bons-en-Chablais; création du Léman Express avec impact positif pour les travailleurs de la commune -Port de Plaisance - Label Pavillon Bleu depuis 2009 - Impact touristique et scolaire très important -Développement des transports peu ou non polluants : - Nombreux transports en commun - Déplacements des enfants à la bibliothèque en bus ou à pieds - Piste cyclable ViaRhôna traversant la commune, en cours (liaison Margencel-le Port de Sciez-sur-Léman) - Zone piétonnière uniquement au niveau du Port de Sciez-sur-Léman - Covoiturage : ✓ Pratique de manière spontanée par quelques habitants avec stationnements observés vers la salle des fêtes et à proximité de la Mairie ✓ Places réservées accessibles gratuitement, proposées par Thonon Agglomération, route d'Excenevex - entrée du parking du Centre d'Animation Culturel et Sportif (10 places)

Points faibles	-Pas de piste cyclable existante à ce jour -Pas de système organisé par la commune, par une association ..afin de faciliter et de promouvoir le covoiturage -Pas de sensibilisation de la population à la pratique du covoiturage
Orientations	-Projet de création de l'autoroute Machilly-Thonon (à 5 kms de Sciez-sur-Léman) permettant de désengorger le trafic au sein de la commune -Projet de création d'un schéma de desserte forestière pour toutes les communes de la presqu'île (concernant pour partie, Sciez-sur-Léman) -Projet de création de nouveaux sentiers de randonnée à partir de chemins communaux -Nombreux projets à venir : • Nouvelle ligne en 2022 : Presqu'île– Sciez-sur-Léman—Perrignier • Amélioration du nombre de trajets pour la T71 • Arrivée en 2022 des transports urbains à Sciez-sur-Léman • Création de la ligne bus Thonon - Genève (projet avec CD74 et Thonon Agglomération) avec aménagement de la traversé de Sciez-sur-Léman • Création des nouvelles navettes lacustres (en 2022 : nouvelle navette Evian– Lausanne plus « écologique » et en 2024: nouvelle navette Thonon - Lausanne) -Réflexion pour que les scolaires empruntent par exemple les forêts pour éviter les bords de route, pour se rendre à la bibliothèque -Réflexion pour pouvoir relier le Chef-Lieu, Bonnatrait aux différents hameaux, par des cheminements piétons -Développer les zones exclusivement piétonnières -Projet de développer les pistes cyclables sur la commune -Développer la pratique et la sensibilisation au covoiturage: • Projet de la commission environnement de la collectivité afin de développer la communication • Réflexion pour la mise en place d'une application mobile • Projet de prévoir des aménagements adaptés à cette pratique (parkings) lors du réaménagement du Chef-Lieu; réfléchir à leur recensement sur le site dédié du CD74 « https://www.covoiturage-leman.org/ »

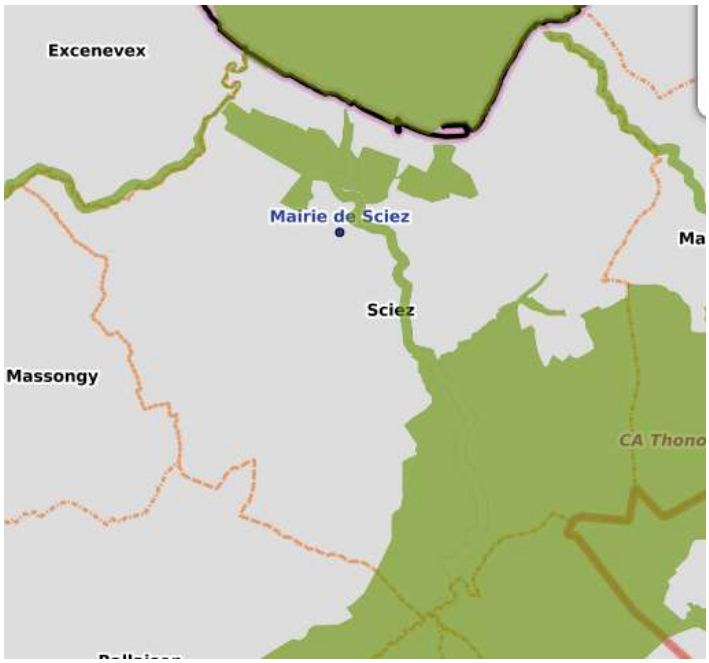
FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



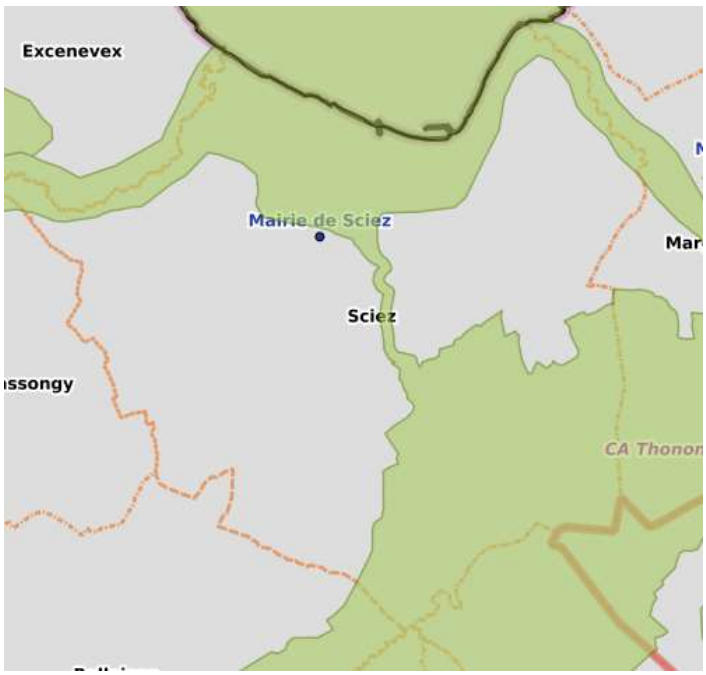
2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Sciez-sur-Léman possède des Zones d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type I (au nombre de 5) et de type II (au nombre de 2) :



ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur valeur biologique remarquable,



ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Parmi les ZNIEFF de type I :

-**Domaine de Coudrée et anciennes dunes lacustres du bord du Léman** : elle représente 92,88 hectares.



Il s'agit d'un secteur de grand intérêt : situé juste au sud du Lac Léman, à très faible distance de la rive, il est entouré de zones fortement urbanisées. Il conserve néanmoins un certain degré de "naturalité" qui lui procure toute sa valeur. Les milieux présents sont variés : on retrouve à la fois des "bas-marais" (marais tout ou partie alimentée par la nappe phréatique) alcalins et des pelouses arides sur les petits coteaux dominants le lac. La biodiversité est très importante. Ainsi, on peut observer un amphibien très rare et menacé : le Sonneur à ventre jaune. Ce crapaud au ventre jaune ponctué de noir affectionne les eaux stagnantes peu profondes en forêt ou en milieu bocager. Il hiberne d'octobre à mars-avril, enfoui dans la boue, sous les feuilles ou dans la terre humide. Lorsqu'il quitte ses quartiers d'hiver, il recherche des flaques temporairement en eau, des petites mares ou des ornières forestières dans lesquelles il va se reproduire. Sa longévité peut atteindre une trentaine d'années. L'association de zones ouvertes et de petits bosquets est le domaine de prédilection de la Pie-grièche écorcheur. D'un perchoir dégagé, elle s'envole pour capturer des proies au sol, des insectes surtout. Elle les empale, ensuite, sur les épines des arbustes environnants qui lui servent de garde-manger ou "lardoir". Cet oiseau migrateur n'est présent dans nos contrées que de mai à septembre. Citons aussi le Faucon hobereau ou le Milan noir pour les rapaces, le Harle bièvre, le Vanneau huppé et le Martin-pêcheur d'Europe pour les oiseaux associés aux milieux aquatiques. La flore est elle aussi d'une grande richesse. Les orchidées ont développé des trésors d'adaptation pour se reproduire. Elles attirent les insectes soit par leur nectar qui dégage une odeur plus ou moins forte soit par un leurre visuel. Dans ce cas, l'un de leur pétale, le labelle, ressemble à s'y méprendre à un insecte ou à une fleur nectarifère. C'est le cas notamment de l'Ophrys araignée qui singe une araignée ou de l'Ophrys abeille qui fait de même avec une abeille afin d'attirer l'insecte pollinisateur. Dans les zones humides de marais, on peut rencontrer une rare orchidée à l'odeur nauséabonde : l'Orchis punaise. On remarque aussi la présence de l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent"). Cette curieuse fougère ne produit chaque année qu'une seule feuille constituée de deux parties bien distinctes : un limbe ovale vert tendre et un épi de sporange, qui lui confère sa ressemblance avec une langue de serpent. Elle a besoin de lumière mais tolère aussi les clairières et lisières forestières. *Véritable fossile vivant, cette petite fougère est plus fréquente dans les prairies humides. Il est aussi possible de la rencontrer dans des milieux plus secs (pelouses de coteaux calcaires par exemple) dans des régions à forte pluviosité. Cette fougère est associée ici à l'Œillet superbe et à la Gentiane pneumonanthe, une grande et belle plante aux fleurs bleues facilement repérable. Citons encore dans les zones forestières deux plantes des sous-bois acides : la Pyrole verdâtre et la Pyrole à feuilles rondes. Ainsi, L'ensemble du site est d'une grande richesse biologique et mérite d'être préservé.*



Sonneur à ventre jaune



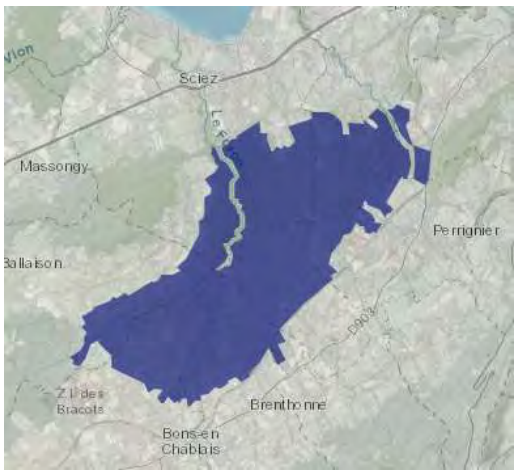
Pie-grièche écorcheur



Ophrys araignée

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Forêt de Planbois :**



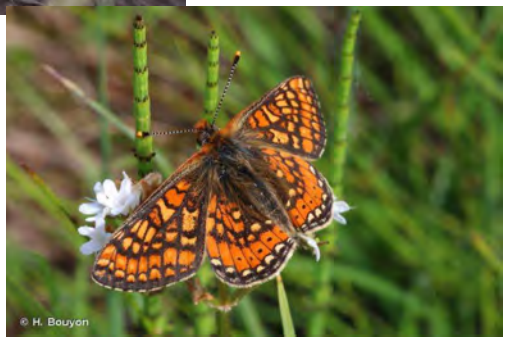
Ce massif forestier est situé dans le bassin lémanique entre le lac et les premiers reliefs préalpins. Reposant sur des terres argileuses d'origine glaciaire et parsemée de quelques blocs erratiques, sa topographie est plane mais cependant plus ou moins profondément entaillée par le réseau hydrographique, de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres pour le Foron qui draine la plupart des ruisseaux secondaires. Par son altitude modeste, comprise entre 470 et 530 m, mais installée au pied des reliefs, la forêt de Planbois est une forêt collinéenne qui compte cependant un fort pourcentage d'éléments faunistiques et botaniques montagnards, ne serait-ce que dans ce qui est le plus visible, son fort enrésinement (épicéa, sapins), renforcé par la main de l'homme. Ailleurs, c'est la chênaie, la chênaie-charmaie et un boisement de Tremble qui occupent l'espace. Mais quelques clairières herbeuses d'origine humaine viennent s'ajouter à une couronne de prairies méso-hygrophiles (présentant des conditions d'humidité moyennes) fauchées ou pâturées et quelques zones marécageuses. A l'habitat forestier classique viennent se superposer des milieux de haute valeur écologique comme les prairies humides à Glaïeul des marais et les pinèdes sur argiles riches en orchidées. Située dans un contexte urbanistique en plein essor et qui plus est d'accès facile, cette forêt jouit d'une bonne connaissance de ses richesses écologiques. Cette forêt est très réputée pour sa diversité mycologique (plus de2000 espèces) et botanique (500 à 600 espèces recensées) avec les plus belles stations départementales du très rare Glaïeul des marais et une grande richesse en orchidées incomparable, parmi lesquelles l'Epipactis violacé. La faune y est également très riche. On dénombre plus particulièrement le Castor d'Europe (réintroduit) et le crapaud Sonneur à ventre jaune, dont ce site présente le plus bel et vaste ensemble régional en termes de fréquence et d'abondance. On remarque encore la Bécasse, l'Engoulevent, le Loriot, le Bouvreuil, la Pie-grièche écorcheur et de nombreux rapaces (Bondrée, milans...), divers reptiles et amphibiens : tritons, Salamandre, Grenouille agile. Chez les invertébrés, on compte plusieurs espèces de lépidoptères de grand intérêt : Damier de la Succise, Erèbe ou Limenitis.



Glaïeul des marais



Castor d'Europe



Damier de la Succise

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Le Glaïeul des marais (Gladiolus palustris), plante admirable par la beauté de ses fleurs, est sans nul doute parmi les espèces protégées les plus menacées, du fait notamment de la régression importante de son habitat de prédilection : les prairies humides à molinie. En effet, près de la moitié des milieux humides a disparu en 30 ans et la situation est d'autant plus sérieuse que le département de la Haute-Savoie constitue, avec l'Alsace, le Jura et l'Ain, un des derniers refuges français de cette espèce.
Le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique s'est engagé depuis 2011 à travers un contrat de biodiversité pour la préservation des sept stations présentes sur son territoire de compétence, les stations de la forêt de Planbois.
Le programme de gestion 2011-2015 identifiait cinq objectifs :
-Objectif 1 –Préserver et entretenir l'habitat du Glaïeul des marais
-Objectif 2 –Évaluer l'état de conservation de la population de Glaïeul et de son habitat--Objectif 3 –Valoriser les sites tout en assurant la conservation de l'habitat et des espèces 33PLUi Bas Chablais –Rapport de Présentation, Tome I Arrêt projet
-Objectif 4 –Se donner les moyens de faire respecter la réglementation (protection des espèces, circulation motorisée dans les espaces naturels)
-Objectif 5 –Animer la gestion du site dans son contexte local.
Afin de poursuivre l'objectif à long terme « Préserver la population de Glaïeul des marais dans un état de conservation favorable », un nouveau programme de gestion est en cours d'élaboration pour la période 2016-2020. Les travaux de restauration et d'entretien de ces sites visent à maintenir les clairières qui abritent le Glaïeul des marais en contexte forestier. Ces travaux consistent en du bûcheronnage pour limiter le développement des ligneux et en du fauchage manuel ou mécanique, avec exportation pour maintenir milieu oligotrophe et valorisation des produits de fauche. Des actions spécifiques d'arrachage ou de broyage ont été menées contre du Solidage invasif.

-**Golfe de Coudrée et environs :**



Le lac Léman est le plus grand lac alpin d'Europe occidentale, avec une superficie de 582 km². C'est un lac encaissé et profond :il atteint 309,7 m dans sa plus grande profondeur. Ses eaux ne sont jamais prises par le gel. Ces caractéristiques favorisent un climat plutôt clément avec une température moyenne annuelle légèrement supérieure à 10°C. Le lac Léman constitue la deuxième zone d'hivernage française pour l'avifaune aquatique après la Camargue. Il se trouve aussi sur un des plus importants axes de migration du continent. Ses rives sont fréquentées par la plupart des espèces aviennes de la faune européenne. Située sur le littoral sud du lac, la vaste baie de Coudrée (également appelée baie de la Grande Conche) accueille en toutes saisons des populations importantes d'oiseaux d'eau. Zone d'hivernage majeur et halte migratoire pour de nombreux nageurs et plongeurs, le golfe de Coudrée accueille également la nidification d'espèces aviennes emblématiques telles que le Harle bièvre. La réserve de chasse et de faune sauvage d'Excenevex, mise en place dès 1968, joue un rôle majeur pour la protection de ces espèces.

Harle bièvre

Source : https://inpn.mnhn.fr/



-**Marais de Choisy :**



Ce marais occupe une faible dépression en fer à cheval à la base d'une butte. Sa superficie a été réduite par des remblaiement successifs dans sa partie sud, mais il subsiste encore une prairie humide, des fragments de cariçaies (formations végétales dominées par les laîches) et une saulaie à Saule cendré qui abritent deux fougères protégées en région Rhône-Alpes : l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent") et la Fougère des marais.



Ophioglosse



Fougère des marais

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Ruisseaux du Vion, du Foron et du Redon :**

Ces trois ruisseaux débouchent dans la large baie de Coudrée, appelée aussi baie de la Grande Conche, sur les bords du lac Léman. Ils accueillent en toutes saisons de nombreuses espèces aviennes nicheuses, hivernantes ou migratrices, et sont également intéressants en ce

qui concerne le peuplement d'amphibiens et de crustacés. Les milieux environnants présentent en outre une flore très diversifiée comptant plusieurs espèces remarquables.







Oeillet magnifique Balbuzard pêcheur

Espèces protégées sur l'ensemble du territoire

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Parmi les ZNIEFF de type II :

-**Forêt de Planbois et bassin versant du Foron**

La délimitation de ce secteur de piémont, en rive méridionale du lac Léman, prend en compte tout à la fois le bassin versant du Foron et de l'ensemble de ses petits affluents, ainsi que l'ensemble de la forêt de Planbois. Celle-ci (la plus vaste forêt de plaine du département de Haute-Savoie) est peuplée de feuillus, ou de Pin sylvestre dans les secteurs marneux. La zone intègre les précieuses reliques de zones humides lacustres du fond du Golfe de Coudrée, à l'embouchure du Foron .Cet ensemble présente un grand intérêt biologique .C'est vrai en ce qui concerne les types d'habitats naturels représentés (« bas-marais » alcalins...), la flore (notamment celle inféodée aux zones humides : Dactylorhyze de Traunsteiner, Orchis jaune pâle, Œillet superbe, Gentiane pneumonanthe, Glaïeul des marais, Liparis de Loesel...), mais aussi la faune (Castor d'Europe, Cerf élaphe, Harle bièvre, fauvettes paludicoles, crapaud Sonneur à ventre jaune, libellules et papillons des marais...). Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie en outre, à l'échelle du bassin, le Lac Léman et la Basse Dranse parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Il souligne en particulier l'importance de la qualité



des cours d'eau tributaires du lac dans le maintien des stocks de la Truite lacustre, forme géante migratrice.
Les zones humides et les secteurs forestiers les plus remarquables sont par ailleurs identifiées en ZNIEFF de type I (anciennes dunes littorales lacustres, forêt, ruisseaux...). Le zonage de type II souligne la sensibilité particulière de ce bassin en rapport avec la conservation d'espèces remarquables tributaires de la qualité du milieu. C'est particulièrement vrai pour les ruisseaux constituant des frayères pour la Truite de lac, ou abritant encore des populations d'Ecrevisse à pattes blanches. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône. Il traduit également diverses fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (autoépuration des eaux et protection de la ressource en eau),

- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor fluviatile et corridor biologique entre les massifs du Chablais et le littoral lémanique, ou que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

Il présente par ailleurs un intérêt paysager, pédagogique et récréatif, ainsi que géomorphologique (présence de blocs erratiques glaciaires) au cœur d'une région soumise à une intense pression foncière, à mi-distance des agglomérations de Genève-Annemasse et de Thonon les Bains.

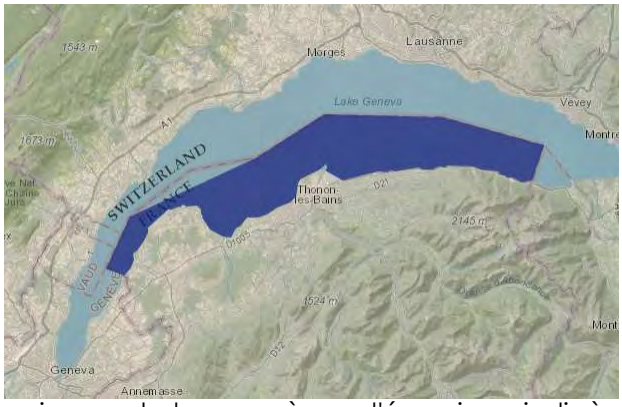


Ecrevisse à pattes blanches

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Lac Léman :**

Avec une superficie supérieure à 580 km2 et environ 170 km de rivage, territorialement partagé entre la Suisse et la France, c'est le plus grand lac d'Europe occidentale. C'est un lac alpin modelé par le surcreusement glaciaire, encaissé et profond (plus de 300 m). Ses eaux ne sont jamais prises par le gel, et contribuent à entretenir sur ses rives un microclimat plutôt clément. Bien que situé au cœur d'un bassin de population dense et confronté à des problèmes aigus d'urbanisation et d'eutrophisation (cette dernière en voie de lente régression cependant), le Léman conserve un intérêt biologique majeur. Ainsi, en ce qui concerne l'avifaune aquatique, il reste la deuxième zone d'hivernage française après la Camargue. Il se situe d'ailleurs sur l'un des principaux axes de migration du continent. Ses rives sont ainsi fréquentées occasionnellement par la plupart des espèces aviennes de la faune européenne. L'ampleur des stationnements et leurs fluctuations font l'objet de suivi régulier depuis près de cinquante ans. Au cours de ces dix dernières années, on a ainsi recensé trente-trois espèces régulières



pour un effectif global moyen de 93 000 individus. Ceci justifie le fait que le Léman soit également inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).
Les phénomènes d'eutrophisation ainsi que l'introduction accidentelle d'une proie nouvelle (la Moule zébrée) peut d'ailleurs expliquer l'augmentation récente de certaines espèces. Si le peuplement piscicole du lac n'est pas particulièrement diversifié (originellement dix-huit espèces de poissons et deux espèces d'écrevisses indigènes), il compte néanmoins certaines espèces particulièrement intéressantes comme la Perche, les Corégones (avec originellement deux formes endémiques, auxquelles ont pu se substituer des souches provenant d'autres lacs alpins), la Truite de lac, et l'Omble chevalier. La microfaune était jusqu'au début du vingtième siècle représentée très majoritairement par des espèces exigeant des eaux bien oxygénées. Celles-ci étaient devenues très minoritaires dans les années 1980, mais une lente restauration de cette situation semble heureusement se faire jour. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie, à l'échelle du bassin, le Lac Léman et la Basse Dranse parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Il souligne l'importance de la qualité des cours d'eau tributaires du lac dans le maintien des stocks de la Truite lacustre, forme géante migratrice. Sur le Léman, il préconise la poursuite d'une politique volontariste de reconquête de la qualité des eaux sur le plan physique, chimique ou biologique (et notamment de réduction des apports en phosphore dans le lac), de protection des derniers espaces naturels littoraux, de maintien et ou restauration des liens biologiques entre le lac et ses affluents. Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cette unité lacustre, dont certains éléments littoraux représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont par ailleurs retranscrits par le zonage de type I (principales zones d'hivernage...). Il traduit la sensibilité particulière du bassin versant alimentant le lac, en rapport avec la conservation d'espèces remarquables. Il traduit également diverses fonctionnalités naturelles :- celles de nature hydraulique (auto-épuration des eaux et protection de la ressource en eau),- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'accueil et de stationnement, de dortoir(avifaune migratrice...), zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ;l'importance du maintien des liaisons biologiques avec les cours d'eaux affluents (frayères à Truite de lac...) ainsi qu'avec le fleuve Rhône est à souligner. L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager.

La commune de Sciez-sur-Léman ne présente pas de réserve naturelle, d'arrêté de biotope et n'appartient pas à un Parc Naturel National (PNR) ni à un Parc National.

Le Domaine de Guidou renferme de espèces de flore protégées, notamment les coquelicots.

La Convention sur les zones humides, signée à **Ramsar,** en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Ces zones humides sont choisies sur la base de leur importance internationale du point de vue de l'écologie, de la botanique, de la zoologie, de la limnologie ou de l'hydrologie. Les rives du lac Léman ont été retenues par la convention Ramsar en raison de leur rôle très important comme halte migratoire et zone d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Il s'agit d'une zone incluant des réserves de chasse sur le Léman du fait de l'hivernage des oiseaux d'eau mais également des forêts alluviales et la réserve naturelle nationale de la Dranse. Le site RAMSAR est constitué par un ensemble de zones d'intérêt écologique qui sont : la Réserve naturelle du Delta de la Dranse (45 ha), le domaine de Ripaille (chênaie centenaire,

héronnière, arboretum -250 ha), la réserve de chasse au gibier d'eau d'Excenevex (la plus importante concentration d'oiseaux hivernants du Lac Léman -920 ha), la Buxaie de Coudrée et les dunes lacustres de Sciez-sur-Léman (environ 50 ha au total), les rives de Tougues et la réserve cynégétique d'Hermance, et la partie avale de rivières (Basse-Dranse, Redon, Vion, Foron).Cela tient à différents critères:

-Le Lac Léman est le plus grand lac de l'arc alpin : il constitue à ce titre un écosystème unique et remarquable.

-Le Lac Léman français héberge en hivernage, des populations d'oiseaux d'eau supérieures à 20 000 individus : Grèbe huppé (> 20 000), Fuligule morillon (10 500), Fuligule milouin (1900) et Garrot à œil d'or (1400).

-Une espèce représente en hivernage plus de 1% de la population biogéographique régionale, le Harle bièvre (population de 115 individus) puisque la référence de « waterbirds population estimates 4th Edition of Wetlands international, fixe le taux de 1% à 36 individus.

-3 espèces piscicoles remarquables fréquentent la zone RAMSAR : l'Omble chevalier, la Féra (Corégone), et la truite de lac. Les parties en aval des rivières du site RAMSAR constituent les zones de frayères de cette dernière espèce.

Ainsi, plus spécifiquement sur le territoire intercommunal, cela correspond au cours des ruisseaux du Vion, du Foron et du Redon, le Golfe de Coudrée où ils débouchent, ainsi que les rives du Lac Léman au sud de Chens-sur-Léman.

Des **Espace Naturels Sensibles** (ENS) sont recensés sur le territoire communal : le Bois du Devant (uniquement sur Sciez-sur-Léman) et des Sites à glaïeuls des marais (à la fois sur Sciez-sur-Léman, Perrignier, Margencel, Fessy et Lully).

En Haute-Savoie, un premier Schéma départemental des espaces naturels sensibles avait été adopté en 2008, pour une période de six ans. Adopté en 2016 par le Département, le nouveau SDENS permet, pour les six prochaines années, de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux (par exemple, le changement climatique ou le développement des activités sportives de pleine nature) et de concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité. Réalisé en étroite collaboration avec tous les acteurs locaux (collectivités, associations...), il s'articule autour de 3 axes :

-préserver la nature et les paysages ;

-valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics ;

-enrichir la connaissance sur la biodiversité et les paysages et la partager.

Il existe 2 types d'espaces naturels du réseau départemental ENS :

>Les sites du Réseau Écologique Départemental (RED) qui font l'objet de mesures de gestion.

>Les sites de Nature Ordinaire (NatO) qui participent au maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages, mais sans mesure de gestion spécifique.

Le Bois du Devant correspond à un site NatO en plusieurs parcelles alors que les Sites à glaïeuls des marais, correspondent à un site RED.

La commune de Sciez-sur-Léman possède divers partenariats avec des organismes spécialisés dans la protection de la flore, de la faune :

-la LPO pour le Domaine du Guidou : Forte de 46 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Education et sensibilisation.

-le Conservatoire du Littoral : Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

Il est composé de services centraux (le département de l'action foncière, le département de la gestion patrimoniale et le secrétariat général), de 10 délégations de rivages, d'une délégation «Europe et International» et d'une délégation à la communication et au mécénat. Son siège est situé à Rochefort (Charente-Maritime).
Dès 1975, la gestion des lacs d'une superficie supérieure à mille hectares sont intégrés à l'aire de compétence du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Que ce soit dans les Alpes, le quart Nord-Est ou le Massif Central, son intervention sur les rives des grands plans d'eau intérieurs se justifie pleinement. Le caractère naturel des lacs leur confère un réel attrait paysager et touristique, tout autant que le littoral maritime. Ce sont aussi des milieux naturels qui accueillent une multitude d'espèces faunistiques et floristiques, d'où l'intérêt de leur protection par le Conservatoire.

-l'ONF : Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) rassemble près de 9 000 professionnels. En Métropole et en Outre-mer, l'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.
La forêt française est un écosystème aux ressources multiples. Protéger et gérer durablement les forêts, agir pour le climat et la transition écologique, contribuer à l'attractivité et au développement durable des territoires, c'est préserver notre vie et celle des générations futures. Telle est l'ambition de l'ONF et de ses partenaires- communes forestières, collectivités, Etat, associations locales.
Chaque jour, les forestiers entretiennent, développent et renouvellent ces espaces avec, au cœur de leurs actions, plusieurs objectifs indissociables : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.
Fort de son expertise, l'ONF propose aussi une offre de services aux entreprises et aux particuliers souhaitant entretenir et valoriser durablement leurs espaces naturels.

-l'association du Domaine de Guidou,
-l'association des riverains du lac,
-l'association de la sauvegarde du Léman…

Des pommiers, présents sur une avenue (Avenue des Pommiers), sont gérés par la Conservatoire du Littoral.
Un projet de création d'un « arboretum » au niveau de la départementale avait été proposé par l'ancienne mandature. Les nouveau élus réfléchissent pour y implanter des espèces adaptées mais cet endroit reste éloigné du centre.
Ainsi, un autre projet d'arboretum est envisagé, proche du Chef-Lieu, afin que les personnes puissent s'y rendre facilement.

La mise en place de ruches sur la commune et la production de miel sont des projets de la municipalité.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune de Sciez-sur-Léman est concernée par un zonage Natura 2000.
Depuis 1992, l'Europe s'est lancée dans un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Cette démarche est née de la volonté de maintenir la biodiversité biologique du continent européen tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés. Pour réaliser ce réseau écologique, les États membres se basent sur les deux textes fondateurs que sont la Directive « Oiseaux» de 1979 (les zones de protection spéciale –ZPS) et la Directive «Habitats Faune Flore» de 1992 (les zones spéciales de conservation –ZSC).
La Directive «Oiseaux» a été créée en vue de la conservation de 181 espèces et sous-espèces d'oiseaux menacées en Europe.
La Directive «Habitat Faune Flore» vise la conservation des espèces de faune et de flore sauvages ainsi que leurs habitats naturels. Ces Directives établissent la base réglementaire du réseau Natura 2000.

La commune est concernée par la zone **Natura 2000 « Lac Léman** » :



Le site Natura 2000 du Lac Léman est reconnu comme site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux. Par arrêté ministériel du 24 avril 2006, le site a été désigné comme zone de protection spéciale. Un plan de gestion a été réalisé par Asters (Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie) et approuvé en 2013. L'opérateur Natura 2000 désigné est le SYMASOL (Syndicat mixte des affluents du Sud-Ouest Lémanique), il est alors en charge de le mettre en œuvre.

Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/

Les inventaires floristiques et faunistiques établis lors de l'élaboration du Document d'objectifs pour le site « lac Léman » ont montré la présence d'espèces animales et habitats d'espèces rares et menacés au titre de la Directive « Habitats » sur le site initial et proche (vallon des Léchères, littoral de Messery) ainsi que des zones complémentaires et d'importance pour les oiseaux (rives de Chens sur Léman et de Messery). C'est pourquoi une demande d'extension du site initial et désignation au titre de la Directive « Habitats » (ZSC) ont été proposées. Elles ont été acceptées par les services de l'Etat et collectivités concernées en 2013. Le site a été proposé comme pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire) à l'Union Européenne au titre de la directive Habitats en 2013.

Ce site comprend quatre secteurs distincts :

-Secteur de Chens sur Léman : Vallon des Léchères, la Sablonnière, les rives du lac

-Secteur de Messery : rives du lac

-Secteur de Sciez-sur-Léman : Baie de Coudrée et Domaine de Guidou

-Secteur de Thonon les Bains : Domaine de Ripaille.

La Baie de Coudrée comprend une importante zone lacustre correspondant à l'ensemble de la baie et diverses entités terrestres :

-Baie –zone lacustre : largement ouverte sur le Grand Lac, cette zone s'étend sur environ 9 km de rivages de types différents. De la pointe de Rovorée et jusqu'au village d'Excenevex, des berges assez élevées et escarpées dominent des eaux parsemées de nombreux gros blocs erratiques. En contraste, les plages d'Excenevex et de Coudrée s'étalent sur 2 km, précédées de faibles profondeurs sablonneuses. Entre le port de Sciez-sur-Léman et Séchex reparaissent les grèves caillouteuses. Trois petites rivières, le Vion, le Foron et le Redon, débouchent dans la baie de la « Grande Conche ». En période hivernale, la baie accueille plusieurs milliers d'oiseaux pour l'hivernage et le nourrissage. Les sables exondés constituent une zone de halte migratoire et de repos particulièrement précieuse puisque ce milieu est unique sur le littoral.

-Domaine de Rovorée –La Châtaignière: Sur près de 24 ha, avec une façade lacustre d'1,2 km, le secteur se trouve sur le territoire des communes d'Yvoire et Excenevex. Le domaine de Rovorée-La Chataignière constitue une entité à valeur écologique et paysagère forte, un site d'intérêt culturel et historique, un lieu d'accueil de différentes manifestations sportives ou culturelles, un espace pour partie dédié à des activités agricoles et maraîchères, un but de promenade et éventuellement de baignade pendant l'été.

-Domaine de Guidou : Ce site est compris entre une zone de lotissement au nord (domaine de Coudrée) et des parcelles agricoles au sud. Deux rivières traversent le domaine : le Foron à l'est et le Vion à l'Ouest. La richesse de ce site est liée à la pluralité des milieux que l'on y rencontre : pelouses sèches, buxaie, pinède, rivières, milieux humides, pâturages et zone

agricole. Il y a une connexion très forte entre la baie de Coudrée et le domaine de Guidou tout proche. Ainsi les prairies humides de ce secteur servent de zone de gagnage pour les anatidés et les limicoles, ainsi que de zone de quiétude pour ces espèces en cas de dérangement sur la plage.
Propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Domaine de Guidou, d'une superficie de 80 hectares, fait l'objet de toutes les attentions. Sa gestion a été confiée à l'Association de Gestion du Domaine de Guidou. Cette dernière a missionné la LPO Haute-Savoie et l'ONF pour assurer la mise en œuvre et le suivi des travaux d'entretien et d'aménagement, avec l'aide des services de la Mairie de Sciez-sur-Léman, contribuer aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment auprès des scolaires de la commune, et enfin assurer une mission de garderie. Concernant cette dernière, il est interdit :

- de circuler avec des véhicules motorisés (sauf les exploitants agricoles)
- de déposer des ordures
- de faire du feu
- de camper
- de cueillir, collecter ou détruire les végétaux et animaux quels qu'ils soient
- de promener son chien non tenu en laisse.

Le site de Guidou constitue l'un des "hotspot" de biodiversité de l'arc lémanique :

- 528 espèces de plantes, parmi lesquelles 39 espèces présentent un intérêt patrimonial particulier, soit du fait de leur statut de protection nationale ou régionale, soit parce qu'elles figurent sur les listes rouges d'espèces menacées aux échelles régionale et départementale
- 65 espèces d'oiseaux nicheurs (+ de nombreux migrateurs en halte)
- 14 espèces de chauves-souris
- 22 espèces d'odonates (libellules, demoiselles)
- 46 espèces de papillons diurnes
- 22 espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)
- l'une des 3 stations de Crapaud calamite (Bufo calamita) de Haute-Savoie
- une grande diversité de milieux secs et humides



Source : https://inpn.mnhn.fr/



Minioptère de Schreibers

Orchis punaise

Il est à noter que la commune est également par une autre zone Natura 2000, mais que sur 0.02% de son territoire. Il s'agit des « Zones humides du Bas Chablais ».



Le site des zones humides du Bas Chablais est une succession de terrasses post-glaciaires (dépôts würmiens). Les dépressions sont liées aux retards de fonte des résidus de glaciers et à la mollesse des reliefs. C'est un ensemble de zones humides (marais, tourbières) et d'annexes (bois tourbeux, suintements, ruisseaux).

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Aucun site naturel classé ou inscrit n'est recensé sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages (Directive "Oiseaux"), un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'État doit, dans un deuxième temps, lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées. L'existence d'une ZICO n'est pas en soi une protection réglementaire mais elle est révélatrice d'un intérêt biologique, et peut constituer un indice à prendre en compte par la justice lorsqu'elle doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des différentes dispositions sur la protection des milieux naturels. La ZICO Lac Léman compte des habitats naturels humides attractifs (lac, roselières, marais, végétation ripicole) pour de nombreuses espèces d'oiseaux. A ce titre, le Lac Léman et ses abords sont considérés comme un site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau (principaux hivernants : Grèbe huppé, Grèbe à cou noir, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à œil d'or, Harle bièvre, Foulque macroule, Goéland cendré). Sur le territoire intercommunal, la ZICO correspond au cours des ruisseaux du Vion, du Foron et du Redon, le Golfe de Coudrée et le lac Léman. Cela englobe donc le site RAMSAR.

La commune de Sciez-sur-Léman a élaboré un Règlement Local de Publicité (RLP) en 2016. Une unique zone de réglementation particulière couvrant tout le territoire communal de Sciez-sur-Léman a été instaurée. Elle comporte un secteur de réglementation particulière pour les enseignes

En 2019, Thonon Agglomération a engagé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). A l'échelle des 25 communes, il fixera, par zones, les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.
Le RLPi encadrera notamment les implantations, les formes, les dimensions, les couleurs, la densité, la typologie des supports ou encore le mode d'éclairage en fonction de zones définies (centre-ville, zones commerciales, espaces résidentiels…).
Les objectifs poursuivis par Thonon Agglomération sont les suivants :

- Harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire intercommunal pour renforcer son identité ;
- Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur la cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti ;
- Apporter une réponse équitable et adaptée aux besoins de communication des acteurs économiques, culturelles, associatifs…

- Mieux maîtriser la publicité, les enseignes et les pré-enseignes dans les secteurs à enjeux : entrées de villes, routes à fort trafic (RD 1005 ; RD 1206 ; RD 903…), bande littorale, zones d'activités économiques et commerciales ;
- Intégrer les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques.

Tout au long de la procédure d'élaboration, des temps forts de participation seront organisés avec les acteurs locaux : élus, habitants, commerçants, publicitaires, associations… (réunions publiques, ateliers de travail et de concertation avec les acteurs locaux).
Dès lors, le RLPI remplacera les RLP communaux existants et sera annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi).
Le planning prévisionnel pour l'élaboration du RLPI est le suivant :



Source : https://www.thononagglo.fr/

L'enfouissement des lignes aériennes n'est effectif que sur 20 à 25% du territoire communal. Les secteurs où cet enfouissement est à réaliser, seront traités en fonction des opportunités avec le SYANE et des travaux de voiries.

Des journées de nettoyage de la nature sont organisées deux fois par an dans le cadre d'une chasse aux déchets menée lors de la Semaine Européenne de Réductions des déchets. En 2021, elle a eu lieu en avril :





Source : https://www.facebook.com/Ville-de-Sciez-496627184502762/

2.1.3. Sensibilisation des populations

La population est sensibilisée à la protection des paysages et de la biodiversité, notamment par l'organisation, par la LPO, de deux journées grand-public et d'interventions auprès des scolaires, chaque printemps dans le cadre de l'opération Tête en l'Air. A ceci s'ajoutent des sorties ponctuelles.
L'opération "Tête en l'air" est un programme de recherche et de sensibilisation en Rhône-Alpes qui permet, à partir de l'observation et de la compréhension de la migration des oiseaux, de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité.
L'objectif final est de permettre au public, à partir de cet événement, de mieux connaître et comprendre les enjeux environnementaux globaux, afin de le conduire à changer ses comportements. Ce programme doit en effet inciter à agir localement de manière durable vers plus de préservation et de protection des milieux et des espèces.
L'opération se décline en deux volets complémentaires : un programme de suivi scientifique de la migration et un programme de sensibilisation auprès des publics. Elle fait l'objet d'un double portage par la LPO Rhône-Alpes pour le volet scientifique et par l'URCPIE Rhône-Alpes pour le volet animation.
Ainsi, tous les ans, durant deux dimanches du mois de mars, la LPO Haute-Savoie accueille le grand-public sur le domaine de Guidou, où des visites guidées sont organisées en matinée et l'après-midi. Le domaine de Guidou et plus particulièrement la prairie de la Grande Corne, ainsi que la plage de Coudrée constituent en effet une halte migratoire majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau.

Un renforcement de la sensibilisation de la population au respect des milieux naturels et à la protection de la biodiversité est en réflexion.

Points forts	-Protection de la flore et de la faune: - 5 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 - Espaces Naturels Sensibles « Bois du devant » et « Sites à glaïeuls des marais » - Partenariats avec des organismes spécialisés : LPO (pour le Domaine du Guidou), le Conservatoire du Littoral, l'ONF, l'association du Domaine de Guidou, l'association des riverains du lac, l'association de la sauvegarde du Léman…. - Pommiers sur une avenue (Avenue des Pommiers) avec gestion par le Conservatoire du Littoral - Flore protégée sur le Domaine du Guidou, notamment des coquelicots -Protection des milieux naturels et des paysages : - Domaine de Guidou: site de 86 ha, propriété du Conservatoire du littoral, classé Natura 2000 et géré conjointement par la LPO Haute-Savoie, l'Association de gestion du domaine, la Mairie de Sciez-sur-Léman, l'ONF, le CD74 et Thonon Agglomération - ZICO Lac Léman - RLP communal en vigueur sur tout le territoire et RLPI en cours d'élaboration - Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal (20 à 25%) - Organisation de journées de nettoyage de la nature dans le cadre d'une chasse aux déchets pendant la Semaine Européenne de Réductions des déchets (2 par an) -Sensibilisation de la population par la mise en œuvre de journées de découverte avec la LPO
Points faibles	-Protection de la flore et de la faune : absence de réserve naturelle, d'arrêté de biotope, de Parc National, de PNR -Protection des milieux naturels et des paysages :

	- Pas de site naturel inscrit ou classé - Beaucoup de secteurs où l'enfouissement des lignes est à réaliser, en fonction des opportunités avec le SYANE et des travaux de voiries
Orientations	-Projet de création d'un « arboretum » au niveau de la départementale (par l'ancienne mandature); à voir pour implanter des espèces adaptées; mais lieu éloigné du centre -Projet de création d'un autre arboretum proche du Chef-Lieu pour que les gens puissent s'y rendre facilement -Projets de mettre des ruches sur la commune et de faire du miel -Réflexion sur un renforcement de la sensibilisation de la population au respect des milieux naturels et à la protection de la biodiversité (avec LPO, le Conservatoire du Littoral)

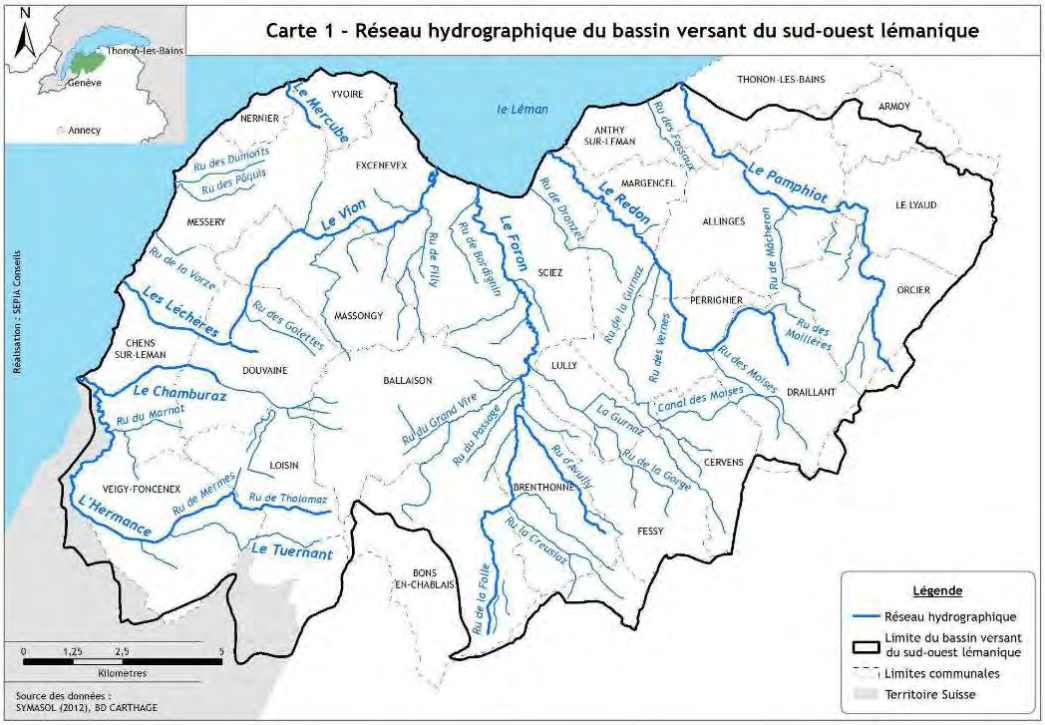
2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Le territoire de SCIEZ-SUR-LÉMAN est parcouru par de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont :

- Le Redon, à la limite est de la commune,
- Le Dronzet
- Le Foron traversant la commune sur l'axe sud-nord, (avec ses affluents : ruisseau des combes, de la grande Pesse, des Esserts et de Bordignin) dont le bief très encaissé marque fortement le territoire (combe entre Sciez-sur-Léman et Bonnatrait)
- Le Vion à la limite ouest de la commune (et ses affluents, le ruisseau de Filly, des Savoiroux, du Plomb et des Bachères). Ces quatre cours d'eau principaux de la commune ont pour exutoire le lac Léman. Ils participent donc tous à sa qualité.

Le reste du réseau est constitué d'axes d'écoulement (vers le lac), le plus souvent temporaires, et relativement discrets, bien que certains traversent des hameaux : ruisseau de Filly, de Burdignin, des Esserts, des Combes, ...



Source : https://www.gesteau.fr/

L'entretien et l'aménagement des berges des cours d'eau sont effectués par Thonon Agglomération, dans le cadre de sa compétence GEMAPI et à défaut des propriétaires, si besoin.
En effet, les propriétaires doivent normalement entretenir les berges du cours d'eau. Pour des raisons d'intérêt général, Thonon Agglomération peut être amener à intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau et remplacer ainsi le travail des riverains. Il reste que les propriétaires ne sont pas pour autant déchargés de leurs responsabilités et obligations.
Il serait donc intéressant de sensibiliser les propriétaires riverains quant à leur responsabilité concernant l'entretien et l'aménagement des berges des ruisseaux.
Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, Thonon Agglomération est en charge de :

- l'aménagement des bassins versants
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des zones humides.

Des interventions (aménagements des bergers) ont eu lieu sur le Foron et le Vion, par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion implanté sur la commune de Sciez-sur-Léman (ou de l'ONF, mais plus rarement). L'association de pêche intervient également, mais très ponctuellement.

Les cours d'eau sont valorisés de diverses façons :
-par la pratique de la pêche : tous les cours d'eau du Chablais Genevois sont classés en 1ère catégorie. Ils sont gérés par l'AAPPMA du Chablais Genevois (AAPPMACG). Il est à noter que le Foron, pour la section délimitée en amont par la route du Moulin Gorjux et en aval par la Parère, constitue une réserve de pêche
-par le Sentier des Métamorphoses, concernant le Foron
-par l'aménagement des berges du Redon par le SYMASOL le long de Margencel
Un projet de création d'une roselière à la sortie du Vion avec Thonon Agglomération est à l'étude.

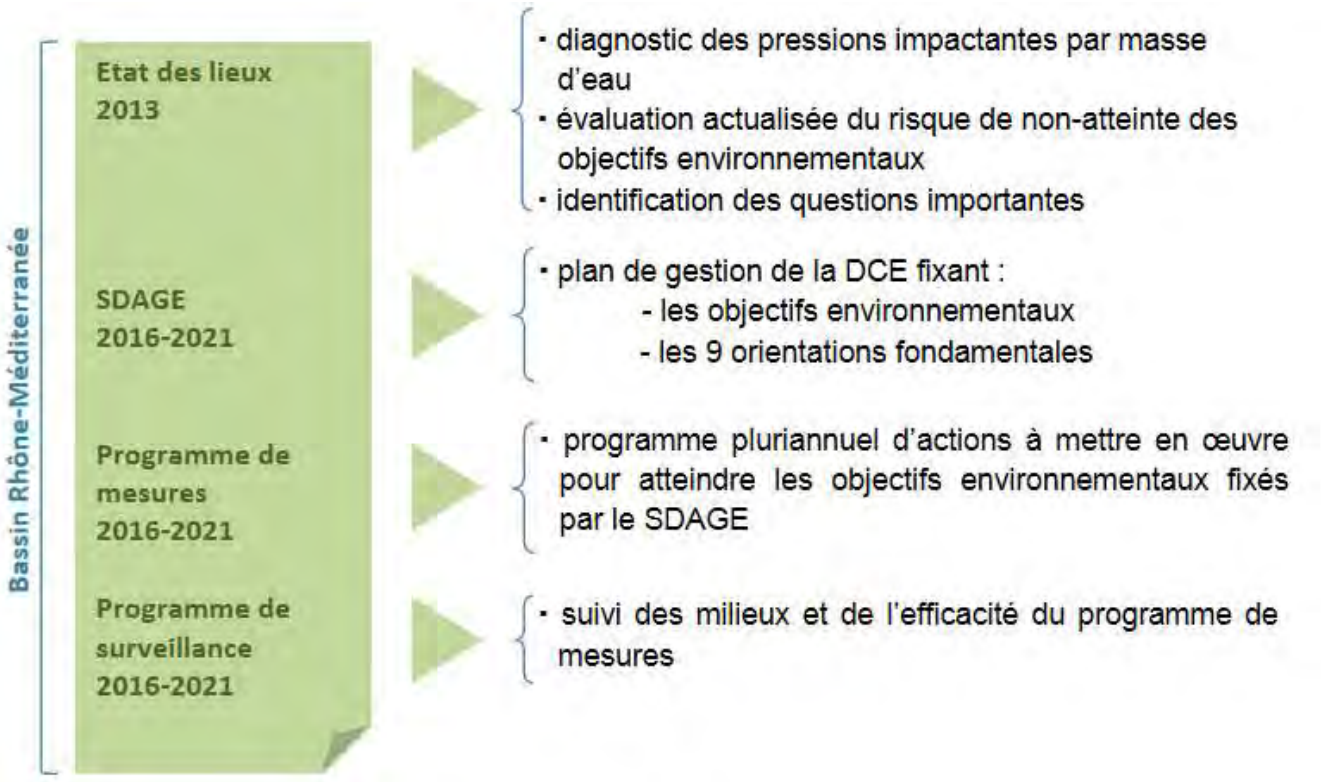
La commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN est concernée par le **contrat de territoire du sud-ouest Lémanique**, qui couvre la majeure partie du territoire intercommunal. Il est animé directement par les services de Thonon Agglomération.
Le territoire du Sud-ouest lémanique s'étend sur 226 km² et comprend 29 communes dont 4 suisses. Les communes les plus en aval sont situées sur la rive sud-ouest du lac Léman. Les 25 communes françaises sont situées dans le département de la Haute-Savoie (74), en région Rhône-Alpes. Le bassin versant du sud-ouest lémanique comprend 12 cours d'eau, soit un linéaire estimé à 187 km (affluents compris) qui se jettent dans le lac Léman.
Outil de planification visant à mener une politique globale de préservation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman), le Contrat de Territoire comporte un programme pluriannuel d'actions sur six ans (jusqu'à fin 2019) pour un montant de 16,15 millions d'euros HT (dont 6,25 M€ HT alloués à la poursuite des travaux d'assainissement).
Toutes les actions sont initiées à l'échelle d'une unité transfrontalière cohérente englobant les bassins versants du Pamphiot, du Redon, du Foron, du Vion et de l'Hermance. Le territoire de sud-ouest lémanique étant transfrontalier, le Canton de Genève fait partie des partenaires financiers du Contrat aux côtés de l'Agence de l'eau, du Département de la Haute-Savoie et du Syndicat des Eaux Moises et Voirons.

Dans le cadre de ce contrat de territoire, divers travaux ont été menés.
Des travaux de réhabilitation du cours d'eau du Redon et d'intégration du franchissement piscicole pour les truites du Leman ont été réalisées.
Les berges du Foron ont été le siège d'un chantier écologique exemplaire. Elles ont été restaurées et mise en valeur suite à une érosion marquée qui menaçait leurs potentiels écologiques (présence du Castor, Martin pêcheur…).

De même pour les berges du Foron au droit du pont de la Combe, qui s'affaissaient, risquant à terme une déstabilisation de l'ouvrage.
Le Vion rencontrait des problèmes d'inondation de récurrences inferieures aux crues décennales, c'est pourquoi des travaux d'aménagements hydrauliques ont été nécessaires.

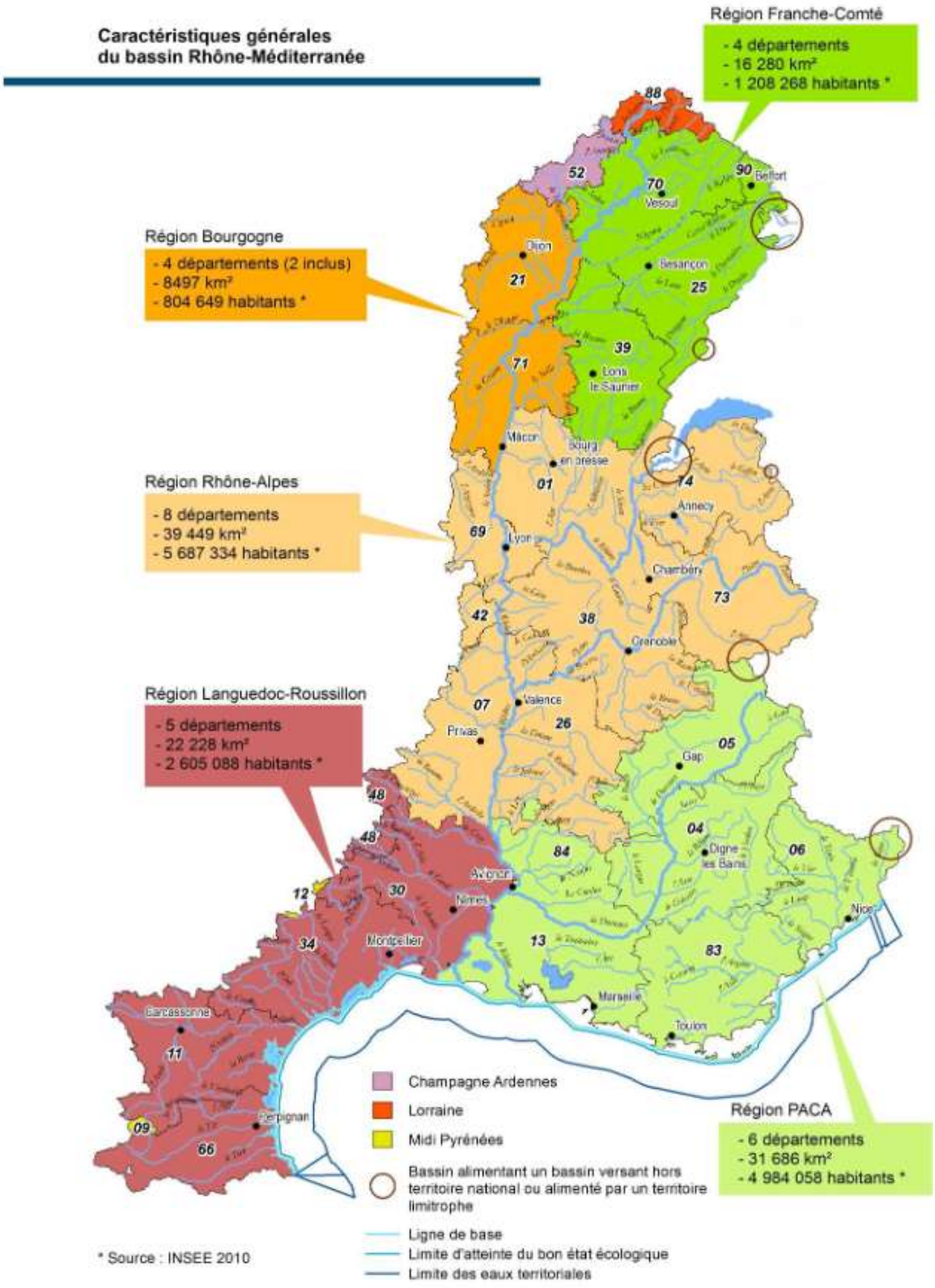
Le territoire n'est pas concerné par un SAGE.

La commune de Sciez-sur-Léman est également concernée par le **SDAGE Rhône-Méditerranée**. Le territoire de SCIEZ-SUR-LÉMAN se trouve principalement dans le Bassin versant du Sud-Ouest Lémanique référence HR_06_12 au SDAGE Rhône et Méditerranée.
Pour atteindre ses objectifs environnementaux, la directive cadre sur l'eau préconise la mise en place d'un plan de gestion. Pour la France, le SDAGE et ses documents d'accompagnement correspondent à ce plan de gestion. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE ainsi que les orientations de la conférence environnementale. Son contenu est précisé par arrêté ministériel.



Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Le bassin Rhône-Méditerranée est constitué de l'ensemble des bassins versants des cours d'eau s'écoulant vers la Méditerranée et du littoral méditerranéen. Il couvre, en tout ou partie, 8 régions et 28 départements. Il s'étend sur 127 000 km2, soit près de 25 % de la superficie du territoire national. Les ressources en eau sont relativement abondantes comparées à l'ensemble des ressources hydriques de la France (réseau hydrographique dense et morphologie fluviale variée, richesse exceptionnelle en plans d'eau, forte présence de zones humides riches et diversifiées, glaciers alpins, grande diversité des types de masses d'eau souterraine). Cependant, de grandes disparités existent dans la disponibilité des ressources selon les contextes géologiques et climatiques.



Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Le SDAGE 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales. Celles-ci reprennent les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 qui ont été actualisées et incluent une nouvelle orientation fondamentale, l'orientation fondamentale n°0 « s'adapter aux effets du changement climatique » :

Adaptation au changement climatique	OF 0
Prévention	OF 1
Non dégradation	OF 2
Enjeux économiques et sociaux	OF 3
Gestion locale et aménagement du territoire	OF 4
Lutte contre les pollutions	OF 5
Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	OF 6
Equilibre quantitatif	OF 7
Gestion des inondations	OF 8

Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Alors que le SDAGE 2016-2021est en cours de mise en œuvre, les travaux préparatoires du prochain SDAGE sont lancés simultanément afin de respecter les étapes et échéances prévues par les textes pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.
Ces travaux ont pour objectif d'actualiser les éléments produits lors du cycle précédent. Une première étape consiste à soumettre à la consultation du public et des assemblées la synthèse des questions importantes, le calendrier et le programme de travail (présent document). L'état des lieux du bassin sera actualisé d'ici à fin 2019. Sur ces bases, il s'agira de mettre à jour le SDAGE et le programme de mesures, qui seront approuvés au plus tard le 22 décembre 2021.



Source : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

La préparation du SDAGE et de son programme de mesures pour la période 2022-2027 consiste dans un premier temps en une consolidation de la caractérisation des masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux, puis en une actualisation des objectifs et des mesures de gestion utiles pour atteindre le bon état. Cette actualisation permet ainsi de prendre en compte les trois dernières années d'application du programme de mesures du cycle précédent en complément du bilan à mi-parcours.

2.2.2. Gestion des plans d'eau

La commune de Sciez-sur-Léman est riveraine du lac Léman en partie nord.

En plus de son classement en ZNIEFF, Natura 2000 et ZICO, le lac Léman connait également une forte activité touristique et propose de nombreuses pratiques de loisirs/ activités sur ses rives ou alentour (chemins, Domaine du Guidou, Les Aigles du Léman…).

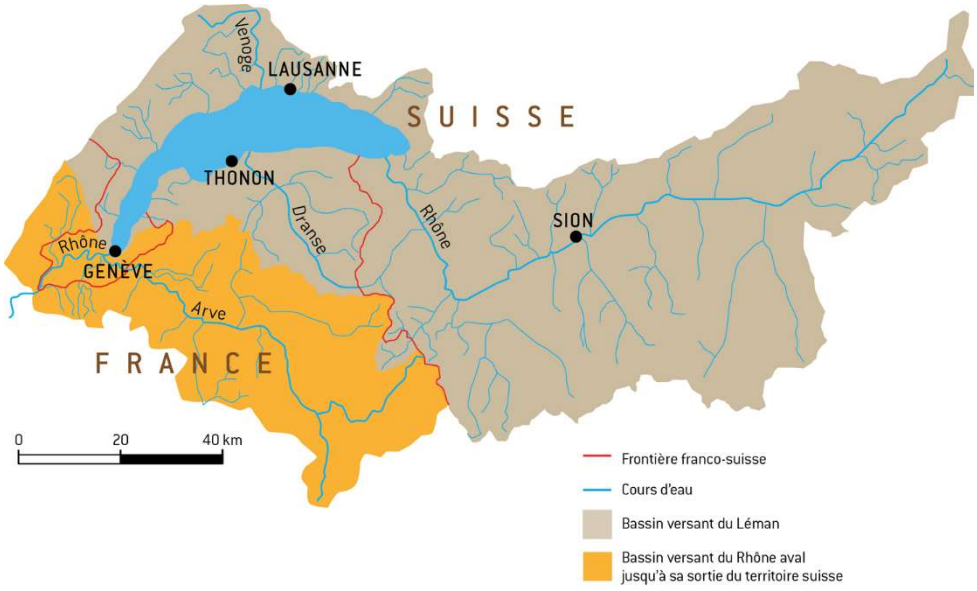
Le lac Léman fait partie du domaine public fluvial (DPF). Ce domaine public est géré par l'État. A ce titre, l'État réglemente les usages sur le plan d'eau ainsi que les occupations de ce domaine. En vertu du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), "*nul ne peut, sans autorisation délivrée temporairement ou provisoirement par l'autorité préfectorale, occuper ou utiliser le DPF. Cette autorisation doit être compatible avec la destination du lac et peut être refusée pour des motifs d'intérêt général.*"
Cette autorisation s'applique aux ouvrages tels que les :

- pontons,
- mouillages (bouées) pour stationnement de bateaux,
- prises d'eau,
- rampes de mise à l'eau,
- coupures de berge...

Elle est personnelle et non transmissible. Elle est aussi temporaire, précaire et révocable à tout moment, et soumise à redevance.

Dans le cadre du Contrat de rivière du Sud-Ouest Lémanique, un projet de renaturation des rives du Léman est à l'étude.

La surveillance du Lac Léman est effectuée par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).
La CIPEL, organe inter-gouvernemental franco-suisse, contribue depuis 1963 à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, plus particulièrement entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons de Vaud, du Valais et de Genève.
Le territoire de la CIPEL, d'une superficie de 10'300 kilomètres carrés, recouvre le bassin versant du Léman ainsi que celui du Rhône aval, de la sortie du lac jusqu'à la frontière franco-suisse de Chancy.



Source : https://www.cipel.org/

Les Missions de la CIPEL sont les suivantes :

- La CIPEL surveille l'évolution de la qualité des eaux du Léman, du Rhône et de leurs affluents.

- Elle organise et fait effectuer toutes les recherches nécessaires pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions et elle exploite le résultat de ces recherches.
- Elle coordonne la politique de l'eau à l'échelle du bassin lémanique.
- Elle recommande aux gouvernements contractants les mesures à prendre pour remédier à la pollution actuelle et prévenir toute pollution future.
- Elle informe la population.

Le maintien ou la restauration d'une qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques considérés globalement (caractéristiques physiques, état des rives, du fond, …) permettant notamment :

- l'utilisation des eaux du lac comme eau de boisson après un traitement simple ;
- la pratique des activités de loisirs (pêche, baignade, loisirs nautiques, …) dans des conditions optimales ;
- la prédominance des poissons nobles (omble chevalier, corégone/féra, truite, …) assurée par une reproduction naturelle.



Source : https://www.cipel.org/

Diverses associations interviennent pour la sauvegarde et la valorisation du lac Léman.

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) est une association franco-suisse, de référence scientifique, apolitique, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle compte actuellement quelque 4'000 membres. Son bureau principal est situé à Genève.
L'ASL a été créée en 1980 pour sauvegarder la qualité des eaux du bassin lémanique, à savoir celle des rivières et du Léman.
L'ASL poursuit ses actions de sensibilisation et de terrain en tenant compte des nouvelles grandes questions telles que les micropolluants, les déchets sauvages, les microplastiques, les espèces envahissantes et le changement climatique. L'ASL parvient à toucher un large public, notamment grâce à ses actions sur le terrain :

- Net' Léman, le grand nettoyage tout autour du lac, qui rassemble plus d'un millier de volontaires à chaque édition et permet de récolter entre cinq et dix tonnes de déchets par an;
- L'APP Net'Léman, une application de science participative qui permet au plus grand nombre d'organiser et de comptabiliser les déchets retrouvés dans la nature ; le but est de caractériser cette pollution et ses impacts ;
- « Halte aux Renouées », une action de lutte contre cette plante envahissante tout autour du lac, grâce à l'implication de nombreux bénévoles.

D'autre part, l'ASL s'adresse au grand public et particulièrement aux jeunes pour les sensibiliser aux enjeux liés à la préservation de l'eau et des écosystèmes grâce à :

- ses campagnes de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, affiches, dépliants...)
- ses programmes d'animation destinés au jeune public (en classe et lors des vacances)
- l'édition trimestrielle de sa revue « Lémaniques »
- ses études, mises en garde et ses conférences Elle s'engage auprès des élus et des acteurs économiques afin de les informer, de présenter ses analyses, ses réticences et ses solutions. Elle participe dans cet esprit à des commissions régionales (Thonon Agglo, contrats de rivière, Forum Grand-Genève, contrats uniques environnementaux, ...). L'implication et le soutien de ses 4'000 membres et de ses bénévoles est la preuve de la reconnaissance du bien fondé de ses actions et de sa démarche.

L'association « Le Lac Pour Tous », implantée à Thonon-les-Bains, existe depuis 2013. Ses objectifs sont une protection et une mise en valeur du Lac et de ses rivages. En particulier, elle milite pour l'application effective de la servitude de marchepied qui prévoit la possibilité pour tout marcheur de parcourir le bord du Lac de façon continue. L'association compte un peu plus de 800 adhérents. L'association a pratiqué des marches collectives sur différents tronçons dans le but de populariser la notion de servitude et aussi pour permettre la découverte de promenades de qualité exceptionnelle. « Le Lac Pour Tous » a noué des contacts avec les diverses autorités en charge : DDT (Direction Départementale des Territoires), Mairies, Syndicats intercommunaux. Il entretient un lien avec les différents médias locaux pour influer sur l'application effective de la servitude.« Le Lac Pour tous » inscrit son action dans le respect de l'environnement et dans le respect des propriétés privées. Des contacts ont été établis afin de permettre la pratique de la servitude dans une relation apaisée avec les propriétaires riverains.
A ce jour, la situation de la servitude sur le linéaire de Sciez-sur-Léman est correcte bien qu'à certains endroits, des franchissements restent à améliorer.

Enfin, l'association des Riverains du Lac Léman (ARLL) a été fondée au début des années 70 afin de mener des actions environnementales comme l'interdiction des produits nocifs sur le bord des rives (interdiction des lessives aux phosphates en 1985). Depuis quelques années l'association s'est développée avec les mêmes objectifs de protection de l'environnement et du patrimoine que représentent les rives lémaniques. Elle œuvre pour l'application de la servitude de marchepied qui a été étendue

aux piétons par la loi du 30 décembre 2006, dans le respect de la nature, des promeneurs et des propriétaires.
Son siège est à Anthy sur Léman.

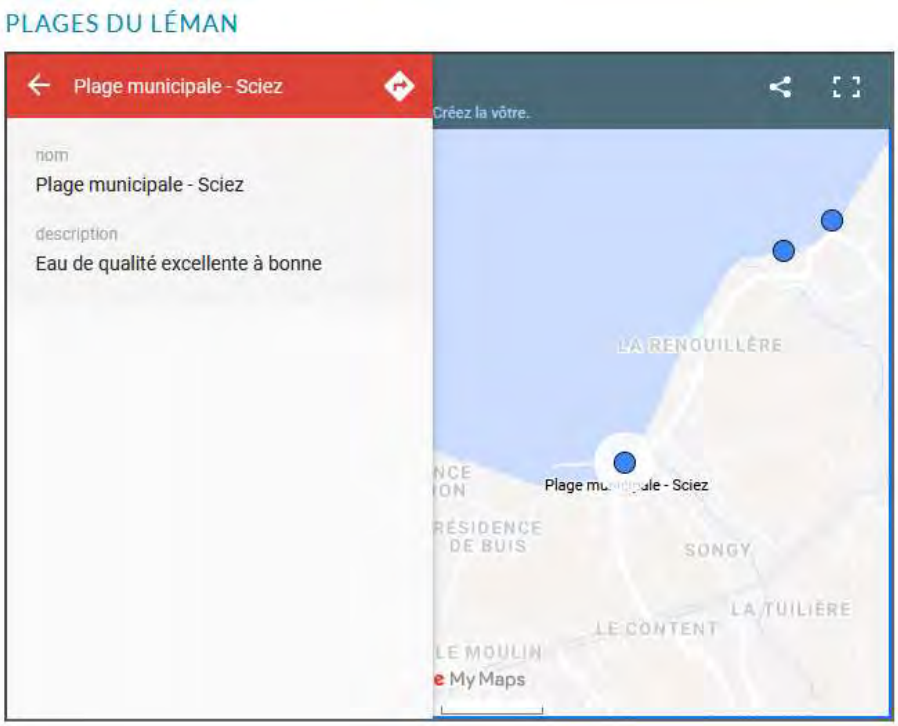
2.2.3. Gestion des eaux de baignade

La plage municipale de Sciez-sur-Léman jouxte le port de Plaisance. Une zone devant la Capitainerie est appréciée des plus jeunes et une partie plus ombragée accueillent les familles. Un jeu pour enfant *(voir photo 2.2.3 page 382)* et le kiosque permettent de passer un bon séjour. La plage est surveillée en période estivale et des sanitaires supplémentaires y sont installés.



Source : Photothèque Notre Village

Pour assurer la baignade dans de bonnes conditions, la qualité sanitaire des eaux de 118 plages autour du lac est régulièrement analysée par les autorités sanitaires. À l'approche de la saison estivale, 117de ces plages sont tout à fait propices à la baignade ; 92% d'entre elles présentent en effet des eaux d'excellente qualité et 7% des eaux de bonne qualité.
Les services sanitaires des cantons de Genève, de Vaud et du Valais, ainsi que celui du département de la Haute-Savoie sont en charge de la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade du lac. Des analyses sont réalisées tout au long de la saison pour détecter d'éventuelles pollutions en cours d'été. Lorsqu'une plage est momentanément polluée pour des raisons particulières, les autorités en informent la population.
Pour la plage de Sciez-sur-Léman, les eaux de baignade ont été d'excellente qualité, pour l'année 2020 :



Source : https://www.cipel.org/

Un profil des eaux de baignade est en cours de réalisation.

A ce jour, la plage de Sciez-sur-Léman ne possède pas le label Pavillon Bleu, comme le Port. Cette initiative est un projet de la municipalité.

La surveillance de la baignade est assurée par 4 maîtres-nageurs sauveteurs, qui sont sous la responsabilité directe de la commune. Le recrutement de ces derniers est effectué par une société privée.
Un plan de sécurité existe également.

La plage municipale est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, il serait intéressant de candidater au label « Handiplage ». Le label handiplage, apporte une information fiable et objective de l'accessibilité des plages en tenant compte de tous les types de handicaps, développe une offre touristique au niveau des plages.

Une autre plage communale est présente sur la commune de Sciez-sur-Léman, au niveau du domaine de Coudrée (lieu privé). Cette dernière n'est pas sécurisée.

2.2.4. Economies d'eau

Des systèmes économiseurs d'eau sont présents dans les installations et les bâtiments publics (chasse d'eau économiques et robinets à bouton poussoir).

Pour l'arrosage municipal, plusieurs initiatives sont en place afin d'économiser l'eau.
Du paillage est réalisé avec des copeaux de bois pour les massifs en pleine terre, quand la collectivité fait du broyage. Quelques bâches sont également employées pour les massifs en pleine terre.
Un système de goutte à goutte permet d'alimenter en eau, un mur végétal de vivaces situé à l'entrée de la commune (à ce jour, ce système ne fonctionne pas). Il est à noter que le système de goutte à goutte utilise de l'eau du réseau.
L'utilisation de vivaces est privilégiée pour le fleurissement de la commune

Pour l'arrosage, de l'eau de source est employée à 80% grâce à la présence d'une borne de puisage.
Un arrosage automatique avec programmation existe depuis 2 ans, au niveau du terrain de foot. Il est alimenté par de l'eau de source.
L'eau du Lac Léman est aussi utilisée pour l'arrosage municipal.

Une réflexion est engagée afin de remettre en place un arrosage municipal par l'intermédiaire d'un cheval (contrat de prestation).

A ce jour, la population de la commune de Sciez-sur-Léman n'est pas sensibilisée aux gestes permettant d'effectuer des économies d'eau. Il serait intéressant de réfléchir à cette démarche, par l'intermédiaire, par exemple, des brochures éditées par la collectivité.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

A ce jour, la gestion des eaux pluviales est réalisée par la commune, dans l'attente de la prise de compétence par Thonon Agglomération.
Sur le territoire du sud-ouest lémanique, dont fait partie la commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN, c'est le SYMASOL (Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique) qui a réalisé un schéma directeur des eaux pluviales (BURGEAP– 2010).
Sur la commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN, le réseau, bien développé, est entièrement séparatif dans les zones urbanisées. En dehors de celles-ci, les écoulements s'effectuent dans des fossés à ciel ouvert.
L'exutoire commun au réseau et aux cours d'eau de la commune est le lac Léman.

Sur la commune de Sciez-sur-Léman, les eaux de pluie sont récupérées et réutilisées pour l'arrosage, au jardin de l'école des Buclines et au niveau des jardins partagés du foyer culturel.

Quatre bassins de rétention des pluies d'orage existent sur la commune.

Un prétraitement des eaux de ruissellement de la chaussée est effectif, à l'entrée de la commune (derrière le terrain de foot avec une plantation de roseaux). Au local technique, un déshuileur est en place.

En revanche, aucune récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, le fonctionnement de WC publics extérieurs ou intérieurs, le nettoyage des véhicules, la défense incendie …n'existe.
Ainsi, une récupération des eaux de pluie à l'atelier municipal pourrait être étudiée pour permettre le nettoyage des véhicules.

Points forts	-Gestion des cours d'eau : - Nombreux cours d'eau sur le territoire communal, les principaux étant le Foron, le Vion et Dronzet et le Redon - Entretien et aménagement des berges par Thonon Agglomération dans le cadre de sa compétence GEMAPI ; interventions effectuées (aménagement de berges) sur le Foron et le Vion par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion implanté sur la commune de Sciez-sur-Léman (ou de l'ONF; mais très rarement); intervention ponctuelle de l'association de pêche - Valorisation économique et touristique des cours d'eau : ✓ Pratique de la pêche ✓ Sentier Des Métamorphoses valorisant le Foron ✓ Aménagement des berges du Redon - Appartenance au SDAGE Rhône Méditerranée et existence d'un Contrat de milieux du Sud-Ouest Lémanique, animé directement par les services de Thonon Agglomération

	-Gestion des plans d'eau : - Lac Léman, faisant partie du domaine public fluvial (DPF), géré l'État - Très forte valorisation économique et touristique due au cadre proposé par le Lac, aux communes environnantes... -Gestion des eaux de baignade : - Plage municipale sur la commune : ✓ Profil des eaux de baignade en cours de réalisation ✓ Bonne qualité des eaux de baignade (contrôle par Thonon Agglomération) ✓ Plan de sécurité et surveillance de la baignade : ▪ 4 maîtres-nageurs sauveteurs sous la responsabilité directe de la commune ; recrutement de ces derniers par une société privée ▪ Plage accessible aux personnes à mobilité réduite - Plage communale au niveau du domaine de Coudrée (non sécurisée) -Economies d'eau : - Système économiseurs d'eau dans les installations et bâtiments publics (chasse d'eau économiques et robinets à bouton poussoir) - Au niveau de l'arrosage municipal : ✓ Paillage avec copeaux quand broyage, bâche pour massifs plein terre ✓ Mur végétal à l'entrée de la commune avec système de goutte à goutte ✓ Utilisation de vivaces ✓ Utilisation à 80% de l'eau de source (borne de puisage) ✓ Arrosage automatique du terrain de foot avec l'eau de source ✓ Utilisation également de l'eau du Lac -Gestion des eaux pluviales : - Gestion des eaux pluviales par la commune (dans l'attente de la prise de compétence par Thonon Agglomération) - Récupération des eaux pluviales au jardin de l'école des Buclines et aux jardins partagés du Foyer Culturel - 4 bassins de rétention des pluies d'orage sur la commune - Prétraitement des eaux de ruissellement de la chaussée, à l'entrée de Sciez-sur-Léman (derrière le terrain de foot avec plantation de roseaux) et au local technique (déshuileur)
Points faibles	-Gestion des eaux de baignade : - Pas de labellisation de la plage municipale Pavillon Bleu - Pas de labellisation Handiplage -Economies d'eau : - Utilisation de l'eau du réseau pour le goutte à goutte - Pas de sensibilisation de la population aux économies d'eau -Gestion des eaux pluviales : pas de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, le fonctionnement de WC publics extérieurs ou intérieurs à des bâtiments publics, pour le nettoyage des véhicules, pour la défense incendie….
Orientations	-Sensibiliser les propriétaires riverains quant à leur responsabilité concernant l'entretien et l'aménagement des berges des ruisseaux -Projet de création d'une roselière à la sortie de Vion avec Thonon Agglomération -Projet de renaturation des rives du Léman dans le cadre du Contrat de

	rivière du Sud-Ouest Lémanique -Projet de labellisation de la plage municipale « Pavillon Bleu »; réfléchir pour le label Handiplage -Réflexion pour remettre en place un arrosage à cheval -Réfléchir à sensibiliser les habitants aux économies d'eau par l'intermédiaire des brochures -Réfléchir à la récupération des eaux de pluie à l'atelier municipal pour le nettoyage des véhicules
Critères discriminants	**-Néant**

2.3. GESTION DES REJETS

La gestion des rejets est de compétence intercommunale et relève donc, de Thonon Agglomération.

2.3.1. Zonage d'assainissement

Un zonage de l'assainissement collectif/non collectif sur la commune de Sciez-sur-Léman a été réalisé depuis 2013. Le dernier schéma directeur d'assainissement avait été réalisé en 1993.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones pourvues d'un assainissement non collectif (ANC) restent minoritaires sur la commune et correspondent à des habitations isolées, situées notamment aux lieux-dits suivants :

-Les Billioges, Les Gantis,
-Vernaz,
-Nérin, Les Verdaines,
-Pambon, Les Enclos…

Ce système est à la charge de l'usager et Thonon Agglomération a pour mission d'en contrôler la conformité (caractéristiques et fonctionnement).
Cette gestion de l'assainissement autonome est assurée par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont le nombre d'abonnés tend à diminuer du fait de l'extension continue du réseau d'assainissement collectif dans l'agglomération. Ce service est assuré en régie par Thonon Agglomération. Il est le regroupement de 3 services appartenant antérieurement à la Communauté de Communes du Bas Chablais, à la Communauté de Communes des Collines du Léman et à la ville de Thonon les Bains.

Le SPANC de Thonon Agglomération assure donc le suivi administratif des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conformité des installations nouvelles et le contrôle du fonctionnement des installations existantes. Est abonné obligatoirement à ce service et par conséquent assujettie à la redevance assainissement "autonome", toute habitation n'ayant pas accès au réseau collectif.

Le SPANC de Thonon Agglomération effectue deux types de contrôles :

-Le contrôle de conception et d'exécution (installations neuves) : il s'applique aux installations neuves ou réhabilitées et comprend deux étapes :

*L'examen préalable de la conception est réalisé par le SPANC en amont du dépôt de tout permis de construire sur un secteur non raccordable au réseau d'assainissement collectif. Il s'agit d'étudier le dossier et de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur, au type d'usage, à l'immeuble desservi, aux caractéristiques du terrain…

*La vérification de l'exécution intervient au moment des travaux de réalisation des installations (avant remblaiement) afin de vérifier la conformité avec le projet de conception.

Le coût du contrôle de conception et d'exécution ANC est de 180 € HT.

-Le contrôle de fonctionnement (installations existantes) : les contrôles ont généralement lieu à l'initiative du SPANC de Thonon Agglomération (un contrôle est obligatoire tous les 10 ans). Les objectifs sont les suivants :

*s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de l'installation

*évaluer les risques pour la santé des personnes et repérer les risques avérés de pollution

*évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation

*conseiller le propriétaire sur l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de l'installation

Le contrôle de fonctionnement ANC (y compris pour vente) est gratuit.

Depuis le 1er janvier 2011, le propriétaire-vendeur d'une habitation non raccordée au réseau public doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente et doit dater de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire-vendeur doit contacter le SPANC afin un contrôle soit réalisé et disposer ainsi du document exigible.

Les propriétaires disposant d'un système d'assainissement individuel ont l'obligation d'avoir un système aux normes, en bon état de fonctionnement et entretenu. Ainsi, l'entretien des installations reste à la charge des propriétaires. Il n'existe pas de groupement de commandes mis en place par la commune ou le SPANC mais les usagers s'organisent entre eux afin que le camion de vidange se rende sur plusieurs installations.

En 2018, 113 installations ont été recensées sur la commune de Sciez-sur-Léman.

La commune possède une carte d'aptitude des sols qui détermine la faisabilité technique ou non d'un assainissement autonome. Cette dernière se détermine à partir de :

-la surface disponible et la topographie du terrain ;

-la situation géographique vis a vis des collecteurs d'eaux usées : les nouvelles constructions raccordables aux réseaux collectifs devront obligatoirement prévoir le raccordement en réseau séparatif ;

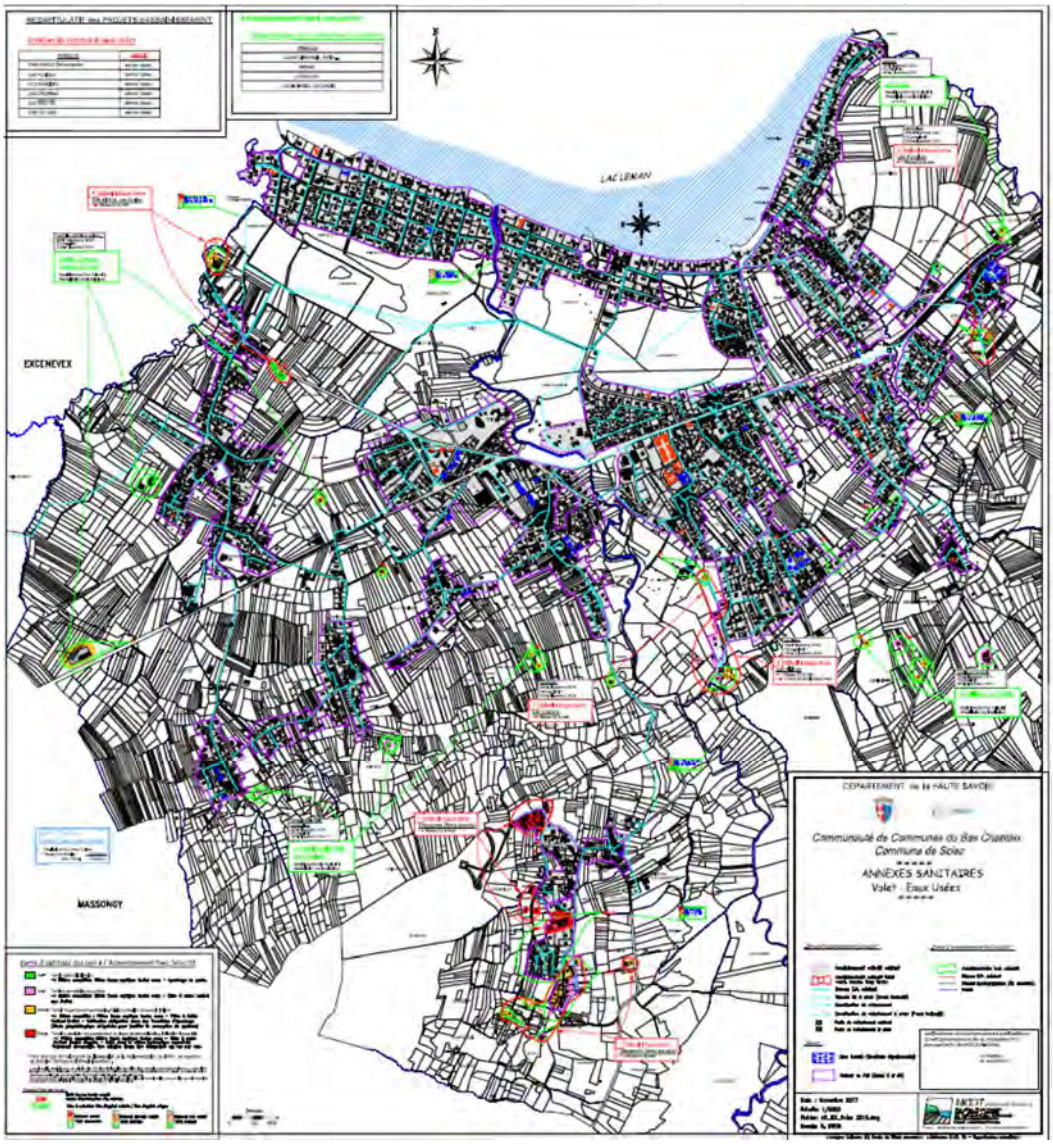
- la présence d'une nappe peu profonde ou d'hydromorphie peut être la cause d'une impossibilité technique.

Différentes filières d'ANC peuvent être mises en place selon le contexte pédologique de la commune.

La capacite d'infiltration du sol détermine le type d'ANC mis en place sur la commune.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones pourvues d'un assainissement collectif sont majoritaires sur la commune de Sciez-sur-Léman. En effet, 96% des habitations sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement.

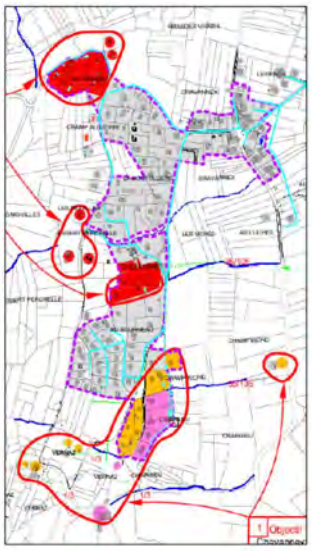


Zone grisée=assainissement Collectif existant

Source : Annexes sanitaires PLU de Sciez-sur-Léman

En 2018, la commune de Sciez-sur-Léman comptait 2799 abonnés à l'assainissement collectif.
Le secteur de Chavannex a été raccordé au réseau d'assainissement collectif en 2018, lors d'une 3ème tranche de travaux. Ces derniers ont permis de raccorder 55 installations (2465 mètres linéaires).

Chavannex



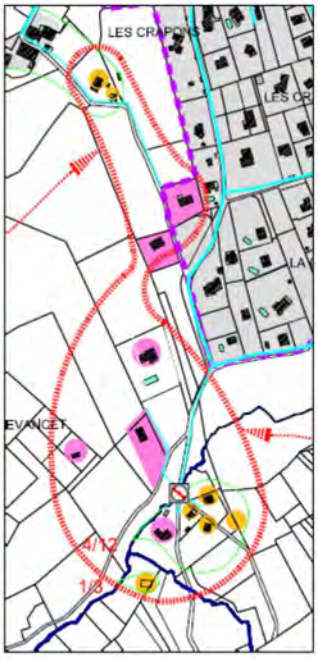
Source : Annexes sanitaires PLU de Sciez-sur-Léman

D'autres secteurs sont prévus à moyen terme : Les Plaines, Extension Les Punaises, Crêt à l'Ane, Les Enclos.

Les Punaises



Les Plaines



Crêt à l'Ane, Les Enclos



2.3.3.1. RPQS assainissement

Un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif est élaboré annuellement par la communauté d'Agglomération de Thonon.

Un règlement d'assainissement non collectif a également été élaboré par Thonon Agglomération.

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif sur l'ensemble des zones pourvues d'un assainissement collectif.

Thonon Agglomération prend à sa charge l'entretien des réseaux.

2.3.3.3. Station de traitement

Les eaux usées sont majoritairement (2/3 de la commune) dirigées vers la STEP intercommunale de Douvaine (45000 EH). Cette dernière est gérée par Thonon Agglomération. La STEP a subi des travaux de restructuration en 2015. L'objectif de ces travaux était de mettre en œuvre une meilleure régulation du flux hydraulique pour sécuriser le traitement et garantir la qualité des performances épuratoires de l'ouvrage.
D'ici 2025, une réflexion sur les conditions d'assainissement du Bas Chablais est projetée afin de prendre en compte l'accroissement de la population.
Les rejets s'effectuent dans le Lac Léman.



Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Une petite partie des eaux usées est transférée sur la STEP de Thonon-les-Bains, de type boues activées avec aération prolongée. Le maitre d'ouvrage est le SERTE et la station est exploitée en délégation par la SAUR. Sa capacité est de 148500 EH.
Un collecteur est en place : Le collecteur Ouest dit "collecteur latéral au Lac ou CLL".
Il collecte, en longeant le lac :

- les apports gravitaires des bassins versants de l'agglomération thononaise,
- via des postes de relèvement, les apports des quartiers situés entre son tracé et le lac (Corzent-village, Rives, Port de Thonon, Port Ripaille)
- via le poste de relèvement de Corzent pont, les effluents des communes de Margencel, Anthy, Cervens, Draillant, Perrignier, jusqu'à la hauteur de Sciez-sur-Léman pour partie.

Le point de rejets se situe dans La Dranse, du pont de la douceur au Léman.



Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

Les rejets dans le lac Léman sont de bonne qualité pour les deux stations de traitement. Pour rappel, le contrôle de la qualité des eaux du lac est effectué par la CIPEL.

Les boues d'épuration de la STEP de Douvaine sont valorisées par épandage sur les terrains de la commune et des communes voisines selon les prescriptions du plan d'épandage.

Celle de la station de Thonon-les-Bains sont incinérées après avoir été centrifugées.

Points forts	-Compétence de Thonon Agglomération -Zonage d'assainissement en place depuis 2013 -Zones d'assainissement individuel (minoritaires): - Mise en place du SPANC par Thonon Agglomération pour le contrôle en régie des installations existantes, neuves - Entretien des installations existantes par les propriétaires -Zones d'assainissement collectif (majoritaires): - Élaboration d'un RPQS par Thonon Agglomération - Réseau de collecte de type séparatif sur l'ensemble des zones pourvues d'un assainissement collectif - Rejets envoyés à la station d'épuration du Bas-Chablais à Douvaine (45000 EH) et de Thonon (148500 EH); gestion par Thonon Agglomération et SERTE respectivement; rejets dans le Lac Léman et bonne qualité des rejets des stations d'épuration (contrôle des eaux au niveau du Léman effectué par CIPEL) - Évacuation des boues de station : ✓ Par valorisation agricole (épandage) pour la station de Douvaine ; plan d'épandage en place sur la commune ✓ Par incinération pour la station de Thonon
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	**-Néant**

2.4. GESTION DES DECHETS

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération Thonon Agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères (OM) pour les vingt-cinq communes qui la composent.

Le service ordures ménagères de la communauté d'agglomération gère :
-la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
-les déchets assimilés aux ordures ménagères,
-la gestion des quatre déchetteries intercommunales,
-ainsi que la sensibilisation et la prévention à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.

2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

2.4.1.1. Collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait donc par Thonon Agglomération, en délégation à une entreprise spécialisée (Ortec Environnement).

Sur la commune de Sciez-sur-Léman, 200 habitants bénéficient encore d'un ramassage en porte à porte, 2 fois par semaine, dans l'attente de mise en place de la collecte par l'intermédiaire des PAV.
Ainsi, la collecte des ordures ménagères sur le reste du territoire se fait :

-par le biais d'« Espaces-tri » qui sont au nombre de 18 sur la commune, qui accueillent à la fois des conteneurs pour les ordures ménagères et pour le tri

-par le biais de PAV uniquement équipés de conteneurs pour les ordures ménagères (Chemin des Voies, route de Choisy, jardins de Bonnatrait et Moulin de Coudrée)

La contenance du sac poubelle ne doit pas dépasser 50 litres.
A ce jour, la majorité des conteneurs est enterrée ou semi-enterrée, exceptés à 3 ou 4 endroits où ils sont aériens. A terme, ces derniers seront également enterrés ou semi-enterrés.

La collecte des PAV se fait 2 fois par semaine.

Une collecte saisonnière renforcée est effectuée, jusqu'à 3 ou 4 fois par semaine.

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants.

Toutefois, des incivilités sont constatées autour des PAV. Ainsi, une brigade de plusieurs personnes a été instaurée afin d'assurer autant que possible la propreté des sites, avec des rotations sur certains points 7 jours / 7, permettant de maintenir une image positive des points névralgiques de la commune.
En parallèle, 3 zones test ont été créées sur lesquelles des panneaux d'information ont été posés et un marquage au sol a été réalisé permettant à chacun de visualiser de manière distincte l'interdiction de dépose de déchets ou d'objets *(voir photo 2.4.1.2 page 382)*.
Pour renforcer cette démarche, une réflexion est en cours quant à la mise en place de caméras de surveillance au niveau des PAV.

Aucune tarification incitative n'existe sur le territoire.
Le service est principalement financé par la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue sur la taxe foncière. La redevance spéciale finance la collecte et le traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères (déchets professionnels). Celle-ci est établie en fonction du volume collecté et de la nature de l'activité. Les professionnels sous contrat de redevance spéciale ou présentant un contrat privé peuvent bénéficier d'une exonération des TEOM. La redevance a été arrêtée au 31/12/17.

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime

S'agissant du traitement des déchets, la communauté d'agglomération est membre du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC) pour le périmètre des communes de Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Perrignier, **Sciez-sur-Léman**, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.
Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le1er janvier 2016.

L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.
Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

2.4.2. Tri sélectif

Les emballages recyclables sont les bouteilles, bidons et flacons en plastique (eau, jus de fruit, lait, shampooing, lessive, lave-vaisselle, huile...), cartons et cartonnettes (lessive,

gâteaux, surgelés, cartons de protection marron...), briques alimentaires (lait, jus de fruit...), boîtes métalliques (conserves...), emballages aluminium (barquettes, canettes, aérosols, bouteilles de sirop...).

Le verre recyclable correspond aux bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.

2.4.2.1. Collecte

La collecte est réalisée par Thonon Agglomération en délégation, en apport volontaire, par l'intermédiaire des PAV, selon trois flux:

-Le verre dans le conteneur vert,

-Les revues magazines dans le conteneur bleu,

-Les emballages dans le conteneur jaune.

Pour rappel, la commune est équipée de 18 « espaces tri » sur son territoire. Les dépôts se font en vrac et la collecte a lieu 2 fois par semaine.

Un projet est à l'étude afin de mettre en place un nouveau « Espace tri » à Coudrée.

Une collecte saisonnière renforcée existe, notamment pour celle du verre.

Depuis 2016, 22 conteneurs sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans les communes d'Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, **Sciez-sur-Léman** et Veigy-Foncenex. Ces conteneurs de 6 m³ permettent le ramassage de gros cartons et sont collectés 1 à 2 fois par semaine par une entreprise privée. Ils sont présents au niveau d'un « espace-tri » sur 3.

Ce dispositif de proximité, complémentaire à la collecte en déchetterie, remporte l'adhésion des usagers : 115.28tonnes de cartons ont été collectées en 2018.

Une borne permettant de collecter les textiles existent sur la commune de Sciez-sur-Léman. Elle est située Route du Crêt, au niveau de l'association intercommunale « Vestiaire Saint Marurice ».

La collecte est assurée par l'association Re-Née,

Un faible pourcentage de tonnes collectées au niveau de Thonon Agglomération (20%), est trié à Thonon-les-Bains, dans les locaux de l'association. Le site comprend une salle de tri, une salle de couture et un magasin pour la revente de la «crème».

Les 80 % restants sont revendus à Tri Vallées qui les évacue dans son centre de tri en Savoie, Alpes TLC à Ugine. Dix-huit personnes dont la moitié en insertion vont les trier, permettant de les valoriser à 97 %, dont 60 % de réemploi.

« L'atelier Re-Née » est une association créée en février 2014 sous l'impulsion de chablais inter-emploi. Son objet est l'embauche de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) pour les accompagner et les aider dans leur quête d'un emploi durable.

Son activité repose sur :

-La collecte de textiles, de linge de maison et chaussures

-Le tri et la vente de vêtements de seconde main en boutique,

-L'ouverture d'un atelier couture pour la retouche et la création de vêtements réalisés à partir de textiles récupérés.

Son activité a démarré en janvier 2015 et l'atelier Re-Née assure la collecte de textiles sur l'ensemble des communautés de communes du Chablais.

Il propose également à la vente dans sa boutique située à Thonon des articles de qualité soigneusement sélectionnés. L'atelier emploie actuellement 12 salariés en insertion et 4 salariés permanents. Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement individualisé, de formations et de stages, en vue de construire un projet professionnel, les amenant vers l'emploi durable.

Une autre borne textile est implantée au niveau de la déchetterie, à Sciez-sur-Léman.

Une réflexion est engagée afin de mettre en place une autre borne textile sur la commune.

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants et bien utilisés par la population, exceptés les quelques incivilités recensées.

La pratique du tri sélectif par les agents de la Mairie et au niveau des écoles n'est pas optimale, même si des broyeurs et des conteneurs à papier sont en place.
En revanche, au niveau des associations de foot et tennis, cette démarche est correctement réalisée.
Ainsi, une réflexion est menée par les élus afin de faire intervenir l'association ELISE pour améliorer le tri et le recyclage des déchets au sein de la collectivité (papiers, piles, dosettes de café, cartouches d'encre...).
ELISE assure ainsi la collecte et le recyclage des déchets de bureau, tout en offrant un emploi stable à des personnes en difficultés d'insertion, notamment pour cause de handicap.
Si l'activité d'ELISE a démarré il y plus de 20 ans, avec le recyclage du papier, le réseau ELISE est aujourd'hui l'expert français de la collecte et du recyclage de l'ensemble des déchets de bureau. Les sites ELISE accompagnent les entreprises dans la mise en place du tri sélectif de leurs déchets de bureau. 15 types de déchets différents peuvent être valorisés :

-Le papier et carton
-Les plastiques souples,
-Les bouteilles plastique,
-Les bouteilles en verre
-Les gobelets plastique et/ou en carton,
-Les canettes en fer ou en aluminium,
-Les piles,
-Les cartouches d'encre d'imprimantes et fax,
-Les DEEE (Déchets Electriques et Electroniques : matériel informatique),
-Les lampes, les tubes néons
-Le bois et le mobilier de bureau
-Les radiographies
-Les capsules café.
-Masques jetables
-Déchets compostables.

En triant ces déchets sur ses sites et en privilégiant les circuits de recyclage courts et de proximité, ELISE garantit la valorisation maximale de ces gisements tout en respectant les filières établies par les éco-organismes.
Parallèlement au développement de son offre de service, ELISE a également développé ses implantations dans toute la France en nouant des contrats de franchise avec des structures locales, entreprises d'insertion ou entreprises adaptées, souhaitant déployer l'activité ELISE dans leur région et partagent les mêmes objectifs et valeurs qu'elle.
La création de ces nouveaux sites s'inscrit aussi dans la volonté de privilégier un développement local. Solidement ancré à proximité de ses clients et partenaires, chaque site ELISE contribue ainsi activement à la création d'une économie circulaire gage de développement industriel et de création d'emplois au sein des territoires.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Les emballages (hormis le verre), les papiers, les cartons commerciaux et ménagers collectés par l'agglomération sont acheminés jusqu'au centre de tri d'ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains. Ils y sont triés par catégorie de matériaux ; ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaine de tri, il est chargé dans des semi-remorques jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés:

Matériaux	Repreneur	Localisation
Verre	O-I Manufacturing	VILLEURBANNE (69 100)
PCC Papiers Cartons Complexés	REVIPAC	PARIS (75 009)
Acier	ARCELOR MITTAL	SAINT DENIS (93 200)
Aluminium	REGEAL AFFIMET	PARIS (75 008)
Papiers cartons non complexés	EPR	SAINT DENIS (93 200)
Plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92 800)

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

Un service de broyage à domicile des déchets verts est proposé aux foyers des 25 communes. Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. De premiers foyers de Thonon-les-Bains ont ainsi pu en bénéficier. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement).

L'ensemble des foyers des communes du Bas Chablais peut bénéficier de ce service, dans la limite d'une intervention par foyer et par campagne de broyage (printemps et automne). Le volume minimum de déchets verts requis est de 2 m3. L'usager s'engage à valoriser sur son terrain le broyat obtenu. A ce titre, un agent remettra une brochure explicative (guide pratique) sur sa valorisation (paillage, compostage).

Une tarification est en place pour les interventions dépassant une heure de broyage, afin de limiter les demandes excessives et d'offrir le service au plus grand nombre.

Ce service à des multiples intérêts :

- contribuer à la réduction des volumes de déchets collectés et traités par la collectivité,
- limiter les déplacements vers les déchetteries afin d'y déposer les déchets verts,
- valorisation du broyat sur place (amélioration de la qualité du compost par mélange avec les déchets de cuisine, production du paillis directement utilisable au jardin).



Source : https://www.thononagglo.fr/

Ne seront broyés que les branchages avec ou sans feuilles résultant des tailles de haies et des élagages. Le diamètre des branchages à broyer ne devra pas dépasser 10 cm et ne devra pas faire moins de 5 mm.

Thonon Agglomération peut fournir un composteur au même tarif préférentiel à tous les foyers de l'agglomération en faisant la demande. En 2018, 72 composteurs ont été fourni



- 400 litres : 20 €
(largeur : 72 cm / profondeur : 85 cm au sol / hauteur : 84 cm)

- 570 litres : 25 €
(largeur : 85 cm / profondeur : 99 cm au sol / hauteur : 84 cm)

Composteur en kit à monter avec un tournevis et une clé de 10



En plus : un bioseau pour transporter vos déchets de la cuisine au jardin est fourni avec !

Source : https://www.thononagglo.fr/

En parallèle, des ateliers compostage gratuits sont proposés.

Concernant la collectivité, cette dernière procède au broyage des grosses branches, en utilisant le broyeur de Thonon Agglomération ou par le biais du forestier.
Les déchets de tonte et les fines branches sont acheminés à la compostière à Perrignier, à 5 kms de la commune de Sciez-sur-Léman.
La Compostière de Savoie a été créée en 1998. La Compostière de Savoie est spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets organiques. La Compostière collecte les déchets verts pour des collectivités principalement. Ensuite, ces déchets sont broyés, avant d'être mis en fermentation en plein air durant 4 semaines. Après cette étape, nous arrivons au compost qui sera passé au criblage, et mené à maturation, pour obtenir un compost normé. Ce dernier (production de 30 000 tonnes par an) est destiné à l'épandage agricole en plaine (agriculture céréalière), à la revégétalisation des Alpages et pistes de ski pour une exploitation agricole et touristique estivale en montagne. Le reste est destiné aux paysagistes et également aux particuliers.



Déchets verts en plein air

Source : https://www.industrielsduchablais.com/

Du mulching est pratiqué au niveau du terrain de foot et à la plage.

2.4.2.5. Autres déchets

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération, dont une implantée sur la commune de Sciez-sur-Léman.
Quatre déchetteries sont gérées directement par Thonon Agglomération: la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman.
La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Epuration de la Région de Thonon Est.
L'accès aux déchetteries d'Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez-sur-Léman n'est accessible qu'aux véhicules présentant une vignette, à retirer en Mairie. Cette vignette, attribuée sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile, est à coller sur le pare-brise du véhicule concerné. Plusieurs vignettes peuvent être retirées en fonction du nombre de véhicules utilisés.
Les horaires d'ouverture de chacune sont présentés ci-dessous :

	Horaires d'été Du 1er Avril au 30 sept	Horaires d'hiver Du 1er oct au 31 mars
Déchetterie de Douvaine (Artangy) av du lac Tél : 04.50.94.24.52	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h **FERMEE LE JEUDI**	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 **FERMEE LE JEUDI**
Déchetterie de Bons en Chablais Z.I les Bracots Tél : 04.50.39.46.86	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 sauf Mardi, 8h-11h45/13h30-18h **FERMEE LE MERCREDI**	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30-17h00 **FERMEE LE MERCREDI**
Déchetterie de Sciez Ch. De l'Effly vers le Leclerc Tél : 04.50.70.77.82	Du Lundi au Samedi, 8h-11h45/13h30 17h30 **FERMEE LE MARDI**	Du Lundi au Samedi, 8h30-11h45/13h30 17h00 **FERMEE LE MARDI**
Déchetterie d'Allinges Lieu-dit Mâcheron (Allinges) Tél : 04.50.73.98.59	Du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Samedi : de 8h30 à 18h30 sans interruption **FERMEE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**	Du lundi au vendredi, 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Samedi : de 8h30 à 13h puis de 14h à 18h30 **FERMEE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**

Le gardiennage est assuré en régie par des agents du service public. Leur rôle est de:
-Contrôler les accès sur les sites,
-Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
-Assurer la gestion du site: commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.
La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site. En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

Les quantités collectées à la déchetterie, par nature de déchets, en 2018 sont les suivantes :

Tonnages de déchets collectés en déchetterie.						
Déchets	Allinges	Bons	Douvaine	Sciez	**Total**	**Ratios kg/hab/an 2018**
Bois	845.50	567.70	840.00	946.29	**3199.49**	**60.37**
Batteries		9.96			**9.96**	**0.19**
Cartons	205.12	142.14	201.55	235.58	**784.39**	**14.80**
Déchets verts	1632.64	1350.14	1909.98	1603.92	**6496.68**	**122.59**
Encombrants	1147.68	765.48	1098.00	967.92	**3979.08**	**75.09**
Ferrailles	240.32	203.88	198.02	244.56	**886.78**	**16.73**
Gravats (tonnes)	1294.45				**1294.45**	
Gravats (m3)		850	1440	1600	**3890.00**	
Plâtre	72.45		92.56	106.90	**271.91**	**5.13**
Pneus	35.84	23.28	21.68	19.52	**100.32**	**1.89**
Déchets de soins (DASRI)	0.22				**0.22**	**0.00**
Huiles minérales	9.31	7.40	4.95	7.20	**28.86**	**0.54**
Huiles végétales	0.92	1.16	5.17	8.03	**15.29**	**0.29**
Piles	4.31				**4.31**	**0.08**
Capsules	2.48	2.64	2.96	2.73	**10.80**	**0.20**
Néons	0.41	0.288	0.456	0.24	**1.39**	**0.03**
Extincteurs	2.50				**2.50**	**0.05**
Cartouches	1.23				**1.23**	**0.02**

Les déchets verts (122kg/hab/an), les encombrants (75kg/hab/an), et le bois (60kg/hab/an) sont les tonnages les plus importants des apports des usagers.

Chaque déchet collecté possède sa propre filière de traitement en fonction de sa typologie et de ses caractéristiques. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous :

Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	ORTEC (Déchetterie d'Allinges)	La Compostière de Savoie (Perrignier) et/ou broyage pour panneaux de particules chez Savoie Pan (Tournon), NANTET…
Bois	DURR	Fabrication de panneaux de bois en Italie.
Cartons	ORTEC (Déchetterie d' Allinges)	Recyclage matière : Papeterie Emin Leydier
Cartons	POUGET	Recyclage matière : Papeterie Emin Leydier
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie / CSP (Sous-traitant) - (Déchetterie d'Allinges)	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie / POUGET (Sous-traitant)	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)
Encombrants	CSP	CSP (Mésinges et Brenthonne) puis SIBUET ENVIRONNEMENT (Broyage avant incinération en cimenterie, Chamoux sur Gelon(73)), SITA MOS (ISDND, Satolas et Bonce (38)), VEOLIA (ISDND, Chatuzange le Goubet (26)).
Ferraille	EXCOFFIER (de janvier à juillet) ORTEC (d'août à décembre)	Recyclage : Excoffier (Groisy (74) puis Praxy Centre Bourbié (Issoire (63)) ORTEC : acheminement à Deya SAS Récupération (Thonon)
Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon) pour recyclage.
Gravats	CSP	Plateforme de tri de Mésinges puis évacuation en décharges (classe 3) : Sagradranse, Bochaton ;recyclage pour « tout-venant recyclé » pour des entreprises de TP ou pour remblaiement.
Huiles végétales	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Recyclage par purification en vue de réemploi comme combustible dans l'agriculture EFOR (Espagne)
Huiles végétales	OLEOVIA	Valorisation en biocarburant chez NORD ESTER (DUNKERQUE)
Huiles minérales	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Valorisation énergétique ou régénération matière FAURE (69)
Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries)

DDS	ORTEC (Déchetterie d'Allinges)	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. Geocycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38), Arc-en-ciel (38), Excoffier Groisy (74) ORTEC : acheminement vers la plateforme Valortec (13) qui se charge de traiter et/ou réorienter les déchets
DDS	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. Geocycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38), Arc-en-ciel (38), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Traitement et recyclage : COREPILE Paris (75)
Plâtres	EXCOFFIER (Déchetterie d'Allinges)	Tri et recyclage : Excoffier Groisy (74)
Plâtres	CSP	Tri et recyclage : Placo-plâtre à Chambéry.
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : Granulatex/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

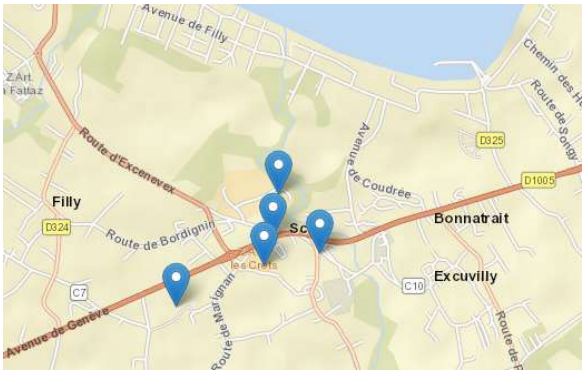
Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une vignette spécifique « professionnel » qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des services techniques de l'agglomération. Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors interdit, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après signature d'une convention d'accès valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation. Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit se présenter systématiquement au gardien dès son arrivée et avant tout dépôt pour estimer ensemble le type et le volume de déchets à déposer et co-signer un bon de dépôt.

Un lieu de dépôt de déchets verts de la LPO et du Conservatoire du Littoral est recensé sur la commune. Ces déchets ne sont pas valorisés.
Ainsi, il serait nécessaire de sensibiliser ces différents acteurs à la valorisation de leurs déchets verts.

Aucun ramassage des encombrants n'est organisé sur la commune de Sciez-sur-Léman. De même, aucune benne de collecte n'est présente sur le territoire communal.

2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux

Seuls certains déchets ménagers spéciaux sont collectés sur la commune de Sciez-sur-Léman. C'est le cas des bouchons, qui sont récupérés au Supermarché Leclerc, à la Mairie, à la déchetterie, à l'ALAE des Petits Crêts et au vestiaire Saint Maurice, par l'association « Les Bouchons 74 ».



Source : https://bouchons74.org/

Les bouchons plastiques récupérés peuvent provenir de bouteilles de lait, d'eau, de boissons gazeuses, de sirop, de jus de fruit, huile, vinaigre, vin, café, chocolat, lessive, assouplissant, détergent, dentifrice, shampoing, gel douche, médicaments, etc... Les bouchons en liège sont également collectés.

Les Bouchons 74 est une association départementale loi 1901 dont le siège et le local principal de tri sont situés à Duingt, 107 Rue des Prés Bernard. L'association est reconnue, d'INTERET GENERAL, depuis 2013.

« Nous nous sommes donnés pour mission de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique ainsi que ceux en liège, en vue de leur recyclage par une entreprise spécialisée. Cela permet de récupérer des fonds, pour financer des actions en faveur de personnes en situation de handicap, tout en participant à la réduction des déchets.

L'association est composée exclusivement de bénévoles. Le produit de la vente des bouchons plastiques est affecté intégralement à nos actions concrètes.

Le produit de la vente des bouchons en liège est affecté aux frais de fonctionnement.

L'association reçoit des dons de particuliers et d'associations, ainsi que des subventions des collectivités locales ».

La mairie de DUINGT, a gracieusement mis à disposition un local de 105 m²pour l'association, dans lequel sont réalisés le stockage et le triage des bouchons avant de les faire évacuer par un camion. Le recycleur achetant les bouchons, affrète un camion de 90m3. Cela représente plus de 800 sacs poubelle de 100 litres, ce qui explique la surface du local nécessaire.

Ce local sert également de zone de tri. Le tri est assuré par des bénévoles tous les mardis, mercredis et jeudis après-midi (sauf fériés).

En revanche, aucune collecte de téléphones portables, de cartouches d'encre des particuliers, de crayons, de piles…. dans les bâtiments publics (Mairie et/ou écoles) n'existe. Certains d'entre eux pourraient être collectés par l'association ELISE (piles, cartouches d'encre).

Concernant les téléphones portables, Orange propose leur collecte. Cette dernière remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique.



Une fois collectés, ils sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

2.4.3. Décharge sauvage

Aucune décharge sauvage n'est recensée sur la commune de Sciez-sur-Léman.

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

La collectivité sensibilise ses habitants à une bonne gestion des déchets par l'envoi du guide de tri avec la brochure du mois d'Octobre 2020 et par l'organisation de la chasse aux déchets.



Il est à noter que Thonon Agglomération soutient les initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage, comme la chasse aux déchets.
D'autres actions sont menées par Thonon Agglomération :

- Thonon Agglomération propose une fois par mois, le mercredi, de découvrir les coulisses du traitement des déchets, après leur collecte, en visitant le Centre de tri de Thonon-les-Bains

- Edition d'un guide du compostage :



Depuis 2013, le Foyer culturel de Sciez-sur-Léman et du Chablais, organise une zone de Gratuité. Le Foyer culturel de Sciez-sur-Léman a mis en œuvre ce projet dans un objectif d'écocitoyenneté et d'économie Sociale et Solidaire.
La zone de Gratuité a lieu une fois tous les deux ans environ (2013-2014-2016-2018, puis 2020).
En 2014, 10 tonnes avaient été réceptionnés. Sur les deux dernières zones de gratuité organisées presque 14 tonnes d'objets en tous genres ont été reçus, donnés, triés ou jetés. (1.5 tonnes des dons n'ont pas trouvé preneurs, et la moitié ne pouvant être recycler a donc été jeté.)
Le Foyer culturel de Sciez-sur-Léman et du Chablais est le coordinateur du projet mais ce sont

environs une trentaine de bénévoles, qui organisent, sécurisent, puis assurent le traitement des objets restants.
Le principe est assez simple, la veille et le jour même, des dons (vêtements, livres, CD/DVD, objets, outils, …) sont déposés à l'arrière de la zone de gratuité. Ils sont triés par les bénévoles et mis à disposition du public gratuitement.
Les objets restant à la fin de la journée, pouvant être recyclés le sont, ceux qui ne le sont pas sont jetés proprement. Le partenariat avec l'agglomération permet une meilleure visibilité, le pesage, et la mise à disposition et la gestion d'une bene pour ce qui doit-être jeté.
Thonon Agglomération soutient cette démarche à travers notamment le financement des actions de communication.

Dans le cadre du label Pavillon Bleu du Port de Sciez-sur-Léman, une « charte des plaisanciers » a été élaborée par Teragir :



LE LABEL ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE INTERNATIONAL POUR LES PLAGES ET LES PORTS DE PLAISANCE

PAVILLON BLEU

CHARTE DES PLAISANCIERS

I
Je ne jette pas mes déchets dans l'eau, sur le littoral ou sur les berges.

II
Je ne rejette pas mes eaux noires dans le milieu aquatique.

III
J'utilise une cuve de récupération des eaux usées à bord.

IV
Je ne déverse aucun produit toxique dans le milieu (hydrocarbures, peintures, batteries usagées, produits d'entretien). Je dépose l'ensemble de mes déchets spéciaux ou dangereux dans les conteneurs prévus à cet effet.

V
J'utilise de manière adéquate les conteneurs sélectifs et j'encourage les autres au geste de tri.

VI
J'utilise de préférence des produits respectueux de l'environnement (peintures certifiées, produits d'entretien).

VII
Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.

VIII
Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.

IX
Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues).

X
Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.

XI
Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.

XII
Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.

XIII
Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.

XIV
J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement et je me fais le relais de cette charte.

XV
Je choisis de façon privilégiée les ports de plaisance Pavillon Bleu qui par leurs équipements et leur gestion contribuent à la préservation de l'environnement.

66% du don déductible de vos impôts

Un engagement au respect du milieu aquatique

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Ville ..... Code Postal.....
Mail..... Port d'attache.....

Adhère à la charte Pavillon Bleu des plaisanciers de Teragir, pour cela je fais un don de :

◯ 20 euros ◯ 40 euros ◯ Plus : .....

Fait à ..... Le.....
Signature :

A retourner à Teragir
115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
Chèque à l'ordre de Teragir

Source : https://www.pavillonbleu.org/

Dans cette charte, une partie est consacrée à la gestion des déchets.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Chaque entreprise gère ses propres déchets.

Points forts	-Compétence de Thonon Agglomération -Les Ordures Ménagères (OM): - Collecte par Thonon Agglomération, en délégation - Pour 200 habitants, en porte à porte (dans l'attente d'une collecte en PAV), 2 fois par semaine - Pour le reste du territoire : ✓ Collecte par l'intermédiaire d'«espaces-tri» au nombre de 18 avec conteneurs pour OM (en plus des conteneurs pour le tri) ✓ Collecte par l'intermédiaire de PAV uniquement équipés de conteneurs pour les OM (Chemin des Voies, route de Choisy, jardins de Bonnatrait et Moulin de Coudrée) ✓ Conteneurs acceptant des sacs poubelles ne pouvant pas dépasser 50 litres; collecte 2 fois par semaine - Collecte saisonnière renforcée (3 à 4 fois par semaine) - Suffisance des équipements - Brigade de plusieurs personnes afin d'assurer la propreté des PAV et création de 3 zones test où implantation de panneaux d'information et réalisation d'un marquage au sol permettant à tout à chacun de visualiser de manière distincte l'interdiction de dépose de déchets ou d'objets - Incinération des ordures ménagères à Thonon -Tri sélectif : - Collecte par Thonon Agglomération, en délégation - Collecte par l'intermédiaire de 18 « espaces tri » avec conteneurs pour les emballages recyclables, le verre, le papier et le carton (pour 1 PAV sur 3, pour ce dernier); dépôt en vrac dans les conteneurs; collecte 2 fois par semaine - Borne textile présente Route du Crêt Beul; partenariat avec l'Atelier Re-Née (atelier chantier d'insertion) effectuant la collecte; autre borne textile implantée à la déchetterie - Collecte saisonnière renforcée surtout pour celle du verre - Suffisance des équipements et bonne utilisation par la population - Transport des emballages recyclables au centre de tri de Thonon-les-Bains afin d'être séparés par matières, compressés puis acheminés vers les usines de recyclage - Pratique du tri sélectif par certaines associations - Valorisation des déchets organiques : ✓ Par les particuliers : ▪ Utilisation du service proposé par Thonon Agglomération concernant le broyage des branchages à domicile ▪ Possibilité d'obtention de composteur à tarif préférentiel auprès de Thonon Agglomération et de suivre des ateliers compostage gratuits ✓ Par la collectivité : ▪ Broyage des grosses branches avec le broyeur de Thonon Agglomération ou par le forestier ▪ Déchets de tonte et élagage de fines branches acheminés à la compostière à Perrignier (à 5 kms) ▪ mulching effectué au terrain de foot et à la plage - Autres déchets acheminés à la déchetterie présente sur la

	commune - Récupération de bouchons à Leclerc, à la Mairie, à la déchetterie, à l'ALAE des Petits Crêts at au Vestiaire Saint Maurice (Bouchons 74) -Absence de décharge sauvage sur la commune -Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets par l'envoi du guide du tri avec la brochure du mois d'octobre, par l'organisation de la chasse aux déchets -Maîtrise des déchets industriels par chaque entreprise
Points faibles	-Les ordures ménagères : - Incivilités constatées autour des PAV - Absence de tarification incitative -Tri sélectif : - Tri sélectif effectué par les agents de la Mairie et des écoles, non optimal, même si présence de broyeurs et de conteneurs papiers - Existence d'un lieu de dépôt de déchets verts de la LPO et du Conservatoire du Littoral, sans valorisation - Absence de benne ou de ramassage des encombrants - Pas de récupération de téléphones portables, de cartouches d'encre des particuliers, de crayons, de piles…. dans les bâtiments publics (Mairie et/ou écoles)
Orientations	-Réflexion sur la mise en place de caméras au niveau des PAV -Projet de mettre en place une collecte des OM en points d'apport volontaires sur l'ensemble de commune -Projet d'enterrer ou de semi-enterrer des conteneurs au niveau de 3 ou 4 PAV, à ce jour aériens -Projet de mettre en place un espace-tri à Coudrée -Réfléchir à la mise en place d'une autre borne textile sur la commune -Réflexion pour faire intervenir l'association ELISE pour améliorer le tri et le recyclage des déchets au sein de la collectivité (papiers, piles, dosettes de café, cartouches d'encre...) -Sensibiliser la LPO et le Conservatoire du Littoral à la valorisation de ses déchets verts -Voir avec d'autres différents acteurs pour valoriser les déchets au mieux au sein des bâtiments publics: Orange pour les téléphones portables par exemple
Critères discriminants	**-Néant**

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

Depuis le 1er janvier 2020, Thonon Agglomération a repris à sa charge la gestion de l'eau potable, en lieu et place des communes d'Anthy-sur-Léman, Le Lyaud, Thonon-les-Bains et du Syndicat Intercommunal des Eaux Moises et Voirons.
En effet, auparavant, l'alimentation en eau potable de la commune relevait de la compétence du SEMV (Syndicat des Eaux Moises et Voirons) résultant de la fusion des deux syndicats producteurs d'eau du Bas-Chablais : le SIEM (Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises) et le SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons).

Deux sites restent en place pour accueillir les usagers :

- Pour les habitants de Thonon-les-Bains, Le Lyaud et Anthy-sur-Léman : à Thonon-les-Bains
- Pour tous les autres habitants : à Perrignier.

Un RPQS est édité annuellement. Les données fournies dans ce document proviennent du RPQS de 2019 du SEMV.

Le nombre total d'abonnés sur la commune de Sciez-sur-Léman est de 3051.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

Sciez-sur-Léman est principalement alimentée en eau potable par deux ressources situées à Draillant : Source des Moises et Source de l'École.
Situé à 50 mètres au sud de l'école de Draillant, le captage de l'Ecole collecte des eaux fortement sulfatées (dissolution des gypses des PréAlpes Médianes). Pour être conforme, l'eau est diluée avec de l'eau de la source des Moises (1/3 source de l'Ecole et 2/3 source des Moises) avant d'être distribuée.
Un autre pompage, le pompage à Draillant est utilisé en appoint, lorsque les apports du mélange des eaux de la source des Moises et de l'Ecole sont insuffisants.


La source des Moises


La source de l'Ecole

Si un problème survenait au niveau de ces eaux de source, le prélèvement pourrait s'effectuer dans le Lac Léman. Réglementée par des périmètres de protection depuis 1985, la

prise d'eau du lac Léman à Yvoire a été entièrement restructurée. Désormais, elle alimente l'unité de traitement de Chevilly.
Comme pour les autres points d'eau, des périmètres de protection ont également été instaurés, mais les prélèvements de l'eau s'effectuant à 800 mètres du rivage, il n'y a pas de périmètre de protection immédiate matérialisé.
En revanche, le village d'Yvoire et la partie du lac située entre le rivage et le point de prélèvement sont inclus dans le périmètre de protection rapprochée.

Le réseau de distribution fonctionne majoritairement par gravité et s'étend sur environ 70km (sur Sciez-sur-Léman).

D'une manière générale, le réseau est suffisamment dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs des principaux lieux de vie.
Les réserves en eau potable sont également suffisantes et la pression délivrée au robinet est satisfaisante.
Deux réservoirs sont présents sur la commune de Sciez-sur-Léman : Chavannex et La Citadelle.

Le rendement était de 70.7% en 2019. Ainsi, bien que quelques fuites soient recensées sur le réseau, il est à noter que le réseau de la commune de Sciez-sur-Léman est correct.
Le rendement est suivi en permanence à l'aide de 170 compteurs de production installés sur l'ensemble du réseau. Ils sont relevés chaque jour ou chaque semaine, selon leur importance pour en analyser les données. L'opération est automatisée pour les compteurs reliés au réseau de télégestion et manuelle pour les autres.

Globalement, la consommation d'eau potable des foyers au cours des dernières années a tendance à diminuer *(souci d'économie au niveau du consommateur, évolution technologique des appareils ménagers, utilisation de l'eau pluviale…)*.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

De nombreux contrôles sont effectués chaque année par le SEMV (auto-contrôle de manière ponctuelle) et désormais par Thonon Agglomération et par l'ARS (contrôles réglementaires).
L'eau est jugée de bonne qualité : 100% de conformité pour les paramètres physico-chimiques et 99% de conformité pour le paramètre microbiologique.
Elle reste toutefois calcaire mais cela n'engendre pas de problème au niveau des canalisations.

Les périmètres de protection des captages sont en place :



Périmètres de protection de la Source des Moises

Source : http://semv.fr/

Les périmètres de protection instaurés en 1985 et complétés en 1997 renforcent la nécessité de maintenir le caractère boisé de ce site situé à 1 100 m d'altitude. Les prescriptions de l'arrêté préfectoral de 1997 contribuent à sa protection en interdisant les constructions de toute nature, le pacage et la divagation du bétail, la circulation des véhicules à moteur hors autorisation municipale et les déboisements à blanc.
En 2009, le SEMV a entamé des actions de prévention pour une gestion raisonnée de la forêt, filtre naturel de l'eau potable, auprès des exploitants forestiers des parcelles alentours. Le dialogue a abouti à la création de l'Association syndicale libre forestière du Mont Forchat en 2011 qui agit depuis pour sensibiliser les sylviculteurs à une gestion de la forêt respectueuse de l'eau.

La source de l'Ecole est située à 50 mètres au sud de l'école de Draillant. Son périmètre de protection a été réglementé dès 1985 avec des dispositions spécifiques liées aux constructions autour de la ressource (circulation réglementée, constructions raccordées au réseau d'assainissement…).

Les réseaux sont principalement constitués de tuyaux en fonte dont le diamètre nominal (DN) varie de 60 à 250mm. La majeure partie est en DN100 ou supérieur. Aucune altération des matériaux pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau n'existe.

Aucune canalisation en plomb n'est recensée sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Les réservoirs sont équipés de dispositifs de désinfection, par rayonnement UV. Les réservoirs sont entretenus par Thonon Agglomération.

La recherche de plomb dans les analyses d'eau, au niveau des prélèvements effectués aux écoles et à la cantine, n'a pas été effectué. Ce point est discriminant.

3.1.2. Points d'eau publics

La commune de Sciez-sur-Léman possède des points d'eau publics branchés sur le réseau d'eau potable : au cimetière, 10 bassins, bassin avec jet d'eau au Port en circuit fermé, extérieur stade de foot, au terrain de tennis.
Il est à noter qu'aucune indication n'est présente au niveau du point d'eau du Port, concernant la non potabilité de l'eau (circuit fermé).

D'autres points d'eau publics sont recensés mais ils ne sont pas branchés sur le réseau d'eau potable : 5 bassins alimentés par de l'eau de source avec l'indication « Eau non conforme » et borne de puisage (servant à l'arrosage municipal).

Points forts	-Compétence de Thonon Agglomération depuis le 1er janvier 2020 -Elaboration d'un RPQS -Gestion quantitative de la ressource: - Alimentation en eau suffisante par de l'eau de source (captage de Perrignier, Les Moises), puis en gravitaire : possibilité de pompage dans le Lac Léman si problème - Réserves suffisantes - Pression satisfaisante - Rendement de 70.7% en 2019 -Gestion qualitative de la ressource: - Traitement de l'eau aux UV au niveau des réservoirs - Contrôle de la qualité de l'eau effectué par Thonon Agglomération et l'ARS - Bonne qualité de l'eau potable ; pas d'altération des matériaux des canalisations pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau - Suppression des canalisations en plomb - Périmètres de captage autour des réservoirs; entretien de ces

	derniers par Thonon Agglomération -Points d'eau publics: - Branchés sur le réseau d'eau potable: au cimetière, 10 bassins, bassin avec jet d'eau au Port en circuit fermé, extérieur stade de foot, au terrain de tennis - Non branchés sur le réseau: 5 bassins alimentés par de l'eau de source avec indication « Eau non conforme », borne de puisage (servant à l'arrosage municipal)
Points faibles	-Gestion quantitative de la ressource: présence de quelques fuites sur le réseau -Gestion qualitative de la ressource: eau calcaire
Orientations	
Critères discriminants	**-Pas d'indication de la non potabilité de l'eau au niveau du bassin du Port -Absence de recherche de plomb dans les analyses d'eau, au niveau des prélèvements effectués aux écoles et à la cantine**

3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire

La commune de Sciez-sur-Léman possède un système scolaire sur son territoire.

L'école des Petits Crêts regroupe les élèves domiciliés au Chef-lieu, Sur les Crêts, Chavannex, Marignan, Prailles, Filly et La Fattaz. Cette école accueille les classes de maternelles et d'élémentaires. A la rentrée de 2020, 303 élèves ont été inscrits et répartis dans 7 classes élémentaires et 5 classes maternelles.
L'école des Buclines regroupe les élèves domiciliés à Bonnatrait, Excuvilly, Coudrée, Jussy, Le Content, Chavanne, Le Port, Songy, Choisy et La Citadelle. Cette école accueille les classes de maternelles et d'élémentaires. Le nombre d'élèves inscrits étaient de 369.

Il est à noter que la mesure de la qualité de l'air intérieur des deux écoles a été effectuée en 2020.

Quatre collèges publics sont comptabilisés à Bons-en-Chablais, Margencel, Douvaine, Thonon-les-Bains ainsi qu'un collège privé sur la commune de Douvaine.

Un lycée est implanté sur la commune de Thonon-les-Bains.

Un service de restauration scolaire est présent sur la commune.
Ce service géré par le Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman s'adresse à tous les enfants scolarisés sur la commune (école des Petits Crêts et des Buclines). Les repas sont réalisés par la cuisine centrale située à l'école des Petits Crêts et livrés en liaison chaude à l'école des Buclines.
Le principe de la continuité éducative est assuré par le personnel de service qualifié du Foyer Culturel et de la Mairie qui accompagne les enfants tout au long de cette « pause méridienne».
Ce service applique, depuis plusieurs années, le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.) pour la composition de ses menus (choix des aliments, quantité), afin de participer à la lutte contre l'obésité infantile et de privilégier les producteurs locaux et les circuits courts.
De plus, quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de relaxation ou calme est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les temps scolaires ensuite.
Ce service est proposé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jours d'école entre 11h30 et 13h30 en fonction des services et de l'établissement scolaire.

Le Menu de la semaine est disponible le vendredi matin sur le site internet du Foyer Culturel : https://www.foyerculturel-sciez.fr/.
En 2020, afin de permettre à tous les enfants de Sciez-sur-Léman d'avoir accès à un repas équilibré et complet par jour et que tous puissent avoir la possibilité de partager ce moment de convivialité, le prix de vente des repas en fonction du quotient familiale est mis en place.

Quotient Familial	Tarif
0 à 400 €	2.80€
401 à 620 €	3.50€
621 à 800 €	4.30€
801 à 1200 €	5.10€
1201 à 1600 €	5.20€
1601 à 1800 €	5.40€
Plus de 1800 €	5.50€

Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

En 2014, à l'école des Buclines, une mare pédagogique a été construite avec l'aide d'un animateur de la FRAPNA.
Les élèves de l'école ont élaboré les plans de la mare. Puis les élèves ont utilisé les outils des parents pour creuser et niveler. Une bâche (offerte par Botanic) a été tendue et des plantes aquatiques ont été plantées. Ensuite une grande chaîne humaine a été organisé pour remplir la mare à l'aide de bouteilles d'eau. Enfin, cet automne, les abords ont été aménagés par les paysagistes de la ville.



Source : http://www.ville-de-sciez.com/



Source : http://www.ac-grenoble.fr/

Un jardin pédagogique existe également.
En avril 2020, une télé-animation scolaire de FNE 74 a été organisée avec les CM2 de l'école des Buclines. Connectés à distance depuis les bureaux de la FNE 74 avec les élèves, un animateur et une autre personne ont assuré à la régie et ont assuré une heure d'intervention pédagogique.

Source : https://www.fne-aura.org



Depuis 1974, la FNE 74 cherche à défendre et sauvegarder la nature et l'environnement du département :



Source : https://www.fne-aura.org/

A l'école des Petits Crêts, des actions de sensibilisation sont également menées :
- sortie LPO pour 2 classes
- Contrat rivière pour 4 classes
- Sortie scolaire : faune et flore pour 1 classe
- l'école avait été labellisée éco-école en 2012, mais le projet ne vit pas vraiment. Il serait bien de faire revivre cette démarche.
- ramassage des déchets dans la commune avec une association de bénévoles

Les années précédentes, une collaboration avec Thonon Agglomération avait été effectuée avec la FNE, pour le tri des déchets.
En effet, en 2018, l'agglomération avait lancé un marché pour la sensibilisation des scolaires au tri sélectif et à la prévention. Cette prestation a débuté en septembre 2018 et trois écoles ont bénéficié des interventions de France Nature Environnement, à Allinges, Massongy et Sciez-sur-Léman, ce qui représente six classes sur onze demi-journées

Afin de renforcer la sensibilisation des scolaires au développement durable, d'autres projets sont à l'étude :
-Création d'un rucher pédagogique
-Faire intervenir à nouveau Thonon Agglomération sur la gestion des déchets.
-..

Il serait également intéressant de faire participer les écoles au programme « Watty à l'école ».

Watty à l'école

Il s'agit d'un programme de sensibilisation aux économies d'énergie conçu par « ECO CO2 » et labellisé par le ministère de l'environnement.
Selon les écoles, les élèves peuvent mener l'opération « Gros pull » et relever la température de la classe et leur confort, apprendre à détecter les fuites d'air et poser du calfeutrage,

VILLAGE

découvrir le kit «EconEAUme » pour réaliser des économies d'eau et énergie, réaliser des poèmes et dessins ou poursuivre la réflexion au quotidien avec leur enseignant grâce aux cartes « Minutes énergie » pour continuer à s'approprier le sujet et adopter les gestes économes dans la vie de tous les jours.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Les communes de Sciez-sur-Léman, Anthy et Margencel ont créé en 2007 le SISAM : Syndicat Intercommunal Sciez-sur-Léman Anthy Margencel et lui ont transféré les compétences petite-enfance, enfance et jeunesse.

Le SISAM a pour objet de mettre en œuvre, piloter et évaluer le projet politique intercommunal à l'Enfance et à la Jeunesse ainsi que de gérer ou de missionner localement les actions périscolaires et extrascolaires de son territoire. L'objectif de cette création est de proposer des services et accueils de qualité aux administrés grâce à une meilleure mutualisation des moyens.

Grâce à cette mutualisation, le SISAM permet aux habitants des trois communes de bénéficier des actions suivantes :

-Une crèche intercommunale qui accueille les enfants de 0 à 4 ans.

-Un relais d'assistantes maternelles.

-Une offre d'accueil de loisirs pour la prise en charge des enfants scolarisés avant et après l'école.

-Un accueil pour les 14-18 ans

-Un accueil pour les 10-15 ans

-Un programme de séjours varié.

-Une ludothèque intercommunale à Anthy-sur-Léman : ouverte du mardi au samedi à l'ensemble des habitants du territoire. La ludothèque permet de venir jouer et/ou emprunter des jeux accessibles à tous les âges et niveaux ; gestion par l'ABCJ.

Le SISAM pour proposer ces actions délègue la gestion de ces accueils à l'association Bas Chablais et Jeunes (ABCJ) ainsi qu'au Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman.

Le Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman a pour but et objectif de développer les principes découlant de l'idéal laïque et de mener toute action visant à la lutte contre l'obscurantisme, le racisme et l'exclusion, à la promotion de l'éducation à la citoyenneté, au civisme et à la solidarité, et d'assurer l'épanouissement des personnes sans distinction de confession ou de courant de pensée. Pour ce faire, l'association s'engage à mettre à la disposition de tous, des activités éducatives et sociales, de proposer des activités sportives, artistiques, culturelles, ou récréatives dans le but de promouvoir les principes fondamentaux énoncés ci-dessus.

L'ABCJ a plusieurs missions sur le territoire :

- Mettre en place et organiser des accueils, animations et activités destinés aux enfants et jeunes de 3 mois à 17 ans pendant les périodes périscolaires et extrascolaires.

- Piloter, coordonner et soutenir les politiques intercommunales et les activités de nos partenaires associatifs œuvrant dans le même domaine.

- Permettre aux familles d'articuler au mieux leur vie personnelles à leurs nécessitées professionnelles.

À travers la mise en place de ces actions, le SISAM a la volonté de mettre en œuvre une politique éducative prenant en compte les besoins des enfants, des jeunes et leurs parents dans le cadre d'une mission d'intérêt général et de développement territorial s'inscrivant dans le prolongement du rôle de la famille et de l'école.

Le SISAM a formalisé un projet éducatif dont l'objectif est de définir un parcours cohérent permettant une continuité entre les différentes étapes de la vie des enfants. Le SISAM souhaite à travers ce parcours transmettre aux jeunes toutes les valeurs et connaissances nécessaires afin qu'ils s'épanouissent personnellement et deviennent dans l'avenir des citoyens qui

prendront le relais pour les générations futures.

Ainsi, sur la commune de Sciez-sur-Léman, de nombreux services périscolaires gérés par le SISAM sont présents :

Un Local jeunes est implanté sur la commune : la ruche du foyer *(voir photo 3.2.3 page 382)*. Le Secteur jeunesse accueille les jeunes de 14 à 18 ans dans son tout nouveau local tout au long de l'année, un espace pensé par les ados pour des ados.
Il s'agit d'un espace libre et gratuit qui favorise le partage, la solidarité, l'accès à l'information, la liberté, la lutte contre les discriminations et le respect.

Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

Un autre local pour les jeunes âgés de 10 à 15 ans existe sur la commune de Sciez-sur-Léman. Il est géré par l'ABCJ. Le local est avant tout un lieu de rencontre, d'échanges et de convivialité. Les adolescents peuvent s'y rendre librement pendant les horaires d'ouverture et profiter de la grande variété des jeux disponibles sur place (jeux de société, babyfoot, billard, console...).

Des assistantes maternelles sont comptabilisées sur la commune de Sciez-sur-Léman. Elles sont une vingtaine.

Afin d'aider les familles à trouver un mode de garde de qualité adapté à leurs besoins et d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs missions, le SISAM a créé sur son territoire un service de Relais d'Assistantes Maternelles.
Le Relais Assistants Maternels, plus communément appelé RAM, est un service de proximité, gratuit, animé par l'Association Bas Chablais et Jeunes dans le but d'améliorer l'accueil individuel des 0-4 ans sur Anthy, Margencel, Sciez-sur-Léman et Excenevex.
Au total ce service concerne quelques 60 assistantes maternelles.
Le RAM permet :

- D'animer un lieu où professionnels et parents peuvent s'informer, s'exprimer et se rencontrer,
- De contribuer à la professionnalisation de l'accueil à domicile,
- De participer à l'éveil et à la socialisation des enfants.
- D'aider à la recherche d'un mode de garde pour les parents,
- D'apporter une aide administrative pour les parents et assistantes maternelles.

Des temps d'accueil collectifs en présence des assistants maternels sont organisés régulièrement sur le territoire : rencontre avec d'autres enfants, espaces de jeux et ateliers adaptés et variés.
Les horaires et lieux d'action sont les suivants :

-Lundi matin et jeudi après-midi : accueil sur rendez-vous
-Lundi et mardi après-midi : permanence téléphonique,
-Mardi, jeudi et vendredi matin : temps collectifs pour les assistants maternels et les enfants, à Anthy, Sciez-sur-Léman et Margencel.

Un multi-accueil intercommunal "Les Coccinelles" est également implanté sur la commune. Le SISAM a confié à l'Association Léo Lagrange la gestion de ce multi-accueil. La structure est ouverte pour les enfants de 0 à 4 ans domiciliés prioritairement sur les communes de Sciez-sur-Léman, d'Anthy-sur-Léman et de Margencel. Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, la structure propose un accueil régulier à l'année ou occasionnel en fonction des disponibilités.
La structure accueille également, en partenariat avec le CAMSP, les enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 6 ans.
Une attention particulière a été portée sur la protection des enfants lors de la construction de

la crèche : réduction des transmissions d'ondes, matériaux sains pour les peintures, sols et cloisons…
La directrice de l'EAJE*, entourée de son équipe professionnelle de la petite enfance, accueillent les enfants pour favoriser au mieux le bien-être et le développement des bébés et tous petits.
La capacité d'accueil est de 60 places réparties en 3 sections :

♥ La section des Bébés Rêveurs accueille 20 berceaux : les bébés ayant un besoin de calme et de temps de repos important seront séparés des plus grands.
♥ Les sections Aventuriers et Explorateurs accueillent 40 berceaux mixte les moyens et les grands. Ces deux groupes inter âges qui permettent une meilleure interaction.

Sur la commune, l'association Carcajou accueille des enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, adulte responsable...), lors de demi-journées.
Ni crèche, ni halte-garderie, ni lieu de soins, CARCAJOU est un lieu d'accueil, un espace de rencontres, de parole et de jeux, dans la lignée des Maisons Vertes de Françoise Dolto.
Les futurs parents sont également les bienvenus.
Deux accueillants sont présents à chaque accueil. Disponibles avec leurs compétences particulières, ils offrent leur écoute aux visiteurs qui le souhaitent.
La libre fréquentation, l'anonymat, la confidentialité font partie des règles de base de fonctionnement de ce lieu.
Une participation, d'un montant libre, est demandée pour soutenir ce projet (tirelire à l'entrée).
Cette structure est fermée pendant les vacances scolaires.

Un Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) est proposé par le Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman.
Sur le principe d'une garderie périscolaire, l'enfant est accueilli avant et après l'école. Ce service est ouvert toute l'année aux enfants scolarisés dans les groupes scolaires de la commune de Sciez-sur-Léman (Petits Crêts et Buclines), de la maternelle à l'élémentaire.
L'accueil du matin se fait de 7h30 à 8h30 (facturation à l'heure) : les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).
L'accueil du soir se fait de 16h30 à 18h30 : les enfants sont récupérés auprès des enseignants et accompagnés dans les locaux de l'ALAE par l'équipe d'animation. Un goûter leur est proposé. Ils ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs (sur inscription) en compagnie de bénévoles (les lundis et jeudis), mais aussi de profiter des différents ateliers d'animations prévus.
Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h00.
Pour respecter le rythme de l'enfant, il est conseillé de ne pas dépasser 10h de présence journalière (garderie périscolaire + école).

Un Accueil de loisirs du mercredi « « ALSH mercredi » est proposé sur la commune pour les enfants âgés de 3 à 11a ns.
L'ALSH de Sciez-sur-Léman est ouvert de 7h30 à 18h30 ou de 7h30 à 13h30, sur inscription à la journée ou demi-journée auprès du Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman.
Ce service s'adresse en priorité aux enfants scolarisés à Sciez-sur-Léman, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à la primaire.
Les objectifs de l'accueil de loisirs des mercredis sont les suivants :

-Permettre à l'enfant de pouvoir s'exprimer, faire des choix en étant acteur de ses loisirs.
-Donner l'opportunité aux enfants de découvrir des activités variées.

Pour une inscription à la journée, de 8h30 à 17h30, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 16h30.
Pour une inscription à la demi-journée, de 8h30 à 13h30, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants entre 13h30 et 14h.
L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du groupe scolaire des Buclines (uniquement).
Le repas et le goûter sont compris dans ce service.

Une garderie est proposée de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 facturée à la demi-heure.
Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé le matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription annuelle).
Durant les accueils de loisirs, une prise en charge des enfants nécessitant un accueil spécifique est possible.

Pendant les vacances scolaires, un « ALSH vacances » existe également pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.
Cet accueil s'adresse en priorité à tous les enfants scolarisés à Sciez-sur-Léman, Anthy, Margencel, Excenevex et Yvoire, de la maternelle à la primaire.
L'ALSH de Sciez-sur-Léman est ouvert de 8h30 à 17h30, à l'école des Buclines (uniquement).
Les repas et goûters sont compris, fournis par le restaurant scolaire et servis par l'équipe d'animation. Les parents peuvent déposer leurs enfants, maximum à 9h30 et venir les récupérer à partir de 16h30.
De plus, une garderie est proposée le matin de 7h30 et 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30, facturée à la demi-heure. Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00 et facturé 1 € (sur inscription).

Sur le site internet du Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman, un Portail familles st en place afin de faciliter les démarches des parents aux différents services périscolaires.
En effet, ce service en ligne permet de :
-Gérer les informations du compte
-Payer en ligne
-Télécharger des attestations
-Préinscrire, inscrire, désinscrire les enfants aux différentes activités proposées.



Source : https://fc-sciez.portail-defi.net/

Des stages sont également organisés par les associations de football et de tennis pendant les vacances scolaires

D'autres services sont gérés par le SISAM, mais présents sur d'autres communes :
-ALSH mercredi à Anthy-sur-Léman géré par l'ABCJ
-ALSH vacances à Anthy-sur-Léman géré par l'ABCJ

Le territoire de Thonon Agglomération propose également d'autres structures.
Tous les enfants et adolescents résidant dans l'une des 25 communes de Thonon Agglomération ont accès, aux mêmes conditions, au centre de loisirs (3/11 ans) et au club jeunesse (12/15 ans) intercommunaux situé à Allinges (site de l'Aérospatiale). L'ensemble des actions Enfance-Jeunesse de Thonon Agglomération est mis en œuvre par la Fédération Léo Lagrange, réseau d'associations d'éducation populaire.
Le centre de loisirs (3/11 ans) intercommunal est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 8h à 18h30.
Pour permettre un accueil adapté au besoin des familles, l'équipe d'animation propose quatre formules d'accueil le mercredi :
- Le matin uniquement
- Le matin avec repas

- l'après-midi uniquement
- La journée complète avec repas

Durant les vacances scolaires, les inscriptions sont enregistrées "à la semaine".
Faire progresser l'enfant vers l'autonomie, développer son imagination et sa créativité, le sensibiliser au respect de l'autre, à la solidarité ainsi qu'au respect de l'environnement, tels sont les objectifs de l'équipe d'animation.
Au programme de l'année 2018-2019 :

• thématique axée sur l'environnement avec la création d'un potager, étude de la mare et développement du poulailler ;
• thématiques ludiques et coopératives telles que la création de jeux de société, développement et apprentissage de grands jeux sportifs ;
• grands jeux extérieurs, promenade en forêt, activités manuelles et cuisine pour préparer de délicieux goûters

Le club Ados (12/15 ans) de Thonon Agglomération propose des sorties et des animations tous les samedis et pendant les vacances scolaires. Chaque samedi, l'équipe d'animation élabore un programme d'activités sportives, culturelles ou encore créatives. Pendant les vacances scolaires, le club Ados reste ouvert et propose des événements collectifs, des sorties et des séjours.
Au-delà des nombreuses activités organisées, il s'agit d'accompagner les adolescents vers des notions de projets et de citoyenneté. Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils auront eux-mêmes élaboré.

Un Bureau Information Jeunesse (BIJ) a également été mis en place par la communauté d'agglomération de Thonon. En son sein, des informateurs jeunesse reçoivent les jeunes pour aiguiller les projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Toutes les infos nécessaires à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement sont disponibles. Tout au long de l'année, les conseillers du BIJ sont également à l'écoute des parents ou des professionnels de la jeunesse pour répondre à l'ensemble de leurs questions.
3 sites existent sur le territoire communautaire : à Bons-en-Chablais, à Douvaine et à Thonon.

Deux structures d'accueil de la petite enfance (0/3 ans) sont à disposition des familles résidant dans l'agglomération « Les lutins des Collines »: le multi-accueil à Allinges (40 places) et la micro-crèche au Lyaud (10 places). Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, elles accueillent les enfants de manière régulière ou occasionnelle.

Pour accompagner les parents au cours des premières années, Thonon Agglomération accueille un service d'écoute et de prévention, proposé gratuitement par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

> Les permanences conseils

Assurées par une infirmière puéricultrice (conseils, pesées...)
Tous les vendredis, de 9h à 12h (sans rendez-vous)
Antenne de Perrignier - 81 place de la Mairie.

> Les consultations médicales

Examens préventifs, dépistages, vaccinations…
Tous les 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04 50 83 02 36)
Antenne de Perrignier - 81 place de la Mairie.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

La commune de Sciez-sur-Léman ne possède pas de service médicoéducatif sur son territoire.

En revanche, sur Thonon Agglomération, un institut médicoéducatif (IME) est implanté à Thonon-les-Bains : l'OVE Les Cygnes.

Au niveau de l'école des Petits Crêts, une enseignante du Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) est en place.
Cinq ATSEM, employées par la collectivité et 4 AESH, employées par l'Education Nationale sont également rattachées à cette école.

Points forts	-Système scolaire sur la commune: • École des Petits Crêts (classes de maternelles et d'élémentaires) • École des Buclines (classes de maternelles et d'élémentaires) • 3 collèges publics situés à Bons-en-Chablais, Margencel, Douvaine, Thonon et 1 collège privé sur la commune de Douvaine • Lycée à Thonon • Service de restauration scolaire géré par le Foyer Culturel -Sensibilisation des scolaires au développement durable -Système périscolaire sur la commune et sur le territoire de Thonon Agglomération -Services médico-éducatifs: • Au niveau de Thonon Agglomération (IME) • École des Crêts: enseignante du Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)
Points faibles	
Orientations	-Tenter de refaire vivre le label Eco-école obtenu par l'école des Petits Crêts en 2012 -Création d'un rucher pédagogique en projet -Projet de faire intervenir Thonon Agglomération pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets -Réfléchir à la mise en œuvre du programme Watty à l'école (https://www.watty.fr/)
Critères discriminants	**-Néant**

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

L'assistante sociale pour les habitants de la commune de Sciez-sur-Léman dépend du Conseil Départemental. Elle a des permanences au PMS de Thonon et à la Mairie de SCIEZ-SUR-LÉMAN. Elle reçoit exclusivement sur rendez-vous.

Une permanence du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement est en place à la Mairie, sur RDV, le 1er lundi du mois, de 10h à 12h. Les demandeurs peuvent bénéficier d'un entretien personnalisé de 30 minutes (dans la limite d'une fois par année).

Le Point Info Famille du Foyer Culturel aide les particuliers dans leurs démarches administratives et quotidiennes (aide à la rédaction de courriers, lettres, CV...). Ce service est proposé sur rendez-vous.

Deux maisons d'urgence sont comptabilisées sur la commune de Sciez-sur-Léman : maisons communales Route de l'Eglise et Avenue Bonnatrait).

Thonon Agglomération lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2020-2023. Ce programme permet de bénéficier d'un

accompagnement gratuit et d'aides financières pour améliorer le confort du logement. Ce dispositif concerne tout logement de plus de 15 ans situé sur le territoire de Thonon Agglomération.



Financée principalement par Thonon Agglomération et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), avec des aides complémentaires également versées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et d'Action Logement, l'OPAH vise l'amélioration de 750 logements en 3 ans.
Le programme doit permettre de lutter contre l'habitat indigne, mais aussi de réaliser des économies d'énergie, aussi bien en maison individuelle que dans le cas d'un logement collectif (pour des travaux concernant aussi bien les parties privatives que communes). Sont aussi éligibles les travaux visant à remettre sur le marché un logement vacant destiné à la location à l'année. Enfin sont concernées les travaux d'adaptation de votre logement pour faciliter le maintien à domicile pour les situations de vieillissement, handicap ou en cas de problèmes de santé.
Les aides financières de l'OPAH sont destinées :

- aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources – base avis d'imposition)
- mais aussi aux propriétaires bailleurs de logements destinés à la location à l'année.

Une aide financière spécifique sera également prochainement proposée aux syndicats de copropriété pour les travaux de rénovation thermique via un appel à projet.
Sont concernés les bâtiments achevés depuis plus de 15 ans et occupés à titre de résidence principale.
Les travaux éligibles ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt complet du dossier. Ils devront être réalisés par des professionnels (fournitures et pose). L'intervention de professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pourra par ailleurs être exigée pour la réalisation de certains types de travaux.
Sont recevables :

- les travaux de rénovation énergétique pour mieux maîtriser vos charges : isolation des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage…
- les travaux d'adaptation pour le maintien à domicile : installation de douche, monte-escalier, rampe d'accès…
- les travaux de salubrité et de sécurité : mises aux normes réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité

En partenariat avec l'Anah, Thonon Agglomération finance d'une part le suivi-animation pour vous permettre de bénéficier d'un conseil gratuit et indépendant, et, d'autre part, apporte des aides complémentaires aux travaux sur l'ensemble des thématiques et notamment, les travaux réalisés avec des matériaux durables.

Document stratégique de programmation, le PLH de Thonon Agglomération a été approuvé par délibération le 18 juin 2020. Il concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles. L'enveloppe financière dédiée s'élèvera à plus de 12 M€, pour les 6 années concernées (2020-2026).
Par ce document, l'agglomération renforce notamment les subventions allouées aux bailleurs pour la création de logements locatifs sociaux (4 668 595 €). Mais, surtout, elle appuie leurs projets en s'affirmant comme un opérateur fort d'aménagement : 3 655 000 € seront dédiés à l'acquisition de foncier pour la réalisation des projets. En termes d'objectifs de construction, les communes devront maintenir les efforts fournis ces dernières années, notamment celles soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), leur imposant 25 % de logements sociaux. A l'échelle de l'agglomération, une attention particulière est enfin apportée quant à la répartition géographique des logements très sociaux, sociaux et intermédiaires, afin de garantir une meilleure mixité sociale sur le territoire.
Concernant la commune de Sciez-sur-Léman, il s'agira donc de répondre à la loi SRU relative aux logements sociaux.

Deux à trois fois par an, la collectivité emploie des TIG. Elle participe également à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion par l'intermédiaire d'une association d'insertion implantée sur la commune (LÉMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE), pour l'entretien des espaces verts, notamment le désherbage manuel.

LE L.I.E.N. (LÉMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE), entrepreneur solidaire, a vu le jour en avril 1993. Installée sur la commune de Sciez-sur-Léman, l'association a pour objectif d'accompagner des demandeurs d'emploi de longue durée, vers un projet professionnel durable.

Le L.I.E.N. embauche environ 55 salariés par an. Ils resteront en moyenne 14 mois au sein de la structure pour travailler leur projet professionnel, et également pour reprendre des habitudes de travail. Cela se fait grâce à des chantiers de production : un chantier en maraîchage, conversion Bio depuis le 1/01/2018, pratique en agroécologie et permaculture.

Le chef de culture et son équipe de 10 salariés œuvre toute l'année sur 1.5 hectares pour produire des légumes de qualité. La production est vendue à des restaurants, magasins, cantines scolaires, ainsi qu'à des particuliers les mercredi et jeudi dans la boutique au siège social.

5 chantiers en entretien d'espaces verts et naturels, soit 5 équipes, travaillent toute l'année pour améliorer l'environnement local (tonte, taille, débroussaillage, abattage, nettoyage de rivière, création de jardins d'aromates, nettoyage de voirie et plages, broyage de végétaux).



Source : https://www.lac-chablais.fr/

Un partenariat avec des organismes de solidarité est également en place par l'intermédiaire de l'Association Vestiaire Intercommunal Saint-Maurice implantée sur la commune proposant de la vente de vêtements, chaussures…, le surplus non vendu étant donné à Emmaüs.

Le Vestiaire Saint Maurice assure tout au long de l'année diverses actions plus particulièrement destinées à des associations locales comme les restos du cœur, le Panier relais et à la courte échelle ainsi qu'au profit de plusieurs associations caritatives de France et d'ailleurs.

Une association implantée à Douvaine « un Autre Regard » aident les gens du voyage, concernant les denrées alimentaires.

La redistribution de nourriture issue ou non de la banque alimentaire de Haute-Savoie s'effectue aux gens du voyage toutes ethnies confondues du canton de Thonon, élargie selon accord de l'association.

Le transport des vivres entre Annemasse et Thonon est effectué par la Banque Alimentaire ; le stockage et la distribution s'effectuent dans la journée de livraison dans les conditions de fraîcheur définie par la Banque Alimentaire et selon la loi en vigueur.

Un colis est remis à une famille sur la base d'un dossier établi par le service social. L'aide alimentaire fournie par « Un Autre regard » n'est ni un droit, ni un dû à qui que ce soit : c'est une aide de dépannage temporaire, limitée dans le temps, en fonction des circonstances, les personnes et les familles sont admises après étude de leurs dossiers ; certes, les assistantes sociales adressent des personnes à Un Autre regard mais seul le bureau est responsable de l'acceptation ou pas des personnes au vu des dossiers.

Il est à noter qu'une zone pour l'accueil des gens du voyage est présente sur la commune de Sciez-sur-Léman, permettant de faciliter une aide à la sédentarisation.

La commune de Sciez-sur-Léman met à disposition un local communal pour l'accueil du Secours Populaire.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

La commune de Sciez-sur-Léman présente des lieux publics accessibles aux personnes handicapées. En effet, le Port et la Plage peuvent être fréquentés par des personnes à mobilité réduite.
En revanche, un WC public présent aux « Aigles du Léman » n'est pas accessible. Des travaux devront être effectués pour le mettre aux normes d'accessibilité.

Un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap) a été élaboré par la collectivité, sur une période de 6 ans ; aucune dérogation n'a été demandée.
Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a également été réalisé en 2009.
Il s'agira donc de terminer la mise en œuvre les prescriptions prévues dans le PAVE et dans l'Ad'Ap.

Des places de parking dédiées aux personnes handicapées sont présentes sur tous les parkings de la commune, avec une matérialisation qui est en place.

La collectivité participe à l'emploi de personnes handicapées par le biais d'achat de fourniture de bureau auprès de 2 sociétés.
En parallèle, des personnes handicapées sont employées par la collectivité : 2 aux services techniques et 1 au ménage.

Aucun ESAT n'est implanté sur la commune de Sciez-sur-Léman.
Les ESAT qui ont succédé aux centres d'aides par le travail (CAT), permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer un travail dans un environnement protégé.
Ce type de structure est implanté à proximité de Sciez-sur-Léman :

-ESAT Les Hermones à Thonon-les-Bains

-Foyer d'Hébergement Vongy à Thonon-les-Bains (74200).

A proximité également, sur la commune d'Allinges, des logements pour personnes handicapées sont recensés :

–Foyer de vie des Grands Champs (La Chavanne)

–Foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes du Moulin (Les Arpinges).

3.3.3. Manifestations solidaires

De nombreuses manifestations solidaires se déroulent sur la commune de Sciez-sur-Léman :

-organisation de la manifestation « Octobre Rose » : l'intégralité des bénéfices est reversée à l'association chablaisienne « Seins Léman Avenir »

-participation à la Virade de l'Espoir chaque année : plus de 15000 participants avec une cagnotte se classant dans en troisième position au niveau national

-mise en œuvre d'un loto pour les personnes handicapées

-organisation d'un Marché de Noël par l'association Léman Horizon Madagascar, pour les enfants de Madagascar. Ce marché de Noël présente traditionnellement un artisanat de qualité, de la musique, des animations pour enfants avec des animaux de la ferme, des ateliers de maquillage et de bricolage, des spectacles de rue.

En 2018, et pour la dernière fois à ce jour, la Semaine Bleue a été organisée sur le territoire. Les élus souhaitent à nouveau mettre en œuvre cette manifestation.

Un chantier participatif a également été mis en place pour la création du skate-park. Ce chantier a été organisé par le SISAM, et a consisté à réaliser une partie des espaces verts du skate-park avec les jeunes, sous la forme d'un chantier participatif. L'objectif est d'investir et de responsabiliser les jeunes dans la gestion et l'entretien de ce site et de les sensibiliser à l'écologie.





Source : https://www.sisam74.fr/

En revanche, le Téléthon n'est pas mis en œuvre sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Points forts	-Dispositions en faveur des personnes défavorisées : - Permanence d'une assistante sociale (dépendante du CD74) à la Mairie - Permanence du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social à la Mairie ; 2 maisons de

	logements d'urgence - OPAH 2020-2023 et PLH 2020-2026 mis en place par Thonon Agglomération - Financement par Thonon Agglomération : ✓ Du suivi-animation permettant de bénéficier d'un conseil gratuit et indépendant ✓ Pour apporter des aides complémentaires aux travaux sur l'ensemble des thématiques et notamment, les travaux réalisés avec des matériaux durables - Emploi, 2 à 3 fois par an, de TIG - Participation à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion par l'intermédiaire d'une association d'insertion implantée sur la commune (LÉMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE) pour l'entretien des espaces verts, notamment le désherbage manuel - Permanence de vente de légumes organisée par LÉMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE - Partenariat avec des organismes de solidarité par l'intermédiaire de l'Association Vestiaire Intercommunal Saint-Maurice implantée sur la commune - Association « Un Autre Regard » aidant les gens du voyages pour les denrées alimentaires (panier relais); zone présente sur la commune pour l'accueil des gens du voyage (aide à la sédentarisation) - Local communal mis à disposition du Secours Populaire -Dispositions en faveur des personnes handicapées : - Port et plage accessibles - Élaboration de l'Ad'Ap sur 6 ans et du PAVE - Places de parking destinées aux personnes handicapées présentes sur tous les parkings de la commune avec mise en place d'une matérialisation - Participation à l'emploi de personnes handicapées par le biais de 2 sociétés pour l'achat de fourniture de bureau, notamment - Emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité - ESAT présent sur Thonon Agglomération (Thonon et Allinges) -Manifestations solidaires
Points faibles	-Dispositions en faveur des personnes défavorisées : répondre à la loi SRU relative aux logements sociaux -Dispositions en faveur des personnes handicapées : un WC public présent aux « Aigles du Léman » non accessible -Manifestations solidaires : pas d'organisation du Téléthon
Orientations	-Terminer la mise en œuvre des prescriptions prévues dans l'Ad'Ap et dans le PAVE -Réflexion pour une nouvelle participation à la Semaine Bleue -Volonté de mutualiser les salles pour l'accueil des associations -Mettre en accessibilité le WC public des « Aigles du Léman »
Critères discriminants	**-Néant**

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune de Sciez-sur-Léman dispose d'un tissu associatif très important sur son territoire. Un forum des associations est organisé par le Foyer culturel (dernière édition en 2019). Le prochain forum devrait se tenir en septembre 2021.

Un guide des associations a également été élaboré.



Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Les associations proposant des activités culturelles et artistiques sont nombreuses :

-AASCS (ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN)

-AMCA (ASSOCIATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES DE SCIEZ-SUR-LÉMAN) : promouvoir et coordonner l'ensemble des manifestations et événements culturels produits par les différentes associations de la commune ; encourager, promouvoir et diffuser d'autres types de spectacles ouverts au public ainsi que toute autre manifestation culturelle, socioculturelle et artistique sur la commune de Sciez-sur-Léman.

-CENTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS POUR INVENTEURS ET SCIENTIFIQUES : organisation de salons, conférences, foires, concours, formation et rencontres pour inventeurs et scientifiques avec des investisseurs, inscription d'inventeurs et intéressés dans l'association, enregistrement de brevets, marques, dessins

-DES MONTAGNES ET DES BULLES : organisation d'un festival de bande dessinée, de journées professionnelles et de rencontres culturelles pour tout public

-ENSEMBLE MUSICAL DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

-FOIREXPO DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

-FOYER CULTUREL DE SCIEZ-SUR-LÉMAN ET DU CHABLAIS : développer dans la commune des activités éducatives ; animation et la coordination pour faire vivre la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (ancienne école de Bonnatrait)

-MUSEE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS - "LA POMPE A BRAS" : resserrer les liens d'amitié entre ses adhérents ; participer à la mise en place et au fonctionnement du musée ; promouvoir la restructuration de véhicules anciens et d'objets divers relatifs au service public ; participer à des expositions.

-SCIEZ-SUR-LÉMAN EN FETE : organisation à Sciez-sur-Léman de la vogue dite de la Saint Maurice chaque année au mois de septembre ; le recrutement de bénévoles afin d'assurer le bon déroulement de cette vogue ; l'organisation de diverses manifestations. La vogue étant l'appellation locale de la fête annuelle patronale de la commune, destinée à rassembler de manière conviviale et festive les habitants de la commune et des environs.

-TERRE VERNISEE DU CHAMOIS : promouvoir les métiers de la céramique sur le plan culturel, artistique, économique et de l'enseignement

-ZITOUNE ET COMPAGNIE : développer les pratiques artistiques et favoriser les rencontres entre les arts à travers des créations et des événements.

-LA VIE DU PASSE : gérer, enrichir et promouvoir le musée de la préhistoire et géologie Jean Hallemans de Sciez-sur-Léman dont le but est la connaissance de la formation de la terre avec focus sur les Alpes et le Chablais, la connaissance de l'évolution de la vie depuis les origines jusqu'à nos jours, une attention particulière étant portée à l'émergence et à l'évolution de l'homme.

-CARCAJOU : créer un lieu d'accueil, de rencontres, de paroles et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'adultes

-CREA TERRA : promouvoir et aider les acteurs locaux de l'artisanat, de la production et de la création - Créer des liens, du soutien et des évènements pour permettre aux acteurs locaux de l'artisanat, de la production et de la création de promouvoir au mieux leur travail et de s'entraider les uns et les autres.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

D'autres associations sont en lien avec des activités sportives et de loisirs :

-ACCA (SOCIETE DE CHASSE) : répression du braconnage. éducation cynégétique des membres et assurer une meilleure organisation technique de la chasse

-BASE NAUTIQUE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

-CAVALIERS INDEPENDANTS DE COUDREE : Développer des relations harmonieuses entre gens et chevaux

-CERCLE NAUTIQUE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN : club qui regroupe les amoureux du lac et de la Voile

-EVEIL SPORTIF DE SCIEZ-SUR-LÉMAN : club de foot

-AMICALE DES ENFOIRES : pêche

-LA BANDE A POPO : organisation d'événements public ou privée en relation directe ou indirecte avec la traction animale.

-LEMAN LINE AND COUNTRY DANCE : promouvoir la dance country et sa musique.

-LES PIEDS D'A SCIEZ-SUR-LÉMAN : pratique de la randonnée

-TENNIS CLUB DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

-LES PORTS DU LEMAN

-PROMOTION DU PORT DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

-SATTVA : étude et transmission de la culture et des traditions indiennes comprenant le yoga, l'ayurveda et toutes techniques naturelles amenant équilibre et harmonie.

-YSTO ART'NE

-AZ PRODUCTION : programmation informatique.

-EDEN BOXING : association sportive de boxe anglaise engagée dans la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, créée en 2019.

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

De nombreuses associations promeuvent des activités à but social et humanitaire :

-ABCJ (ASSOCIATION BAS-CHABLAIS ET JEUNES) : coordonner et piloter des dispositifs d'action sociales, éducatives et ou socioculturels sur le bas chablais

-AIPMR (AIDE INTERNATIONALE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE) : aide aux personnes à mobilité réduite et le bien être sous toutes ses formes de ces personnes

-AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

-AMMAC SCIEZ-SUR-LÉMAN BAS-CHABLAIS : être un lieu d'échange, de réflexion, de souvenirs, d'entraide et de propositions ; association ouverte à tous Marins, Marine Nationale, de commerce, de pêche et du Léman.

-ANACR

-ANCIENS MARINS DE SCIEZ-SUR-LÉMAN ET DU BAS-CHABLAIS

-ASSOCIATION AURELIEN : Apporter un maximum d'aide et de confort physique et moral à Aurélien, un enfant de 5 ans (au jour de la fondation de l'association) handicape moteur - cérébral par la suite selon les possibilités de l'association de venir en aide également à d'autres

-ASSOCIATION CREMATISTE DOUVAINE BAS-CHABLAIS : développer la pratique de la crémation et susciter des liens d'amitié entre ses membres

-CLUB LA JOIE DE VIVRE : Développer l'entraide entre les personnes du 3eme âge participer à l'organisation de leurs loisirs (réunions sorties voyages conférences etc)

-COOPERATIVE SCOLAIRE DES BUCLINES

-COOPERATIVE SCOLAIRE DES CRETS

-DIASPORA PALESTINIENNE 1948 : mise en place de programmes économiques pour le développement de l'économie Palestinienne, aide médicale ainsi que tous programmes humanitaires; études de tous échanges Franco-Palestinien et toutes affaires avec le monde arabe; promotion et défense de la Paix dans le monde; agence en communication; conseil stratégique en communication; relations avec les médias; relations publiques le rôle de la Diaspora Palestinienne consiste à concevoir, à proposer, à mettre en œuvre une politique d'information auprès de tous publics; pour optimiser les contacts avec l'ensemble des relais d'opinions et leurs publics, nous organisons l'évènement; conseil en financement; recherche de partenaires désireux d'ouvrir une activité en Palestine; analyse des projets (éthique et faisabilité) mise en place de structures en Palestine ou dans tous autres pays arabe; éditions; réalisation d'un journal d'information à destination de toutes personnes Palestinienne vivant dans le monde; …

-DONNEURS DE SANG BENEVOLES SCIEZ-SUR-LÉMAN-EXCENEVEX

-K'ANTUTA : soutenir la réalisation de projets collectifs de développement a l'initiative des habitants des plateaux du sud andin dans le sens de leur libération ; dans cette optique, aider financièrement

-KSARGHILANE.ORG : L'ETOILE DU CHAMELIER : donner de la visibilité aux chameliers de Ksar Ghilane et promouvoir leur travail au travers de leur site internet, voir www.ksarghilane.org ; réaliser des projets de solidarité et de partage en faveur des familles de chameliers.

-L'ASSO SCIEZ : la représentation et la défense des intérêts des membres auprès des administrations, organismes publics et collectives territoriales, à l'exclusion de toutes activités de nature commerciale ou promotionnelle

-LE LIEN *(voir photo 3.4.3 page 382):* donner à des personnes en difficulté (chômeurs longue durée bénéficiaires du r.m.i., jeunes gens sans qualification ou à la recherche d'un premier emploi, personnes handicapes reconnues par la cotorep, etc) la possibilité d'une insertion

-LEMAN HORIZON MADAGASCAR : Léman horizon Madagascar » (lhm) est une association de solidarité internationale dont les membres sont issus de la société civile ; elle inscrit son action dans le cadre de la loi canfin du 7 ; 7 ; 2014 qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale ; son objectif général est de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économiques, sociales, environnementales et culturelles ; « lhm » participe activement : à l'effort international de lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire, à l'effort de réduction des inégalités sociales et territoriales, en consolidant l'agriculture vivrière et familiale, en promouvant la paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle ; « lhm » respecte et promeut les principes et normes internationaux, notamment en matière de droits de l'homme, de protection sociale, de développement et d'environnement ; elle contribue à promouvoir les valeurs de la démocratie et de l'etat de droit, l'égalité entre les femmes et les hommes, les socles de protection sociale et le travail décent ; elle contribue à lutter contre les discriminations ; elle veille à ce que les personnes en situation de pauvreté puissent être en capacité d'exercer leurs droits ; elle accorde une attention particulière à la francophonie ;

-LES AMIS DU JUMELAGE

-OBJECTIF TIBET : Faire connaitre la culture tibétaine apporter une aide humanitaire et un soutien moral aux populations tibétaines au tibet et en exil ; défendre le patrimoine naturel et socio culturel du tibet

-PARENTS D'ELEVES DES BUCLINES

-PARENTS D'ELEVES DES CRETS

-PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE EN CHABLAIS

-SAPEURS-POMPIERS

-SEINS LEMAN AVENIR : contribuer au diagnostic précoce des cancers du sein dans le chablais et à la prise en charge optimale.

-SOCIETE DE SAUVETAGE : réunir et former des sauveteurs pour porter secours aux usagers du lac Léman en danger ou en difficulté et dans la mesure du possible aux embarcations ; de diffuser entre tous ses membres les techniques et les connaissances dans le domaine du sauvetage, du secourisme et des missions de sécurité civile. Ses moyens d'actions sont la tenue de travail et d'assemblées périodiques, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association : développer dans la population le sentiment du devoir, l'éducation morale, l'enseignement rationnel des premiers soins à donner et par la pratique du sauvetage et du secourisme, les moyens de porter secours à ses semblables; d'assurer la gestion et la conservation des biens de la société ainsi que des matériels et locaux mis à disposition par les communes de Sciez-sur-Léman, Anthy et Margencel; de faire adhérer les membres de la société à la société internationale de sauvetage du Léman (sisl).

-SOURIRES DES ANGES : rassembler les victimes et familles des victimes de l'accident survenu le 2 juin 2008 entre un car et un TER à Allinges, faire preuve d'entraide et de solidarité à leur égard, engager des actions de prévention en matière de sécurité des transports, entretenir la mémoire des personnes disparues, contribuer à la recherche de la vérité sur les causes de l'accident et les responsabilités éventuelles, organiser des manifestations culturelles, sportives ou humanitaires.

-VESTIAIRE INTERCOMMUNAL SAINT-MAURICE : fournir une aide humanitaire, soutenir l'accès à la nourriture, aux soins et aux études des populations ; toute opération commerciale ou financière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social décrit ci-dessus ou susceptible d'en faciliter le développement.

-JUMEAUX ET PLUS : Jumeaux et Plus apporte les conseils et l'expérience de ses bénévoles qui la vivent, comme vous, au quotidien. Des questions pratiques concernant les couches et la voiture, aux aspects psychologiques de l'éducation des multiples, des interrogations sur la grossesse aux solutions matérielles pour alléger le budget, aucune question n'est trop petite ou trop grande. Des parents sont passés par là avant vous et ont à cœur de vous accompagner. Il y a forcément une association près de chez vous.

-"LES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DEPORTATION ET DE L'INTERNEMENT"

-MAINSTENANT : l'association Mains-tenant a été créée à Sciez-sur-Léman et a pour but de diffuser la philosophie Carpe Diem: Une approche centrée sur le patient et ses possibilités, qui peut tous nous aider au quotidien.

-NOUVEL ELAN : Association ayant pour but: La coordination d'actions pour l'amélioration de la qualité de vie des Sciézois.

-TRAVAILLEURS FRONTALIERS

-UNC-A-ATE

-ADJ (ASSOCIATION DE DEFENSE DE JUSSY)

-EURCASIA : développement de la coopération avec la région (Oblast) d'Irkoutsk, en Sibérie orientale. Plus de vingt-cinq années de relations avec la Haute-Savoie ont permis de vérifier la pertinence des coopérations diversifiées.

-GRAND TETRAS : aider les personnes en situation de handicap dans l'acquisition de matériel d'autonomie.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Des actions portant sur la nature et le patrimoine sont également proposées par diverses associations :

-AMAP "LA MAURICIENNE" : culture, maraîchères, aromates, fleurs pour le maintien d'une agriculture paysanne.

-ASSOCIATION DE CHAVANNEX : préserver le cadre de vie du quartier de Chavannex et les intérêts généraux de ses habitants

-ASSOCIATION DE GESTION DU DOMAINE DE GUIDOU : Gérer le domaine de Guidou en veillant à garantir le respect des objectifs fixés par le conservatoire du littoral, propriétaire du domaine

-AUPRES DE MON ARBRE : agir pour la défense des arbres et militer pour une plus grande considération du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'équilibre de notre planète

-BAIE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN ENVIRONNEMENT : centraliser toute information relative au devenir des rivages et de leur environnement de la baie de Sciez-sur-Léman de prendre toute initiative d'engager toute action en vue de la protection et la préservation

-CLUB PATRIMOINE : gestion de l'inventaire du patrimoine du pays du Léman, principalement celui concernant la commune de Sciez-sur-Léman, et permettant l'enrichissement permanent de cet inventaire.

-LES 4 FERS EN L'AIR : la diffusion, le partage des connaissances et la promotion du patrimoine des métiers de la Forge et du Feu, notamment par l'animation, la démonstration et la mise en place d'ateliers participatifs.

-SYNDICAT AGRICOLE.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des subventions sont octroyées pour les associations demandeuses ; en parallèle, un rapport financier est demandé. Il est à noter que des subventions sont également attribuées à des associations qui n'ont pas leur siège à Sciez-sur-Léman.

Des locaux dédiés sont attribués à certaines associations *(voir tableau en annexe page 408)*. Une volonté de mutualiser les salles pour l'accueil des associations est en réflexion.

En parallèle, du matériel et des services sont également mis à disposition des associations :

-véhicule de 9 places pour le transport des membres aux différentes activités de sport et de loisirs (exclusivement aux associations de la commune régies sous la loi 1901)

-des chaises, des tables, des chapiteaux, un podium

-gratuité des photocopies

-panneaux d'affichage dans tous les hameaux pour les associations *(voir photo 3.4.5 page 383)*.

Points forts	-Tissu associatif très important sur la commune ; organisation d'un forum des associations et élaboration d'un guide -Mise à disposition de moyens matériels : - Octroi de subventions pour les associations demandeuses et demande d'un rapport financier - Mise à disposition de locaux - Mise à disposition de matériel
Points faibles	
Orientations	-Volonté de mutualiser les salles pour l'accueil des associations

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur la commune de Sciez-sur-Léman proviennent des autres régions de France, leur but premier étant de trouver en emploi, et d'autres pays (Russie, Suisse, Pologne, Roumanie).

Ces nouveaux arrivants s'installent majoritairement en résidence principale. En effet, en 2018, près de 80% des logements occupés sont des résidences principales.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 752	100,0	2 969	100,0	3 455	100,0
Résidences principales	2 126	77,3	2 349	79,1	2 755	**79,7**
Résidences secondaires et logements occasionnels	493	17,9	462	15,6	418	12,1
Logements vacants	132	4,8	158	5,3	283	8,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

3.5.2. Accueil des populations

A ce jour, aucune manifestation ou cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants n'existe sur la commune de Sciez-sur-Léman. En effet, les nouvelles populations sont invitées pour les vœux du Maire au même titre que la population en place. Ainsi, la municipalité projette d'organiser une manifestation spécifique pour les accueillir. Il serait intéressant de réfléchir, également, à une organisation en commun avec le forum des associations, afin faire connaitre aux nouveaux arrivants, les activités possibles sur le territoire.

Aucun document de présentation de la commune n'existe. Un projet de création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants est donc à l'étude afin de leur donner lors de la manifestation d'accueil.
Ce livret pourrait être également disponible pour les touristes et resterait à la disposition de tous au niveau de la Mairie et de l'Office de Tourisme.

L'offre locative sur la commune de Sciez-sur-Léman est insuffisante et cet état des lieux peut être étendu sur tout le territoire de Thonon Agglomération.
Ainsi, il serait bien de sensibiliser les propriétaires de logements vacants, à mettre ces derniers en location à l'année. Une communication sur l'existence de l'OPAH pourrait être effectuée, dans le cas de logements vétustes.

Une réflexion est également engagée sur une mise à disposition de logements saisonniers notamment pour l'accueil des MNS pendant la période estivale.

Points forts	-Arrivées de nouvelles populations sur la commune majoritairement en résidence principale (près de 80% en 2018)
Points faibles	-Pas de manifestation ou de journée d'accueil pour les nouveaux arrivants (invitation « globale » pour tous les habitants lors des vœux de la municipalité) -Pas de remise de documents aux nouveaux arrivants, afin de leur présenter la commune -Offre locative insuffisante sur tout le territoire de Thonon Agglomération
Orientations	-Projet d'organiser une manifestation spécifique pour l'accueil des nouvelles populations ; réfléchir à la faire en même temps que le forum des associations, afin faire connaitre aux nouveaux arrivants, les activités possibles sur le territoire -Projet de réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants (à destination également des touristes) et de leur donner lors de la manifestation d'accueil; le reste du temps, livret disponible à la Mairie et à l'OT (pour les habitants et les touristes)

	-Sensibiliser les propriétaires de logements vacants à mettre ces derniers en location à l'année (communiquer sur l'existence de l'OPAH si ces logements ne sont pas loués car trop vétustes) -Réflexion sur la mise à disposition de logements saisonniers notamment pour l'accueil des MNS pendant la période estivale

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Des services publics sont présents sur la commune de Sciez-sur-Léman :

- la Mairie et son centre technique *(voir photo 3.6 page 383)* :

Service Population: du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi matin de 9h à 12h.
Service Urbanisme: lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- la Poste (location d'un bâtiment communal)
- la Police Municipale comprenant 3 policiers : Les bureaux installés au rez de chaussée de la Mairie, sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17h30, et le samedi de 7h00 à 11 heures

La Police Municipale effectue plusieurs dizaines d'interventions sur le terrain chaque année et assure des contacts quotidiens avec les habitants de la commune. Sa présence est efficace et se veut rassurante pour la population.
Les policiers municipaux assurent une mission de police de proximité. Problèmes de circulation, de voisinage, incivilités ou encore nuisances sonores, ils veillent à la tranquillité publique.
Ses missions :

-Surveiller la voie publique
-Veiller au respect des arrêtés municipaux
-Mettre en fourrière les véhicules gênants, en épave ou stationnement abusif
-Faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public (manifestation, spectacles, marchés, terrasses…)
-Veiller au respect et à l'application du code de la route
-Contrôler le stationnement
-Assister les personnes en difficulté
-Intervenir sur les accidents en renfort de la Gendarmerie Nationale et des sapeurs-pompiers
-Interpeller et mettre à disposition de la Gendarmerie Nationale les individus perturbant l'ordre public
-Délivrer et contrôler des papiers des propriétaires de chiens classés en 1ère et 2ème catégorie
-Intervenir sur demande des habitants de la commune et des services municipaux

- un CPI (convention entre la collectivité et le SDIS pour la mise à disposition des agents pompiers). Actuellement, sur 12 agents municipaux, 2 sont pompiers volontaires
- une bibliothèque gérée par le Foyer Culturel

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) :
Mardi : 15h-17h30 (fermé jusqu'au 21 septembre)
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 9h30-12h

Horaires d'ouverture (vacances scolaires) :
Mardi : fermé
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 9h30-12h

Lieu de rencontre, d'échange et d'accueil des scolaires mais également un lieu d'exposition, la bibliothèque propose un large choix de romans, documentaires, albums, BD, magazines mais également de CD (musiques du monde, classique, jazz, rock, variété française, CD de textes lus...).
Les inscriptions se font tout au long de l'année :

Adultes : 9€
Adultes adhérents du Foyer : 7,5€
Enfants : 4€
Enfants scolarisés à Sciez-sur-Léman ou adhérents foyer : 3€

- un service du Port : Le Port de Plaisance de Sciez-sur-Léman comporte 426 anneaux en gestion communale *(voir photo 3.6.b page 383)*.

Il accueille les plaisanciers en location à l'année, à la saison, ou à la nuitée.
Il dispose de 2 rampes de mise à l'eau, l'une payante dans l'enceinte du port et l'autre, gratuite, au bout de la plage. Il est également doté d'une grue de matage, d'une pompe à eaux usées (eaux grises /eaux noires) et d'un parking remorque.
Les pontons sont fermés et vidéos surveillés.
La capitainerie est équipée de douches et WC.
Le port est accessible aux personnes à mobilité réduite.
L'équipe de la capitainerie est composée d'un garde-port, d'une secrétaire et d'un garde-port adjoint en saison.



Source : http://port-de-sciez.com/

La qualité de l'accueil et de la gestion, notamment environnementale, a été récompensée depuis de nombreuses années par l'attribution du label Pavillon et plus récemment du label Qualité Plaisance.
Les horaires d'ouverture sont les suivants:

Hors-saison du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00; En saison : du lundi au dimanche de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Les autres services sont présents à proximité : Gendarmerie à Douvaine, Trésor Public à Thonon, MSAP à Chens-sur-Léman et à Ballaison.

Points forts	-Services publics sur la commune et à proximité
Points faibles	

Orientations	
Critères discriminants	**-Néant**

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS



4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le Maire, les secrétaires, le conseil municipal et Thonon Agglomération. Toutefois, la communication reste à améliorer avec cette dernière.

Les informations légales sont affichées à l'extérieur de la Mairie et les comptes rendus des conseils municipaux sont mis en ligne sur le site internet de la commune.
En revanche, l'information communale n'est pas présente dans les différents hameaux. Il serait donc intéressant de profiter de l'existence de panneaux pour les associations dans les hameaux pour diffuser cette information.

Les informations d'ordre plus générales sont mises à la disposition de tous par l'intermédiaire de fascicules, de 2 panneaux d'affichage lumineux pour la diffusion d'activités communales aux entrées de la commune (gestion de l'affichage par la Mairie), et d'un grand écran pour la diffusion des manifestations et des aides (gestion de l'affichage par la Mairie).

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

La municipalité a organisé des réunions publiques d'information tous les 6 mois, concernant le PLU, la voirie…D'autres sont prévues pour l'Agenda 2030, le projet de santé sur la commune...

Des consultations publiques sont également mises en œuvre notamment pour le PLU, le RLPI, la ViaRhôna, la future autoroute…
Afin de renforcer la participation des habitants aux projets de la municipalité, cette dernière souhaite créer des comités de quartier avec référent (pas forcément un élu), en regroupant les hameaux.

Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est en place et comprend des jeunes de CM1, CM2 et des collégiens.
Le CMJ est aussi et surtout un espace d'expression publique dédié aux jeunes dans lequel ils s'initient aux règles et au fonctionnement de la démocratie et développent leur connaissance de la vie locale. Le conseil municipal des jeunes est composé de 24 conseillers élus pour un mandat de 2 ans. Il est à noter que le CMJ sera totalement impliqué dans le projet Agenda 2030.

Une revue municipale est éditée tous les trimestres : « Sciez-sur-Léman en un clin d'œil ». Elle est distribuée par les élus aux citoyens. Les élus projettent de mettre cette publication en ligne sur le site internet de la commune.



Un groupe écocitoyen a été créé par le Foyer culturel. Le Groupe Eco-citoyen rassemble plus d'une dizaine de bénévoles qui réfléchissent et agissent pour que cette préoccupation majeure que représentent le développement durable et le respect de notre environnement, soit au cœur de nos quotidiens et ce dès le plus jeune âge. Il intervient durant la « pause méridienne » dans les écoles de Sciez-sur-Léman pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et en a « recruté » certains pour participer au projet annuel de «Chasse aux déchets ». De même, il collabore à la « Journée Nettoyage de Sciez-sur-Léman » avec les services de la commune et la Communauté de Communes du Bas Chablais.

Le Groupe Eco-citoyen est bien un générateur/catalyseur d'idées au sein même du Foyer et de la commune.

En 2018, Thonon Agglomération a également installé son conseil local de développement, organe consultatif et de concertation, pour que la démocratie participative ait toute sa place aux côtés des élus.

En effet, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991 du 7 août 2015modifiéeparla loin° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la mise en place d'un Conseil Local de Développement dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50000 habitants.

Cette législation apporte notamment:

▪Une diversification de la composition des Conseils de développement (milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs, environnementaux, scientifiques et éducatifs).

▪Un élargissement de leurs missions (projet de territoire, documents de prospective et de planification)

▪Une reconnaissance de l'auto-saisine, qui permet aux Conseils d'être force de proposition dans la construction des politiques publiques.

▪Une clarification des relations avec l'intercommunalité: celle-ci est tenue de «veiller aux conditions du bon exercice des missions du Conseil».

Les élus ont décidé de porter à 42, le nombre maximal de ses membres et d'organiser cette instance sur la base de six collèges:

❶Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales: 8 membres

❷Organismes publics et assimilés (dans les domaines suivants: santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme, etc.): 8 membres

❸Vie associative: 8 membres

❹Représentations territoriales des habitants (conseils de quartiers, comité d'intérêts locaux...): 6 membres

❺Citoyens volontaires: 6 membres

❻Personnes qualifiées: 6 membres

Le conseil de développement est consulté sur les projets de la communauté d'agglomération pour lesquels il émet des propositions. Avec le conseil local de développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir les réflexions. Grâce à cette instance, Thonon Agglomération souhaite entendre la voix de ceux qui « vivent » le territoire.

Au cours de l'année 2019, les membres du Conseil Local de Développement se sont réunis plusieurs fois.

Cinq Assemblées plénières ont eu lieu au cours de l'année avec les thématiques suivantes pour chacune des réunions:



Pour 2020, plusieurs éléments ont composé les enjeux prioritaires pour maintenir le dynamisme actuel du Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération :

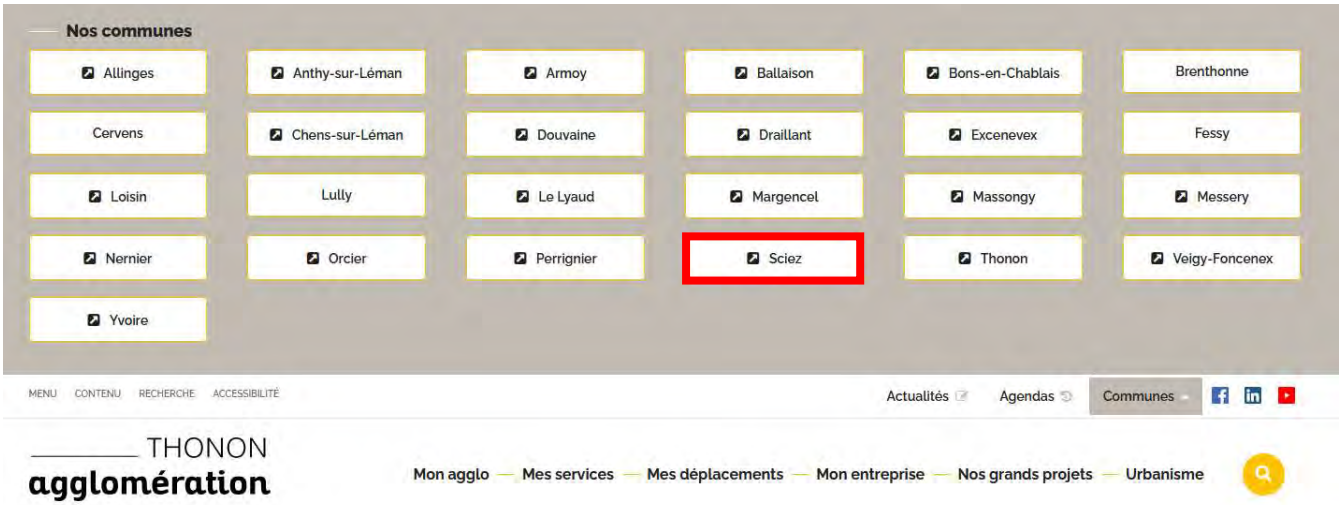
-La communication auprès du grand public :

Se faire connaître du grand public est un enjeu pour le Conseil Local de développement. L'enquête grand public sur les équipements structurants a constitué une première approche auprès des habitants et la communication doit être poursuivie. Les membres vont sans doute travailler dans les prochains mois sur une stratégie et des outils de communication à déployer.

-Le renouvellement des membres du Conseil Local.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

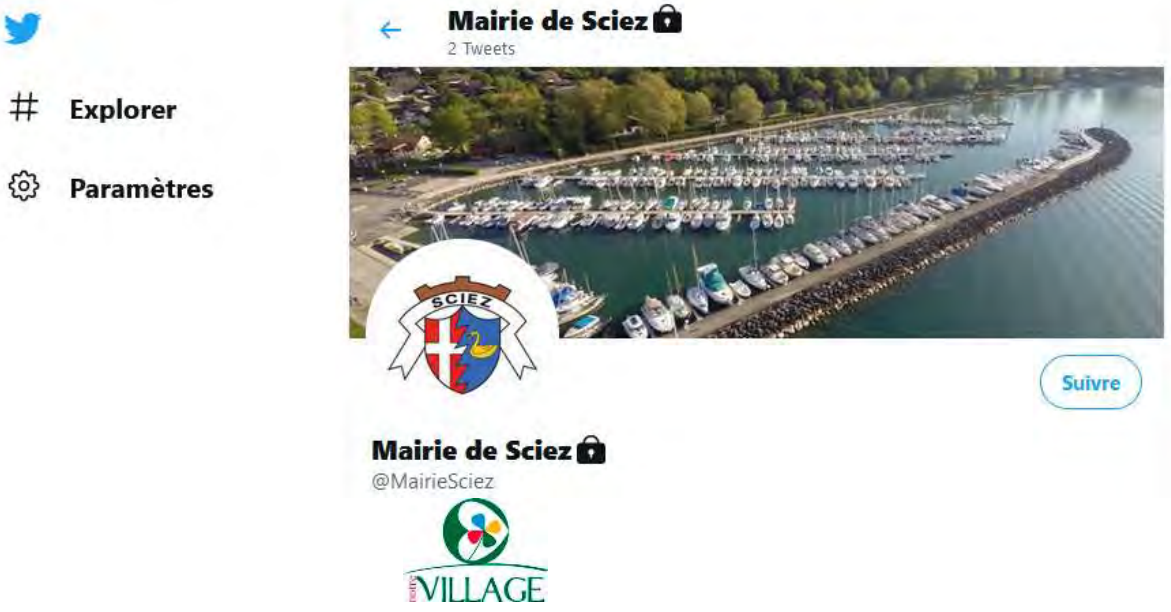
Un nouveau site internet communal est en cours de création. Un lien vers le site internet de Thonon Agglomération existe ; de même, sur le site de Thonon Agglomération, un lien est fait vers le site internet de la commune de Sciez-sur-Léman :



Source : https://www.thononagglo.fr/

La commune de Sciez-sur-Léman est également présente sur les réseaux sociaux : Twitter et Facebook.

Twitter :



Facebook :



Des alertes de la Mairie peuvent être envoyées par Twitter ou par SMS :



La communication vers l'extérieur se fait aussi par l'intermédiaire de la radio (Alpes Radio), de la presse locale (Le Dauphiné Libéré et Le Messager avec correspondants sur la commune) et des magazines (notamment celui de l'OT « Site Destination Léman »).

Un projet de communication via l'application « Imagina » afin que les habitants puissent s'inscrire pour recevoir la newsletter est à l'étude.

Points forts	-Politique d'information interne à la commune : - Bonne circulation des informations entre le Maire, les secrétaires, le conseil municipal et Thonon Agglomération - Affichage des informations légales à l'extérieur de la Mairie et compte rendus des conseils municipaux mis sur le site internet de la commune - Mise à disposition d'informations plus générales par l'intermédiaire de fascicules, de 2 panneaux d'affichage lumineux pour la diffusion d'activités communales aux entrées de la commune (gestion de l'affichage par la Mairie), d'un grand écran pour la diffusion des manifestations et des aides (gestion de l'affichage par la Mairie) -Participation de tous aux décisions collectives : - Réunions publiques d'informations tous les 6 mois - Consultations publiques - Conseil Municipal des Jeunes (CM1, CM2, collégiens) - Revue municipale « Sciez-sur-Léman en un clin d'Œil » éditée tous

	les trimestres et distribuée par les élus -Politique d'information externe à la commune : - Nouveau site internet communal en cours de création; lien sur le site internet de Thonon Agglomération; sur le site internet de Thonon Agglomération, lien vers la commune - Présence sur les réseaux sociaux: Twitter, Facebook - Alertes de la Mairie pouvant être envoyées par Twitter ou par sms - Communication par l'intermédiaire de la radio (Alpes Radio), de la presse locale (Le Dauphiné Libéré et Le Messager avec correspondants sur la commune) et de magazines (notamment celui de l'OT « Site Destination Léman)
Points faibles	-Politique d'information interne à la commune: absence de mise disposition de l'information communale dans les différents hameaux
Orientations	-Profiter de l'existence de panneaux pour les associations dans les différents hameaux pour diffuser également, l'information municipale (en plus du site internet) -Améliorer la communication avec Thonon Agglomération -Projet d'intégrer le CMJ dans la démarche Agenda 2030 -Projet de mettre la revue municipale sur le site internet de la commune -Projet de création de comités de quartier avec référent (pas forcément un élu), en regroupant les hameaux -Projet de communication via l'application « Imagina » afin que les habitants puissent s'inscrire pour recevoir la newsletter
Critères discriminants	**-Néant**

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Par une délibération du 15 septembre 2015, le Conseil Municipal de SCIEZ-SUR-LÉMAN a prescrit une nouvelle révision de son POS valant élaboration du PLU. Cette délibération a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population.

Le Conseil communautaire, en date du 22 octobre 2019, a arrêté le projet PLUi sur le territoire des 17 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bas-Chablais.
Le PLUi a été rendu exécutoire le 13 mars 2020, à l'issue des dernières procédures administratives et de publicité.
Une nouvelle révision de ce PLUi se fera dans les 5 ans à venir, afin d'intégrer toutes les communes de Thonon Agglomération.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal (PADDi) repose sur les 4 principes suivants:

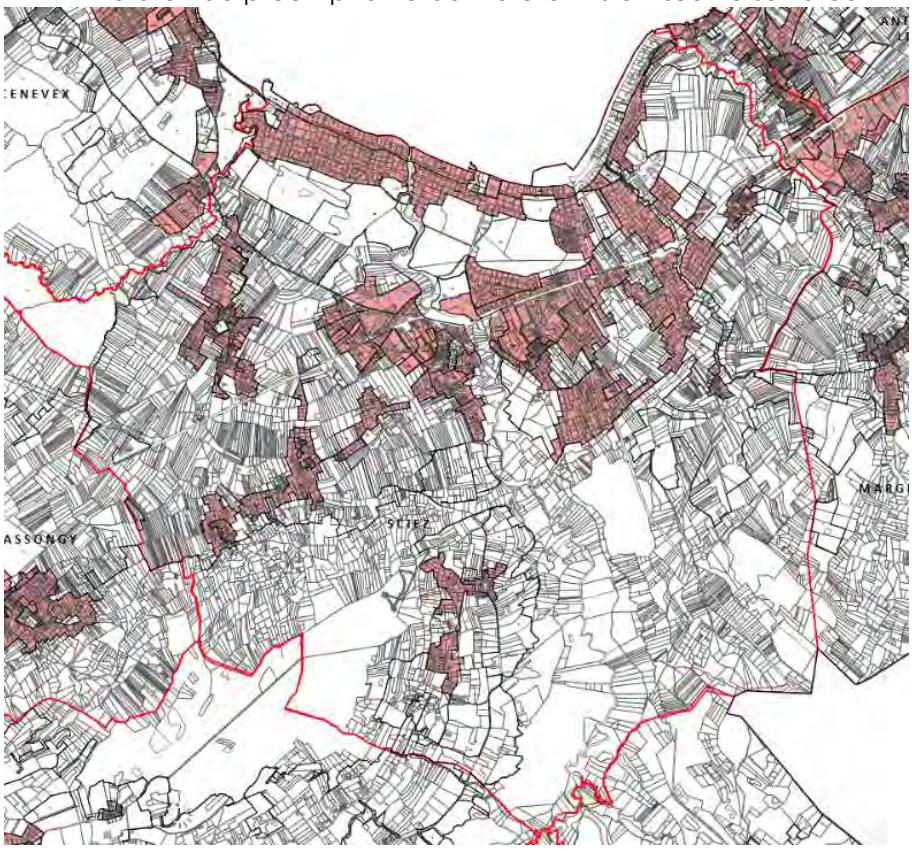
- Conforter les capacités d'interconnexion du territoire, tant en interne qu'avec les territoires voisins y compris transfrontaliers, en garantissant une accessibilité du territoire par un lien entre urbanisme et mobilités. Parmi les objectifs définis pour traduire cette orientation, à noter:
  - •Organiser les conditions de rabattement vers les nœuds de mobilité et manager la multimodalité;
  - •Conforter et anticiper le développement de liaisons lacustres performantes;
  - •Développer un maillage en modes actifs efficace en répondant aux différents types de besoins de déplacements, domicile-travail, touristiques, récréatifs;

•Porter une véritable stratégie sur l'optimisation et la mutualisation de l'offre en stationnements.

- Créer les conditions favorables à une meilleure cohésion sociale, en luttant contre toute ségrégation sociale et spatiale par des conditions de logements, d'aménagement, équipements, services qui soient en faveur d'une mixité sociale tout en répondant aux besoins de la population locale.
- Garantir la pérennité des ressources du territoire, en renforçant sa capacité d'anticipation et d'adaptation aux évolutions économiques, sociales, climatiques, énergétiques. Parmi les objectifs:
  - •Préserver et envisager un développement durable des communes littorales
  - •Préserver et donner une meilleure appropriation à la trame verte, bleue et jaune;
  - •Garantir la pérennité des continuités écologiques et structurantes;
  - •Préserver et valoriser la production des espaces agricoles stratégiques;
  - •Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation foncière;
  - •Intégrer la problématique des risques et des nuisances dans les perspectives d'aménagement;
  - •Garantir la préservation de la ressource en eau;
  - •Valoriser les énergies renouvelables (méthanisation, valorisation des déchets verts);
  - •Poursuivre la bonne gestion et valorisation des déchets.
- Accroître les capacités de création de richesse territoriale en s'appuyant et développant une économie résidentielle, productive, et touristique: La valorisation du bois local est notamment prévue dans le PADD.

Des dispositions concernant les éléments à préserver ont été élaborées : espaces verts, cônes de vues, Réservoirs de biodiversité, Alignement d'arbres, espaces de bon fonctionnement pour les rivières…).

Le droit de préemption urbain a été mis en œuvre sur la commune de Sciez-sur-Léman :



Source : https://dl.thononagglo.fr/

La commune de Sciez-sur-Léman n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques naturels. En revanche, elle est dotée d'une cartographie de ses aléas.
Certains d'entre eux sont liés aux mouvements de terrain:

-Les ruissellements qui engendrent du ravinement et des chutes de berges.

-Les glissements de terrain. Les glissements de terrain prennent souvent naissance le long des torrents comme le ruisseau du Foron qui fait un travail d'affouillement en pied des talus. De plus, la géologie joue un rôle très important. La nature argileuse des dépôts morainiques mis en place lors de la glaciation Wurmienne est à l'origine des déformations que l'on peut observer sur le territoire communal. Ces sols présentent de plus des caractéristiques géotechniques très défavorables. L'existence d'émergences phréatiques et de circulations d'eau hypodermiques peut concourir à l'entretien d'une instabilité permanente de vastes surfaces, ce qui est le cas dans le secteur de Chavannex.

-Les chutes de pierres : Les chutes de pierres sur la commune proviennent de la molasse aquitanienne. Cette molasse est représentée par des grès en bancs métriques, alternant avec des marnes argileuses. On distingue, au lieu-dit "La Ravine" un affleurement rocheux pouvant donner lieu à des chutes de pierres localisées.

-Le risque sismique : La commune est classée en zone de sismicité de niveau 4, soit en niveau d'aléa sismique "moyen" selon la nouvelle réglementation en date du 1er Mai 2011.
D'autres risques liés à la présence de l'eau sur la commune sont :

-Les inondations de plaine.

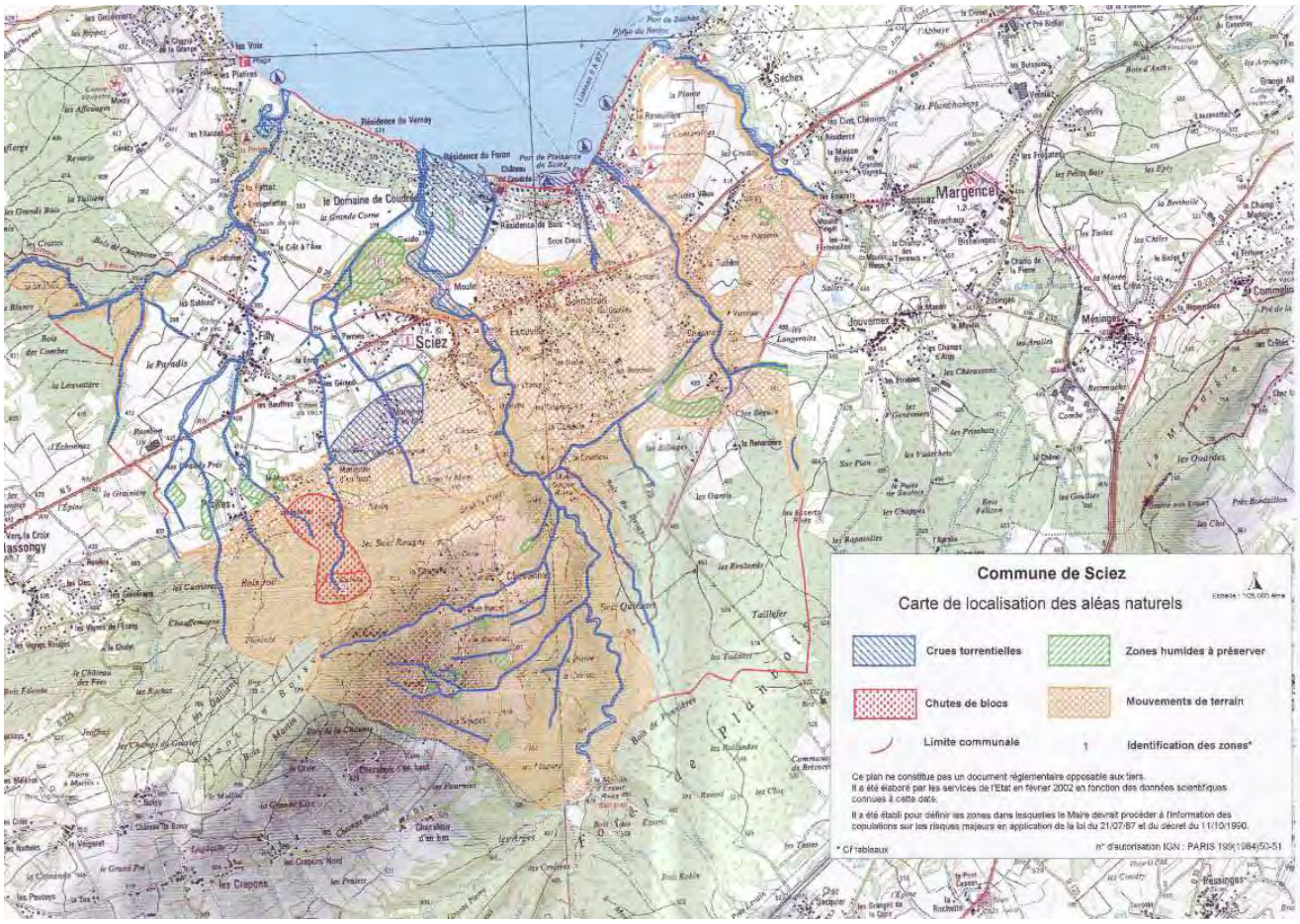
-Des crues torrentielles liées à des débordements de ruisseaux. Liés à des séquences pluvieuses de longues durées ou brutales à caractère orageux, ces débordements intéressent particulièrement la zone résidentielle et touristique côtière. Cependant à la faveur d'une période pluvieuse assez longue, une remontée de la nappe phréatique occupant l'espace situé entre la zone bordière du Léman et le Mont de Boisy, peut conduire à une submersion temporaire de terrains non directement exposés aux débordements de ruisseaux.

-Des zones humides.

-Des glissements de terrains suite au ravinement.

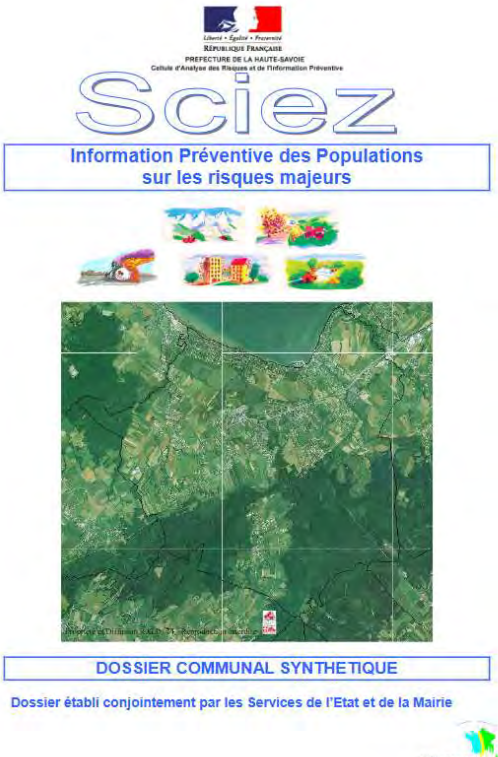
-Des chutes de pierres.

Les crues torrentielles sont présentes sur de nombreux cours d'eau de la commune : elles représentent le phénomène le plus menaçant sur ce territoire. Le ruisseau du Vion, le ruisseau de Filly, le torrent du Foron, le ruisseau du Redon etc, sont soumis à débordement en cas de forte pluie, ce qui inonde certains des terrains à proximité.
La commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN n'est pas inscrite dans le périmètre d'un PPRt.
A Sciez-sur-Léman , le risque de transport de matériaux dangereux est lié : au transport par voie routière sur la RN 5, la RD 1, la RD 25, la RD 324, et la RD 325 lors de flux de transit ou de flux de desserte.



Source : https://www.haute-savoie.gouv.fr/

Un Dossier Communal Synthétique (DCS) a été élaboré par la Mairie.



Source : https://www.haute-savoie.gouv.fr/

Des constructions irrégulières sont recensées sur la commune. Il s'agit principalement de gens du voyage qui construisent sur des zones agricoles. Il s'agira donc de procéder à des régularisations.

La commune de Sciez-sur-Léman ne possède pas de réserve foncière ni de Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

En revanche, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et thématiques ont été définies sur la commune.
Les OAP portant sur des quartiers ou des secteurs sont le principal outil de projet d'aménagement du Plan local d'urbanisme (PLU), permettant d'accueillir des secteurs de projet et d'éviter les modifications successives du document. Ces OAP portant sur des quartiers ou des secteurs, visent entre autres les extensions urbaines et les secteurs de renouvellement urbain. Leur rôle et leur portée sont maintenant déclinés dans la partie réglementaire qui prévoit notamment :

-un renforcement de la prise en compte de la qualité des espaces dans lesquels le secteur s'inscrit ;

-la possibilité de ne pas recourir au règlement, sous réserve de justifications1 et de répondre au minimum à 6 objectifs listés.

Un autre type d'OAP est introduite en partie réglementaire, ce sont les « OAP patrimoniales » portant sur la conservation ou la requalification d'éléments repérés pour des motifs culturel, historique, architectural ou écologique.

Ainsi, 7 OAP sectorielles ont été définies sur la commune et concernent le développement de l'habitat :



Source : https://dl.thononagglo.fr/

THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI1 - 12700 m²
Zone PLUi : 1AUb

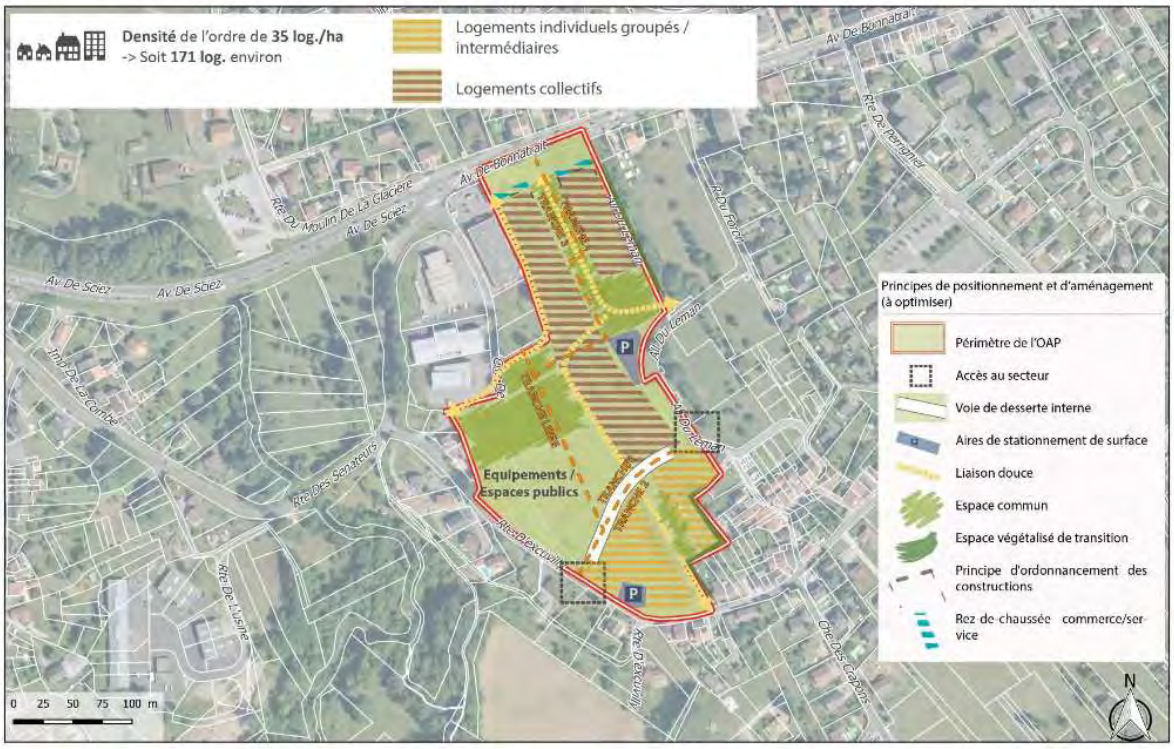
Surface donnée à titre indicatif



THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI2 - 51800 m²
Zone PLUi : 1AUb

Surface donnée à titre indicatif



THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI3 - 4000 m²
Zone PLUi : 1AUc

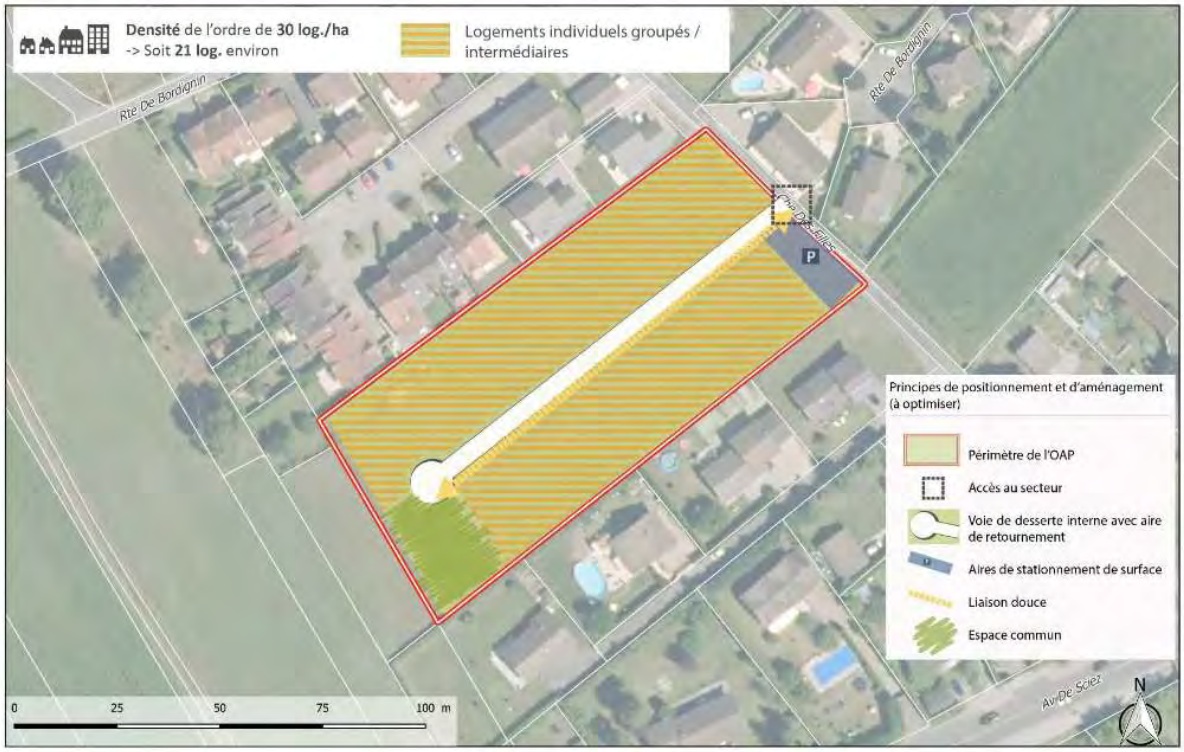
Surface donnée à titre indicatif



THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI4 - 6900 m²
Zone PLUi : 1AUc

Surface donnée à titre indicatif



VILLAGE

THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI5 - 4700 m²
Zone PLUi : 1AUd

Surface donnée à titre indicatif

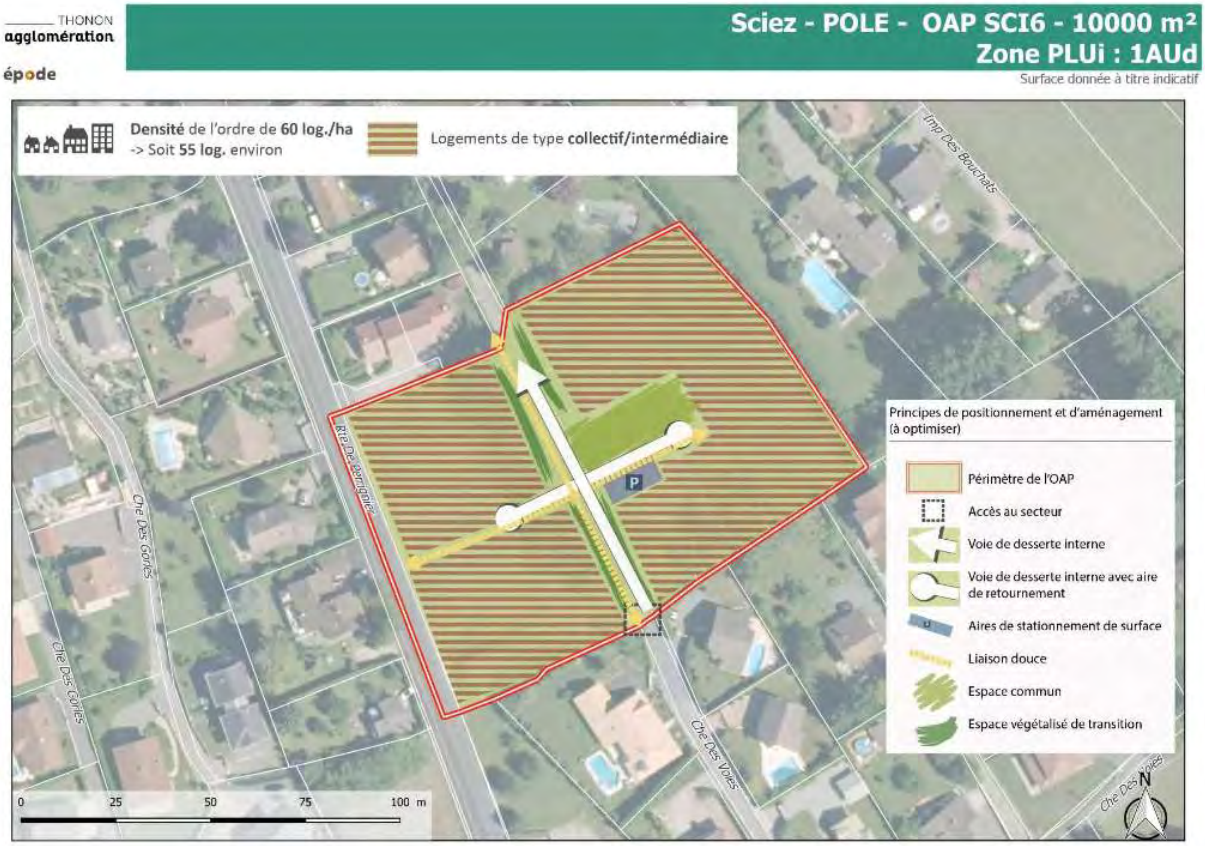


THONON agglomération
épode

Sciez - POLE - OAP SCI9 - 6700 m²
Zone PLUi : 1AUd

Surface donnée à titre indicatif





Parmi les OAP thématiques :

-la mobilité : Le Bas Chablais connait depuis plusieurs décennies une forte attractivité résidentielle. Cette dernière est à la fois source de potentiel de développement, notamment par l'économie résidentielle, mais également vecteur de déséquilibres sociaux pouvant fragiliser une nécessaire cohésion sociale. Enfin, le fort déséquilibre emplois locaux / actifs résidents présentent le risque d'une « résidentialisation » du territoire d'une part, et d'une congestion en termes de mobilités d'autre part.

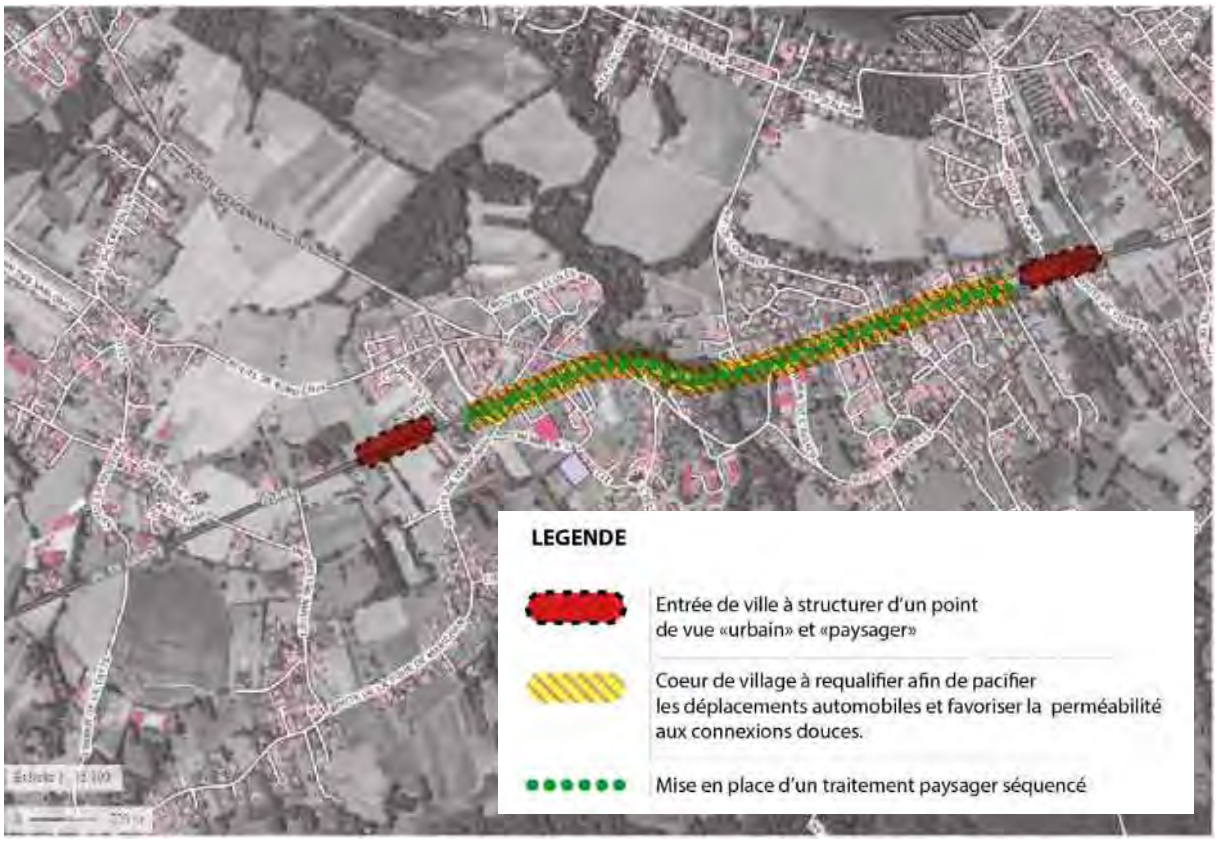
Afin de prendre en considération les enjeux de déplacements, le PADDi identifie 6 objectifs en termes de déplacements :

- Créer les conditions favorables à une meilleure accessibilité du Bas-Chablais avec les espaces urbains limitrophes.
- Organiser les conditions de rabattement vers les nœuds de mobilité et manager les co-mobilités. Anticiper l'impact « urbain » des futurs diffuseurs.
- Conforter et anticiper le développement de liaisons lacustres performantes
- Coordonner la mise en place de cette nouvelle mobilité avec une pacification qualitative des villages en lien avec une densification/intensification du tissu urbain.
- Développer un maillage en mode actifs efficace répondant aux différents types de besoins de déplacements, domicile- travail, touristiques, récréatifs.
- Porter une véritable stratégie sur l'optimisation et la mutualisation de l'offre en stationnements.

Ainsi, l'OAP T mobilités repose sur plusieurs actions visant à mieux encadrer les enjeux de déplacements à l'échelle du territoire :

- Action 1 : Améliorer la pratique des modes actifs sur le territoire :
- Action 2 : Développer un maillage viaire de qualité :
- Action 3 : Requalifier les principales entrées de ville et de bourg par des aménagements compatibles avec les vitesses et trafics supportés
- Action 4 : Conforter le rôle de la gare SNCF de Bons en Chablais en tant que pôle multimodal

Sur la commune de Sciez-sur-Léman, cette OAP concerne principalement la RD1005 :



-le patrimoine : L'OAP thématique sur la préservation du patrimoine se base sur les éléments de l'étude réalisée par le CAUE 74, « Patrimoines bâtis et naturels – Reconnaître, respecter, réhabiliter, améliorer » (Avril 1996). Le positionnement stratégique du Ba Chablais est une véritable opportunité, ce positionnement a permis, très tôt l'implantation de villages et de groupements de constructions sur des sites de qualités (coteau, bord de lac, croisement). Cependant, l'attractivité résidentielle de ces dernières décennies est venue contribuer à une fragilisation du patrimoine bâti, tant sur le plan structurel avec des réhabilitations pas toujours réalisées selon des principes de préservation, et sur le plan « paysager » avec la réalisation d'opérations urbaines sans lien avec l'existant. L'OAP thématique patrimoniale a pour objectif de préserver et de valoriser le patrimoine bâti. Ainsi, elle repose sur l'objectif n°22 du PADDi « Garantir le maintien de l'identité paysagère bâtie et ouverte du territoire ». Cette OAP s'articule également avec les dispositions prescriptives en matière patrimoniale sur le règlement, à savoir les secteurs concernés par le L.151-19 du CU et les zones UA, UH et UP principalement. Sur les secteurs concernés par le L.151-19, elle définit des prescriptions. Ainsi, l'OAP défini des principes à retenir en cas d'évolutions du bâti ancien en conciliant préservation et inspiration. Les principes à retenir sont les suivants :

a)Etablir un diagnostic « constructif » et « spatial »
b)Comment agrandir la construction ?
c)Comment aménager et modifier les volumes existants ?
d)Comment agrandir ou modifier les ouvertures existantes ?

-le paysage et l'environnement : le PLUi souhaite ancrer la prise en compte des trames vertes et bleues sur son territoire par l'intermédiaire d'une OAP thématique sur les thèmes environnementaux et sur le paysage. En effet, mettre en œuvre une OAP thématique sur la Trame verte et bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Ce réseau est composé des milieux riches en biodiversité et des corridors reliant ces entités et permettant le déplacement des espèces. Au-delà des fonctions écologiques, les services rendus par la TVB

en font un espace multifonctionnel et d'usages nombreux : champs d'épandage des crues, ventilation naturelle, régulation des températures d'été, captage de carbone par les végétaux et espaces. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame Verte et Bleue et paysage a pour vocation, dans le respect des orientations définies par le PADD, de renforcer la place de la nature et de l'eau au sein du bas Chablais. Elle est ainsi porteuse d'un projet de territoire qui favorise le développement d'un milieu environnant de qualité pour les espèces végétales et animales, tout en dessinant un cadre de vie et de bien-être pour l'homme.
Afin d'apporter des réponses complémentaires aux pièces règlementaires (règlement écrit, zonage, OAP sectorielles), l'OAP thématique propose plusieurs axes :
1.Les clôtures comme relais de biodiversité: imaginer les limites qui contribuent à la trame verte et bleue
2.L'armature écologique et paysagère reposant sur les continuums et sur les dynamiques écologiques.
3. Le traitement des franges entre zones urbaines et zones agricoles et/ou naturelles

De nombreux emplacements réservés sont également en place sur la commune et visent la réalisation ou l'aménagement de voies, ouvrages publics, d'installations d'intérêt général, ou d'espaces verts.

Des zones d'application du permis de démolir sont définies, notamment dans le périmètre de l'ABF et dans le périmètre du bâti patrimonial et traditionnel.

Depuis Mars 2017, la communauté d'Agglomération de Thonon est adhérente à l'EPF 74. Ainsi, aujourd'hui, l'EPF74 couvre 91% de l'ensemble des communes en Haute-Savoie et représente 258 communes et 17 EPCI.

EPF



Source : http://www.epf74.fr/

L'Etablissement Public Foncier Local agit au nom et pour le compte des collectivités membres par un soutien opérationnel et/ou financier, dans le but de mettre en application leurs stratégies foncières d'aménagement du territoire.
L'EPF de la Haute-Savoie est ainsi compétent pour :

-procéder à des acquisitions amiables ;

-exercer les droits de préemption, en tant que titulaire ou délégataire ;

-agir par voie d'expropriation dans le cadre de procédures de "Déclaration d'Utilité Publique Simplifiées" (réserves foncières);

-gérer pour le compte des collectivités les droits de délaissement prévus par la réglementation.

La commune de Sciez-sur-Léman a sollicité l'EPF74 à plusieurs reprises, dans le cadre de préemption.

4.2.2. Bâti

Concernant le diagnostic amiante, celui-ci a été réalisé dans la majorité des ERP et à La Poste, avant 2013. Ainsi, il s'agira de les mettre à jour. Le kiosque datant de 2005, le diagnostic amiante n'est pas obligatoire.
Toutefois, pour certains ERP ce diagnostic n'a pas été réalisé, comme au Théâtre de Guidou, à la chapelle de Chavaneix, et à l'ancienne école de Filly.

En revanche, le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) n'a pas été effectué au sein des logements communaux construits avant 1997, à savoir les appartements au niveau des Maisons Communales, Avenue de Bonnatrait, route de l'Eglise et rue des écoles.

De même, le diagnostic plomb (CREP) pour les logements communaux construits avant 1949 doit être mis en œuvre (appartements de la Maison Communale, Avenue de Bonnatrait). Ce diagnostic a en revanche, été réalisé au niveau de la Maison Aigle.

L'Etat des Risques et des Pollutions a été rédigé mais il n'a pas été remis aux locataires des logements communaux et des locaux commerciaux communaux. En effet, celui-ci permet de les informer qu'ils se situent en zone de sismicité 4.

Le diagnostic relatif à la présence de radon n'est pas obligatoire car la commune de Sciez-sur-Léman est en zone 1 :



Source : https://www.irsn.fr/

A ce jour, la collectivité ne possède pas de bâtiment public basse consommation, à énergie positive…. Et du bois certifié n'a pas été utilisé.
Ainsi, lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments publics, il sera intéressant d'intégrer ces 2 critères.

Aucune opération d'aménagement de Bourg n'a été réalisée, mais cette initiative est en projet sur les secteurs de Chavannex et de Jussy.

La commune de Sciez-sur-Léman ne fait partie d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Un immeuble classé aux Monuments Historiques est recensé sur la commune de Sciez-sur-Léman : La pierre à cupules dite Pierre du Carreau.

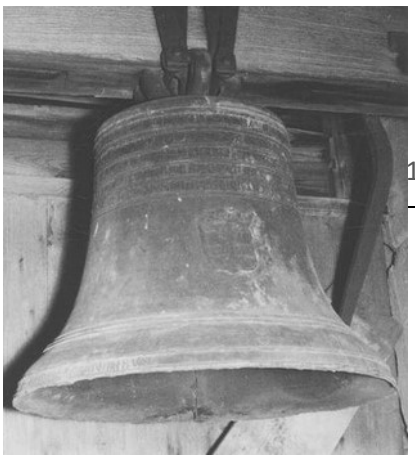
Des objets sont également répertoriés :

-« Statue : Vierge à l'enfant », inscrite au titre objet, dans la chapelle Notre-Dame à Chavannex. *« La Vierge, assise sur un trône, est couronnée et présente le sceptre de sa main droite. Sur ses genoux, se tient l'Enfant, debout, le globe dans la main gauche. »*

-Calice, Inscrit au titre objet, au sein de l'église Saint-Maurice. *« Calice ne portant aucune marque distinctive permettant de le situer géographiquement ou chronologiquement. Il répond cependant à la typologie des calices dits unis, courants au 16e siècle et plus précisément dans la seconde moitié ».*

-2 cloches, classées au titre objet, présentes au sein de l'Eglise Saint-Maurice :

-1 dans une baie de l'Eglise : *« La cloche est fêlée. Dans un courrier de 1937, il est déjà signalé qu'elle ne sonnait plus à cette date et qu'elle a été déposée dans une baie où elle se trouve toujours »*



Source : https://www.pop.culture.gouv.fr/

-1 autre qui a comme parrains d'Allinges comte de Langin et la baronne de Remiremont comtesse de Lully.



Source : https://www.pop.culture.gouv.fr/


Tour de Marignan.

Du patrimoine rural non protégé est également recensé sur la commune :

- la Tour de Marignan

-la Chapelle Notre Dame de Chavannex : Au hameau de Chavannex est mentionné, dès le XIII siècle (1621) une chapelle au patronage de l'abbaye de Filly à qui était due, sans doute, son érection. Devenue paroissiale du XIV° au XVI` siècle (1598), elle fut reconstruite après 1443, consacrée le 15 mars 1471, puis tomba peu à peu en ruines. Partiellement rasée en 1894, seul subsista le choeur qui constitue la chapelle actuelle, centre de pèlerinage. "*C'est un petit monument de plan carré, voûté d'ogives moulurées d'un rang de cavets et retombant sur des consoles sculptées en ragots hideux à têtes énormes; la pierre dont ces masques sont taillés provient de la carrière voisine de Praille. A la clé de voûte figurent les armoiries de la famille locale de Ballaison. Le mur de façade que couronne un clocheton moderne, est percé d'une porte en cintre brisé, aux arêtes amorties en chanfrein qu'encadrent deux petites baies carrées, à l'instar des chapelles rurales de la montagne savoyarde*"



Un projet de classement de cet édifice aux Monuments Historiques est à l'étude par une association, compte tenue de la présence d'une fresque.

-l'Eglise consacrée à Saint-Maurice : L'église de Sciez-sur-Léman est placée sous le vocable de St Maurice capitaine de la Légion Thébéenne, martyrisé en Valais en l'an 286. A son emplacement, existait probablement une chapelle qui fut érigée en église paroissiale au 11ème siècle par les chanoines de l'Abbaye de Filly. Au cours des siècles et les vicissitudes de l'histoire aidant, l'église fut reconstruite plusieurs fois. Le bâtiment actuel, de style gothique, a été entrepris en 1873 et terminé en 1879, sous l'impulsion du curé JORDAN. Le clocher de l'ancienne église (qui contient deux cloches en bronze de 1662 classées monuments historiques) a été conservé; mais l'on a inversé l'orientation de l'édifice. A cette époque, Sciez-sur-Léman comptait 1842 habitants. Le cimetière entourait l'église. Depuis, améliorations et embellissements n'ont cessé d'être apportés. Une restauration de la peinture date de 1953, Théophane DELALEX étant curé. Les bancs, le marbre du choeur, la sonorisation le chauffage au gaz ont été réalisés peu à peu. A remarquer, les autels latéraux (Vierge et St François de Sales), avec des scènes familiales sculptées. Il y a quelques années, une nouvelle restauration de la peinture fut faite.



-des châteaux viticoles..

Le petit patrimoine est très diversifié :
-l'oratoire de Filly (public) :



-des bassins :


Bassin d'Excuvilly.


Bassin de Chavannex.


Bassin de Songy.


Bassin de Prailles.


Bassin de Jussy.


Pèse-lait de Songy.

-des croix : croix de Filly, croix à Bonnatrait,...

De nombreux secteurs de sensibilité archéologique attestent de l'ancienneté d'occupation des lieux (plus d'une trentaine de sites).

- Pierre à cupules (Pierre du Carreau) à l'est de Chavannex : Monument Historique classé en 1911 (située en forêt de Planbois).

- Stations lacustres et littorales (Coudrée, Songy), foyers, fosses, sépultures et outils du néolithique, monnaies et tuiles gallo-romaines, ouvrages gallo-romains (murs, canalisations), ancienne abbaye de Filly (moyen-âge classique), cimetières (bronze final, gallo-romain, haut-moyen-âge), édifice fortifié de Marignan, etc.

Considérant l'abondance et l'intérêt du patrimoine archéologique de la commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN, en particulier les habitations immergées et terrestres, pré- et protohistoriques, ainsi que les grandes nécropoles du Néolithique, de l'Age du Bronze, de l'Age de Fer et du Moyen-Age, un arrêté du Préfet de Région en date du 9 mai 2011 (modificatif de l'arrêté du 17 juillet 2006), a délimité treize zones dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables à leur réalisation.

Ces 13 zones figurent sur le plan ci-après :



Zones de présomption de prescription archéologique

Il est à noter qu'un recensement du patrimoine communal a été effectué. Il serait intéressant de réfléchir à la création d'un sentier du petit patrimoine compte tenu de sa forte présence sur la commune.

L'ensemble du patrimoine et du petit patrimoine est bien entretenu.

Une mise en valeur du patrimoine bâti et culturel de la commune de Sciez-sur-Léman existe.
En effet, la municipalité participe aux Journées Européennes du Patrimoine, la dernière édition ayant eu lieu en 2020 :

-ouverture du Musée de la Préhistoire et de la Géologie: Une remarquable collection d'objets qui retrace l'évolution de l'homme, l'acquisition de son savoir, de ses premiers outils jusqu'à la fin de l'Age de Bronze.



Source : http://www.ville-de-sciez.com/

-Exposition « Moments de vie à l'école de Bonnatrait », proposée par le Club Patrimoine de Sciez-sur-Léman. Une expo qui retrace l'histoire du bâtiment, évoquant également ses anciens élèves et aussi la vie autour de cette école telle que la poterie Condevaux et la faillancerie Charmot.

-des conférences à la Chapelle de Chavannex sont organisées. L'"Association de Chavannex" propose deux visites conférences de ce bijou architectural méconnu du moyen âge, positionné sur les hauteurs de Sciez-sur-Léman dans un site offrant un panorama exceptionnel sur le lac Léman. La présentation du bâtiment et de son évolution permettra aussi d'évoquer l'histoire du Chablais au moyen âge à travers quelques-uns de ses hauts lieux visibles depuis la Chapelle.

-Maison de Mémoire et de la citoyenneté : Incendiée en juillet 1944 par les nazis en représailles à une attaque du maquis, cette école fut reconstruite en 1944. Fermée en 1990, ce lieu chargé d'histoire est devenu une maison de la Mémoire et de la Citoyenneté *(voir photo 4.2.2 page 383)*

-des randonnées pédestres ont lieu pour se rendre de la Chapelle de Chavannex à la Pierre à Martin à Ballaison, en utilisant le chemin de la Grande Allée dans le Mont de Boisy,

-Randonnée à la découverte de quelques fontaines de Sciez-sur-Léman : Découverte de différentes fontaines de la commune, qui ont constitué pendant des décennies un patrimoine précieux d'alimentation en eau potable pour la population locale

Un panneau explicatif est également présent sur la Maison de la Mémoire et de la citoyenneté :



Source : http://www.ville-de-sciez.com/



Une notice est en place devant la Mairie concernant le « Poids Public ».

Source : http://www.ville-de-sciez.com/



Les autres monuments de la commune ne bénéficient pas de panneau expliquant leur histoire. Ainsi, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de ce type de panneaux sur le patrimoine communal avec intégration si possible de QR code. Afin de permettre une certaine homogénéisation, l'exemple du panneau présent à la Maison de la Mémoire et de la citoyenneté pourrait être repris.
Un fascicule pourrait également voir le jour afin de répertorier ces édifices.

En revanche, un fascicule retraçant l'historique de Sciez-sur-Léman a été réalisé par le Club du Patrimoine. Ce document est disponible à l'Office de Tourisme.

Un livret sur la Maison de la Mémoire et de la citoyenneté existe également.

4.2.3. Aménagements de sécurité routière

De nombreux aménagements de sécurité routière existent sur la commune de Sciez-sur-Léman :

De très nombreuses places de parking sont comptabilisées sur le territoire communal (1875 places de stationnements automobiles). Ces stationnements sont diffus à l'échelle de la commune avec toutefois, une concentration le long de la RD 1005 principalement.
Le parking de la salle des fêtes compte à lui seul, 500 places de parking.

Des trottoirs, des passages piétons, des ronds-points (au nombre de 4), des radars pédagogiques (au nombre de 2), des zones 30…
La création d'un nouveau rond-point, la mise en place de feux tricolores (pour prioriser le Bus à Haut Niveau de service), la création d'une zone 20 devant La Poste (avec aménagements), la mise en place de nouveaux radars pédagogiques (au nombre de 11) …sont en projets.

4.2.4. Préservation de l'esthétique

Les espaces verts présents sur la commune de Sciez-sur-Léman sont de qualité. Pour les entretenir, 12 agents techniques sont employés par la collectivité.

Les rues sont propres avec l'intervention d'une balayeuse en location et de 2 agents en charge de la salubrité de la commune.

Un concours des « bassins fleuris » est organisé sur la commune, dans chaque hameau. La municipalité projette de se réinscrire au concours des Villes et des Villages Fleuris en 2021, avec comme objectif, l'obtention de la première fleur.

Le mobilier urbain est de qualité et diversifié : bancs en bois, pierre/béton, tables de pique-nique en béton et bois, dispositifs pour ramasser les crottes de chien au nombre de 12 *(voir photo 4.2.4 page 384),* bacs pour les chiens…

Un projet d'amélioration et d'embellissement de la traversée de la commune est à l'étude.

Points forts	-Documents d'urbanisme et maîtrise foncière : ▪ PLUI Bas Chablais avec PADD (approbation en février 2020): ✓ Dispositions concernant des éléments à préserver ✓ Instauration du droit de préemption urbain ▪ Aucun PPR mais présence de risques ; élaboration du Dossier Communal Synthétique ▪ Maîtrise foncière : ✓ 7 OAP sectorielles pour l'habitat, OAP thématiques, emplacements réservés pour la voirie ✓ Zone d'application du permis de conduire ✓ Appartenance à l'EPF de la Haute Savoie ; plusieurs sollicitations de la commune dans le cadre de préemption -Bâti : ▪ Bâtiments publics, logements communaux et locaux commerciaux communaux : ✓ Diagnostics amiante effectués avant 2013 pour les ERP et les locaux commerciaux ✓ Établissement de l'Etat des Risques et des Pollutions (ERP) ✓ CREP effectué à la Maison Aigle ▪ Monuments Historiques ▪ Patrimoine rural non protégé ▪ Petit patrimoine ; recensement du patrimoine communal effectué ▪ Entretien du patrimoine et du petit patrimoine

	Mise en valeur du patrimoine bâti et culturel de la commune : -Nombreux aménagements de sécurité routière -Préservation de l'esthétique de la commune
Points faibles	-Maîtrise foncière : absence de réserve foncière et de ZAD -Absence de site patrimonial remarquable (SPR) -Absence de panneau explicatif sur le reste du patrimoine communal
Orientations	-Projet d'une nouvelle révision du PLUI dans les 5 à venir afin d'intégrer toutes les communes de Thonon Agglomération -Penser à l'utilisation de bois certifié si utilisation de ce matériau pour la construction et/ou la rénovation des bâtiments publics -Projet d'effectuer des aménagements sur les secteurs de Chavannex et de Jussy -Projet de faire classer, par une association, la Chapelle de Chavannex aux Monuments Historiques (présence d'une fresque dans cette dernière) -Réfléchir à la création d'un sentier du petit patrimoine compte tenu de sa forte présence sur la commune -Réfléchir à la mise en place de panneaux explicatifs sur le patrimoine communal avec intégration (à voir) de QR code et création d'un fascicule; réaliser les mêmes panneaux que celui présent à la Maison de la Mémoire -Projet de création d'un nouveau rond-point, d'une mise en place de nouveaux feux tricolores, 11 radars pédagogiques en commande et d'une zone 20 avec aménagement devant La Poste -Projet de se réinscrire aux Villes et Villages Fleuris en 2021 avec comme objectif l'obtention de la première fleur -Projet d'amélioration et d'embellissement de la traversée de la commune
Critères discriminants	**-Présence de constructions irrégulières** **-Mettre à jour les diagnostics amiante des ERP et des locaux commerciaux si réalisés avant 2013 ; effectuer le diagnostic amiante pour certains ERP construits avnt 1997 (comme au Théâtre de Guidou, à la chapelle de Chavaneix, et à l'ancienne école de Filly)** **-Effectuer le diagnostic amiante des parties privatives pour les logements communaux construits avant 1997** **-Effectuer le diagnostic plomb (CREP) pour les logements communaux construits avant 1949** **-Distribuer l'ERP aux locataires de logements communaux et de locaux commerciaux**

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune de Sciez-sur-Léman, pour la population âgée de 15 à 64 ans: près de 82% en 2018.

	2008	2013	2018
Ensemble	3 408	3 616	4 024
Actifs en %	77,7	78,6	**81,8**
Actifs ayant un emploi en %	71,1	70,0	72,7
Chômeurs en %	6,6	8,7	9,1
Inactifs en %	22,3	21,4	18,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,5	8,0	7,1
Retraités ou préretraités en %	6,5	5,3	3,9
Autres inactifs en %	8,3	8,1	7,2

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

En revanche, le lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et qui résident dans la zone se situe majoritairement à l'extérieur de la commune de Sciez-sur-Léman, à près de 85% :

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 445	100	2 564	100	2 949	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	414	16,9	452	17,6	450	15,2
dans une commune autre que la commune de résidence	2 031	83,1	2 113	82,4	2 499	**84,8**

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Il est à noter que 1000 frontaliers sont recensés sur la commune de Sciez-sur-Léman. De ce fait, des emplois ne sont pas pourvus sur la commune.

Un partenariat est en place avec Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes du Chablais par l'intermédiaire de Thonon Agglomération. Aucune permanence de ces deux structures n'existe sur la commune. En effet, elles sont présentes à Thonon-les-Bains.

Thonon Agglomération et son Bureau Information Jeunesse (BIJ) proposent régulièrement un Forum Jobs d'été, en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale du Chablais. Durant une après-midi, les jeunes ont la possibilité de consulter les offres d'emploi, d'aller à la rencontre des professionnels et de bénéficier de conseils personnalisés. Mis en place principalement pour faciliter la recherche d'un job effectué par des jeunes, ce forum permet aussi :

-d'avoir à disposition un maximum d'offres d'emploi,
-de découvrir des secteurs qui recrutent (animation, restauration…),
-d'être sensibilisé à la législation du travail,
-de découvrir les dispositifs de volontariat et les possibilités de jobs d'été à l'international,
-d'avoir une préparation à un entretien d'embauche en atelier.

Pour les mineurs, qui n'auront pas tous accès à un job, l'idée est de leur faire découvrir d'autres manières de passer des vacances « utiles », sources d'apprentissage : les chantiers de jeunes bénévoles ou rémunérés, la bourse pour le permis de conduire de Thonon Agglomération, les loisirs sportifs ou culturels, les voyages, l'engagement citoyen ou solidaire…

Une association implantée à Thonon-les-Bains est également au carrefour de l'offre et de la demande d'emploi : Chablais Inter Emploi.

Cette dernière :

1. Met des salariés à disposition de particuliers, de collectivités ou d'entreprises, pour des missions ponctuelles ou régulières, dans de nombreux secteurs d'activités : services à la personne, manutention, entretien de locaux, d'espaces verts, travaux de secrétariat…
2. Ces salariés sont des personnes en transition, des demandeurs d'emploi désireux de reprendre une vie professionnelle tout en étant aidés dans la recherche de solutions pérennes d'emploi.

Les bureaux sont ouverts au public tous les jours ouvrés de 09h15 à 11h15 ainsi que les mardi et jeudi après-midi de 14h à 16h. Des permanences ont lieu au Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman le mardi de 14h à 16h.

Points forts	-Population active majoritaire : près de 73% des actifs ayant un emploi pour la population âgée de 15 à 64 ans -Partenariat avec la Mission Locale et Pôle Emploi par l'intermédiaire de Thonon Agglomération; permanences à Thonon
Points faibles	-Seulement 15% des actifs travaillent sur le territoire; 1000 frontaliers
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune de Sciez-sur-Léman héberge de très nombreux services de santé : 2 pharmacies, 5 médecins, 2 dentistes, 7 kinésithérapeutes, 3 cabinets d'infirmières libérales, ostéopathe, psychologue, podologue, orthophoniste.

Un SSIAD existe à Douvaine et peut intervenir sur Sciez-sur-Léman. Ce service dispose d'une capacité de 32 places dont 2 personnes adultes handicapées. Il est géré par l'Union des Mutuelles de France. Sur prescription médicale, l'équipe de soignants assure des soins d'hygiène et de confort à des personnes de plus de 60 ans et des adultes handicapés. Elle doit tout mettre en action pour préserver ou redonner de l'autonomie à la personne dans les gestes de la vie quotidienne, dans le but de favoriser le maintien à domicile.

Afin de développer des soins de qualité, l'équipe se forme régulièrement pour améliorer ses pratiques :

-accompagnement en soins palliatifs,
-maladie d'Alzheimer,
-manutention des patients
- …

Le service est placé sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice qui en assure la gestion et le bon fonctionnement conformément aux recommandations faites. Des infirmières référentes évaluent les besoins des personnes, mettent en place un projet de soins individualisés et accompagnent l'équipe d'aide soignantes et l'aide médico-psychologique qui assurent les visites au quotidien.

D'autres services de santé sont présents à Thonon-les-Bains comme des ambulances.

Un projet de création d'une maison médicale ou d'une maison de santé est à l'étude sur la commune.

Des défibrillateurs sont en place sur le territoire communal et une formation aux premiers gestes de secours a été dispensée aux employés communaux, par les pompiers de la

commune.
En revanche, les particuliers n'ont pas bénéficié d'une telle formation.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Plusieurs services sont proposés aux personnes âgées du territoire.

Dans le cadre du plan national de prévention contre la canicule, les personnes âgées ou handicapées isolées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie de Sciez-sur-Léman afin d'être inscrites sur un registre qui permet, en cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, d'être contacter pour s'assurer de l'état de santé de la personne.

Une résidence séniors est implantée sur la commune de Sciez-sur-Léman : la résidence «Le Bord'Amô ».
Cette résidence répondant aux critères de la RT 2012, est composée de 2 bâtiments collectifs mitoyens en R+2 d'un total de 33 logements répartis en 24 T2 et 9 T3. L'ensemble des logements est équipé d'une douche, d'un WC surélevé et de barres d'appui dans les sanitaires afin de s'adapter au confort des locataires. La résidence est également bordée par 41 places de stationnement extérieur en périphérie des bâtiments, ainsi que d'un espace vert commun agrémenté d'un jeu de pétanque, d'un local vélos, et d'un cheminement piéton reliant prochainement la résidence à l'Eglise de Sciez-sur-Léman.
Enfin, une salle d'une surface d'environ 160 m2 avec une terrasse de 55 m2, dont la commune s'est portée acquéreur, prend place au rez-de-chaussée du premier bâtiment et accueille des associations de la commune dont, notamment, le club du 3ème âge. Le financement de l'opération est réparti en 17 logements PLAI, 9 PLUS et 7 PLS.
Initialement prévu pour la réalisation de logements privés en totalité, le programme NOVA PARC du promoteur Patrick Gaillard et Associés a cédé une partie de son projet à Léman Habitat pour la création de logements sociaux.
Cette résidence est destinée aux personnes de 65 ans ou plus.



Source : http://www.ville-de-sciez.com/

En revanche, aucune maison de retraite n'est implantée sur la commune. Ce service est présent sur le territoire de Thonon Agglomération, notamment à Thonon-les-Bains [(sept EHPAD et deux structures non médicalisées (1 résidence autonomie - foyer logements, 1 Ehpa)].

Pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile, d'autres services peuvent

être mis en œuvre.
Coordonné par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur 24 des 25 communes de l'agglomération (à Thonon, le service d'aide à domicile reste coordonné par la commune), le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'adresse aux seniors, aux personnes porteuses d'un handicap, malade ou isolées quel que soit leur âge. Assuré par un personnel qualifié conformément à un plan d'aide élaboré préalablement à son intervention, le service s'adapte à chaque situation de manière à répondre le plus justement possible aux besoins du bénéficiaire en respectant deux objectifs :

-assurer un accompagnement à la vie quotidienne et maintenir un lien social :
- aide à la toilette, au lever et au coucher, habillage ;
- préparation et aide à la prise en charge des repas ;
- accompagnement à la marche, aux courses…
- entretien du lieu de vie et du linge ;
- maintien d'une relation régulière entre la personne aidée et l'extérieur.

-permettre le choix de rester à domicile :
- avec une garde itinérante de nuit
- un accompagnement 7/7 jours (dimanches et jours fériés compris).

Le CIAS propose également, un service de portage de repas, en liaison froide. La livraison s'effectue le matin, 4 jours par semaine :
- Lundi : livraison du repas du lundi
- Mardi : livraison du repas du mardi et du mercredi
- Jeudi : livraison du repas du jeudi et du vendredi
- Vendredi : livraison du repas du samedi et du dimanche.

Les plats sont fabriqués par une société.
Les repas sont réceptionnés et livrés par le personnel intercommunal. Variés et complets, ils comprennent une entrée, un plat principal, un laitage ou un fromage, un dessert, du pain et une soupe pour le soir. A la demande, les menus peuvent répondre à certaines exigences du type « régime sans sel ».
Le service se caractérise par une grande souplesse. Aucune régularité dans la commande des repas n'est exigée. L'objectif : adapter le service aux besoins réels de la population. Le portage de repas à domicile est destiné à toute personne âgée, malade, handicapée ou en difficulté provisoire. Le tarif de vente d'un repas aux bénéficiaires est de 9 euros*, transport compris.

Le Pôle Gérontologique du Chablais est un point d'information local dédié aux personnes âgées. Il est implanté sur la commune de Thonon-les-Bains. Les personnes âgées et leurs proches peuvent trouver au point d'information local dédié aux personnes âgées tous les renseignements nécessaires pour faire face à une situation de perte d'autonomie.
Les points d'information locaux ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles.

La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées ou handicapées, qui leur permet d'être mis en contact 7j/7 et 24h/24 avec un écoutant ou un service de secours, grâce à un médaillon à porter autour du cou ou autour du poignet.
En cas de problème (chute, malaise, besoin de secours, visite importune, etc.), il suffit de presser le médaillon pour parler à l'écoutant. Celui-ci va identifier la provenance de l'appel et apporter une réponse immédiate à la demande en envoyant l'intervenant le plus approprié : famille, voisins, amis, médecin, sapeurs-pompiers, SAMU, police, gendarmerie...
La demande d'abonnement à la Téléalarme 74 s'effectue auprès du Pôle Gérontologique du Chablais. Un professionnel se déplace à domicile pour évaluer les besoins et établir le dossier. L'installation du dispositif est ensuite effectuée sur rendez-vous.
Le matériel peut être également associé à d'autres périphériques pour plus de sécurité et selon les besoins, tels que détecteurs fumées, bracelets GPS, pilulier électronique…
L'abonnement à la Téléalarme coûte 20 € par mois.

Il peut être financé par le Département au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap, et par les caisses de retraite ou les mutuelles. Aucune prise en charge par la collectivité n'existe.

Un repas des anciens est organisé par la commune et est réservé aux personnes de 75 ans et plus. Il se déroule au mois de Novembre, sur invitation de Monsieur le Maire.

Pour les fêtes de fin d'année, les personnes de 80 ans et plus, reçoivent leur colis de Noël. Un colis gourmand toujours très apprécié qui est distribué par les élus municipaux et certains membres du CCAS. Ces colis sont également distribués aux personnes en maison de retraite.

Points forts	-Très nombreux services de santé sur la commune de Sciez-sur-Léman ; défibrillateurs en place; formation des employés communaux aux premiers secours par les pompiers de la commune -Services aux personnes âgées: - Résidence Séniors sur la commune - Services d'aides aux personnes âgées souhaitant rester à domicile - Repas des aînés par la commune, réservé aux 75 ans et plus, au mois de novembre, sur invitation de Monsieur le Maire - Colis de Noël pour les personnes de 80 ans et plus, distribués par les élus et certains membres du CCAS; distribution également aux personnes en maison de retraite
Points faibles	-Absence de formation aux gestes de premiers secours auprès des particuliers -Services aux personnes âgées: - Absence de maison de retraite sur la commune - Pas de prise en charge du système de téléalarme par la collectivité
Orientations	-Projet de création d'une Maison de Santé ou d'une Maison Médicale

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

La commune de Sciez-sur-Léman est très riche en services au public.

Le Musée de la Préhistoire et de la Géologie J. Hallemans est implanté sur la commune, sur le Domaine du Guidou.
Une collection prestigieuse raconte la Préhistoire française et locale, ainsi que l'évolution de l'Homme. De nombreux objets à toucher, des reconstitutions, des vidéos, des visuels sont appréciés par tous les âges.
L'exposition Aventure de la Terre, formation des Alpes et zoom sur le Chablais, évoque l'Histoire de la Terre. Le musée est partenaire du Géopark Chablais, label UNESCO et met en avant la géologie alpine locale.
Pédagogique et ludique, le musée propose des animations pour les particuliers, les groupes et les scolaires autour de la Préhistoire et de l'Histoire de la Terre. Les familles sont invitées à passer un agréable moment avec les guides archéologues.



Source : https://www.musee-prehistoire-Sciez-sur-Léman.com/

Un Musée Départemental des Sapeurs-Pompiers de Haute-Savoie est également présent sur le territoire.

« Découvrez l'histoire du matériel des Sapeurs-Pompiers et celle des sauveteurs de toute la Haute-Savoie, depuis les années 1930 à nos jours: pompes à bras, véhicules, tenues, vidéos ...
Le musée des Sapeurs-Pompiers de Haute Savoie vous invite à découvrir ses pompes à bras, ses véhicules, ses tenues qui ont marqué l'histoire des Sapeurs-Pompiers de 1900 à nos jours.
Ce musée est le témoignage vivant du dévouement et du courage de nos soldats du feu pour qui la devise reste la même quel que soit l'époque : "Sauver ou Périr".
Laissez-vous guider au gré de vos envies dans ce voyage à travers les siècles.
Laissez parler votre passion, votre plaisir ou votre curiosité et poussez la porte du musée...
Chut ! Vous avez rendez-vous avec l'histoire... »



Source : https://www.facebook.com/Mus%C3%A9e-D%C3%A9partemental-des-Sapeurs-Pompiers-de-Haute-Savoie-839668336134610/about/?ref=page_internal

Une société de taxi, des vétérinaires, 3 banques (avec l'Agence Postale), 6 agences immobilières, une auto-école, 3 coiffeurs, 3 centres équestres…sont aussi comptabilisés.

Plusieurs séances de Ciné plein air sont aussi proposées en juillet et août au Port de Sciez-sur-Léman, par le Foyer Culturel avec Cinétoile. Ces séances ne sont possibles qu'avec l'apport de la Fol 74, du Centre Départemental de Promotion du Cinéma et de son infrastructure.



Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/



Des séances existent également toute l'année et se déroulent au Théâtre du Guidou.

Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

La Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté est présente sur la commune de Sciez-sur-Léman.
Inaugurée le 16 juin 2018, elle a pris place dans ce lieu historique et de mémoire qu'est l'ancienne école de Bonnatrait, à Sciez-sur-Léman, qui a été le témoin de la brutalité, de la haine et du racisme. La municipalité, les associations de déportés, d'anciens combattants et de résistants, le club Patrimoine et autres associations citoyennes ont confié au Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman l'animation et la coordination pour faire vivre cette maison.
Ce lieu accueille d'ores et déjà rencontres, réunions, projections, conférences et expositions. Il s'agit également d'un lieu d'archives pour les associations de promotion de la citoyenneté et de la conservation de la mémoire. Et enfin ce lieu a pour vocation d'être un outil de ressources pédagogiques pour les acteurs de l'éducation du territoire, un lieu de partage de connaissance et un lieu de tourisme culturel pour tous.
Axée principalement sur l'éducation et la jeunesse, la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté a pour objectif de :

- Contribuer à comprendre le passé, pour construire le présent ;
- Développer l'engagement citoyen individuel et collectif ;

- Permettre à chacun d'être acteur de ses décisions en développant son sens critique par l'échange de connaissances et de réflexion.

La mission principale de la Maison consiste, à partir de faits historiques et de témoignages historiques de Sciez-sur-Léman, à redonner du sens à l'action citoyenne d'aujourd'hui par le biais de l'éducation et de l'information.

Parmis les services au public, il est à noter que la Mairie de Sciez-sur-Léman est habilitée à recevoir les demandes de passeport et de carte d'identité.

Une microentreprise implantée à Sciez-sur-Léman permet le ramassage des déchets pour les personnes n'ayant par la collecte en porte à porte, afin de les acheminer aux PAV.

De très nombreux équipements sportifs et de loisirs sont comptabilisés sur la commune de Sciez-sur-Léman :

-1 skatepark et des espaces verts conçus et construits avec la participation active des jeunes,

-4 terrains de tennis dont 2 déjà couverts,

-2 stades de foot (honneur et entrainement),

-une base nautique (école de voile, handivoile, aviron, paddle et centre de loisirs sportif et culturel en cours de reconstruction; équipement d'intérêt communautaire),

Située chemin de la Renouillère, la Base Nautique de Sciez-sur-Léman (BNS) est née en 1979. Elle est gérée par une association loi 1901, agréée par le Ministère des Sports et considérée comme un organisme d'intérêt général au caractère sportif.



Source : https://www.thononagglo.fr/

-centre d'animation de Sciez-sur-Léman (900 personnes debout),

-Théâtre du Guidou (79 places assises) : Il propose une programmation variée allant de la projection cinématographique aux conférences sur de multiples sujets, en passant par des mises-en-scène diverses, sélectionnées avec soin.

-scène mobile,

-espace scène au port, 200 personnes



Source : Bulletin Municipal de 2019

-salle de danse,
-dojo attenant à la salle d'animation (où pratique d'activités sportives),
-salle dédiée à la poterie,
-2 bâtiments pour les pêcheurs,
-club de voile (différent de la base nautique)
-école de la joie de vivre avec bâtiment dédié
-aire de jeux à la plage *(voir photo 4.5.1 page 384*)…

Un projet de création d'une école de musique pour fin 2023 (école de musique indépendante) est en cours.

Un autre projet consisterait également à couvrir en « dur » 2 terrains de tennis non couverts.

Quelques-uns de ces équipements sont représentés sur le plan ci-dessous :



1 **Bibliothèque**
614 avenue de Sciez / Derrière la Mairie

2 **Salle de Danse**
614 avenue de Sciez / Derrière la Mairie

3 **Local Poterie**
Route d'Excenevex / Derrière la Mairie

4 **Foyer Culturel de Sciez**
184 route d'Excenevex

5 **Centre d'Animation de Sciez CAS et DOJO**
184 route d'Excenevex

6 **ALAE - École des Petits Crêts**
Salle de motricité
300 chemin de l'École

7 **Local Jeunes**
95 avenue de l'Église

8 **Atelier d'arts et de loisirs créatifs**
298 avenue de l'Église

9 **Théâtre du Guidou**
207 route du Moulin de la Glacière
Parking Aigles du Léman et Musées

10 **École des Buclines**
Bonnatrait - 677 route d'Excuvilly

11 **Collège Théodore Monod**
5 route des Cinq Chemins - 74200 MARGENCEL

12 **Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté**
27 route de Choisy

Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr

La commune de Sciez-sur-Léman possède un cimetière, avec un règlement qui a été élaboré.

Ce cimetière comprend :

-Les terrains communs affectés pour 5 ans au minimum à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession, possibilité d'un seul cercueil,

-Les sépultures, les cases de columbarium faisant l'objet d'un titre de concession pour l'inhumation de cercueils ou d'urnes dont les tarifs et les durées sont votés par le Conseil Municipal,

-Les sépultures d'enfants de moins de 5 pouvant être inhumés dans les emplacements enfants,

-Un jardin du souvenir,

-Un carré militaire,

-Un ossuaire,

-Un caveau provisoire



Jardin du Souvenir



Columbarium A



Columbariums B, C, D et E

Source : Photos Mairie de Sciez-sur-Léman

Le columbarium B 24 cases 15 cases libres	Le columbarium C 24 cases 16 cases libres
Le columbarium D 9 cases	Le columbarium E 9 cases 1 case libre

Source : Photos Mairie de Sciez-sur-Léman

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

Une mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public existe sur la commune de Sciez-sur-Léman.

En effet, une borne gratuite est installée à l'Office de Tourisme.

A la Mairie, un outil informatique est en place mais il ne doit être utilisé que pour le PLUi. En revanche, au Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman, un ordinateur est mis à disposition de tous avec un accès internet gratuit. De plus, il est à noter que des formations à l'utilisation de l'informatique sont proposées par le Foyer Culturel.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

A ce jour, l'accès à la fibre est effectif sur la moitié du territoire communal. Cette opération devrait se terminer à la fin de l'année 2021.
La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public en fibre optique déployé par le SYANE. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder à la fibre optique 90% des entreprises d'ici 2020, et de couvrir 300 000 logements à l'horizon 2025.
Le réseau public est porté par le SYANE, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat.
Ce réseau est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public de 15 ans et s'inscrit dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui fixe les grandes orientations et objectifs pour l'aménagement numérique du département.

Un accès Wi Fi payant est possible au niveau du Port. Ce service est également mis en œuvre sur la Place de la Mairie lors de manifestations.
A l'Office de Tourisme, un accès libre au Wi Fi existe.

La couverture en téléphonie mobile est satisfaisante sur l'ensemble de la commune.
La commune est en effet, pourvue de 4 antennes-relais de téléphonie mobile,1 à Marignan et 3 à Chavannex, situées en zone agricole ou naturelle, à près d'une centaine de mètres des habitations les plus proches.

Points forts	-Très nombreux services au public: -Cimetière avec site cinéraire -Mise à disposition d'un outil informatique dans un lieu ouvert au public: - À l'OT avec borne gratuite - À la Mairie, mairie uniquement pour le PLUI - Au service social du Foyer Culturel pour aider les personnes à remplir des documents - Organisation de formations à l'utilisation de l'informatique par le Foyer Culturel -Réseau internet et téléphonie mobile: - Couverture par la fibre sur la moitié de la commune de Sciez-sur-Léman (autre moitié pour fin 2021) - Mise à disposition d'un accès Wi Fi payant au Port et distribution de

	ce service sur la place de la Mairie quand manifestations Bonne couverture en téléphonie mobile sur l'ensemble de la commune
Points faibles	
Orientations	-Projet de création d'une future école de musique pour fin 2023 (école de musique indépendante) -Projet de couvrir en « dur » 2 terrains de tennis

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Sciez-sur-Léman appartient à Thonon Agglomération *(voir page 19)*.

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

La collectivité adhère, par l'intermédiaire de Thonon Agglomération, à divers syndicats comme le SYANE, le SISAM, le STOC, le SERTE, le SIAC, le Pôle Métropolitain du Genevois Français, l'EPF74….

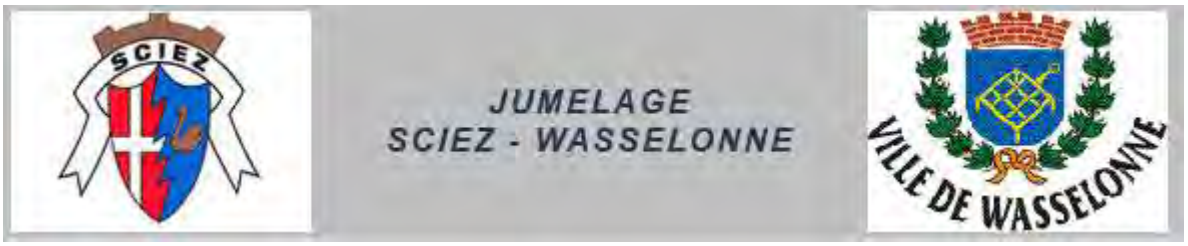
4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune de Sciez-sur-Léman ne fait pas partie d'un PNR.

En revanche, elle est impliquée dans la mise en œuvre du SCoT du Chablais *(voir page 25)*.

4.6.4. Jumelage

Un jumelage avec une commune française du Bas-Rhin, Wasselonne, a été officialisé en 2011.



Dans le cadre de ce jumelage, des échanges scolaires sont également organisés.

Points forts	-Appartenance à Thonon Agglomération -Adhésion à divers syndicats intercommunaux: SYANE, SISAM (jeunesse) ... -Implication dans le SCoT du Chablais -Jumelage avec une commune française du Bas-Rhin: Wasselonne; échanges scolaires
Points faibles	
Orientations	

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

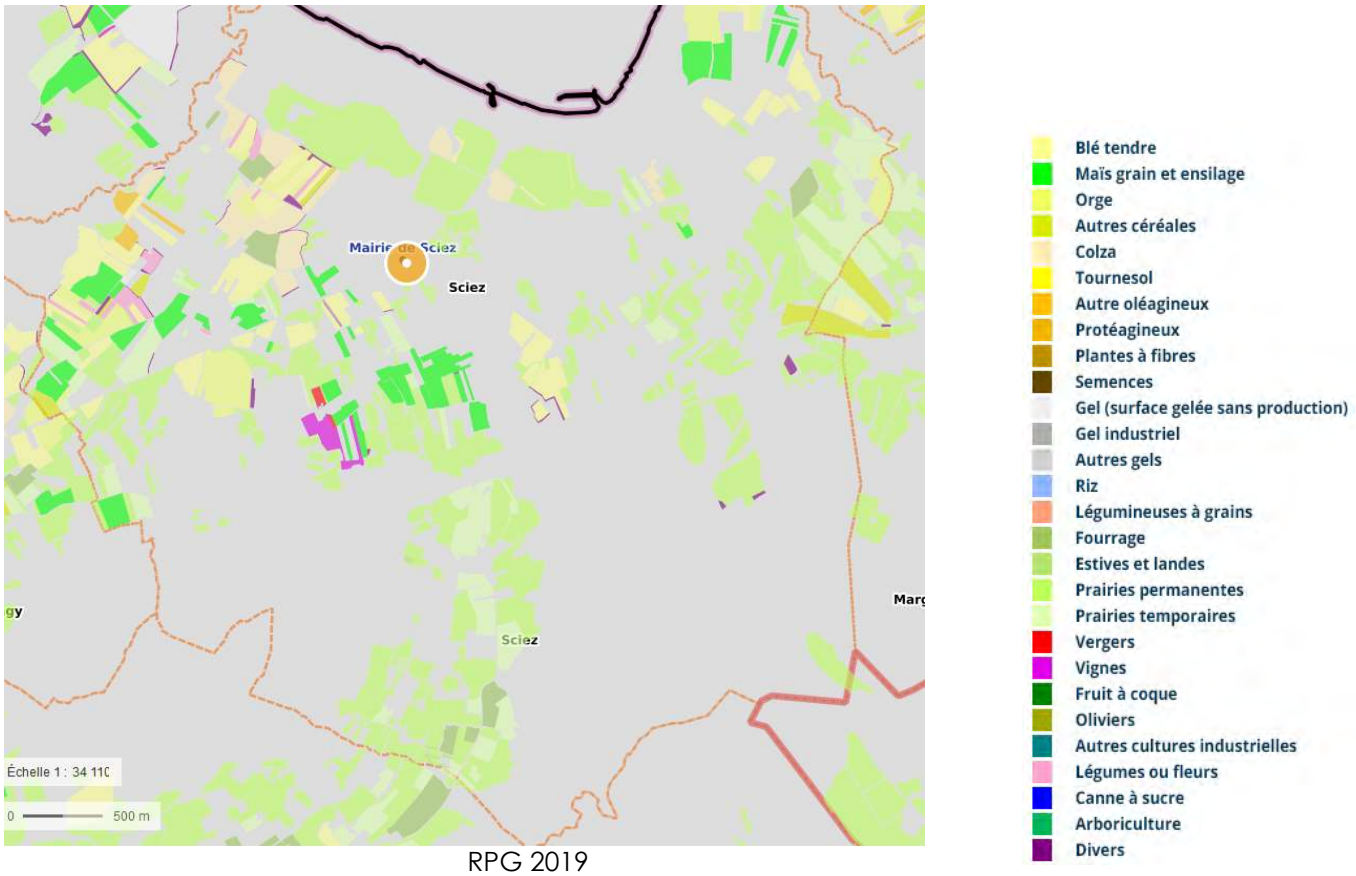
5.1.1. Espaces agricoles

La commune de Sciez-sur-Léman recense 8 exploitations agricoles dont les activités dominantes sont les suivantes :

-cultures de framboises, 2 maraichers
-2 élevages de vaches laitières
-3 Viticulteurs.

Deux pêcheurs professionnels sont également présents et exploitent la ressource en poisson du Lac Léman.

En revanche, les espaces agricoles sont minoritaires sur le territoire communal. En effet, ils représentent 600 hectares sur une commune de 2047 hectares. Cet espace est à la fois exploité par des agriculteurs de Sciez-sur-Léman et par des agriculteurs extérieurs à la commune.



RPG 2019

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Un agriculteur BIO est recensé sur la commune ; il s'agit d'un viticulteur fabriquant le Vin de Savoie Marignan (Château la Tour de Marignan). Ce vin possède également l'AOC.

La commune de Sciez-sur-Léman est incluse dans le périmètre de nombreuses autres AOC/AOP et IGP :

Comtés Rhodaniens blanc	IGP
Comtés Rhodaniens rosé	IGP
Comtés Rhodaniens rouge	IGP
Emmental de Savoie (IG/53/94)	IGP
Emmental français Est-Central (IG/54/94)	IGP
Gruyère	IGP
Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie (IG/49/94)	IGP
Raclette de Savoie	IGP
Roussette de Savoie	AOC - AOP
Tomme de Savoie (IG/52/94)	IGP
Vin de Savoie Marignan	AOC - AOP
Vin de Savoie mousseux blanc	AOC - AOP
Vin de Savoie mousseux rosé	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie blanc	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie rosé	AOC - AOP
Vin de Savoie ou Savoie rouge	AOC - AOP
Vin de Savoie pétillant blanc	AOC - AOP
Vin de Savoie pétillant rosé	AOC - AOP
Vin des Allobroges blanc	IGP
Vin des Allobroges mousseux de qualité blanc	IGP
Vin des Allobroges mousseux de qualité rosé	IGP
Vin des Allobroges passerillé blancs	IGP
Vin des Allobroges rosé	IGP
Vin des Allobroges rouge	IGP
Vin des Allobroges surmûris blanc	IGP

Source : https://www.inao.gouv.fr/

Il est à noter que le lait produit sur la commune, est livré à la Coopérative de Douvaine pour y être transformé sous signe de qualité en Tomme et Emmental de Savoie (IGP) ou encore raclette (IGP).

Aucune exploitation agricole n'est soumise au régime des ICPE.

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Des terrains communaux sont loués à deux agriculteurs, pour la production de foin.

Une mise à disposition gratuite d'un autre terrain communal est en place, pour l'accueil de chevaux.

Enfin, 40 hectares d'espaces communaux sont exploités par le CEN.

En revanche, aucun bâtiment communal n'est mis à disposition d'un agriculteur.

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc a organisé entre le 8 juin 2020 et le 8 juillet 2020, une concertation publique du projet de charte d'engagement destinée à poser les règles d'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones habitées dans le département de la Haute-Savoie en application du décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation :

-des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées avec des produits phytopharmaceutiques ou leurs représentants, ainsi que celles des associations dont l'objet statutaire comporte la défense des intérêts collectifs des habitants concernés et dont le périmètre d'action géographique correspond à celui du projet de charte

-des maires des communes concernées, ainsi que l'association des maires du département

-des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités.

Son objectif est aussi de formaliser les engagements des agriculteurs du département de Haute-Savoie à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire, en se limitant aux mesures prévues par le décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation.

La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Des forêts communales sont comptabilisées sur la commune de Sciez-sur-Léman. Ces dernières, d'une superficie de 50 hectares, sont gérées par l'ONF avec un plan de gestion en place. En revanche, les forêts communales ne sont pas labellisées PEFC.

Des forêts domaniales sont également présentes et sont gérées par le CEN, ainsi que des forêts privées.

Un inventaire départemental des zones humides de la Haute-Savoie est réalisé et mis à jour régulièrement par ASTERS. Au total, 21 zones humides sont inscrites à cet inventaire.

Plusieurs types de milieux sont présents sur ces zones humides :

- Prairies à Molinie et communautés associées,
- Formations riveraines de Saules,

- Bas-marais alcalins,
- Végétation de ceinture des bords des eaux,

…qui peuvent remplir des fonctions variées :

- Régulation hydraulique : soutien naturel d'étiage (alimentation, recharge, protection des nappes phréatiques), ralentissement du ruissellement, expansion naturelle des crues (contrôle, écrêtement des crues, stockage des eaux de crues),
- Production biologique (pâturage, sylviculture, pêche, chasse…),
- Habitat/Source de nourriture pour les populations animales et végétales,
- Intérêt paysager, …

Points forts	-8 exploitations agricoles sur la commune -Activités dominantes : • Cultures de framboises, 2 maraichers • 2 élevages de vaches laitières • 3 Viticulteurs -2 Pêcheurs professionnels en activité -1 viticulteur Bio et AOC (Vin de Savoie Marignan): Château la Tour de Marignan -Commune incluse dans de nombreuses autres IGP et AOC/AOP -Absence d'exploitation/élevage soumis au régime des ICPE -Politique d'accueil des exploitations agricoles : • Location de terrains communaux à 2 agriculteurs, pour la production de foin • Mise à disposition gratuite d'un terrain communal pour des chevaux • Exploitation de 40 hectares par le CEN -Espaces naturels non agricoles : • Forêts communales : 50 hectares ; gestion par l'ONF avec plan de gestion en place • Forêts domaniales gérées par le CEN • Forêts privées • Très nombreuses zones humides
Points faibles	-Espaces agricoles : minoritaires sur la commune (600 hectares sur une commune de 2047 hectares) -Politique d'accueil des exploitations agricoles : absence de mise à disposition de bâtiment communal -Espaces naturels non agricoles : pas de labellisation PEFC des forêts communales
Orientations	

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Aucune entreprise/PME ne présente une activité polluante.

5.2.2. PME

La commune de Sciez-sur-Léman héberge des entreprises/PME sur son territoire, comme une industrie de fabrication de fours pour les grosses collectivités, une PME de 50 personnes, Venti Méca, Leclerc, Les Aigles du Léman...).

5.2.3. Politique d'accueil

La collectivité met des bâtiments communaux à disposition des « Aigles du Léman » : *« Situé, au bord du lac Léman et au pied des alpes, le parc est un écrin de verdure de 8 hectares dédié à la connaissance et la protection des rapaces.*
Le ton est donné dès l'entrée avec « la parade nuptiale » la plus grande sculpture sur bois d'aigle d'Europe. Deux artistes savoyards ont reproduit dans un séquoia géant de 1,8m de diamètre les corps enlacés d'un couple d'aigles se laissant tomber du ciel.
Près de 300 oiseaux de plus de 80 espèces trouvent chez nous les conditions propices à leur bien-être et leur reproduction dans plus d'une centaine de volières. Parmi elles, la plus grande volière de rapaces du monde : La terre des aigles.
En dehors de la visite du site, vous pourrez assister à 4 spectacles tous les jours dont 3 dans l'Eagle stadium. Cet espace de 1000 places assises dont près de la moitié couverte vous permettra de sentir les ailes de nos vautours, aigles et chouettes juste au-dessus de vos têtes.
Impliqués depuis sa création dans la protection et la conservation des rapaces, le parc mène le programme de réintroduction du plus grand aigle d'Europe, le pygargue à queue blanche.
Le dernier couple de France continentale a niché à Thonon les Bains en 1892 et nous faisons tout pour que de jeunes aigles nés chez nous retrouvent le ciel du lac Léman 130 ans après. »

Sur le territoire intercommunal, Thonon Agglomération propose aux entrepreneurs la location de locaux au sein du bâtiment Le Challenge, dans la zone d'activités des Esserts à Douvaine. Les locaux comprennent six bureaux-relais, d'une surface allant de 28 m² à 52 m².
Cette offre est notamment destinée aux créateurs sortants de la pépinière d'entreprises du Léman, qui auront confirmé la viabilité de leur projet. Elle intéresse aussi les entreprises ou professionnels arrivant sur le territoire et souhaitant se développer ou tester un marché.

En revanche, aucun terrain communal n'est mis à disposition pour accueillir d'autres PME/entreprises.

De même, aucune zone d'activité n'est recensée sur la commune de Sciez-sur-Léman. En revanche, ces zones sont présentes sur le territoire de Thonon Agglomération.
En effet, Thonon Agglomération se situe au nord de la Haute-Savoie, au cœur du Chablais lémanique. Le territoire est intégré au périmètre du Grand Genève, qui représente un bassin de vie de plus de 900 000 habitants, tout en affichant une croissance démographique continue. La région, transfrontalière, bénéficie de l'attractivité des villes de Genève et de Lausanne qui étendent leur influence au-delà des limites cantonales pour se développer sur les territoires voisins. Au centre de l'Europe, située dans un environnement exceptionnel, l'agglomération attire de nouvelles populations et connaît un élargissement du marché de l'emploi.
Thonon Agglomération mène une politique volontariste de soutien à l'activité économique et de créations d'emplois sur son territoire. Elle développe et diversifie pour cela son offre immobilière et foncière afin d'accompagner les entrepreneurs à toutes les étapes de leur parcours.
Différents projets de création ou d'extension des zones d'activités économiques ouvrent de nombreuses opportunités de développement.

Ainsi, sur le territoire de Thonon Agglomération, 16 zones d'activités intercommunales sont présentes. D'ici à 2023, elles représenteront 313 hectares dédiés à l'activité économique et à l'emploi local :

Anthy-sur-Léman / Thonon-les-Bains / Margencel : Espace Léman (75 ha)
Thonon-les-Bains : Vongy (68,22 ha)
Bons-en-Chablais : Les Bracots (55 ha)
Perrignier : Pôle Economique : Les Grandes Teppes (22,19 ha), Les Bougeries (11,68 ha), Planbois Parc (10,31 ha), La Tuilerie (0,88 ha)
Douvaine : Pôle Economique : Les Niollets (13,8 ha), Les Esserts (4,8 ha)
Orcier : Les Marquisats (13,74 ha)
Allinges : Mesinges (9,94 ha), La Praux (12,64 ha), Genevrière (7,74 ha)
Excenevex : La Fattaz (4,1 ha)
Cervens : Les Lanches (2,97 ha)
Veigy-Foncenex : Grands Vignes (0,7 ha)

Source : https://www.thononagglo.fr/

La commune de Sciez-sur-Léman n'est pas située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Afin d'accompagner les PME/Entreprises souhaitant s'installer sur le territoire, plusieurs structures faisant partie d'un réseau régional « Je crée dans ma région » proposent un parcours adapté à chacun pour monter son projet.

•Localement, l'Agence Economique du Chablais accueille, informe, oriente et accompagne les porteurs de projet d'une création/reprise d'entreprise ou création d'activités, mais aussi les entreprises une fois créées

•Localement toujours, la plateforme Initiative Chablais adhérente au 1er réseau associatif de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise accorde des prêts d'honneur pour financer le projet

•Portes d'entrée au niveau départemental, les chambres consulaires proposent également des accompagnements aux créateurs, repreneurs et sont aussi Centre de formalités pour l'immatriculation de l'entreprise : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Une pépinière d'entreprises « La pépinière d'entreprises Delta » est également un relais pour les nouveaux entrepreneurs.
La Pépinière d'entreprises a pour vocation de faciliter la vie des jeunes entreprises prometteuses (de 0 à 5 ans) pendant 3 ans en leur proposant des locaux à des tarifs avantageux mais également un accompagnement, des services, un environnement propice à son développement.
Située au sein de la ZAE de Vongy à Thonon-les-Bains, la Pépinière d'entreprises Delta propose:

-10 bureaux individuels de 14 à 25 m2
-Un bureau partagé pour les porteurs de projet et entrepreneurs nomades sélectionnés,
-4 ateliers de 100m2 à 110m2 (+ environ 15 m2 de mezzanine).
-2 salles de réunion
-Sanitaires, douches
-Espace cuisine-convivialité

Mais aussi des équipements : visioconférence, accès à la fibre, salle de reprographie
Des services sont également proposés :

-Accueil physique des visiteurs,
-Suivi individuel assuré par l'Agence Economique du Chablais
-Parrainage par un dirigeant expérimenté
-Animations, Formations
-Mise en réseau

Points forts	-Entreprises/PME sur la commune -Absence d'entreprise polluante sur le territoire -Politique d'accueil: -bâtiments communaux pour « les Aigles du Léman » -zone d'activités sur l'intercommunalité -accompagnement des entreprises par le Réseau régional « Je crée dans ma région »

Points faibles	-Politique d'accueil : - Absence de mise à disposition de terrain communal - Absence de zone d'activités sur la commune - Commune non classée en ZRR
Orientations	

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

La commune de Sciez-sur-Léman héberge de nombreux commerces sur son territoire : 3 pâtisseries, 1 caviste, 3 épiceries (Leclerc, Casino...), 2 boucheries, 3 pêcheurs (vente à emporter), 1 tabac, 1 quincaillerie, 1 marchand de vélos, 15 bars restaurants, 1 bar, 1 hôtel restaurant…

Aucun commerçant ambulant ne sillonne les routes de Sciez-sur-Léman.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

De par leur nombre et leur diversité, les commerces sont de qualité.

5.3.3. Politique d'accueil

La commune met à disposition des bâtiments communaux pour l'accueil de commerces : « Le kiosque de la Plage », qui est une brasserie et La Poste.

En revanche, aucun terrain communal n'est mis à disposition pour l'accueil de commerces et aucune zone commerciale n'est recensée sur la commune.
La zone commerciale la plus proche de Sciez-sur-Léman se situe sur la commune d'Anthy sur Léman, sur le territoire de Thonon Agglomération.

La commune n'est pas classée en ZRR et aucune aide à l'installation de commerces n'est proposée par Thonon Agglomération.

Points forts	-Près de 30 commerces sur le territoire communal -Politique d'accueil : - Mise à disposition de bâtiments communaux pour « Le Kiosque de la Plage » (brasserie) et La Poste - Zone commerciale sur le territoire de l'intercommunalité (Anthy-sur-Léman)
Points faibles	-Absence de commerce ambulant -Politique d'accueil: - Absence de mise à disposition de terrain communal - Absence de zone commerciale sur la commune - Commune non classée en ZRR - Absence d'aide à l'installation des commerces, notamment par Thonon Agglomération
Orientations	

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Le tissu artisanal de la commune de Sciez-sur-Léman est riche. En effet, près d'une

vingtaine d'artisans sont recensés sur le territoire : plombier, maçon, charpentier, garagiste, carrossier, plâtrier-peintre, électricien, couvreur, paysagiste, plieur de tôles, mareyeur, pressing équin...

5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est très satisfaisante.

5.4.3. Politique d'accueil

La commune de Sciez-sur-Léman ne possède pas de terrain ou de bâtiment communal à mettre à disposition d'artisans.

De même, aucune zone artisanale n'est implantée sur la commune.

Points forts	-Près d'une vingtaine d'artisans sur la commune
Points faibles	-Politique d'accueil: Absence de mise à disposition de terrain et de bâtiment communal Absence de zone artisanale sur la commune
Orientations	

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Fréquentation touristique

Thonon Agglomération profite d'une situation géographique exceptionnelle. Lac et montagne tous proches offrent de multiples possibilités pour s'adonner à la pratique sportive tout aussi bien qu'aux activités de détente et de loisirs.
Côté lac, la pratique des activités aquatiques rythme la vie des communes du bord de lac. Le territoire est aussi tourné vers les Alpes qui, été comme hiver, offrent tout un univers de sports de glisse et de montagne. Les villes thermales de Thonon-les-Bains et d'Evian développent une offre complète autour du bien-être et de la détente. Enfin, la proximité avec les villes suisses de Genève et de Lausanne, accessibles par route ou par bateau, ouvre, en parallèle, la porte à une large palette d'activités culturelles.

Sur la commune de Sciez-sur-Léman, la fréquentation touristique est majoritaire entre Mai et fin Septembre, et moindre en hiver. Ceci s'explique par l'attrait du Lac Léman, le cadre paysager, les chemins de randonnée, le Domaine de Guidou *(voir page 63)*, les Aigles du Léman *(voir page 167)*…
Le Port de Sciez-sur-Léman propose également de nombreuses activités pour les touristes :

-des restaurants

-une plage *(voir page 76)*

-la Pratique plaisance : Le lac Léman offre une splendide possibilité de navigation que ce soit pour les amateurs de voile ou les plaisanciers possédant un bateau à moteur. Sur le pourtour du Lac, que ce soit en France comme en Suisse, de nombreux ports offrent des emplacements visiteurs. Une carte marine (en vente à la Capitainerie) rassemble tous les renseignements nécessaires à une bonne navigation. Vous trouverez aussi à la Capitainerie une documentation concernant la réglementation de la navigation sur le Lac Léman

-des initiations du bord ou en bateau, encadrées par des initiateurs bénévoles diplômés (Durée 2h)

-location de bateaux avec permis. Location de paddle, 4 bateaux Cap Camarra BR 150cv, Cap Wa 150cv avec couchette, bateau ponton, parker 150cv.

-…

D'autres activités sont possibles :

-deux parcours accrobranche sont proposés : un pour les jeunes dès 1.10 m et un pour les adultes et les jeunes dès 1.40m. Le parcours est situé au cœur du domaine de Coudrée et de ses chênes centenaires.
Au cœur du Domaine de Coudrée, entre Thonon les Bains et Douvaine, le Parcours Aventure de Sciez-sur-Léman invite à des sensations multiples du haut de ses chênes centenaires.
Cette expérience inédite permettra de découvrir la forêt sous un angle nouveau.
Une aire de piquenique est à disposition, permettant de se restaurer sur place.

-« Les Attelages Dulac » proposent différentes activités : promenade en attelage, initiation à la traction animale, découverte et approche du cheval de trait.

- Poney Club familial situé en bordure de foret. Idéal pour les promenades pour petits et grands. Ecole d'équitation, stages et pension poney et chevaux.
Les joies de l'équitation pratiquée de manière sécurisée grâce à des moniteurs, diplômés et agréés par la Fédération Française d'Equitation :

- Cours: débutants dès 5 ans, perfectionnement dressage, obstacle, cross, barrel race, attelage.
- Examens: préparation aux examens FFE et passage des galops 1 à 7.
- Stages: pendant les vacances scolaires des stages de différents niveaux sont organisés, avec passage de galop le dernier jour.
- Promenades: dès les beaux jours, certains cours se font en balade dans la campagne environnante. Pendant les vacances d'été, chaque soir, du lundi au vendredi, une balade au pas pour les débutants est suivie d'une balade aux trois allures pour les plus aguerris.
- Randonnées: Pendant les vacances d'été plusieurs randonnées sont organisées. Pendant 2 jours dans le Bas Chablais avec une nuit au camping. Chacun monte un poney ou un cheval qu'il connait et la balade se fait au pas tranquillement.
- Concours,
- Pension poneys et chevaux.

-location de vélo électrique pour découvrir tous les sentiers du territoire. Avec une autonomie de 50km, ces vélos accompagneront les pratiquants tout au long du séjour. Le casque et l'anti-vol sont fournis.
4 adresses pour retirer les vélos:
- Bureau de Sciez-sur-Léman, 513 avenue de Sciez-sur-Léman
- Bureau du Port de Sciez-sur-Léman, 650 route du Port (dès la fin juin)
- Bureau d'Yvoire, place de la Mairie.
- Bureau d'Excenevex (dès fin juin)

-dégustation de vin à la Cave médiévale du Château La Tour de Marignan : Ce site médiéval exceptionnel sera l'occasion d'une rencontre avec le cru Marignan, AOC vin de Savoie, en production biologique depuis plus de 30 ans. La famille Canelli-Suchet ouvre les portes de leur domaine du Château La Tour de Marignan et fera partager leur passion pour le vin, tout en dégustant des crus d'exception. La cave voutée du XI e siècle offre un lieu agréable pour la découverte et la dégustation des vins. Les propriétaires vous proposent une explication du vignoble, par le biais de leur vigne située à quelques mètres. Ce domaine est situé sur les bords du Léman. Une maison forte commande son vignoble qui fut monastique aux origines, avant d'être vendu dès l'époque de la Réforme lors de l'occupation du Chablais par les calvinistes suisses. L'exploitation est aujourd'hui conduite en agriculture biologique

Des espaces sont mis gratuitement à disposition des touristes et des randonneurs, notamment au Port, mise en place de tables de pique-nique, espace du Guidou..
De plus, des points d'eau gratuits et des WC publics sont présents sur la commune de Sciez-sur-Léman. Les WC publics sont au nombre de 4 : 1 à la Mairie, 1 aux « Aigles du Léman » et 2 au niveau de la plage).

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune de Sciez-sur-Léman dispose de nombreux hébergements touristiques :

-des gîtes privés, dont 5 référencés par l'Office de Tourisme
-une résidence de tourisme
-1 hôtel (Château de Coudrée)

-6 campings dont un camping à la ferme

-des aires de stationnement pour les camping-cars : au camping la Renouillère et sur un autre camping, au niveau du Chemin de Songy Sud, Au Port de Sciez-sur-Léman (brise du Léman) et une dernière sur le Chemin des Hutins Vieux (LE CHATELET) (camping).

En revanche, aucune chambre d'hôtes n'est répertoriée à l'Office de Tourisme et aucun centre d'accueil pour colonies de vacances n'existe.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune de Sciez-sur-Léman possède divers labels touristiques :

-**Station Verte** avec ses 6700 lits touristiques : Station Verte est un label touristique créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige.

Une Station Verte est un territoire d'accueil au coeur des terroirs, reconnu au niveau national comme une Station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

Elle peut être située à la campagne, à la montagne, près des littoraux, outremer et offre les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature.

Être labellisé Station Verte c'est :

-partager une vision commune d'un tourisme à la fois authentique et respectueux des caractéristiques locales,

-développer des initiatives durables, en faveur d'une nature respectée et préservée,

-proposer une offre complète d'activités en lien avec un patrimoine naturel, culturel ou historique,

-s'engager dans un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire,

-valoriser les attraits naturels du territoire.

-**Famille Plus** : FAMILLE PLUS est un label national, né de la collaboration entre 3 associations de communes touristiques : l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques, L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne – Ski France, La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des villages de Neige.

Toute commune souhaitant obtenir le label FAMILLE PLUS doit auparavant être adhérente à l'une des trois associations.

Le label Famille Plus et les communes labellisées s'engagent auprès des familles et des enfants à tout faire pour leur assurer un accueil adapté et des vacances réussies !

6 engagements pour l'accueil des petits et grands :

-Un accueil personnalisé pour les familles

-Des animations adaptées pour tous les âges

-Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif

-Des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément

-Tous les commerces et services sous la main

-Des enfants choyés par nos professionnels

Le label Famille Plus est accordé pour une période de trois ans aux communes qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants.

Il est accordé sur dossier de candidature et un audit de contrôle permet de s'assurer que les critères sont bien respectés. Des contrôles intermédiaires et un travail régulier permet également une amélioration et une adaptation constante de l'accueil et de l'offre destinée aux familles.

Les professionnels d'hébergement, d'activités et de restauration s'engagent aux côtés des communes labellisées à mettre en place un accueil privilégié pour les familles.

Famille Plus s'engage sur :

-un accueil personnalisé ;

-des animations et des activités adaptées à tous les âges ;
-des tarifs malins ;
-une sensibilisation des professionnels aux attentes des enfants.

-**Commune Touristique** : Le développement du tourisme entraîne une responsabilité très lourde des collectivités. Ces dernières réalisent ou stimulent l'équipement, favorisent l'animation, organisent l'accueil et la promotion avec les agents économiques professionnels, mais surtout, elles sont le fédérateur des initiatives et le véritable point d'appui de l'économie partenariale… Les communes touristiques estiment dans ces conditions, qu'il y a nécessité aujourd'hui de reconnaître publiquement leur identité.

Peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :

-Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination. L'office de tourisme doit être classé selon les dispositions du décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et de l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme.

-Organisent, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif. Les animations sont celles organisées sur le territoire de la commune pendant les périodes touristiques. La première caractéristique de ces animations est leur inscription dans le temps. Le service instructeur doit donc veiller que l'offre proposée par la commune soit reconductible d'une année sur l'autre. Les animations décrites dans le dossier de demande recouvrent notamment les domaines artistique, sportif, culturel ou gastronomique, sans que cette liste soit exhaustive. Il appartient au service instructeur de vérifier l'effectivité des animations ou événements proposés. Par ailleurs, l'article R.133-32 du code du tourisme précise que ces animations doivent être compatibles avec le statut des sites ou des espaces protégés.

-Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33 du code du tourisme. ». Le pourcentage minimum exigé de capacité d'hébergement est obtenu en effectuant le rapport de la capacité d'hébergement d'une population non permanente sur la population municipale de la commune.

Elles bénéficient de cette dénomination par arrêté préfectoral pris pour 5 ans. Les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme conservent la dénomination « commune touristique » pendant toute la durée de leur classement.

Seules les communes touristiques ayant structuré une offre touristique d'excellence peuvent être érigées en stations classées de tourisme.

-**Pavillon Bleu** pour le Port de Sciez-sur-Léman : Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Aujourd'hui présent dans 46 pays sur tous les continents, le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable.

Le Pavillon Bleu participe activement à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Pour le Pavillon Bleu, qui contribue déjà fortement aux ODD 6 et 14 dédies à « l'Eau propre et assainissement » et la « Vie aquatique », l'enjeu sera donc d'intégrer encore davantage des « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » (ODD 13) et à la « Consommation et production responsables » (ODD 12) ou les enjeux relatifs à « la Vie terrestre » (ODD 15). Dans ce cadre, les engagements du Pavillon Bleu sont forts et le label s'attache désormais à sensibiliser encore plus aux risques

qu'engendre la pollution plastique pour les écosystèmes et aussi plus largement au respect de la biodiversité. Ces deux grandes thématiques guideront le label Pavillon Bleu pour toute l'année 2020 et celles à venir. Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur une commune ou un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.
Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Tout comme les communes, les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu.
Un projet de labellisation de la Plage de Sciez-sur-Léman est également en cours.

Le Musée de Préhistoire et Géologie J. Hallemans est labellisé **« Démarche Géoparc du Chablais ».**

Un Géoparc mondial UNESCO est une zone géographique unifiée, dont les sites et paysages présentent un intérêt géologique d'importance internationale. Ces territoires sont gérés globalement selon un concept de protection, d'éducation et de développement durable.

L'UNESCO a créé en novembre 2015 le label « Géoparc mondial UNESCO », qui s'inscrit dans son Programme International pour les Géosciences et les Géoparcs (PIGG). Ce programme a pour objectif d'étudier et de prôner les liens entre l'héritage géologique d'un territoire et ses patrimoines naturels, culturels et immatériels. Sur ces territoires, histoire de l'Homme et histoire de la Terre sont intimement liées. En conséquence, les Géoparcs ont pour objectifs d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre cet héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine, qu'ils soient naturels, culturels ou immatériels.
Les territoires labellisés Géoparc mondial UNESCO doivent dénombrer un nombre de sites géologiques d'importance majeure, d'un point de vue scientifique, ou éducatif, ou du fait de leur rareté. Et cet intérêt peut aussi être archéologique, écologique, historique ou culturel.

L'objectif des Géoparcs mondiaux UNESCO est de reconnecter les Hommes à la Terre. Pour cela, ils mettent en avant 4,6 milliards d'années d'histoire géologique qui ont façonné, et qui façonnent encore tous les aspects de la vie des habitants d'un territoire. La prise de conscience par les populations locales de la nécessité de préserver la Terre pour les générations futures est aussi un des objectifs des Géoparcs.
Les missions des Géoparcs mondiaux UNESCO :

- Identification, protection et préservation des patrimoines

Il s'agit de connaitre parfaitement l'ensemble des géopatrimoines du territoire afin de pouvoir les préserver. Effectivement, les formations géologiques sont les fondements de tous les écosystèmes et de l'interaction humaine avec tous les paysages.

- Education, information et sensibilisation

Les Géoparcs ont pour objectif de sensibiliser les populations aux liens entre l'héritage géologique et tous les autres aspects du patrimoine : naturel, culturel ou immatériel.

- Géotourisme

Les Géoparcs sont parties prenantes dans la politique de développement économique local et durable de leur territoire. Ainsi, ils œuvrent à la promotion d'un tourisme responsable.

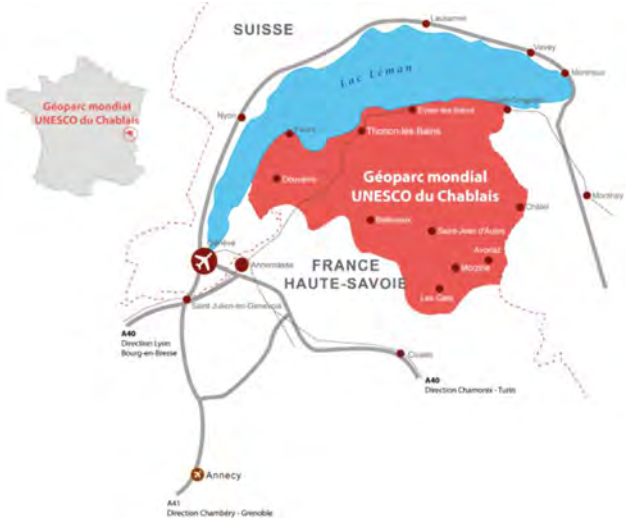
- Coopération

Le travail en réseau est au cœur des missions des Géoparcs. Et cette coopération se décline de l'échelle locale à l'échelle internationale.

- Développement durable

Chaque territoire porteur du label Géoparc mondial UNESCO est inscrit dans une démarche de développement durable en faveur des populations locales.

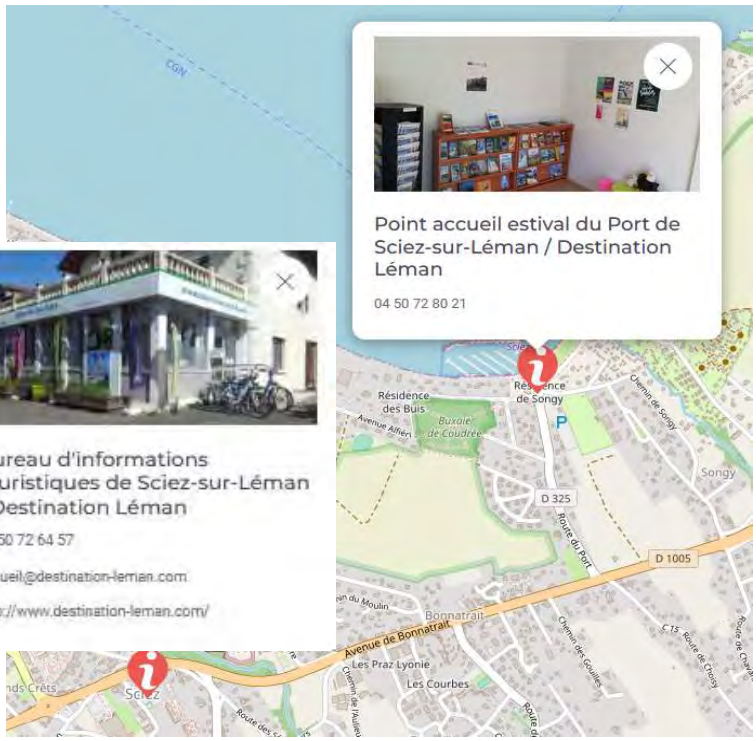
Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais se situe en Haute-Savoie, entre le Léman et le Mont-Blanc. Il s'étend sur 62 communes et couvre près de 900 km² pour 140 000 habitants.



Source : https://www.geoparc-chablais.com/

Cet espace naturel remarquable imprègne la culture et la vie de ses habitants et de ses nombreux visiteurs. Le bâti traditionnel, l'usage de la montagne, la vie en alpage, les contes et légendes, les richesses naturelles que sont les Eaux Minérales de Thonon et d'Evian, sont autant de témoins de ces liens forts entre l'homme et la nature.
L'héritage géologique du Géoparc du Chablais est à explorer au travers de deux thèmes principaux : l'histoire de la formation des Alpes et les glaciations quaternaires.
Aujourd'hui le Géoparc du Chablais est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), autour duquel s'articule les instances politiques décisionnelles et techniques. Mais le Géoparc ne s'arrête pas aux frontières du Chablais, il collabore et coopère de façon étroite avec un réseau national, européen, mondial. Ses actions sont nombreuses et mettent en valeur auprès d'un public varié (habitants, scolaires, touristes, étudiants, chercheurs …) les richesses des nombreux patrimoines du Chablais.

La commune de Sciez-sur-Léman dispose un Office de Tourisme Intercommunal, ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. En Juillet et Août, il est ouvert du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
En juillet & août, des bureaux d'informations touristiques saisonniers sont également ouverts, notamment au Port de Plaisance de Sciez-sur-Léman.



Source : https://www.geoparc-chablais.com/

Divers supports publicitaires existent afin de valoriser la commune :
-clip vidéo sur la commune
-cartes postales disponibles à l'Office de Tourisme et au bureau de Tabac
-sponsoring d'un navigateur, d'un handi voile
-mise du logo de la commune sur toutes les affiches annonçant les manifestations.

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

De très nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique sont organisées sur la commune de Sciez-sur-Léman.

Un marché alimentaire avec producteurs locaux a lieu tous les samedis matins, sur l'esplanade Alexandre NEPLAZ face à la Mairie.



Source : https://www.youtube.com/

Une foire exposition se déroule sur 3 jours pendant la Pentecôte. La dernière édition s'est tenue en 2019 : Plus de 14 000 m² d'exposition dont 4 000 m² couverts - 200 exposants dans les domaines des Métiers du bâtiment, immobilier, des voitures, bateaux, caravaning, de la TV, hi-fi, informatique, télécommunications, des vins et produits régionaux, du prêt à porter, accessoires de mode, de l'Habitat, aménagement et ameublement, des loisirs, sport, détente, jardin, de l'Artisanat, décoration. 30 000 visiteurs fréquent cette manifestation.



Les Flâneries du Port : Tous les jeudis soirs de l'été, un marché d'artisans, créateurs et producteurs locaux, regroupant une quinzaine d'acteurs est mis en œuvre afin que ces derniers puissent mettre en avant leurs savoir-faire et les produits du terroir. Parmi eux, les stands de forgerons, de cirier, de créateur floral, de cosmétique bio, de scrapbooking, de laines et d'articles tricotés, de viticulteurs, de producteurs de fromages, de pêcheur et de traiteur Les flâneries du Port sont suivies de concert dès 21h.



Source : https://ville-sciez.fr/



Source : https://www.youtube.com/

De nombreuses fêtes sont également organisées comme la Fête de la musique, le feu d'artifice du 14 juillet, la fête du sauvetage du lac (concours de rames) avec feu d'artifice, la fête des vieux gréments, Régate en voile (l'X de Sciez-sur-Léman), Saint Maurice en septembre, la fête des sapins avec broyage, la fête du Foyer …


Fête de la musique


Fête du sauvetage


Fête des vieux gréments


Saint Maurice


Régate en voiles


FÊTE DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ
SAMEDI 15 JUIN 2019
AU PORT DE SCIEZ DÈS 17H
TOURNOI DE MOLKI ET PETANQUE 17H
SUR INSCRIPTION AU FOYER ET SUR PLACE (2€)
CONCERT FEEL INC 20H
DÉCOUVREZ LES ACTIVITÉS DU FOYER ET VENEZ VOUS INSCRIRE !
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
Accès libre
FOYER CULTUREL DE SCIEZ
Renseignements : 04 50 72 70 47
www.foyerculturel-sciez.fr - contact@foyerculturel-sciez.fr


Fête des Sapins
Samedi 11 janvier 2020 à partir de 17h
Espace Pierre Chapuis (Théâtre du Guidou)
Apportez vos sapins!
Concours de soupe
Animation musicale
Bar à vin et jus chaud
Marché des producteurs
Dégustation de Galettes


Concours de Soupe
Samedi 11 janvier 2020 à partir de 17h
Espace Pierre Chapuis (Théâtre du Guidou)
Venez défier les gagnants 2019
Comment participer ?
Inscription gratuite auprès du Foyer Culturel de Sciez jusqu'au vendredi 10 janvier 2020, 14h
avec votre soupe originale & gourmande à l'occasion de la Fête des Sapins !
Transmettez-nous votre recette de soupe salée ou sucrée,
Préparez-la dans une cocotte (amenez votre louche),
Apportez-la bien chaude le 11 janvier dès 16h30 & tentez de gagner un fantastique lot !

Des vides greniers et des brocantes ont lieu toute l'année. Elles sont au nombre 6.

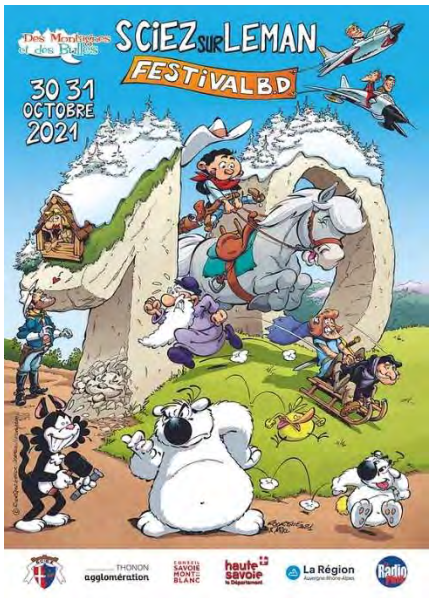
Un Marché de Noël est organisé, avec la création d'un village de Noël à l'initiative de l'association Léman Horizon Madagascar. Il est à noter que la municipalité a apporté un important soutien pour la tenue de cette manifestation.



Source : https://www.ledauphine.com/

Des festivals et des concerts ont lieu :

-festival Bande Dessinée « Des Montagnes et des Bulles » : la prochaine édition aura lieu en octobre 2021 (Dédicaces des auteurs, Vente de BD neuves, Foire à la BD d'occasion, Vente d'affiches et d'ex-libris dédicacés, Expositions, Restauration sur place..).



Infos Pratiques

- Entrée libre
- Ouvert de 10h - 18h
- Petite restauration sous chapiteau.
- Dédicaces des auteurs sur présentation d'un bon-dédicace obtenu lors d'un achat auprès du libraire, ou de la boutique du festival.
- Certains auteurs ne dédicacent que par le biais d'un tirage au sort. Informations sur ce même site ou sur la page facebook du festival.
- Pour le bon déroulement du festival, veuillez prendre connaissance de la charte des dédicaces de l' ADABD.

Source : https://www.desmontagnesetdesbulles.com/

-Rock à la base : petit Festival Rock local organisé chaque année à la base nautique de Sciez-sur-Léman... au profit de la section handisport, la voile pour tous.



Source : https://www.facebook.com/groups/



Source : https://www.destination-leman.com/

-le Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman et ses danseuses organise un Spectacle de Danse



Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

-concert orchestre des pays de Savoie :



Source : https://www.foyerculturel-sciez.fr/

Des pièces de théâtre avec Chemins de Traverse » sont mises en œuvre.



Les Chemins de Traverse sont organisés par la Maison des Arts du Léman avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie, de la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération, des Communautés de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance et du Haut-Chablais et de la commune de Publier, ainsi que la société ATMB.
Voilà désormais plus de quinze ans que la Maison des Arts du Léman essaime des spectacles sur l'ensemble du Chablais et de ses communes, partant à la rencontre des publics. De Veigy à Saint-Gingolph, de Margencel à Châtel, de Publier à Morzine, ce sont, cette saison, pas moins de 35 communes du territoire qui accueillent un spectacle de la programmation. Théâtre, chanson, cirque, sur le temps scolaire ou en soirée, pour un public familial, jeune et adulte, les propositions ne manquent pas pour que chacun passe un beau moment de découverte et de convivialité, tout près de chez vous ou un peu plus loin…

Source : https://mal-thonon.org/

Un théâtre par mois est organisé par Cinétoile.

Des expositions ont lieu dans les salles de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, avec différents acteurs.

Aucun Marché de Pays où achat de produits locaux et dégustation sur place n'existe sur la commune.

Points forts	-Fréquentation touristique: - Principalement entre mai et fin septembre - Espace mis gratuitement à disposition des touristes et des randonneurs - Points d'eau gratuits et WC publics -Hébergements et services payant pour les touristes: -Qualité de la politique d'accueil touristique : - Labels : Station Verte (6700 lits touristiques), Famille Plus, Commune Touristique, Pavillon Bleu pour le Port - Labellisation « Démarche Géoparc du Chablais » pour le Musée de la Préhistoire et de la Géologie - Office de Tourisme intercommunal ; bureau d'informations à Sciez-sur-Léman et antenne touristique de Sciez-sur-Léman durant toute la période estivale au Port de Sciez-sur-Léman - -supports publicitaires valorisant la commune -Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique:
Points faibles	-Hébergements et services payant pour les touristes: - Absence de chambre d'hôtes - Pas de centre d'accueil pour colonies de vacances -Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique : absence de Marché de Pays (où achat de produits locaux et dégustation sur place)
Orientations	

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

La collectivité n'intègre pas systématiquement des critères environnementaux et sociaux dans les travaux et les marchés.

5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien utilisés par la collectivité sont labellisés NF.

La brochure trimestrielle « Sciez-sur-Léman en un clin d'Oeil » est éditée sur du papier PEFC. De plus, l'imprimeur éditant ce document a la qualification Imprim'Vert.
Il serait intéressant de faire mettre le logo « Imprim'vert » par l'imprimeur sur la brochure « Sciez en un clin d'Oeil ».

En revanche, les enveloppes et les feuilles de papier en ramettes ne possèdent pas de label Ecolabel, PEFC, NF ou FSC.

Les produits utilisés pour la confection des repas de la cantine scolaire sont issus de circuits courts et de producteurs locaux.
Aucun produit Bio n'est cependant utilisé.

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

Une démarche « Zéro Phyto » est en place sur une partie de la commune de Sciez-sur-Léman. En effet, ces produits restent encore employés au niveau du cimetière, notamment au niveau des inter-tombes. Il serait donc intéressant de réfléchir à la mise en place de plantes couvre sol à ces endroits.

La collectivité a signé la charte d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et nos villages » avec la FREDON :

L'objectif de cette démarche est de bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé pour l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et de bénéficier d'un soutien à la communication auprès des usagers.
La signature de cette charte implique :

- -à la mise en place d'un plan de désherbage (effectif sur la commune de Sciez-sur-Léman)
- -à un audit des pratiques
- -à une visite de terrain et à une expertise technique.

De plus, du matériel alternatif a été acheté par la collectivité commune un désherbeur thermique.

Les actes administratifs sont dématérialisés tout comme les convocations des élus aux conseils municipaux, qui se font par mail.
La municipalité réfléchit pour équiper les élus de tablettes afin de diminuer les impressions des documents de travail.

A la Mairie, les feuilles sont utilisées recto-verso afin de limiter leur consommation.

De groupements de commande sont en place :
-pour l'achat des fournitures pour la Mairie et les écoles
-pour l'électricité et le gaz, avec le SYANE 74
-pour la vidéoprotection avec Thonon Agglomération
-pour le schéma de desserte des forêts communales avec 5 ou 6 communes
-pour la fibre avec Thonon Agglomération...

Au sein de la municipalité, des verres en verre sont utilisés puis ils sont lavés à la cantine du Foyer Culturel. De même, la majorité des associations utilisent des gobelets recyclables lors de leurs manifestations.

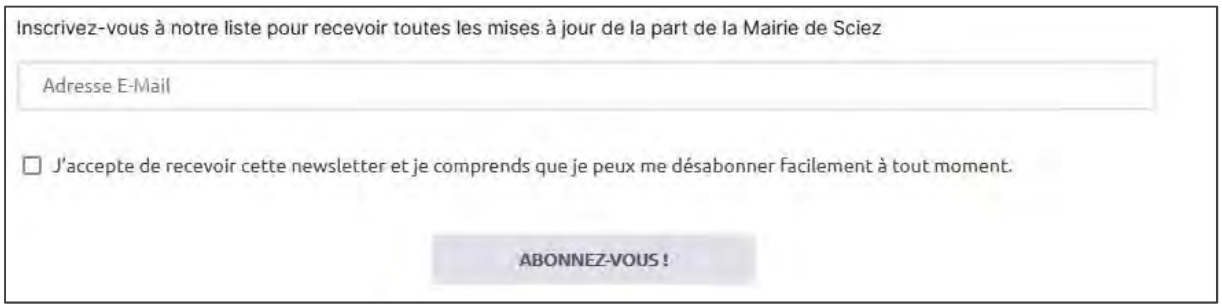
Un contrat de prestation de services existe pour l'arrosage, le nettoyage des PAV et le désherbage, en utilisant un cheval. Ce service étant onéreux, la municipalité projette de revoir le contrat.
Dans le même esprit, l'entretien des espaces verts communaux pourrait être effectué par des animaux.

5.6.3.2. Envers les citoyens

Une sensibilisation de la population au « zéro phyto » a été effectuée par la municipalité par l'intermédiaire du bulletin municipal, du site internet et de panneaux disposés au niveau du cimetière.

En revanche, la collectivité ne participe pas à la Semaine Européenne du développement Durable.

La population de Sciez-sur-Léman a la possibilité de s'inscrire sur le site internet de la commune pour demander la newsletter :



Source : https://ville-sciez.fr/

Points forts	-Achats de produits certifiés: ▪ Produits d'entretien labellisés NF ▪ Brochure trimestrielle « Sciez en un clin d'Oeil » éditée sur du papier PEFC ; impression chez un imprimeur ayant la qualification Imprim'vert ▪ Utilisation de produits issus de circuits courts et des producteurs locaux pour la confection des repas de la cantine scolaire -Démarche éco-responsable de la collectivité : ▪ En interne : ✓ Démarche « zéro phyto » sur une partie de la commune ; signature de la Charte d'entretien des espaces publics avec la Fredon ; mise en place d'un plan de désherbage, achat de désherbeur thermique ; ✓ Dématérialisation des actes administratifs ; convocation des élus aux conseils municipaux par mail ✓ Groupements de commandes

	✓ Au niveau de la municipalité, utilisation de verres en verre, puis lavage à la cantine du foyer ; beaucoup de gobelets recyclables utilisés par les associations ✓ Utilisation du recto-verso des feuilles à la Mairie ✓ Contrat de prestation de services pour de l'arrosage, du nettoyage de PAV, et du désherbage à cheval (mais très cher) - Envers les citoyens : ✓ Sensibilisation de la population au zéro phyto (bulletin municipal, site internet, panneaux au cimetière) ✓ Possibilité pour les habitants de s'inscrire sur le site internet de la commune pour demander la newsletter
Points faibles	-Pas d'introduction systématique de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et les marchés -Achats de produits certifiés : pas de label Ecolabel, NF, PEFC ou FSC pour les enveloppes et les feuilles de papier en ramettes -Démarche éco-responsable de la collectivité : - En interne : utilisation des produits phytopharmaceutiques au cimetière, au niveau des inter tombes - Envers les citoyens : pas de participation à la Semaine Européenne du Développement Durable
Orientations	-Penser à faire mettre le logo « Imprim'vert » par l'imprimeur sur la brochure « Sciez en un clin d'Oeil » -Réfléchir à la plantation de plantes couvre sol pour les inter tombes au niveau du cimetière -Réflexion pour équiper les élus de tablettes -Projet de revoir le contrat de prestation de services pour les actions effectuées à cheval -Réfléchir à l'entretien des espaces verts par des animaux

Plan d'actions 2022 -2025

Axes stratégiques et Chronologie des actions

SCIEZ SUR LEMAN
Ma ville, active par nature

AGENDA 2030

Plan & Fiches d'Actions

SCIEZ SUR LEMAN
ville-sciez.fr
VILLAGE

AXE 1 : ECONOMIE DURABLE ET TOURISME

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1: Développer les infrastructures et réseaux numériques		
ACTIONS		
1- Développer les réseaux HD (fibre optique)	2024	193
2- Renforcer les liens avec les partenaires locaux	2022	195
Objectif global 2: Favoriser le développement économique		
ACTIONS		
3- Etudes de faisabilité pour développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat	2025	197
4- Requalifier l'ancien moulin du Guidou en écomusée - auberge communale	2025	199
5- Implanter un magasin de producteurs locaux	2025	201
6- Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs en culture biologique	2024	203
7- Utiliser du bois certifié dans les activités communales	2022	205
8- Favoriser le développement d'une offre d'hébergement variée	2024	207
9- Encourager l'émergence d'activités commerciales ou de services dans les RDC de la commune	2025	209
10- Encourager la création d'un commerce spécialisé dans les cycles	2025	211
11- Création d'une maison de santé ou maison médicale	2025	213
12- Créer de nouveaux services à destination des plaisanciers	2024	215
Objectif global 3: Favoriser un tourisme vert et culturel		
ACTIONS		
13- Mettre en valeur le patrimoine communal	2023	217
14- Labellisation de la plage "Pavillon bleu"	2021	219
15- Inscrire la commune au concours 'Villes et Villages fleuris" afin d'obtenir la 1ère fleur	2021	221
Objectif global 4: Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap		
ACTIONS		
16- Finaliser la mise en œuvre des prescriptions Ad'Ap et PAVE	2025	224
17- Organiser une compétition mondiale de handi sport	2024	227
18- Installer un WC PMR aux Aigles du Léman	2023	229
19- Assurer un nombre suffisant de place de parking pour personne handicapée à chaque point d'intérêt	2023	231
20- Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap	2025	233

Objectif global 5: Animer les espaces naturels		
ACTIONS		
21- Créer un rucher communal pédagogique	2022	235
22- Créer un schéma de desserte forestière	2024	238
23- Créer un arboretum à Songy	2022	240
Objectif global 6: Promouvoir la culture		
ACTIONS		
24- Promouvoir l'orgue Khun	2022	243
25- Demander le classement MH/Chapelle Chavannex	2022	246
26- Créer un festival culturel "Les Eclectiks"	2022	248

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 7: Protéger le patrimoine naturel		
ACTIONS		
27- Encourager les pratiques zéro phyto	2021	250
28- Renforcer la sensibilisation au respect des milieux naturels	2021	253
29- Participer à la sauvegarde du Pygargue à queue blanche	2022	256
30- Développer des corridors biologiques	2025	259
31- Faciliter la création d'espaces naturels protégés	2021	261
32- Renaturaliser la roselière à la sortie du Vion	2022	263
33- Restauration des Rives du Léman	2025	265
34- Finaliser le sentier de marchepied	2025	267
Objectif global 8: Améliorer la gestion des déchets		
ACTIONS		
35- Trier et collecter les déchets dans les services municipaux	2021	269
36- Combattre les dépôts sauvages	2022	272
37- Installer des composteurs collectifs	2023	274
38- Installer des poubelles de tri	2023	276
39- Finaliser et optimiser la collecte des OM en PAV	2024	278
40- Mettre en place une borne textile	2023	280
41- Inciter à la valorisation des déchets verts	2022	282
42- Valorisation des déchets spécifiques	2023	284

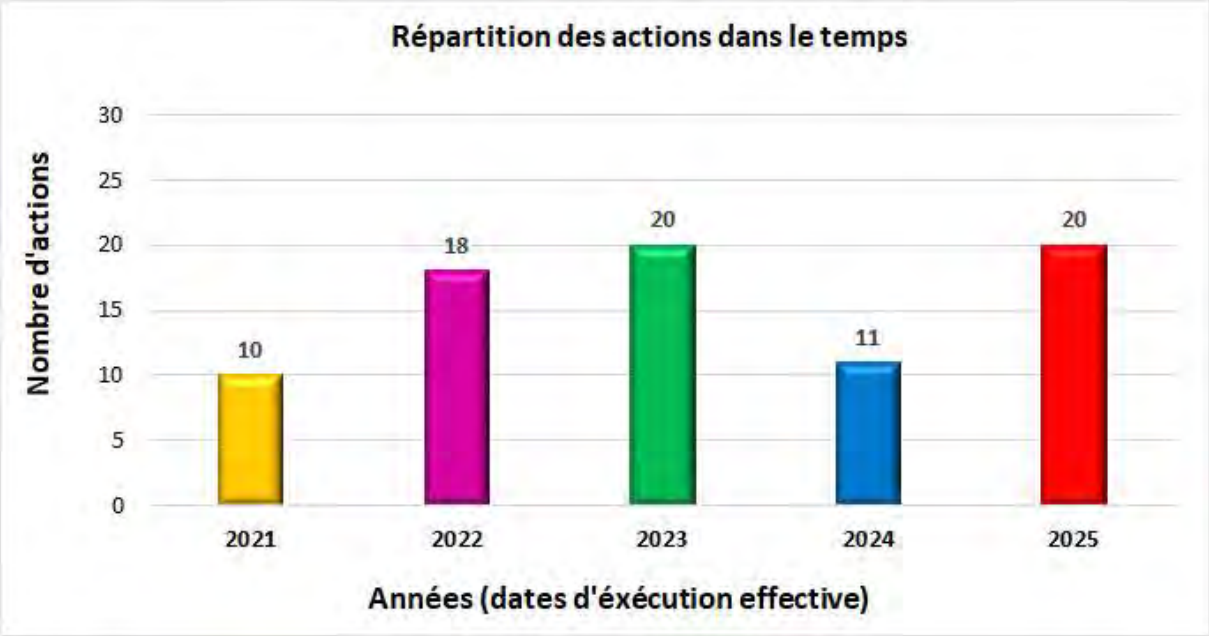
43- Sensibiliser les scolaires à la gestion des déchets	2022	286
44- Equiper les élus du conseil municipal de tablettes	2024	288
45- Utiliser des supports de communications durables	2023	290
Objectif global 9: Optimiser la gestion des ressources		
ACTIONS		
46- Installer des récupérateurs d'eau	2024	292
47- Maîtriser les éclairages publics	2025	294
48- Sensibiliser la population aux économies d'énergie	2021	296
49- Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales	2023	299
50- Informer sur la qualité de l'air (ATMO)	2022	301

AXE 3 : FACILITER LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE DOUCE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 10: Développer la mobilité douce		
ACTIONS		
51- Créer des pistes cyclables et piétonnes	2025	303
52- Créer un réseau d'information et de sensibilisation pour le covoiturage	2023	305
53- Equiper les services municipaux de véhicules électriques	2023	307
54- Utiliser les prestations hippomobiles	2022	309
55- Entretenir les espaces verts avec des animaux - Utiliser l'éco pâturage	2023	311
56- Mettre en place des radars pédagogiques	2021	313
57- Mettre la voirie en sécurité	2025	317
Objectif global 11: Optimiser les déplacements		
ACTIONS		
58- Développer les transports collectifs transfrontaliers	2025	319
59- Développer la fréquence des bus	2024	321
60- Favoriser l'émergence d'une autoroute pour désenclaver le territoire et limiter la circulation urbaine	2025	323
61- Créer des sentiers pédestres et équestres	2025	325
62- Améliorer et embellir la traversée de Bonnatrait	2025	327

AXE 4 : CADRE DE VIE ET SOLIDARITE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 12 : Faciliter les relations intergénérationnelles		
ACTIONS		
63- Participer à l'évènement "la semaine bleue"	2021	329
64- Créer un espace vert et espace de jeux intergénérationnel	2024	332
65- Installer des bancs dans tous les hameaux	2023	334
Objectif global 13 : Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)		
ACTIONS		
66- Renforcer la communication et l'information	2023	336
67- Rencontrer les personnes vulnérables	2023	338
68- Créer un groupe d'entraide bénévole	2023	340
Objectif global 14 : Impliquer les habitants dans la vie communale		
ACTIONS		
69- Intégrer le conseil municipal jeune dans la démarche Agenda 2030	2022	342
70- Créer un comité des fêtes	2021	344
71- Créer des comités de quartiers	2022	347
72- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants	2023	349
Objectif global 15 : Faciliter l'accès au logement		
ACTIONS		
73- Créer un foyer pour les jeunes travailleurs	2025	351
74- Créer un foyer urgence et précarité	2025	353
75- Sensibilisation des propriétaires de logements vacants afin de rendre ces derniers disponibles à la location	2023	355
Objectif global 16 : Soutenir l'accès au sport et à la culture		
ACTIONS		
76- Construire une école de musique	2023	357
77- Construire un gymnase + tennis couverts	2022	359
78- Créer un Pass Sport / Culture	2023	361
79- Mutualisation des salles pour les associations	2022	363


Répartition des actions dans le temps
Nombre d'actions
30
25
20
15
10
5
0
10
18
20
11
20
2021
2022
2023
2024
2025
Années (dates d'éxécution effective)

Programme d'actions

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :



PLAN D'ACTION AGENDA 2030

AXE 1 : ECONOMIE DURABLE ET TOURISME

Objectif Global N°1 : Développer les infrastructures et réseaux numériques

N°	*Nom fiche action*
1	Développer les reseaux HD (fibre optique)
2	Renforcer les liens avec les partenaires locaux

Objectif Global N°2 : Favoriser le développement économique

3	Etudes de faisabilité pour développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat
4	Requalifer l'ancien moulin du Guidou en écomusée - auberge communale
5	Implanter un magasin de producteurs locaux
6	Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs en culture biologique
7	Utiliser du bois certifié dans les activités communales
8	Favoriser le développement d'une offre d'hébergement variée
9	Encourager l'émergence d'activités commerciales ou de services dans les RDC de la commune
10	Encourager la création d'un commerce spécialisé dans les cycles
11	Création d'une maison de santé ou maison médicale
12	Créer de nouveaux services à destination des plaisanciers

Objectif Global N°3 : Favoriser un tourisme vert et culturel

13	Mettre en valeur le patrimoine communal
14	Labellisation de la plage "Pavillon bleu"
15	Inscrire la commune au concours "Villes et Villages fleuris" afin d'obtenir la 1ère fleur.

Objectif Global N°4 : Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

16	Finaliser la mise en œuvre des prescriptions Ad'Ap et PAVE
17	Organiser une compétition mondiale de handi sport
18	Installer un WC PMR aux Aigles du Léman
19	Assurer un nombre suffisant de place de parking pour personne handicapée à chaque point d'intérêt
20	Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap

Objectif Global N°5 : Animer les espaces naturels

21	Créer un rucher communal pédagogique
22	Créer un schéma de desserte forestière
23	Créer un arboretum à Songy

Objectif Global N°6 : Promouvoir la culture

24	Promouvoir l'orgue Khun
25	Demander le classement MH/Chapelle Chavannex
26	Créer un festival culturel "Les Eclectiks"

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Objectif Global N°7 : Protéger le patrimoine naturel

27	Encourager les pratiques zéro phyto
28	Renforcer la sensibilisation au respect des milieux naturels
29	Participer à la sauvegarde du Pygargue à queue blanche
30	Développer des corridors biologiques
31	Faciliter la création d'espaces naturels protégés
32	Renaturaliser la roselière à la sortie du Vion
33	Restauration des Rives du Léman
34	Finaliser le sentier de marchepied

Objectif Global N°8 : Améliorer la gestion des déchets

35	Trier et collecter les déchets dans les services municipaux
36	Combattre les dépôts sauvages
37	Installer des composteurs collectifs
38	Installer des poubelles de tri
39	Finaliser et optimiser la collecte des OM en PAV
40	Mettre en place une borne textile
41	Inciter à la valorisation des déchets verts
42	Valorisation des déchets spécifiques
43	Sensibiliser les scolaires à la gestion des déchets
44	Equiper les élus du conseil municipal de tablettes
45	Utiliser des supports de communications durables

Objectif Global N°9 : Optimiser la gestion des ressources

46	Installer des récupérateurs d'eau
47	Maîtriser les éclairages publics
48	Sensibiliser la population aux économies d'énergie

49	Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales
50	Informer sur la qualité de l'air (ATMO)
AXE 3 : FACILITER LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE DOUCE	
Objectif Global N° 10 : Développer la mobilité douce	
51	Créer des pistes cyclables et piétonnes
52	Créer un réseau d'information et de sensibilisation pour le covoiturage
53	Equiper les services municipaux de véhicules électriques
54	Utiliser les prestations hippomobiles
55	Entretenir les espaces verts avec des animaux - Utiliser l'éco pâturage
56	Mettre en place des radars pédagogiques
57	Mettre la voirie et en securité
Objectif Global N°11 : Optimiser les déplacements	
58	Développer les transports collectifs transfrontaliers
59	Développer la fréquence des bus
60	Favoriser l'émergence d'une autoroute pour désenclaver le territoire et limiter la circulation urbaine
61	Créer des sentiers pédestres et équestres
62	Améliorer et embellir la travsersée de Bonnatrait
AXE 4 : CADRE DE VIE ET SOLIDARITE	
Objectif Global N°12 - Faciliter les relations intergénérationnelles	
63	Participer à l'évènement "la semaine bleue"
64	Créer un espace vert et espace de jeux intergénérationnel
65	Installer des bancs dans tous les hameaux
Objectif Global N°13 - Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)	
66	Renforcer la communication et l'information
67	Rencontrer les personnes vulnérables
68	Créer un groupe d'entraide bénévole
Objectif Global N°14- Impliquer les habitants dans la vie communale	
69	Intégrer le conseil municipal jeune dans la démarche Agenda 2030
70	Créer un comité des fêtes
71	Créer des comités de quartiers
72	Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif Global N°15- Faciliter l'accès au logement	
73	Créer un foyer pour les jeunes travailleurs
74	Créer un foyer urgence et précarité
75	Sensibilisation des propriétaires de logements vacants afin de rendre ces derniers disponibles à la location
Objectif Global N° 16 : Soutenir l'accès au sport et à la culture	
76	Construire une école de musique
77	Construire un gymnase + tennis couverts
78	Créer un Pass Sport / Culture
79	Mutualisation des salles pour les associations
CRITERES DISCRIMINANTS	
1	Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux et l'éclairage public
2	Diffusion de l'Etat des Risques et des Pollutions
3	Réaliser les diagnostics amiante des constructions communales
4	Réaliser les diagnostics plomb pour l'ensemble du parc immobilier communal construit avant 1949
5	Etablir des diagnostics plomb hydrique pour l'ensemble des écoles communales
6	Indiquer la non potabilité de l'eau au niveau du point d'eau du Port
7	Identifier les constructions irrégulières présentes sur les zones naturelles de la commune

ACTION 1	Développer les réseaux HD (fibre optique)	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 1	Développer les infrastructures et réseaux numériques

Contribution aux 17 ODD (*forte* et *modérée*)	Contribution aux 5 Finalités du DD (*forte* et *modérée*)	
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, l'accès à la fibre est effectif sur la moitié du territoire communal. La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public en fibre optique déployé par le SYANE. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder à la fibre optique 90% des entreprises d'ici 2020, et de couvrir 300 000 logements à l'horizon 2025. Le réseau public est porté par le SYANE, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat. Ce réseau est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public de 15 ans	

et s'inscrit dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui fixe les grandes orientations et objectifs pour l'aménagement numérique du département. Mettre en service internet « fibre » sur l'ensemble de la commune et « fibre pro » dans la zone industrielle et artisanale pour favoriser l'implantation des entreprises et permettre le travail à domicile (micro-entreprises, auto-entrepreneurs et télétravail des habitants).	Les moyens sont mis en œuvre par le SYANE à travers son plan de déploiement sur le territoire.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Maître d'œuvre : SYANE	COVAGE SYANE

Indicateur(s) de suivi	Taux de développement annuel de la fibre sur la commune de Sciez

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
	0€	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 2	Renforcer les liens avec les partenaires locaux et transfrontaliers	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 1	Développer les infrastructures et réseaux numériques

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en oeuvre
La commune de Sciez compte plus de 1 200 frontaliers et souhaite leur faciliter l'accès aux informations dont ils ont besoin. Mettre en place des rapports privilégiés avec les associations et structures locales telles que le groupement des frontaliers, groupement transfrontalier européen,	Réunions régulières avec les partenaires identifiés Participation des élus aux comités et aux réunions organisées par les partenaires dans le cadre de la coopération territoriale et transfrontalière

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Associations de Frontaliers Grand Genève

Indicateur(s) de suivi	Taux de participation des représentants de la commune aux réunions externes

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 3	Etudes de faisabilité afin de développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (*forte* et *modérée*)	Contribution aux 5 Finalités du DD (*forte* et *modérée*)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, la collectivité met uniquement des bâtiments communaux à disposition, des « Aigles du Léman ». Aucun terrain communal n'est mis à disposition pour accueillir d'autres PME/entreprises. Créer une zone industrielle et artisanale pour favoriser l'implantation d'entreprises et créer des emplois locaux générant des retombées économiques indirectes locales Idéalement « neutre en énergie ou à énergie positive » : chaufferie collective, panneau PV, géothermie ? Ou selon les activités, récupération des énergies perdues	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une zone industrielle et artisanale répondant à l'objectif « énergie positive ». Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'entreprise sur le territoire communal avec un axe particulier sur l'opportunité que cette dernière soit destinée aux entreprises du numérique. Voir futur PLUI-HD Communiquer sur la création de ces deux services.

Créer un bâtiment « pépinière d'entreprise » (orienté numérique ?) pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et aider les jeunes créateurs locaux.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	Commune de Sciez Région Auvergne Rhône Alpes

Indicateur(s) de suivi	Résultat des études de faisabilité

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	0€	Région Auvergne Rhône Alpes (à définir)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 4	Requalifier l'ancien moulin du Guidou en un écomusée – auberge communale	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Un ancien moulin est présent sur la commune et mérite d'être valorisé. Transformer l'ancien moulin de Guidou soit en écomusée et magasin de producteurs locaux (fruits, légumes, pêche, artisanat…) et de produits autour de la commune (souvenirs…) soit en auberge communale.	Etude de faisabilité avec 3 variantes pour la réfection de l'ancien Moulin du Guidou : - Variante Ecomusée - Variante Magasin de producteurs locaux - Variante Auberge Communale Création définitive des lieux et ouverture au public Communication à effectuer pour sa création

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Région Auvergne-Rhône-Alpes Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action Fréquentation des lieux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
150 000€	100 000€	Région Auvergne Rhône Alpes Département de la Haute Savoie Thonon Agglomération

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 5	Implanter un magasin de producteurs locaux	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez dispose de nombreux commerces sur son territoire. La collectivité souhaite toutefois développer cette offre notamment en été, où la fréquentation touristique est la plus importante. Implanter un magasin de production locale vers le port pendant l'été	Recherche d'un local au port pour l'implantation d'un magasin de producteurs locaux. Recherche d'une forme juridique adaptée en partenariat avec des producteurs pour qu'ils soient autonomes dans leur gestion. Communication sur la création de la boutique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Chambre de Commerces et d'Industrie Région Auvergne-Rhône-Alpes Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Ouverture de la boutique Fréquentation de cette dernière

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	40 000€	Région Auvergne Rhône Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 6	Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs en culture biologique	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, la commune de Sciez dispose d'un seul agriculteur bio sur son territoire. En parallèle, des terrains communaux sont loués à des agriculteurs. Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs en culture biologique sur des parcelles agricoles de la commune.	Aide financière et/ou fiscale pour les jeunes agriculteurs en installation.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Chambre d'Agriculture Chambre de Commerces et d'Industrie Région Auvergne-Rhône-Alpes Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Nombre de nouveaux agriculteurs sur la commune en culture biologique.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	30 000€	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 7	Utiliser du bois certifié dans les activités communales	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ■

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Jusqu'à présent, la collectivité n'a pas utilisé de bois certifié pour la construction ou la rénovation de bâtiments publics. Utiliser du bois certifié dans la construction et/ou la rénovation de bâtiments communaux.	Obligation de bois certifié dans tous les marchés publics émis par la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de marchés intégrant l'obligation de bois certifié et cubage.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 8	Favoriser le développement d'une offre d'hébergements variée	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez possède de nombreux hébergements touristiques. Toutefois, elle souhaite diversifiée cette offre pour tout type de budgets. Favoriser le développement d'une offre d'hébergement plus large : hôtel, gites... afin d'accueillir une clientèle plus diverse et notamment accès sur les familles, les jeunes, les séniors, les sportifs... aux budgets divers	Promotion de la destination Sciez-sur-Léman auprès des professionnels de l'hébergement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Région Auvergne-Rhône-Alpes OTI Destination Léman

Indicateur(s) de suivi	Nombres d'hébergements et de lits touristiques recenser sur la commune et typologie des créations.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	Département de la Haute-Savoie Etat Région Auvergne-Rhône-Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			X	

ACTION 9	Encourager l'émergence d'activités commerciales ou de services dans les rez-de-chaussée de la commune	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune possède de nombreux commerces et de nombreux services au public. Toutefois, certaines activités sont manquantes et demandent à être développées. Réserver les RDC des nouveaux bâtiments en centre-ville pour l'implantation de surfaces commerciales ou de professions tournées autour du bien-être, de la santé et de la vie en communauté.	Négociation avec l'ensemble des promoteurs porteurs de projets sur la commune pour que les rez-de-chaussée soient en partie destinés à du commerce avec possibilité de portage communal. Projets en cours : maison de santé, bar-restaurant, crèche.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Département de la Haute-Savoie Etat Région Auvergne-Rhône-Alpes Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Nombre de commerces et de services en rdc sur la commune.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 000€	300 000€	Département de la Haute-Savoie Etat Région Auvergne-Rhône-Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 10	Encourager la création d'un commerce spécialisé dans les cycles	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre du ScoT, la stratégie de mobilité a validé la mise en place d'un projet ambitieux permettant de développer de nouvelles solutions de mobilité dont le recours au vélo. Encourager l'implantation d'un magasin spécialisé dans le monde du vélo (avec location, ou prêt de vélos de seconde main).	Sollicitations des acteurs du monde du Vélo et revente d'un terrain/bâtiment communal si cela est nécessaire et possible. Ce magasin pourra être privé ou associatif mais devra proposer des séances de formation à la réparation ou des ateliers d'autoréparation pour les habitants mais aussi pour les touristes de passage sur la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association du milieu du vélo

Indicateur(s) de suivi	Réalisation effective du projet et nombre de vélos réparés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 11	Création d'une maison de santé ou d'une maison médicale	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez dispose de très nombreux services de santé sur son territoire et à proximité. Elle souhaite toutefois simplifier l'accès aux soins de ses habitants. Création, dans une zone de forte densité démographique, d'une maison médicale et paramédicale.	Négociations avec un promoteur privé en cours de réalisation d'un chantier d'envergure pour que la commune puisse devenir propriétaire d'une superficie d'environ 400m2 afin, d'ensuite, installer des professionnels de santé.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Promoteur Privé ARS de Haute-Savoie

Indicateur(s) de suivi	Réalisation définitive de la maison de santé

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000 000€	800 000€	ARS de Haute-Savoie Thonon Agglomération

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 12	Créer de nouveaux services à destination des plaisanciers	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 2	Favoriser le développement économique

Contribution aux 17 ODD (*forte* et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (*forte* et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez-sur-Léman possède un Port de plaisance entrepris dès 1975 et inauguré en 1980. Le lac Léman offre en effet, une splendide possibilité de navigation que ce soit pour les amateurs de voile ou les plaisanciers possédant un bateau à moteur. Sur le pourtour du Lac, que ce soit en France comme en Suisse, de nombreux ports offrent des emplacements visiteurs. Le port actuel compte 426 anneaux en gestion communale sur pontons ou bouées, 80% d'entre eux sont occupés par des plaisanciers abonnées à l'année. Le reste est dédié aux visiteurs, essentiellement composé de touristes locaux, hexagonaux ou étrangers.	

De nombreux services sont présents : 2 rampes de mise à l'eau, l'une payante dans l'enceinte du port et l'autre, gratuite, au bout de la plage, une grue de matage, une pompe à eaux usées (eaux grises /eaux noires), un parking remorque, une zone de tri sélectif.... Les pontons sont fermés et vidéos surveillés. La capitainerie est équipée de douches et WC. Le Port est accessible aux personnes à mobilité réduite.	
Afin d'augmenter les services proposés dans le port, mettre en place un moyen de sortie/remise à l'eau (type Sublift12T) et aire de carénage ou nettoyage de bateau durable dans le bassin du port, station de carénage à flot type Bigwash (clientèle locale et bateaux des ports voisins demandeurs)	Demande de devis pour l'installation d'un dispositif type Sublift et d'un dispositif type BigWash qui seront financés par le budget annexe du port.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des projets et nombre de services nouveaux créés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
200 000€	150 000€	50 000€ Département de la Haute-Savoie Etat Région Auvergne-Rhône-Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 13	Mettre en valeur le patrimoine communal	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser un tourisme vert et culturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez recense un immeuble classé aux Monuments Historiques : La pierre à cupules dite Pierre du Carreau. Du patrimoine rural non protégé est également recensé sur la commune : la Tour de Marignan, la Chapelle Notre Dame de Chavannex, l'Eglise consacrée à Saint-Maurice… De même, le petit patrimoine est très présent et très diversifié : oratoires, bassins, croix… Seul un panneau explicatif est implanté au niveau de la Maison de la Mémoire et de la citoyenneté et au niveau du « Poids Public ».	

Les autres monuments de la commune ne bénéficient pas de panneau expliquant leur histoire. Mettre en place des panneaux explicatifs sur le patrimoine communal avec intégration de QR codes, création d'un fascicule sur l'environnement.	Création des panneaux, installation et diffusion du guide auprès des hébergeurs et partenaires touristiques de la zone d'influence. Le patrimoine choisi sera la Chapelle, la fontaine couverte, la pierres à cupule, et d'autres à définir

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Office de Tourisme Association « Club du Patrimoine »

Indicateur(s) de suivi	Installation des panneaux et diffusion du fascicule.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	30 000€	Office de Tourisme Destination Léman Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 14	Labellisation de la plage « Pavillon bleu »	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser un tourisme vert et culturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le Port de Sciez-sur-Léman possède le label Pavillon Bleu, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Volonté de la commune d'obtenir le label Pavillon Bleu pour la plage.	Démarches actives pour que la commune soit labelisée Station Verte, Pavillon Bleu ou encore par exemple Pays d'Arts et d'Histoire, …

	Obtention de labels indiquant que la commune de Sciez, tant son terroir que sa zone lacustre, pratique un tourisme responsable tant au niveau de l'environnement que de la culture.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Obtention des labels et suivi effectif de ces derniers

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000€	30 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
x				

LE LABEL PAVILLON BLEU DÉCERNÉ AU PORT ET À LA PLAGE DE SCIEZ





Le personnel de la Capitainerie et les élus ont œuvré ensemble pour l'obtention de ce label Pavillon Bleu.

Créé en 1985, le pavillon bleu est l'un des labels les plus connus en France et à l'étranger puisqu'il valorise chaque année les communes qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable, dans le respect de l'environnement.

Si le Port de Sciez a été primé pour la 1ère fois en 2009 et a conservé ce label sans discontinuer depuis, c'est au tour de la plage de se voir décerner ce fameux pavillon, gage d'une bonne qualité des eaux de baignade, d'aménagements adaptés pour tous les publics et d'un accueil privilégié. C'est enfin le résultat d'un travail commun entre les services techniques, le personnel de la capitainerie et les élus.

Hissez-le haut !

ACTION 15	Inscrire la commune au concours de Villes et villages fleuris »	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser un tourisme vert et culturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, seul un concours des « bassins fleuris » est organisé sur la commune, dans chaque hameau. Volonté de la commune de candidater au label Villes et Villages Fleuris et d'obtenir la 1ère fleur.	Formation des agents communaux du service Environnement pour qu'ils pratiquent un fleurissement esthétique mais durable. Modification des espaces verts de la commune pour tendre vers plus de durabilité : alternance d'annuels, installation d'arbustes, limitation des plantations hors sol....

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Région Auvergne-Rhône-Alpes

Indicateur(s) de suivi	Obtention du label et application/suivi de ce dernier

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000€	10 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
x				

Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

REÇU LE
16 JUIN 2021

Monsieur Cyril DEMOLIS
Maire
Mairie
614 avenue de Sciez
74140 SCIEZ

Objet : Label Villes et Villages Fleuris

Clermont-Ferrand, le 14 juin 2021

Monsieur le Maire,

L'Association des Maires de Haute-Savoie a proposé la candidature de votre commune au Label 1 Fleur.
Le Jury régional des Villes et Villages Fleuris, mis en place par Auvergne – Rhône-Alpes Tourisme, effectuera une visite de votre commune le **mercredi 15 septembre 2021** - Point de rendez-vous : devant la Mairie à **14h45**.

Nous vous serions très obligées de bien vouloir accueillir et guider les membres du Jury régional pour leur faire pleinement apprécier les réalisations de votre commune en matière d'aménagement du cadre de vie et de fleurissement avec un circuit de **1h30**.
Dans cette perspective, nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner la fiche signalétique jointe **avant le 12 juillet prochain**.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'équipe Jury sera en nombre restreint de 3 à 4 personnes. Afin de suivre les recommandations sanitaires, nous vous demandons à ce que la visite se déroule au maximum en extérieur accompagnée d'une équipe réduite (a minima un élu et un technicien). En cas de nécessité, la visite pourra bien sûr être complétée en intérieur dans le respect des gestes barrières.

Nous vous invitons à préparer ce circuit avec votre service des espaces verts et à le commenter aux membres du Jury le jour venu. À cet effet, nous vous suggérons d'élaborer un dossier de présentation de votre commune traduisant la stratégie municipale dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris et les actions mises en œuvre. Vous pouvez télécharger sur le site professionnel d'Auvergne – Rhône-Alpes Tourisme (https://bit.ly/3vlclMI) une trame dont vous pouvez vous inspirer et adapter, à remettre au Jury le jour de son passage.

Le programme de visites étant très chargé, il serait souhaitable que l'élu et le technicien des espaces verts qui accompagneront le Jury régional dans leur expertise, soient bien présents en mairie à l'heure indiquée pour la visite. Toutefois, et par avance, nous vous demandons de bien vouloir excuser les éventuels décalages d'horaires dus à des situations imprévues.
Madame Murielle PIECZANOWSKY (m.pieczanowsky@auvergnerhonealpes-tourisme.com, 06.24.38.53.14) est à votre disposition pour vous apporter toutes précisions souhaitées sur cette visite.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Florence DUBESSY Florence DUVAND

Vice-Présidentes
du Jury régional des Villes et Villages Fleuris

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

SITE DE CLERMONT-FERRAND
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49

N° SIREN 824 433
TVA intracommunautaire
FR72 824 433 866

ACTION 16	Finaliser la mise en œuvre des prescription Ad'Ap et PAVE	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 4	Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap) a été élaboré par la collectivité, sur une période de 6 ans ; aucune dérogation n'a été demandée. Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a également été réalisé en 2009. L'objectif est de faire de Sciez une Ville 100% adaptée au handicap (pas uniquement physique mais aussi auditif et visuel).	Pour cela, il est prévu de : - Développer des accès handicapés dans tous les bâtiments publics et tous les établissements recevant du public dont l'offre d'hébergement locale.

	- Créer des outils d'information adaptés aux personnes malentendantes et malvoyantes - Inciter à la création de logements adaptés aux PMR. Etudes des éléments de voiries à adapter pour les rendre praticables aux PMR effectuée en 2021. Etudes des travaux d'aménagement en cours sur certaines zones. Organisation d'une visite des locaux et espaces communaux avec des personnes en situation de handicap pour connaître les besoins d'adaptation concrets. Discussions à mener avec les bailleurs sociaux pour la création de logements adaptés aux PMR. Mise en œuvre concrète de l'Ad'AP et du PAVE

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Bailleurs sociaux Thonon Agglo Département Haute-Savoie UDAPEI 74

Indicateur(s) de suivi	Nombre de bâtiments mis aux normes d'accueil pour les personnes handicapées. Nombre de bâtiments restants à mettre aux normes Nombre de logements accessibles aux personnes handicapées créés. Réalisation des travaux de voiries visant à les rendre accessibles aux PMR.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 000€	450 000€	Envisagées : Amendes de police du département

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 17	Organiser une compétition mondiale de Handi sport	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 4	Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre de compétitions internationales auxquelles prend part la base nautique de Sciez (école de voile), il apparaît primordial de rendre la voile accessible à tous. C'est pourquoi la commune de Sciez souhaite être le partenaire privilégié de l'organisation sur la commune du championnat du monde handi'voile en 2024. Cet événement sera organisé par la Base Nautique de Sciez.	Mise à disposition des sites portuaires et lacustres par la commune pour l'organisation de l'événement. Soutien technique et administratif pour faciliter le travail et la mise en place par les bénévoles de l'association.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Base Nautique de Sciez	Commune de Sciez Centre Nautique de Sciez Fédération Française de Voile Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'événement avec agrément des autorités sportives de la Voile Nombre de participants inscrits.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000€	5 000€	5 000€ (fédération française de voile)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 18	Installer un WC PMR au site du Guidou	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 4	Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le Secteur du Guidou, près des Aigles du Léman, est un haut lieu touristique de Sciez. Cependant, il n'existe à ce jour aucun toilettes PMR dans cette zone. L'objectif est donc d'installer des toilettes PMR sur le secteur du Guidou, afin de permettre à tous l'accès aux mêmes services.	Etude de faisabilité technique en cours pour la mise en place d'une toilette, probablement autoporté, dans la zone du Guidou. Installation et signalisation du WC.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Résultat de l'étude technique et mise en place définitive des WC PMR. Satisfaction des usagers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	50 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 19	Assurer un nombre suffisant de places de parking pour les PMR à chaque point d'arrêt	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 4	Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, déjà dotée de nombreuses places de stationnement PMR en divers lieux (port, Aigles du Léman…), souhaite continuer de développer le nombre de places réservées aux personnes handicapées à chaque point d'intérêt.	Recensement des points d'intérêts déjà équipés et du nombre de place disponibles. Travaux prévus pour l'ajout de places de stationnement PMR : création d'un nouveau parking à Bonnatrait aves des aires dédiées au covoiturage en partenariat avec Thonon Agglomération Un plan annuel sera établi pour une visibilité sur le long terme afin que chaque zone soit pourvue.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglo pour les parkings covoiturage

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre de places de parking réservées aux personnes handicapées. Fréquentations de ces dernières

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	40 000€	Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 20	Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 4	Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, soucieuse de promouvoir les transports collectifs et de les rendre accessibles à tous, s'engage avec Thonon Agglo à adapter chaque arrêt de bus à tous les handicaps.	Liste des points déjà équipés en cours d'élaboration. Plan pluriannuel établi par Thonon Agglomération en cours de réalisation. Travaux de mises en accessibilité.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	Commune de Sciez

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre d'arrêts conformes aux exigences

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 900 000€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 21	Créer un rucher communal pédagogique	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 5	Animer les espaces naturels

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Sur la commune de Sciez, les enfants des écoles des Buclines et des petits Crêts sont sensibilisés au développement durable, de diverses manières : mare pédagogique, jardin pédagogique, interventions d'organismes extérieurs, sorties scolaires....	
Afin de renforcer cette sensibilisation, la commune de Sciez souhaite favoriser l'implantation d'un rucher communal composé de 6 ruches connectées, dans une zone naturelle propriété de la commune. L'objectif est d'installer les ruches sur un terrain qui sera progressivement aménagé en parc, avec des arbres	Mise à disposition et entretien du terrain par la Commune. Gestion des ruches par l'association Un rêve d'abeilles Communication par la Mairie sur les ateliers et animations mises en place autour du rucher communal.

fruitiers et quelques plantations (courges...). Ce lieu servira à la fois de sauvegarde des abeilles, tout en permettant aux apiculteurs de sensibiliser les écoliers et le grand public à l'importance des abeilles et des pollinisateurs dans le fonctionnement de notre écosystème.	Organisation d'animations en classes et d'évènements destinés au grand public Production et vente de pots de miel

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Ass. Un rêve d'abeilles Société Ventimeca

Indicateur(s) de suivi	Nombre de ruches installées Nombre d'interventions/animations organisées Nombre de pots de miel produits et distribués aux partenaires et habitants de la commune.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000€	5 000€	3 ruches financées par VENTIMECA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le 17/02/21
ID : 074-217402635-20210216-DEL2021009-DE

Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
654 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-sciez.fr

Délibération N°2021-02-09

L'an **deux mille vingt et un, le 16 février,** le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demolis Cyril, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10-02-2021
PRESENTS : Mesdames, Bourgeois Fatima, Brottier Nathalie, Bucaire Corinne, Martinelli Christine, Torrente Marie-Christine, Mazars Nathalie, Humbert Virginie, Dupupet Talice, Bally Noemie, Liot Yvonne-Lise, Beaumont Blandine,
Messieurs, Demolis Cyril, Maure Dominique, De Vetter Didier, Ansart Eric, Demolis Hubert, Gilbert Jean, Tavares José, Bessire Alexandre, Debeugny Yannick, Da Costa Jason, Hader Redouane, David Michel, Huvenne Bernard,
PROCURATIONS : *Roze Fabienne à Demolis Hubert*, Colin Audrey *à Bucaire Corinne*, Legrin Guillaume *à Demolis Cyril*
ABSENTS EXCUSES : Lambert Jean-Philippe, Houver Franck

Objet : Environnement - Installation d'un rucher – convention tripartite

Exposé : Cyril DEMOLIS, Maire

Monsieur Cédric Perrat, représentant l'association « Un Rêve d'Abeilles » a contacté la municipalité pour proposer un projet de création d'un rucher communal. La commune met un terrain à disposition et finance, à hauteur de 1 500€ par ruche et par an, la prestation de l'association qui se charge d'installer la ruche, de s'en occuper tout au long de l'année, d'organiser des animations pédagogiques et de collecter le miel qui reviendra entièrement à la commune.

La commune financera 3 ruches, pour un montant total de 4500€/an sur 5 ans. M. Kerdan, représentant la société Ventimeca, a confirmé sa volonté de participer à ce projet et propose également de financer 3 ruches sur une durée de 5 ans. Ces ruches seront connectées afin de suivre la production de miel.

Décision :

Le conseil municipal,

- Approuve le projet d'installation de 3 ruches, pour un montant de 4500€/an sur 5 ans ;
- Décide de les installer sur le terrain communal à Filly référence au cadastre A2934 ;
- Autorise le Maire à signer la convention tripartite avec l'Association Un Rêve d'Abeilles et la société Ventimeca.

Amendement : Néant
Adoption :

Conseillers présents	: 24
Conseillers ayant donné procuration	: 3
Conseillers votants	**: 27**
Pour	**: 27**
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le Maire
Cyril DEMOLIS

MAIRIE DE SCIEZ * Mairie Savoie *

ACTION 22	Créer un schéma de desserte forestière	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 5	Animer les espaces naturels

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de son environnement, la commune de Sciez (en partenariat avec les communes voisines de Messery, Excenevex, Yvoire ou encore Nernier) a pour objectif d'établir un schéma de desserte forestière dans un secteur plus large que celui de la commune. Cela permettrait de faciliter les accès aux forêts et de les rendre opérationnels pour un meilleur respect des zones forestières par ses nombreux utilisateurs.	Etude de faisabilité lancée pour relier Messery, Nernier et Sciez à travers la forêt de Filly. Convention signée en 2021 entre les différents partenaires.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communes de la Presqu'île dont la commune de Sciez.	SIAC, Communes de Nernier et Messery Commune d'Excenevex Commune d'Yvoire

Indicateur(s) de suivi	Mise en place du schéma de desserte forestière

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
35 000€	10 000€	Autres communes SIAC

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 23	Créer un arboretum à Songy	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 5	Animer les espaces naturels

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Des pommiers sont présents sur une avenue (Avenue des Pommiers) et sont gérés par la Conservatoire du Littoral. Un projet de création d'un « arboretum » au niveau de la départementale avait été proposé par l'ancienne mandature. Les nouveau élus réfléchissent pour y implanter des espèces adaptées mais cet endroit reste éloigné du centre. Dans le cadre de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la Commune de Sciez a pour objectif de créer un arboretum sur la commune afin de promouvoir les espèces endémiques du Chablais et de permettre aux	Etude de faisabilité et réalisation de l'arboretum sur une zone naturelle dont est propriétaire la commune fait en 2021 Ouverture au public prévue en 2022.

promeneurs d'avoir un espace naturel proche d'une zone urbanisée.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Conseil Départemental Région Rhône-Alpes-Auvergne

Indicateur(s) de suivi	Création de l'arboretum et suivi permanent de l'évolution des espèces plantées Fréquentation du site

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
160 000€ HT	113 000€ HT	47 000€ Région En attente de la réponse du département

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

CERTIFICAT DE PAIEMENT D'ACOMPTE N° Correctif

COMMUNE DE SCIEZ

Aménagement du Parc du DRONZET

Opération n°	Conclu avec : **ROGUET PAYSAGE** - 849, route de Loëx 74 380 BONNE
Notifié le	

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
MARCHE INITIAL TRANCHE FERME	**77 691.10 €**	**15 538.22 €**	**93 229.32 €**
MARCHE INITIAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	**40 287.40 €**	**8 057.48 €**	**48 344.88 €**
MARCHE INITIAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	**35 362.80 €**	**7 072.56 €**	**42 435.36 €**
AVENANT	**- 42 663.95 €**	**- 8 532.79 €**	**- 51 196.74 €**
TOTAL (voir répartition ci-jointe)	**110 677.35 €**	**22 135.47 €**	**132 812.82 €**

Garantie à première demande fournie au titre de l'avance :
Garantie à première demande fournie au titre du marché : 7 078.71 € CA des Savoie

DETAIL DE L'ACOMPTE	TOTAL CUMULE A	SITUATION(s) PRECEDENTE(s) B	Correctif A-B
PRESTATIONS EXECUTEES AU TITRE DU MARCHE	110 677.35 €	86 082.40 €	24 594.95
PÉNALITÉS / RETENUES / REFACTIONS /AUTRES HT			0.00
RÉVISIONS HT	1 047.01 €	259.99 €	787.02
AVANCE	- €	- €	0.00
RÉSORPTION AVANCE			0.00
RETENUE DE GARANTIE (5.00%)	- €	- €	- €

Montant à payer sur situation Correctif

TOTAL HT	**25 381.97**
TOTAL TVA 20,00%	**5 076.39**
TOTAL TTC	**30 458.36**

Répartition du paiement :

	H.T.	TVA	TTC
TOTAL A PAYER	25 381.97	5 076.39	**30 458.36**
Titulaire ROGUET	25 381.97	5 076.39	**30 458.36**
Montant autoliquidé	/	0.00	
Sous traitant			**0.00**
Sous traitant			**0.00**
Sous traitant			**0.00**

Fait à La Roche sur Foron, le 9 Juillet 2021
Le Maître d'Œuvre

ATELIER PAYSAGER
98, Faubourg Saint Martin
74 800 LA ROCHE SUR FORON

ACTION 24	Promouvoir l'orgue Théodor Khun	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 6	Promouvoir la culture

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Un orgue type « Kuhn » datant de 1924 est installé en l'Eglise de Sciez. Racheté en 2019 pour 1€ symbolique à la commune de Cossonay (Suisse), il a été monté et restauré par Sylvain Boudou, facteur d'orgue, avec l'aide de nombreux bénévoles. La Commune de Sciez, consciente de l'intérêt de cet orgue, a pour objectif de créer un festival d'orgue et de musique sacrée dans l'église, afin de valoriser la restauration de l'orgue et favoriser l'émergence d'un tourisme culturel sur la commune, complémentaire du tourisme hivernal et lacustre.	Mise en place d'un partenariat avec les associations œuvrant en matière de musique et de culte. Inauguration le 13/08/2021 de l'orgue en l'Eglise de Sciez Discussions en cours sur l'organisation de concerts et de cours.

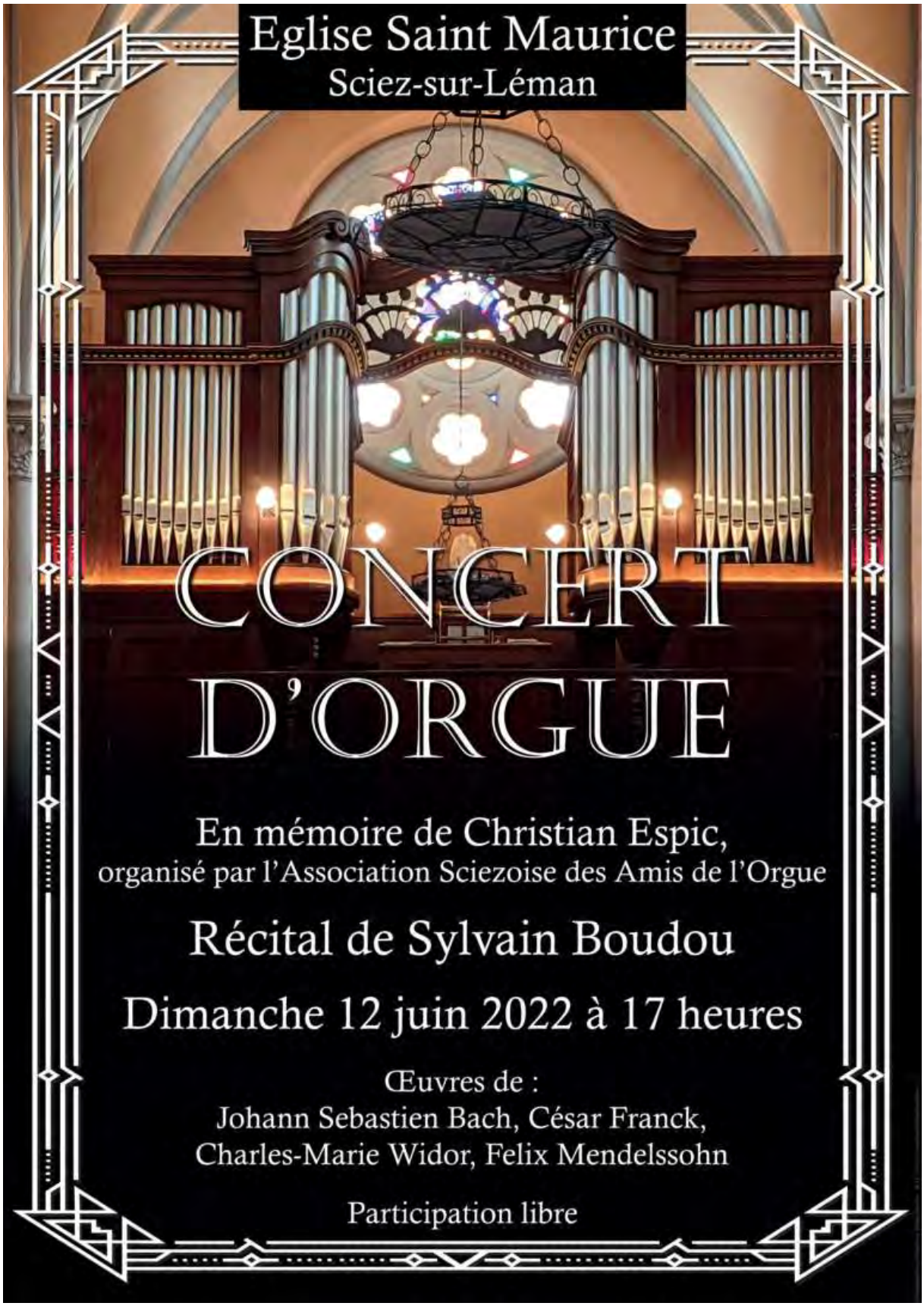
	Sollicitation du service communication de la commune pour informer le grand public de la création du festival.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association les Amis de l'orgue Khun Organiste Sylvain Boudou EMS La paroisse Le club patrimoine Office du Tourisme

Indicateur(s) de suivi	Organisation d'un festival de musique sacrée et d'orgue Communication produite sur la création de ce festival.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2000€	2000€	Mécénat privé

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			


Eglise Saint Maurice
Sciez-sur-Léman
CONCERT
D'ORGUE
En mémoire de Christian Espic,
organisé par l'Association Sciezoise des Amis de l'Orgue
Récital de Sylvain Boudou
Dimanche 12 juin 2022 à 17 heures
Œuvres de :
Johann Sebastien Bach, César Franck,
Charles-Marie Widor, Felix Mendelssohn
Participation libre

ACTION 25	Demande de protection au titre des Monuments Historiques de la Chapelle de Chavannex	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 6	Promouvoir la culture

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Municipalité a fait de la préservation et la valorisation de son patrimoine historique une des priorités de son mandat. La Chapelle de Chavannex a fait l'objet à plusieurs reprises au cours du XXème siècle de demandes de protection, mais elles n'ont pas abouti. Cet édifice dont l'origine remonte au XIIIème siècle est une des rares illustrations de monuments sacrés du Chablais médiéval. Par ailleurs, la population de Chavannex s'est toujours préoccupée de protéger la Chapelle ; une association a vu le jour en juin 2020 et s'investit notamment pour faire connaître la Chapelle et son histoire : Animations, conférences, visites guidées...	

L'objectif pour la Commune est donc d'obtenir une protection de la Chapelle au titre des Monuments Historiques. L'obtention de cette protection de cet édifice permettrait de faciliter la préservation de la Chapelle, en faisant bénéficier la Commune de compétences spécifiques et de subventions qui permettraient de financer les coûts élevés des travaux de restauration et d'entretien (reprise de la toiture, murs...).	Dépôt d'un dossier de demande de protection du monument auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes en février 2021. La Commission Régionale a émis un avis favorable en mars 2022 et l'arrêté préfectoral est attendu d'ici la fin de l'année.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	DRAC, Association des habitants de Chavannex

Indicateur(s) de suivi	Obtention d'une protection du monument par la DRAC.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2 000€	1 500€	DRAC (in fine)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 26	Créer un festival culturel « Les Eclectiks »	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 1	Economie durable et tourisme

OBJECTIF GLOBAL 6	Promouvoir la culture

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De très nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique sont organisées sur la commune de Sciez-sur-Léman. Toutefois, la collectivité souhaite rendre accessible à tout public des concerts avec des artistes de renommée nationale voire internationale, par la création du Festival des Eclectiks dès l'été 2022. La programmation aura comme but de répondre au double objectif de renforcer les liens intergénérationnels et de faire découvrir différents types de musique et d'arts (rock, folk, pop, stand-up,...)	Création d'un service événementiel au sein de la mairie pour le pilotage global de l'événement. Création d'une programmation diversifiée sur une période allant globalement du 10 juillet au 25 août de chaque été. Programmation d'artistes nationaux voire internationaux. Démarche partenariale pour le financement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Mécènes privés Mécènes publics Office de Tourisme Destination Léman Médias

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre d'évènements organisés. Evolution du nombre de spectateurs

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
218 000€	150 000€	Région Auvergne Rhône Alpes Mécénat privé et public Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			



ACTION 27	Encourager les pratiques zéro phyto	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Une démarche « Zéro Phyto » est en place sur une partie de la commune de Sciez-sur-Léman. En effet, ces produits restent encore employés au niveau du cimetière, notamment au niveau des inter-tombes. Il serait donc intéressant de réfléchir à la mise en place de plantes couvre sol à ces endroits. De plus, la collectivité a signé la charte d'entretien des espaces publics « Objectif Zéro pesticide dans nos villes et nos villages » avec la FREDON. Ainsi, la commune souhaite aller plus loin en adoptant les pratiques de Zéro'phyto	Formation des agents de la commune aux pratiques zéro phyto.

dans la gestion de ses espaces extérieurs (voirie, jardins, cimetière...)	Elaboration d'une charte des bonnes pratiques pour les services de la commune et particulièrement le service environnement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de phytosanitaires utilisés, quantité utilisée annuellement et nombre d'agents formés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
35 000€	35 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
x				



objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

SCIEZ

CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Acte d'engagement

Cette charte constitue un des leviers efficaces pour la maîtrise des risques liés à l'usage des pesticides dans les espaces non agricoles.

L'utilisation de ces produits induit aujourd'hui une contamination généralisée de tous les compartiments environnementaux (sol, eau, air...). A l'échelle nationale ou sur le territoire régional, les eaux superficielles et souterraines contiennent des niveaux de pesticides pouvant dépasser les limites réglementaires. Les nuisances et les coûts associés sont élevés : appauvrissement des milieux naturels, impacts sur la santé, assainissement des eaux, collecte et traitement des déchets toxiques...

Les collectivités locales participent à la pollution de ces milieux du fait de l'utilisation de pesticides sur des surfaces - voiries, parcs et jardins, cimetières etc. - où le risque de contamination est souvent plus important qu'en zones agricoles.

OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte d'engagement concrétise la démarche amorcée par les structures signataires de la charte pour tendre vers un objectif « zéro pesticide ».

** Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au cahier des charges de la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » (disponible sur demande).*

A ....., le .....

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte est ouverte à toutes les collectivités territoriales de Auvergne-Rhône-Alpes et **a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...)** grâce à :

- La promotion de méthodes alternatives d'entretien des espaces publics ;
- L'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides ;
- L'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains.

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent à :

- Atteindre le « zéro pesticide » sur tous les espaces publics (cimetières et terrains de sport compris). Les changements des pratiques d'entretien s'appuieront sur un accompagnement - méthodologique, technique et communicationnel - et sur des étapes préalables permettant d'arriver à cet objectif :
  - Réalisation d'un plan de désherbage communal ou d'un plan de gestion différenciée ;
  - Formation du personnel communal concerné à l'utilisation de méthodes alternatives ;
  - Suppression des herbicides dans les zones à risque élevé pour la pollution des eaux et la santé publique ;
  - Elimination des autres pesticides (fongicides, insecticides, anti-limaces...) sur l'ensemble du territoire communal.
- Communiquer auprès de la population et des jardiniers amateurs ;
- S'assurer du respect des termes de la présente charte en cas de recours à un prestataire de service.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les pilotes régionaux de la charte (DRAAF, FNE et FREDON) ainsi que les porteurs territoriaux (Communautés de communes, Syndicats d'eau etc.) s'engagent à :

- Accompagner les collectivités dans l'atteinte du « zéro pesticide » ;
- Fournir des supports de communication à destination des élus et des administrés ;
- Valoriser l'effort des signataires à travers leurs outils de communication respectifs (presse, sites Internet...) ;
- Animer la labellisation régionale des communes sans pesticide. Ce label permettra de valoriser les communes ayant validé cet objectif *

Signature Maire
Jean-Luc BIDAL

Signature France Nature Environnement
Haute-Savoie
Jean-Pierre JACQUIER

Signature porteur territorial
Thonon Agglomération
Jean NEURY

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE

Fédération FREDON Auvergne - Rhône-Alpes

ÉCOPHYTO

Avec le soutien financier des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne

ACTION 28	Renforcer la sensibilisation au respect des milieux naturels	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition écologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La population est sensibilisée à la protection des paysages et de la biodiversité, notamment par l'organisation, par la LPO, de deux journées grand-public et d'interventions auprès des scolaires, chaque printemps dans le cadre de l'opération Tête en l'Air. A ceci s'ajoutent des sorties ponctuelles. La municipalité souhaite renforcer cette sensibilisation par l'organisation d'ateliers, de journées thématiques et d'autres évènements.	Création de journées organisées par la commune en partenariat avec les associations pour la protection de l'environnement, type « journée de ramassage de déchets », « découverte de la faune lacustre »,...

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	LPO, CL OFB Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'événements organisés Nombre de participants

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
35 000€	30 000€	Département de la Haute-Savoie Associations environnementales

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
x				

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FACTURE

LPO DT Haute-Savoie
46 route de la Fruitière
74650 CHAVANOD

Siège social : LPO AURA
14 Avenue Tony Garnier
69007 LYON
Tel : 04 37 61 05 06
SIRET: 301 125 100 00034
N° TVA Intracommunautaire : FR53 301125100

Adresse de facturation :
2 bis Rue du Clos Perret
63100 CLERMONT-FERRAND

Mairie de Sciez
614 Avenue de Sciez
74140 SCIEZ

Date Facture	Contact LPO	Référence dossier	N° Facture
17/11/2021	anelyse.flandin@lpo.fr	VF-74-2020-0170 740098020	F-74-2021-0842

ENS 2021 - ENS Guidou

DESIGNATION	Quantité	P.U. HT	Total HT
Animation : Place des rapaces le 23 juin 2021			
Conception et préparation de l'animation, vérification APIDAE, communication et prise d'inscription	3,5	79,29 €	277,50 €
Conduite de l'animation	3,5	79,29 €	277,50 €
Animation : Une soirée à Guidou le 27 août 2021			
Conception et préparation de l'animation, vérification APIDAE, communication et prise d'inscription	3,5	79,29 €	277,50 €
Conduite de l'animation	3,5	79,29 €	277,50 €
Animation : fête de la pomme - samedi 18 septembre 2021			
Conception et préparation de l'animation, vérification APIDAE, communication et prise d'inscription	14	79,29 €	1 110,00 €
Conduite de l'animation	7	79,29 €	555,00 €
Coordination ENS			
Coordination des différents partenaires, rédaction des bilans, des demandes de paiements	3,5	79,29 €	277,50 €
Saisie de la totalité des animations dans l'APIDAE	3,5	79,29 €	277,50 €
TOTAL HT			**3 330,00 €**

TVA non applicable, art 261,7-1°-b du CGI (association Loi 1901, opération non lucrative exonérée)

*Pour toute question relative à cette facture, merci de contacter le Pôle Finances à l'adresse : **polefinances.aura@lpo.fr***

Conditions de Règlement :
IBAN / BIC : Crédit Mutuel

A réception par virement _ Date d'échéance :	17/11/2021
FR76 1027 8073 0100 0223 3470 168	CMCIFR2A

Pas d'escompte en cas de règlement anticipé

Conformément à l'article L.441-10 du code du commerce, tout retard de paiement entraine de plein droit une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Outre cette indemnité forfaitaire, le taux de pénalités de retard de paiement ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

ACTION 29	Participer à la réintroduction du Pygargue à queue blanche	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez dispose d'un parc, les « Aigles du Léman ». Impliqués depuis sa création dans la protection et la conservation des rapaces, le parc mène le programme de réintroduction du plus grand aigle d'Europe, le pygargue à queue blanche. Le dernier couple de France continentale a niché à Thonon les Bains en 1892. En partenariat avec un professionnel de la fauconnerie, participer à la réintroduction du pygargue à queue blanche sur le Léman.	Présentation du projet et concertation avec le porteur de projets. Acquisition d'une balise GPS destiné à un futur pygargue participant au projet de réintroduction afin de soutenir financièrement le plan de

	réintroduction. Promotion dans un objectif de sensibilisation de ce projet : accès pour les écoles aux webcams filmant les parents et bébés pygargues et visites des écoles du centre de réintroduction.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Les Aigles du Léman (centre de réintroduction)	Commune de Sciez Département de la Haute-Savoie

Indicateur(s) de suivi	Nombre de pygargue à queue blanches réintroduits durablement sur les rives lémaniques

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2 000€	2 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

LES AIGLES DU LÉMAN, LE RETOUR D'UN GÉANT 130 ANS APRÈS SA DISPARITION ?

Le dernier couple de pygargues à queue blanche est mort dans la forêt de Ripaille en 1892, abattu alors qu'il nichait avec ses deux jeunes.

« Notre région abritait le plus grand aigle d'Europe. Cet oiseau qui peut atteindre 2.5 m d'envergure, est un pêcheur redoutable capable d'élargir son régime alimentaire à des oiseaux d'eau tels que canards, cormorans, goélands. Toutefois il ne présente aucun danger pour l'homme, mais en tant que prédateur, il contribue à maintenir les équilibres de la chaîne alimentaire. » explique Eva Meynier, la biologiste du parc.

Le projet a débuté il y a une quinzaine d'années : lorsque Jacques Olivier Travers découvre cet oiseau et son histoire tragique dans un livre d'ornithologie. En installant le parc dans la région et en apprenant que le dernier couple avait vécu ici, il a fait de la réintroduction du pygargue la priorité du parc des Aigles du Léman.

Le parc héberge aujourd'hui 5 couples reproducteurs. Deux vont encore arriver pour pouvoir produire les 10 jeunes à relâcher chaque année à partir de 2022 et ce pendant 8 ans.

Avant de penser à une réintroduction, le parc s'est focalisé sur la reproduction de ces grands rapaces ; depuis les quatre dernières années, 16 jeunes ont été élevés dans la nurserie de Sciez. De mars à juin, Eva s'occupe de ces petits géants qui ne mettent que 4 mois pour atteindre leur taille adulte ! Une fois relâchés, les jeunes pygargues seront eux aussi équipés de petites balises. *« Le suivi télémétrique des jeunes rapaces sera très intéressant d'un point de vue scientifique afin de voir comment se comportent ces aigles à la sortie du nid »* raconte Eva.

Mais cette reproduction aussi rare que spectaculaire par son nombre n'a pas été le principal problème de ce projet. *« Nous avons dû engager une procédure administrative extrêmement longue et complexe. Nous avons consulté l'ensemble des partenaires locaux, des scientifiques et des administrations concernées. La surprise a été de constater que les acteurs locaux (pêcheurs, chasseurs, élus…) nous ont supportés rapidement et avec enthousiasme, alors que les associations de protections nationales ont été très dures à convaincre. »* explique Jacques-Olivier TRAVERS.



Si tout se passe normalement, après toutes les autorisations administratives, les Sciezois pourront voir les premiers pygargues dans le ciel de la commune entre le 15 juin et le 15 juillet 2022. Ceux-ci devraient rester cantonnés autour du parc pendant quelques mois puis partir découvrir le monde avant de revenir, si tout va bien pour eux, dans quelques années et créer ainsi une vraie population d'aigles Lémaniques.

Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-sciez.fr

Envoyé en préfecture le 16/09/2021
Reçu en préfecture le 16/09/2021
Affiché le 21/9/21
ID : 074-217402635-20210913-DEL20210911-DE

Délibération N°2021-09-11

L'an **deux mille vingt et un, le 13 septembre,** le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demolis Cyril, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07-09-2021
PRESENTS : Mesdames, Bourgeois Fatima, Brothier Nathalie, Badaire Corinne, Martinelli Christine, Torrente Marie-Christine, Mazars Nathalie, Dupupet Taline, Liot-Yvoz Héloïse
Messieurs, Demolis Cyril, Maure Dominique, De Vettor Didier, Ansart Eric, Demolis Hubert, Gilbert Joël, Tavares José, Bessiere Alexandre, Debeugny Yannick, Legrin Guillaume, Da Costa Jason, David Michel, Huvenne Bernard, Réale Richard, Franck Houver
PROCURATIONS : Roze Fabienne *à Ansart Eric,* Colin Audrey à *De Vettor Didier,* Bally Noémie *à Da Costa Jason*, Lambert Jean-Philippe *à Houver Franck,* Plassat Cédric *à Reale Richard,*
ABSENTS EXCUSES : Humbert Virginie,

Objet : Environnement : Soutien à l'association « Les Aigles du Léman conservation » pour la réintroduction du Pygargue à queue blanche sur le bassin lémanique.

Exposé : Cyril Demolis, Maire,
Les élus de Thonon Agglomération ont été reçus, mardi 31 août, par Jacques-Olivier Travers sur le site des Aigles du Léman pour une visite guidée des lieux.
A cette occasion, Monsieur Travers a présenté un projet de réintroduction du Pygargue à queue blanche sur le bassin lémanique. Cette action permettra de montrer l'implication de notre territoire dans la restauration de sa biodiversité patrimoniale, de faire un véritable programme éducatif pour nos jeunes, de contribuer au développement du tourisme nature de notre région et de mettre en place une expérience scientifique de niveau international.
L'association « Les Aigles du Léman conservation » a été créée à cet effet. Basée à Sciez, elle a pour objectif de participer à la sensibilisation du grand public sur la nécessaire restauration de la biodiversité sur le bassin lémanique à travers le programme de réintroduction du pygargue, soutenir et financer le programme et contribuer à l'éducation des scolaires par des animations.
Sur proposition de Monsieur Travers, et soutien des élus de Thonon Agglomération présents, il est proposé aux communes de l'agglomération de financer des balises GPS qui assureront le suivi de toutes les étapes de la réintroduction. Une balise coute 2 000€, sa durée de vie est de 4 à 10 ans.
Le financement d'une balise permet la fourniture de 40 codes internet par balise pour un accès d'un an aux caméras et balises GPS pour les écoles et les familles défavorisées de la commune et à 40 invitations pour 10 familles. Un oiseau pourra être baptisé au nom de la commune, les supports de communications seront fournis pour notre site internet (photos, vidéo, textes...). De plus, le logo de Thonon agglomération sera apposé sur tous les éléments de communication du programme de réintroduction.

Décision :
Vu le dossier de présentation du projet fourni par Jacques-Olivier travers,
Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la restauration de la biodiversité,
Le conseil municipal,

- Apporte son soutien au programme de réintroduction du Pygargue à queue blanche sur le bassin lémanique.
- Décide de financer une balise par le biais d'une subvention de 2 000€ à l'association « Les Aigles du Léman conservation ».

Amendement : Néant
Adoption :

Conseillers présents	: 23
Conseillers ayant donné procuration	: 5
Conseillers votants	**: 28**
Pour	**: 28**
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le Maire
Cyril DEMOLIS

MAIRIE DE SCIEZ

ACTION 30	Développer des corridors écologiques	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Communauté exerce également au lieu et place des communes membres des compétences optionnelles, notamment la mise en place des trames verte, jaune et bleue et plus précisément la réalisation des actions dans le cadre des contrats corridors écologiques. Préserver les corridors biologiques sur la commune afin que les milieux naturels puissent être reliés dans l'objectif d'avoir une urbanisation avec un effet le plus maîtrisé possible tant sur la faune que sur la flore.	Participer aux travaux menés par l'agglomération pour le recensement des corridors écologiques existants. Intégrer la nécessité de sauvegarde des corridors écologiques dans les projets urbains menés ou autorisés par la commune.

	Identification de ces corridors dans le futur PLUI-Hm porté par Thonon Agglomération. Créer des corridors lorsque cela est nécessaires notamment grâce aux acquisitions foncières réalisées par la commune en ce sens.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	Commune de Sciez

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre d'hectares considérés comme corridors biologiques.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
300 000€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 31	Faciliter la création d'espaces naturels protégés	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez possède de très nombreux espaces naturels protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000…). Néanmoins, vu le développement urbain rapide de la commune, accorder une partie du budget intercommunal à la création ou la mise en valeur d'espaces naturels protégés.	Financer la mise en valeur d'espaces naturels protégés et/ou sensibles. Protéger les zones humides recensées sur la commune notamment grâce à des panneaux pédagogique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez Thonon Agglomération	Département de la Haute-Savoie Associations de riverains Conservatoire du Littoral

	DDT

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre d'hectares considérés comme espace naturel protégé / sensible.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
x				

ACTION 32	Renaturaliser la Roselière à la sortie du Vion	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descripfif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Les cours d'eau de la commune sont valorisés de diverses manières : pêche, sentier de randonnée, aménagement des berges par le SYMASOL… Conformément au Contrat de Rivière, participer à la renaturation d'une Roselière présente sur les rives lémaniques de la commune dans l'objectif de favoriser son développement et la préservation des organismes vivant dans ce type d'espaces.	Financer la mise en valeur d'espaces naturels protégés et/ou sensibles.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	Commune de Sciez Conservatoire du littoral

Indicateur(s) de suivi	Présence à terme de la roselière.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
114 825€ HT	0	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 33	Restauration des Rives du Léman	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources** Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de SCIEZ-SUR-LÉMAN est concernée par le contrat de territoire du sud-ouest Lémanique, qui couvre la majeure partie du territoire intercommunal. Il est animé directement par les services de Thonon Agglomération. Dans le cadre du Contrat de rivière du Sud-Ouest Lémanique, un projet de renaturation des rives du Léman est à l'étude. L'objectif sera de préserver et renforcer les rives encore aujourd'hui naturelles et de restaurer les secteurs pertinents dans la droite ligne des objectifs de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL).	Il s'agira de mettre en œuvre dans la mesure du possible pour la restauration des rives : végétalisation, structuration ou protection des rives, protection d'espaces sensibles, protection des écosystèmes...

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SIAC	Département de la Haute-Savoie Région Auvergne Rhône Alpes

Indicateur(s) de suivi	Respect des fiches action du contrat de rivière des dranses et est lémanique 2017-2022

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
23 000 000€	0€	Département de la Haute-Savoie CIPEL Région Auvergne-Rhône-Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 34	Finaliser le sentier de marchepied le long du Léman	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 7	Protéger le patrimoine naturel

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le lac Léman dispose d'une servitude de marchepied, qui prévoit la possibilité pour tout marcheur de parcourir le bord du Lac de façon continue. Toutefois, l'application effective de cette disposition n'est pas toujours respectée. Deux associations militent dans ce sens : « Le Lac Pour Tous » et l'« Association des riverains du Lac Léman ». Mise en application de la servitude de marche à pied le long du lac Léman. Accès libre et permanent au littoral,	Application juridique du ressort des Services de l'Etat, donc de la Préfecture.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Direction Départemental des Territoires	Association Le Lac pour tous Association de riverain

Indicateur(s) de suivi	Nombre de kilomètres réhabilités et accessibles. Fréquentation du sentier

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 35	Trier et collecter les déchets dans les services municipaux	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La pratique du tri sélectif par les agents de la Mairie et au niveau des écoles n'est pas optimale, même si des broyeurs et des conteneurs à papier sont en place. L'objectif est de plus trier les déchets émis dans le cadre du fonctionnement de la collectivité et de procéder à un collectage responsable	Mise en place d'une convention avec une entreprise intervenant dans le milieu du travail de personnes en situation de handicap pour le retraitement de tous les déchets de type papier (depuis 2021) : association Elise Inciter les agents de la collectivité à ne jeter que les déchets dans des zones de tri sélectif pour limiter les déchets non recyclés. Campagne d'information

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Nombre de tonnes de déchets recyclés par an.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000€	5 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
X				

ENVIRONNEMENT

RAMASSONS, TRIONS ET VALORISONS NOS DÉCHETS

ELISE, L'AMIE QUI NOUS VEUT DU BIEN !

La Ville de Sciez rejoint le réseau des 13500 entreprises et collectivités engagées dans un partenariat gagnant-gagnant avec le leader national de la valorisation des déchets de bureau : **Elise !**

Un double pari : s'occuper de l'Humain et de l'Environnement.

Avec un cœur de métier basé sur le recyclage des papiers de bureau, Elise a fait le pari du recrutement de personnes en difficulté. Pari tenu puisqu'aujourd'hui, le groupe compte 41 sites en France dont un à Annecy.

Depuis sa création, Elise a élargi son activité à 13 types de déchets générés au bureau. Sur la question sociale, 475 emplois ont été créés et proposés à des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle.Nos déchets sont collectés selon une fréquence et un volume adapté, puis détruits et recyclés en toute confidentialité. De quoi générer de l'économie circulaire tout en adoptant une pratique socialement responsable !



Des caissons de collecte ont été répartis depuis septembre 2021 entre nos 2 groupes scolaires (Les Crêts et les Buclines), la Mairie et la capitainerie.

+ d'infos ? www.elise.com.fr

RETOUR SUR LA CHASSE AUX DÉCHETS

La Ville de Sciez tire son plus grand chapeau à la trentaine de participants qui se sont réunis dimanche 17 octobre et qui ont récolté une nouvelle fois plus d'une tonne de déchets ! Organisée en collaboration avec Thonon Agglomération et le groupe écocitoyenneté du Foyer Culturel, cette initiative est désormais un rendez-vous que nous honorerons plusieurs fois par an. Ensemble pour la propreté et la sauvegarde de notre environnement !



ACTION 36	Combattre les dépôts sauvages	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en oeuvre
Le nombre d'équipements de collecte est suffisant sur la commune de Sciez. Toutefois des incivilités sont déplorées autour des Points d'Apport Volontaire. Ainsi, une brigade de plusieurs personnes a été instaurée afin d'assurer autant que possible la propreté des sites, avec des rotations sur certains points 7 jours / 7, permettant de maintenir une image positive des points névralgiques de la commune. Cependant, le fléau persiste. L'objectif est de limiter voire stopper les dépôts sauvages réalisés tant par des particuliers que des professionnels soit	Installation de caméras aux abords des points d'apport volontaire pour engager une verbalisation en cas de dépôt sauvage (avril 2022).

aux abords des points d'apport volontaire que des zones naturelles.	Informations pédagogiques sur les conséquences et les sanctions induites par les dépôts sauvages aux abords des PAV, dans le magazine municipal et sur les réseaux sociaux de la collectivité. Engager des discussions avec l'agglomération, en charge des déchets, pour améliorer l'accessibilité des déchetteries ouvertes au public.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Diminution du nombre de dépôts sauvages constatés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
145 000€	58 000€	DETR 14+ REGION 60%

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 37	Installer des composteurs collectifs	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en oeuvre
A ce jour, Thonon Agglomération peut fournir un composteur au même tarif préférentiel à tous les foyers de l'agglomération en faisant la demande. En parallèle, des ateliers compostage gratuits sont proposés. Afin de développer cette démarche, la commune souhaite installer des composteurs collectifs sur le domaine public.	Etude d'opportunité par quartier pour positionner correctement les futurs composteurs Echanges avec les comités de quartiers pour valider les emplacements. Achat et installation des composteurs avec à côté de chacun un panneau explicatif sur le fonctionnement

	Réunions publiques d'information pour présenter ces dispositifs et inciter à leur utilisation.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez Thonon Agglomération	Comités de quartier de la commune

Indicateur(s) de suivi	Nombre de composteurs et tonnage des déchets ménagers enlevés sur la commune après installation des composteurs.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000€	15 000€	Thonon Agglomération

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 38	Installer des poubelles de tri	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour et concernant la collecte des déchets ménagers spéciaux, seule la collecte des bouchons par l'association « Les Bouchons 74 » est en place. Dans une démarche de développement de cette démarche, la collectivité souhaite inciter les habitants à faire le tri, revoir le positionnement des poubelles de tri en augmentant progressivement leur présence dans les points d'intérêt. L'objectif est d'avoir une poubelle de tri et une poubelle spéciale pour les mégots de cigarettes sur tous les points d'intérêt de la commune (port, zone de	Etude d'opportunité par zone pour positionner correctement les futures poubelles de tri et de collecte des mégots de cigarettes.

sport, plage, lieu culturel, salles de spectacles ou culturelles...)	Achat et installation des poubelles par les services techniques de la commune en fonction des orientations et priorité. Installation de panneaux incitatifs et pédagogiques pour inciter au tri avec un focus sur les dangers pour l'environnement du rejet dans la nature d'un déchet ou d'un mégot de cigarette.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Comités de quartier de la commune Conseil Municipal des jeunes

Indicateur(s) de suivi	Nombre de zones de tri, quantité de déchets ramassés par les services.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20 000€	20 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 39	Finaliser et optimiser la collecte des ordures ménagères dans les Points d'Apport Volontaire	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Sur la commune de Sciez-sur-Léman, 200 habitants bénéficient encore d'un ramassage en porte à porte, 2 fois par semaine, dans l'attente de mise en place de la collecte par l'intermédiaire des PAV. Cette démarche va donc s'étendre sur l'ensemble de la commune. Afin d'inciter les ménages à faire le tri, favoriser l'installation de nouveaux PAV dans tous les quartiers urbanisés de la commune et dans les futurs grands projets immobiliers.	Etude d'opportunité par quartier pour positionner correctement les futurs PAV. Demande à Thonon Agglomération pour installer de nouveaux points. Obligation aux promoteurs d'installer suffisamment de points dans leurs programmes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez Thonon Agglomération	Comités de quartier de la commune Promoteurs immobiliers

Indicateur(s) de suivi	Nombre de zones de tri, tonnage d'enlèvement du tri.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
100 000€	100 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 40	Mettre en place une borne textile	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Deux bornes permettant de collecter les textiles sont présentes sur la commune de Sciez : au niveau de l'association intercommunale « Vestiaire Saint Marurice » route du Crêt et à la déchetterie. Afin d'inciter les ménages à ne pas jeter leurs vêtements mais les donner pour qu'ils soient ré-utiliser par des personnes plus modestes ou qu'ils soient recyclés, installation d'une nouvelle borne de collecte accessible 24/24h et 7/7j.	Partenariat avec une association pour l'installation d'une borne sur la commune (association Re-Née) Communication sur cette nouvelle borne

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association

Indicateur(s) de suivi	Nombre de borne pour vêtements sur la commune Fréquentation du dispositif

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000€	1 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 41	Inciter à la valorisation des déchets verts	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Un service de broyage à domicile des déchets verts est proposé aux foyers des 25 communes. Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. Ne seront broyés que les branchages avec ou sans feuilles résultant des tailles de haies et des élagages. Le diamètre des branchages à broyer ne devra pas dépasser 10 cm et ne devra pas faire moins de 5 mm. Concernant la collectivité, cette dernière procède au broyage des grosses branches, en utilisant le broyeur de Thonon Agglomération ou par le biais du forestier.	

Inciter les propriétaires de terrains à ne pas jeter leurs déchets verts n'importe où (poubelle ménagère ou nature) afin que ceux-ci puissent servir à d'autres objectifs notamment au paillage.	Politique de communication auprès des habitants pour leur rappeler l'interdiction de jeter les déchets verts dans les poubelles ménagères ou dans la nature. Avec explication sur ce que peut devenir un déchet vert -> paillage. Communication sur l'existence du service proposé par Thonon Agglomération.
Renforcer l'utilisation du paillage par la collectivité.	Partenariat avec la déchetterie pour que la commune puisse récupérer une partie des déchets verts pour créer ses paillages de massifs fleuris.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association Thonon Agglomération

Indicateur(s) de suivi	Nombre de tonnes de déchets verts collectés en déchetterie.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 000€	1 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 42	Valorisation des déchets spécifiques	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, sur la commune, seuls les bouchons sont récupérés. Inciter les citoyens à jeter leurs déchets spécifiques (tv, téléphones, ordinateurs, bouchons de bouteilles) avec l'installation en divers lieux de la commune, de zones d'apport volontaire.	Contacter des entreprises ou associations spécialisées dans le retraitement des déchets spécifiques pour connaître leurs propositions. Installation des poubelles spéciales dans les services de la mairie et/ou en déchetterie Communiquer sur leur existence.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association

	Thonon Agglomération Entreprises spécialisées

Indicateur(s) de suivi	Nombre de tonnes de déchets spécifiques collectés en déchetterie et/ou dans les services de la Mairie

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
50 000€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 43	Sensibiliser les scolaires à la gestion des déchets	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Des actions de sensibilisation des scolaires au développement durable sont déjà en place au sein des deux écoles de la commune. Toutefois, il serait intéressant de développer l'incitation à une bonne gestion des déchets. Mener une politique de sensibilisation des scolaires de la commune aux bons gestes pour jeter ses déchets.	Contacter Thonon Agglomération pour mettre en place la sensibilisation avec un partenaire (exemple : WATTY). Proposer l'action au corps enseignant des deux écoles de la commune. Aller dans les écoles pour faire la sensibilisation.

	Connaissance des bons gestes par les enfants via un questionnaire en fin de sensibilisation.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Ecoles de Sciez Thonon Agglomération CMJ

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500€	0€	EDF via les certificats d'énergie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 44	Equiper les élus du conseil municipal de tablettes	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
L'activité des élus engendre actuellement l'impression de très nombreux documents. Les actes administratifs sont déjà dématérialisés tout comme les convocations des élus aux conseils municipaux, qui se font par mail. Afin de diminuer cette empreinte, l'action consistera en l'acquisition de tablettes tactiles numériques destinées aux élus qui permettront de ne plus imprimer les supports de travail pour autant nécessaires à leur activité.	Demande de devis auprès de plusieurs prestataires informatiques. Achat des tablettes et prêt aux élus pour la durée de leur mandat. Arrêt des impressions pour l'ensemble des réunions et conseils organisés par la collectivité.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans Objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de copies imprimées par an par la collectivité (présence de compteurs sur les machines).

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000€	15 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 45	Utiliser des supports de communication durables	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 8	Améliorer la gestion des déchets

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune, en tant que collectivité, a la nécessite d'utiliser un certain nombre de supports de communication à destination des administrés : papier, journaux, ... A ce jour, la brochure trimestrielle « Sciez-sur-Léman en un clin d'Oeil » est éditée sur du papier PEFC. De plus, l'imprimeur éditant ce document a la qualification Imprim'Vert. En revanche, les enveloppes et les feuilles de papier en ramettes ne possèdent pas de label Ecolabel, PEFC, NF ou FSC.	
L'objectif est de, sans supprimer ces supports, les rendre durables notamment avec l'utilisation de matériaux durables	Imposer aux services et prestataires extérieurs d'imprimer les supports de communication sur un papier le plus

et certifiés de type « imprim'vert », « pefc »,...	éco-responsable possible et constaté par l'apposition des certifications sur les documents imprimés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans Objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de supports imprimés avec au minimum une certification éco-responsable et/ou durable.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3 000€ (en sus du coût d'impression habituellement constaté)	3 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 46	Installer des récupérateurs d'eau	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 9	Optimiser la gestion des ressources

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	■
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune possède de très nombreux bâtiments avec une surface globale de toitures de plusieurs milliers de mètres carrés. Toutefois, les eaux de pluie sont uniquement récupérées et réutilisées pour l'arrosage, au jardin de l'école des Buclines et au niveau des jardins partagés du foyer culturel. L'objectif est donc d'équiper un certain nombre de ces bâtiments de récupérateurs d'eau (5 sous 2 ans). Eau qui sera ensuite utilisée par le service environnement pour l'arrosage des massifs fleuris.	Faire le diagnostic des bâtiments les plus intéressants en matière de mètres cubes d'eau potentiellement récupérables. Acquérir les récupérateurs d'eau (avec compteur volumétrique) et les mettre en services (raccordement,...).

	Utiliser l'eau de pluie récupérée pour l'arrosage des massifs fleuris.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans Objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de mètres cubes utilisés par le service environnement.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2 500€	2 500€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 47	Maîtriser les éclairages publics	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 9	Optimiser la gestion des ressources

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Comme toutes les collectivités, dans un objectif de sécurité publique, un éclairage est déployé sur l'ensemble du territoire communal. Cet éclairage, indispensable, est coûteux et très énergivore. La commune souhaite donc diminuer ses consommations électriques en matière d'éclairage public pour tendre vers un système plus frugal.	Lancement d'une étude avec « Ombres et Lumières » pour effectuer le diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec comme objectif cible un investissement pour réduire les consommations et les optimiser. Lancement des investissements par secteur sur l'ensemble des dispositifs.

	Réflexion avec les comités de quartier pour voir s'il est envisageable et accepté par la population d'éteindre totalement ou partiellement certains secteurs de la commune sur des tranches horaires définies.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	SYANE

Indicateur(s) de suivi	Evolution de la facture annuelle sur l'éclairage public.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Etude : 13 000€ Investissement : en cours de chiffrage TX = plusieurs centaines de millier d'euros	Etude : 5 000€	Etude : SYANE : 8 000€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 48	Sensibiliser la population aux économies d'énergie	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 9	Optimiser la gestion des ressources

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, la municipalité ne sensibilise pas ses administrés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables. L'objectif de la commune est d'utiliser ses réseaux de communication auprès de la population (brochures municipales, bulletins d'information, site internet, réseaux sociaux, événements...) pour promouvoir une consommation plus raisonnée des énergies. Pour atteindre l'objectif, la pédagogie et l'utilisation de rubriques type « trucs & astuces » seront utilisés afin de rendre plus attractif le message.	Demande auprès des fournisseurs d'énergie les meilleures solutions simples que peuvent utiliser les ménages pour moins consommer d'énergie. Diffusion des messages d'économie d'énergie sur les supports web et Print de la commune mais aussi, de manière occasionnelle, sur les événements organisés par la collectivité (concerts, marchés...)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Fournisseurs d'énergie SYANE – Regenero AGGLO

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'articles et nombre d'activités sur la thématique.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4 000€	4 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
X				



Remplacez votre ancien chauffage fioul ou bois

par un appareil performant au bois, solaire ou pompe à chaleur.

* 2000 € sous conditions de ressources.

REGENERO

04 58 57 00 87

www.regenero.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · GENEVOIS FRANÇAIS · THONON agglomération

ACTION 49	Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 9	Optimiser la gestion des ressources

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune possède de très nombreux bâtiments avec une surface globale de toitures de plusieurs milliers de mètres carrés. Actuellement, la collectivité porte aussi de nouveaux investissements sur des bâtiments proposant de grandes surfaces de couverture. L'objectif est d'utiliser ces surfaces de toitures actuellement non productives pour installer des panneaux photovoltaïques dont une partie de l'énergie créée pourra être utilisée par le bâtiment et l'autre redistribuée sur le réseau public.	Lancement d'une étude avec « Chablais Energie » (centrale villageoise) pour connaître les bâtiments les plus intéressants (réalisée) Choisir le mode de consommation de l'énergie : autoconsommation ou revente sur le réseau (en cours).

Dans un objectif local et sociétal, la commune souhaite travailler sur ce projet avec une centrale villageoise répondant à un mode de fonctionnement mutuel, local et collectif. Ce principe permettrait en sus à la commune de ne pas réaliser les investissements et de simplement louer ses surfaces de toiture.	Lancement des investissements par la centrale villageoise.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Chablais Energie

Indicateur(s) de suivi	Evolution de la facture annuelle d'électricité et nombre de kW créé sur les toitures communales.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€, gain envisagé	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 50	Informer sur la qualité de l'air	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 2	Transition Ecologique et préservation des ressources

OBJECTIF GLOBAL 9	Optimiser la gestion des ressources

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez est idéalement située en bord du Léman et au pied du massif des Alpes. Pour autant, la qualité de l'air peut parfois être dégradée pour diverses raisons. Dans un objectif de santé publique et de bonne information, l'objectif est de relier le site internet de la commune avec les données diffusées quotidiennement par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur la qualité de l'air.	Se mettre en contact avec Atmo pour obtenir l'autorisation de diffuser leurs informations de qualité de l'air. Traiter les données d'Atmo pour qu'elles soient retransmises automatiquement et quotidiennement sur le site internet de la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Atmo

Indicateur(s) de suivi	Présence des données d'Atmo sur le site internet de la commune.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
200€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 51	Créer des pistes cyclables et piétonnes	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaite réduire le trafic routier et promouvoir les modes de déplacements doux. Pour cela, la commune a pour objectifs de : - relier tous les hameaux au centre du village par voies piétonnes et cyclables - permettre l'accessibilité à vélo des écoles et du collège T. MONOD. - améliorer la signalétique vélo/piétons - soutenir la création de la Via Rhôna sur Sciez.	Etudes en cours sur les modes doux lancée en 2022 Etudes pour la Via Rhôna en cours Début de certains chantiers à Bonnatrait notamment.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglo Département de la Haute-Savoie

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre de km de pistes cyclables sur la commune Evolution du nombre de km de voies piétonnes sur la commune Nombre de nouvelles zones sécurisées Taux de fréquentation

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 500 000€	700 000€	- Amendes de police - Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 52	Créer un réseau d'information et de sensibilisation pour le covoiturage	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez a pour objectif de désengorger les axes traversant la ville, ce qui permettrait de lutter contre la pollution et le réchauffement climatique, ainsi que de favoriser le bien-être de tous. Pour cela, en plus des transports collectifs, la Commune souhaite encourager la création et le développement du covoiturage et des applications de partage de véhicules. En effet, à ce jour, la commune de Sciez-sur-Léman ne sensibilise pas ses administrés à la pratique du covoiturage.	Etudes en cours sur la création de parkings vers les arrêts de bus pour favoriser le covoiturage et aménager des lieux de dépose sécurisés, en partenariat avec Thonon Agglomération. Développement de la communication sur les applications de partage existantes telles que www.covoiturage-

	leman.org, citiz.fr, afin d'encourager leur développement et leur utilisation.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglomération Pôle métropolitain

Indicateur(s) de suivi	Evolution de l'offre de covoiturage sur le Léman (nombre d'offres publiées par mois). Nombre d'utilisateurs du site covoiturage-léman Evolution du nombre de places de stationnement à proximité des arrêts de bus Communication produite sur ces offres de covoiturage.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 53	Equiper les services municipaux de véhicules électriques	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, la collectivité ne possède pas de véhicule communal électrique. La commune de Sciez a pour objectif d'équiper ses services municipaux de véhicules plus respectueux de l'environnement.	Demande de devis effectué. Achat envisagé d'un premier véhicule électrique d'ici 2023

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Nombre de véhicules électriques achetés et chiffrage de la réduction des coûts

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
30 000€	30 000€	Demande de subvention à l'étude

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 54	Utiliser les prestations hippomobiles	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez avait déjà mis en place depuis 2014, la collecte des déchets aux points d'apports volontaires ainsi que l'arrosage de certains massifs communaux par une solution hippomobiles. La commune souhaite maintenir cette action afin de promouvoir des solutions alternatives aux véhicules et engins utilisés classiquement.	Signature d'un contrat de prestation avec un prestataire de la commune pour effectuer de l'arrosage municipal, du ramassage de déchets.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Mme DULAC Françoise, propriétaire des chevaux

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'interventions réalisées par an

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
40 000€ HT par an	40 000€ HT par an	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 55	Entretenir les espaces verts avec des animaux – Utiliser l'éco pâturage	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre de la transition écologique, la commune de Sciez souhaite mettre en place autant de solutions alternatives que possible à l'utilisation d'engins et véhicules polluants pour l'entretien de ses espaces publics. La commune a ainsi pour objectifs de mettre en place l'éco-pâturage afin d'entretenir certains de ses espaces verts.	Etudes de faisabilité en cours, et identification des terrains à entretenir grâce à l'éco-pâturage en cours. Identification de propriétaires de moutons en mesure d'intervenir sur les différents espaces communaux en cours.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Temps gagnés sur les heures de travail des agents techniques de la commune. Evolution du nombre de zones concernées. Evolution du volume de carburants utilisé.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000€ pour l'achat du matériel + montant indemnisation propriétaire	5000€ pour l'achat du matériel + montant indemnisation propriétaire	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		x		

ACTION 56	Mettre en place des radars pédagogiques	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en oeuvre
Dans le cadre de la transition écologique et afin d'encourager les automobilistes à l'éco-conduite, la commune de Sciez souhaite installer des radars pédagogiques dans ses différents hameaux. Cela permettrait de faire prendre conscience aux automobilistes de leurs vitesses et de les inviter à ralentir, préservant ainsi à la fois la sécurité de tous et l'environnement.	Installation de 11 radars pédagogiques par les services techniques en 2021 dans les différents hameaux de Sciez.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Mise en service de 11 radars pédagogiques et analyse des enregistrements de la vitesse moyenne constatée. Retours d'expériences des riverains et utilisateurs des zones concernées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
18 700€	18 700€	Amendes de Police

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
X				

EUROPE SIGNALÉTIQUE
www.europesignaletique.com

Facture

Numéro facture : FACT.4030
Date facture : 07/12/2020
Date d'échéance : 06/01/2021

EUROPE SIGNALETIQUE
ZI DES GRANDES TEPPES
40 RUE DU BRAYEU
74550 PERRIGNIER
France

www.europe-signaletique.com
0457436416
0810610170
contact@europe-signaletique.com

TVA N° : FR 82361025691
Code NAF : 4329B
N° Siret : 38102569100068

MAIRIE SCIEZ
74140 SCIEZ

Article		Qté/hres	Prix/taux	Remise	TVA (%)	Montant
MU	4-02476 RADAR MV4 SOLAIRE Alim. chargeur solaire,1 batterie 22 Ah,matrice bicolore ambre/rouge zone de vitesse, matrice second. paramétrable sur 1 ou 2 lignes,fixations mobiles inox (collier de serrage), sélecteur de vitesse programmable (exemple : 30, 40, 50, 70, 90,..),formation à distance et mise en service du logiciel.	11,00	1 425,00		TVA 20,00%	15 675,00
MU	4-02487 PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE Kit solaire d'alim, photovoltaïque 100W avec régul. de charge +1 batterie 22Ah l'alim. est conditionnée par l'ensoleil. de l'emplacement choisi.	11,00	250,00		TVA 20,00%	2 750,00
MU	STATISTIQUES Récupération des données dans les deux sens de circulation (entrant/sortant) par clé USB ou Bluetooth,+1 licence monoposte du logiciel stat. (gratuit sur demande).	11,00	0,00		TVA 20,00%	0,00
MU	WEB-STATS Statistiques envoyées automatiquement par e-mail tous les 15 jours sur une ou plusieurs adresses (Att. : couverture GPRS indispensable). Offert la 1ère année.	1,00	0,00		TVA 20,00%	0,00
PX	MAT ALU CANNELÉ DIAMÈTRE 60 3,5mi SABLE DORÉ	11,00	125,00	550,00 (40,00%)	TVA 20,00%	825,00

TVA 20,00% 3 916,00
Montant TVA 3 916,00
TVA sur les encaissements

Les parties entendent conférer compétence exclusive au tribunal de commerce de Thonon les Bains pour statuer sur tout différent trouvant son origine dans le présent contrat.

1 / 2

Montant HT	**19 250,00**
Port	330,00
Montant TVA	**3 916,00**
Total	**23 496,00 €**
Montant à payer	**23 496,00 €**

Notes
ATTENTION : TARIF SPECIAL, ce tarif n'est valable que pour cette commande complète de 11 radars + panneaux photovoltaïques.
délai de livraison 2 à 6 semaines

Modalités et conditions
REFERENCES BANCAIRES :
IBAN : FR76 1810 6000 3830 0755 4505 022
BIC : AGRIFRPP881
DOMICILIATION : THONON CONCORDE

L'entreprise
Société à responsabilité limitée - Capital de 100 000,00 €

Paiement en retard
Taux de pénalité : 2,70 %
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

Paiement anticipé
Taux d'escompte : 0,00 %

8/12/20

Aymeric JACQUIER
Directeur Services Techniques

MAIRIE DE SCIEZ
Savoie

Les parties entendent conférer compétence exclusive au tribunal de commerce de Thonon les Bains pour statuer sur tout différent trouvant son origine dans le présent contrat

2 / 2

ACTION 57	Mettre la voirie en sécurité	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 10	Développer la mobilité douce

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez, soucieuse d'encourager le développement des modes de déplacements doux, a pour objectifs de mettre la voirie en sécurité en particulier sur certains secteurs clefs. En effet, certaines routes ne disposent pas de bordures sécurisées pour les piétons.	
Ainsi, la commune a pour objectif de sécuriser en priorité les secteurs de Chavannex, Jussy et Bordianin ainsi que la route de Perrignier.	Démarchage en cours des propriétaires afin de racheter une bande de terre aménageable sur ces différents secteurs.
Il s'agit de sécuriser les bords de route afin de permettre aux piétons de cheminer sereinement et d'encourager	Etudes en cours pour les 3 secteurs de Chavannex, Jussy et Bordianin Réflexion pluriannuelle sur les travaux de sécurisation à entreprendre.

les habitants à se déplacer à pied plutôt que d'utiliser leurs véhicules.	Début des travaux d'aménagement route de Perrignier en 2022.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglo Département de la Haute-Savoie

Indicateur(s) de suivi	Nombre de km de voies sécurisées Nombre de secteurs sécurisés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4 000 000€	2 400 000€	Département de la Haute-Savoie Amendes de police 1 600000€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 58	Développer les transports collectifs transfrontaliers	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 11	Optimiser les déplacements

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez souhaite voir l'offre de transports collectifs se développer notamment afin d'assurer une meilleure desserte des pôles économiques et lieux d'intérêts. Pour cela, il est prévu : • de prolonger la ligne de bus n°271 jusqu'à la gare routière de Genève, tel qu'à l'origine, afin de connecter la gare Cornavin avec les communes des rives du Léman éloignées du CEVA. Cela permet de créer un trajet plus court, ainsi que d'augmenter les dessertes de la gare et de diminuer le trafic routier pour tous	Nouvel appel d'offre pour la réorganisation des lignes de bus interurbains.

les habitants « éloignés » du Ceva. • De prolonger la ligne de bus « variante 271 » jusqu'à Sciez pour permettre aux travailleurs frontaliers d'aller prendre le bateau à Yvoire sans prendre la voiture, et aux touristes logeant à Sciez de visiter sans voiture les alentours (plage Excenevex, Yvoire, Nernier...). Cela permettrait une diminution des bouchons en été et donc de la pollution.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	Ville de Genève TPG

Indicateur(s) de suivi	Prolongation de la ligne 271 et de la ligne variante 271 Nombre de dessertes créées

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 59	Développer la fréquence des bus	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 11	Optimiser les déplacements

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez souhaite voir l'offre de services de transports collectifs augmenter afin de désengorger les routes et lutter contre la pollution. Pour cela, il serait pertinent : • De rajouter un service de bus le week-end. • D'augmenter la fréquence des bus aux horaires d'embauche/débauche. • Revoir les horaires des bus en direction de Thonon afin d'avoir une meilleure répartition des services tout au long de la journée mais aussi de renforcer la	Nouvel appel d'offre pour la réorganisation des lignes de bus urbains et interurbains. Évolution du réseau programmée en janvier 2023. Multiplier par 2 le nombre de kilomètres commerciaux Création du réseau Start interconnecté.

fréquence des bus sur certaines plages horaires.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Thonon Agglomération	RDB Thonon (prestataire)

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre de passagers estimés sur l'ensemble des lignes desservant Sciez en lien avec l'évolution du service.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 60	Favoriser l'émergence d'une autoroute pour désenclaver le territoire et limiter la circulation urbaine	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 11	Optimiser les déplacements

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez souhaite voir l'offre de services de transports collectifs augmenter afin de désengorger les routes et lutter contre la pollution. Pour cela, il est prévu de créer de nouvelles connections afin de relier Sciez et ses alentours. Pour soutenir cet objectif, la commune souhaite la mise en place de l'autoroute reliant Machilly à Thonon afin de désengorger la commune de Sciez	Etudes en cours pour la construction de l'autoroute Machilly-Thonon. Signature de la Déclaration d'Utilité Publique (fait). Procédure de mise en concession (en cours).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Département de la Haute Savoie	Concessionnaire

Indicateur(s) de suivi	Création de l'autoroute Machilly-Thonon et analyse de l'évolution du nombre de véhicules journaliers sur la traversée de Sciez.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 61	Création de sentiers pédestres et équestres	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 11	Optimiser les déplacements

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez, dans un souci d'encourager les modes de déplacements doux, souhaite créer de nouveaux sentiers pédestres et équestres.	
La commune a pour objectif spécifique : - D'obtenir le classement PDIPR pour le sentier « les Métamorphoses » et le sentier du Moulin de la Serpe - De créer un sentier du petit patrimoine communal avec panneaux explicatifs, carte, fascicule… - De créer le sentier du Moulin de la Serpe, et de l'intégrer au GRP du Littoral	Demande de classement du Sentier du Moulin de la Serpe en PDIPR Demande de classement du sentier les Métamorphoses en PDIPR acceptée. Etude en cours pour relier les sentiers équestres. Travail à faire sur la création de panneaux explicatifs, cartes et fascicule le long des sentiers.

	Entretien permanent des sentiers pour qu'ils restent accessibles à tous et en toutes saisons.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglo Département de la Haute-Savoie Associations telles que les Pieds d'A Sciez

Indicateur(s) de suivi	Obtention du PDIPR pour le Sentier du Moulin de la Serpe Nombre de kilomètres balisés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
300 000€	50 000€	Thonon Agglo Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 62	Améliorer et embellir la traversée de Bonnatrait	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 3	Faciliter le déplacement et la mobilité douce

OBJECTIF GLOBAL 11	Optimiser les déplacements

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaite, tant pour s'embellir que pour limiter l'imperméabilité des sols liée à l'urbanisation, développer ses espaces verts en zone routière. Pour ce faire, la commune se fixe pour objectif d'arboriser les terre-pleins centraux de la RD1005 (secteur de Bonnatrait) afin : • d'arborer ce secteur très minéral ; • de réduire l'imperméabilité des sols routiers ; • d'améliorer l'esthétique globale de ce secteur à forte densité d'habitations. • d'éviter l'effet repoussoir de cette zone.	Etudes en cours sur la faisabilité technique de la végétalisation des terre-pleins centraux. Réalisation des massifs végétaux partout où cela sera possible.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Association d'économie sociale et solidaire « Le Lien »

Indicateur(s) de suivi	Arborisation effective de la traversée de Bonnatrait.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
100 000€	100 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				x

ACTION 63	Participer à l'évènement « La Semaine Bleue »	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 12	Faciliter les relations intergénérationnelles

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez a pris part en 2021 à la « semaine bleue » organisée au niveau national, et souhaite y participer de nouveau pour les années à venir. L'objectif est de proposer diverses activités et évènements à l'intention des personnes âgées afin de leur permettre de se rencontrer et de partager un moment convivial. Pour cela, diverses activités et évènements sont organisés : conférences, thé dansant, cinéma, exposition, marche… En 2021, ces diverses activités ont réuni environ 112 participants.	Communication sur les évènements organisés via le Clin d'œil (bulletin communal trimestriel) et la presse locale Intervention du régisseur du CAS pour la mise en place de divers évènements Traiteur, conférencier et orchestre mis en place pour animer cette période chère aux aînés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
CCAS de Sciez	Foyer Culturel Club la Joie de Vivre Divers intervenants : Les pieds d'ASciez ; Maison de la mémoire et de la citoyenneté…

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'évènements organisés Nombre de participants et âge des participants Communication produite sur l'organisation de l'évènement (brochures, affiches, clin d'oeil…)

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
2500€	2500€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
X				





VIVRE ENSEMBLE

UNE SEMAINE DÉDIÉE À NOS AÎNÉS !

La semaine bleue est un moment de privilège pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle. Cela permet également de mettre en avant les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées. Retour sur cet événement.

UN VRAI SUCCÈS !

Du 4 au 10 octobre dernier, le CCAS de Sciez a intégré l'événement national dédié aux seniors : la Semaine Bleue ; tout un panel d'animations et d'activités a été proposé à nos ainés qui ont visiblement apprécié ! Entre les conférences, les séances de cinéma, le thé dansant et la marche active, ce ne sont pas moins de 112 personnes qui se sont inscrites pour participer avec enthousiasme à cette belle initiative qui sera sans nulle doute reconduite l'année prochaine.



Mais, sans plus attendre, fort de ce succès, le CCAS ne s'arrête pas là et propose pour le début d'année un véritable agenda à ne pas louper ! Un moyen parmi tant d'autres pour créer du lien social, favoriser le maintien de l'autonomie tout en prévenant de l'isolement en incitant les personnes âgés à sortir de leur domicile.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS À VENIR

DIMANCHE 6 FEVRIER
A 12h00 au CAS
REPAS des aînés avec l'orchestre BEL' Epok (à partir de 70 ans)

MERCREDI 16 MARS
14h30 au Guidou
CINEMA (film non encore connu à ce jour)

JEUDI 14 AVRIL
9h-11h au parking des aigles du Léman
MARCHE
Un parcours accessible à tous
Un parcours plus sportif

JEUDI 19 MAI
14h30 au CAS
THE DANSANT avec l'orchestre BEL' Epok

LUNDI 27 JUIN
9h-11h00 au Parc de Rovorée
MARCHE *(Yvoire)*
Un parcours accessible à tous
Un parcours plus sportif

Inscription et renseignements : CCAS de la Mairie auprès de Chantal Burnat 04 50 72 61 95.
Transport : Si vous avez besoin d'être véhiculé afin de participer aux animations, n'hésitez pas à le faire savoir ! votre transport pourra être organisé !
Inscriptions : A partir de la première semaine de janvier 2022.

ACTION 64	Créer des espaces verts et espaces de jeux intergénérationnels	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 12	Faciliter les relations intergénérationnelles

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez a divers projets de création de parcs et espaces verts dans ses différents hameaux, afin de protéger la nature mais aussi de favoriser les rencontres en créant des espaces propices à la détente. Pour cela, il est prévu : - D'installer des jeux et mobiliers urbains adaptés pour accueillir les aînés et les familles au centre-ville. - De mettre en place d'ici la fin 2022 à Filly, puis dans chaque hameaux, des parcs avec places de stationnement, espaces ludiques, de détente et de rencontres (jeux en bois, tables de pique-nique, pergola,	Etudes en cours pour la création du Parc de Filly, de Prailles et du Centre-Ville. Négociations en cours avec divers promoteurs immobiliers pour le soutien dans l'aménagement de ces espaces.

barbecue...). Il est prévu d'utiliser des matériaux durables (revêtements perméables) et de créer un cheminement continu reliant l'ensemble des espaces de chaque parc. Enfin, des actions en faveur de la protection et le renforcement de la ripisylve sont prévus (vergers éducatifs...)	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Comités de quartier de la commune

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'espaces verts créés Communication produite sur l'inauguration de ces espaces verts et information du grand public Fréquentation des lieux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 500 000€	1 000 000€	Département de la Haute-Savoie Région Rhône-Alpes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
			x	

ACTION 65	Installation de bancs dans tous les hameaux	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 12	Faciliter les relations intergénérationnelles

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Du mobilier urbain est déjà en place sur la commune, comme des tables de pique-nique, des dispositifs pour le ramassage des crottes de chiens, quelques bancs... La Commune de Sciez souhaite installer davantage de bancs dans tous les hameaux afin de permettre aux promeneurs de s'arrêter et se rencontrer.	Mobilisation des services techniques pour l'installation des bancs à travers les hameaux de Sciez. Achat d'environ 25 bancs prévu

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Nombre de bancs installés Hameaux couverts par l'installation de nouveaux bancs. Utilisation de ces bancs

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000€	15 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 66	Renforcer la communication et l'information	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 13	Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social).

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaite améliorer son service au public en renforçant et améliorant la communication et l'information de ses habitants et en particulier des plus vulnérables et isolés. Pour cela, il est prévu : - La publication d'articles et de numéros utiles (bénévoles, entraide, associations, structures...). - Le renforcement des partenariats existants et de la communication entre les partenaires tels que Thonon Agglomération, la Mission Locale, le PIJ...	Mobilisation du service communication de la commune pour : - L'édition de la brochure Clin d'œil à tous les habitants de Sciez. - Le développement du site internet de la ville et de la communication sur les réseaux sociaux. Discussion en cours avec Thonon Agglomération pour le développement

- L'amélioration de la communication numérique : intégration de la brochure trimestrielle au site de la ville ; amélioration des panneaux d'affichage pour la communication des associations et de l'information municipale ; participation à l'application « Imagina » permettant aux habitants abonnés à la ville de Sciez de recevoir les newsletters, alerte canicule…	de la communication et du transfert d'information entre les différents partenaires. Travail en cours pour l'intégration de la commune de Sciez à l'application Imagina Livraison prévue au printemps 2022 de nouveaux panneaux d'information numériques le long des routes. Achat prévu à l'horizon 2023, de panneaux d'information numériques en remplacement des panneaux d'affichages papiers dans les différents hameaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglo Mission Locale

Indicateur(s) de suivi	Evolution du nombre d'abonnés sur les outils de communication Retour d'expérience et d'intérêt par les associations

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
130 000€	130 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 67	Rencontrer les personnes vulnérables	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 13	Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social).

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez souhaite développer son action auprès de sa population la plus vulnérable, afin de rompre leur isolement et favoriser le bien-être de tous. Pour cela, il est prévu de : - Poursuivre les actions déjà en place telles que la distribution de chocolats de Pâques et colis de Noël ; la distribution de brumisateurs et d'eau pendant l'été ; le repas des aînés… - Mener un travail approfondi afin d'identifier les personnes les plus vulnérables et leurs besoins spécifiques	Mobilisation du CCAS dans le travail d'identification des personnes vulnérables et de leurs besoins spécifiques. Création d'un fichier recensant les personnes vulnérables et évolution du nombre de personnes recensées. Mobilisation des élus pour la distribution des différents colis destinés aux personnes âgées.

- Développer de nouvelles actions répondant aux besoins spécifiques identifiés (marche, collecte des ordures, visite au domiciles...).	Achats de produits et services auprès de producteurs du territoire sciezois (chocolats, miel, vins...) ou locaux (traiteurs, eau...) qui seront distribués par les élus aux personnes âgées de la commune Développement de nouveaux projets visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables Communication produite en vue de toucher le plus d'habitants possible (brochures, site internet, flyers, visites à domiciles...) .

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
CCAS de Sciez	Foyer Culturel Club la Joie de Vivre Association Main tenant Comité de quartiers

Indicateur(s) de suivi	Liste des nouvelles actions mises en place pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
17 000€	17 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 68	Créer un groupe d'entraide bénévole	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 13	Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social).

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Afin d'être au plus près de ses habitants et en particulier des plus isolés et vulnérables, la commune de Sciez souhaite développer un groupe de bénévoles en mesure d'intervenir régulièrement auprès de ces personnes. Pour cela, il est prévu de : - Recruter des bénévoles prêts à s'engager à long terme auprès des personnes vulnérables. - Créer une charte d'intervention encadrant le travail des bénévoles. - Former tous les bénévoles avant une quelconque intervention.	Mobilisation du CCAS pour : - recruter les bénévoles - encadrer et soutenir les bénévoles intervenant chez les personnes âgées. Participation des employés du CCAS ainsi que des bénévoles, à une formation relative à l'intervention auprès des personnes vulnérables

	Communication produite sur les interventions des bénévoles Travail en cours sur la création d'une charte encadrant l'intervention des bénévoles.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
CCAS de Sciez	Foyer Culturel

Indicateur(s) de suivi	Nombre de bénévoles recrutés et formés Nombres d'interventions de bénévoles auprès des personnes identifiées vulnérables

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5 000€	3 000€	Département de la Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 69	Intégration du conseil municipal jeune dans la démarche Agenda 2030	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 14	Impliquer les habitants dans la vie communale

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, dans le cadre de sa participation à l'Agenda 2030, a conscience de la portée de ses actions sur les générations futures. C'est pourquoi la commune a pour objectif d'intégrer le CMJ dans les démarches de l'Agenda 2030, afin que les plus jeunes soient aussi partie prenante dans les choix politiques faits par la Commune.	Consultation préalable du Conseil Municipal et du Conseil Municipal Jeunes pour l'intégration du CMJ à l'Agenda 2030 Participation effective du CMJ à l'agenda 2030

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	

Indicateur(s) de suivi	Compte-rendu des CMJ Nombre d'actions proposées par le CMJ pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 70	Créer un comité des fêtes	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 14	Impliquer les habitants dans la vie communale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaite continuer de développer son offre d'animations et d'évènements. Elle a plus spécifiquement pour objectif de créer un Comité des Fêtes, ce qui permettrait de : - Soutenir et participer activement au programme d'animation municipal. - Fédérer l'ensemble des associations dans l'organisation des manifestations. - Soutenir les associations en mutualisant si possible les moyens. - Coordonner autant que possible le calendrier des manifestations locales.	Recensement des besoins des 80 associations de la commune en 2020. Création au printemps 2021 d'un Comité des Fêtes sur Sciez Création d'un programme d'animation commun, relayé par le service communication de la Mairie.

- Créer et suggérer de nouvelles manifestations.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Associations impliquées dans le Comité des Fêtes Elus

Indicateur(s) de suivi	Mise en place d'un annuaire de toutes les associations sciezoises. Evolution du nombre de manifestations organisées annuellement.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
X				

153e année. - N°34 Mardi 24 août 2021

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

PREMIER MINISTRE Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 891

74 - Haute-Savoie

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les Bains
COMITE DES FETES.
Objet : coordonner le calendrier d'animations communal, créer et organiser de nouvelles activités et événements, soutenir sur demande les manifestations et les événements culturels ou festifs engagés par la municipalité et ou par une association;
Siège social : MAIRIE, 614, avenue de sciez, 74140 Sciez.
Date de la déclaration : 16 juillet 2021.

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER

ACTION 71	Créer des comités de quartiers	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 14	Impliquer les habitants dans la vie communale

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez a pour objectif d'encourager la participation de ses habitants dans la vie de chaque quartier, et de développer la démocratie participative. La création de comités de quartiers permettrait à la population d'améliorer le cadre de vie de son quartier, d'échanger, de partager, de s'informer des projets communaux ainsi que de développer et favoriser les liens sociaux.	Mobilisation des élus pour la création d'un réseau d'animateurs des comités de quartiers. Election de référents de quartier parmi les participants aux comités

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Elus Référents de quartiers

Indicateur(s) de suivi	Nombre de comités de quartiers organisés par quartiers. Nombre de participants dans chaque comité de quartiers.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 72	Améliorer l'accueil des nouveaux habitants	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 14	Impliquer les habitants dans la vie communale

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez ne cessant de s'agrandir, elle a pour objectif d'accueillir au mieux ses nouveaux habitants afin de s'assurer de leur bien-être mais aussi de les inciter à devenir acteurs de la vie de la commune. Pour cela, la Commune se fixe comme objectif : - de créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants comme les touristes, afin de les informer sur les ressources et animations de la commune. - De profiter des comités de quartiers pour accueillir les nouveaux habitants et faciliter leur intégration	Organisation de comités de quartiers sous l'impulsion des élus du conseil municipal. Développement d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants et touristes, diffusé sur le site de la commune et disponible en certains lieux d'intérêts (Mairie, Office du Tourisme…)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Office du Tourisme Comités de Quartier

Indicateur(s) de suivi	Création d'une brochure d'accueil destinée aux nouveaux habitants Nombre de nouveaux arrivants présents lors des comités de quartiers

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000€	5000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 73	Création d'un foyer pour jeunes travailleurs	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 15	Faciliter l'accès au logement

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, consciente des difficultés d'accès au logement dans la région, souhaite participer à la réduction des inégalités et de la pauvreté sur son territoire. C'est pourquoi la Commune a pour objectif de créer un foyer d'hébergement pour jeune travailleurs.	Etudes à mener sur la faisabilité du projet et le choix d'un emplacement. Mobilisation et travail en partenariat avec des bailleurs sociaux pour la construction d'un tel foyer.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez/État	Bailleurs sociaux Mission locale

Indicateur(s) de suivi	Nombre de places créés pour les jeunes travailleurs. Nombre de personnes hébergées. Durée du séjour et évolution des solutions d'hébergement à la sortie du centre.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 000€	200 000€	Etat français Région Auvergne-Rhône-Alpes Département de la Haute Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 74	Création d'un foyer d'urgence et précarité	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 15	Faciliter l'accès au logement

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, consciente des disparités existantes au sein de sa population, souhaite s'investir pour soutenir les personnes les plus vulnérables et se retrouvant temporairement sans solution. Consciente du manque de logements temporaires disponibles sur le territoire de la Commune, cette dernière a pour objectif d'ouvrir un foyer d'urgence pour héberger temporairement les personnes sans solutions.	Etudes à mener sur la faisabilité du projet et le choix d'un emplacement. Mobilisation et travail en partenariat avec des bailleurs sociaux pour la construction d'un tel foyer.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez/État	Etat Département de la Haute-Savoie Bailleurs sociaux

Indicateur(s) de suivi	Nombre places d'hébergement créées. Nombre de personnes hébergées. Durée du séjour et évolution des solutions d'hébergement à la sortie du centre.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 000€	500 000€	Recherches à mener avec les bailleurs sociaux

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

ACTION 75	Sensibilisation des propriétaires de logements vacants afin de rendre ces derniers disponibles à la location	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 15	Faciliter l'accès au logement

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez, consciente des difficultés de la population à trouver des solutions d'hébergement temporaires notamment pour les travailleurs saisonniers, souhaite sensibiliser et mobiliser les propriétaires de logements vacants afin de les inciter à les rendre disponibles à la location. Pour cela, la commune se fixe comme objectifs de : - Communiquer les informations relatives aux logements vétustes aux propriétaires, afin que ces	Création d'une liste de logement destinés aux saisonniers Communication sur les OPAH permettant aux particuliers d'obtenir des

derniers engagent des travaux de rénovation. - Soutenir l'accueil de saisonniers.	aides pour la rénovation de leurs logements vacants. Communication sur les aides existantes et le soutien administratif proposé par le programme REGENERO mené par Thonon Agglomération

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Thonon Agglomération Bailleurs sociaux Associations

Indicateur(s) de suivi	Nombre de logements mis en location

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 76	Construction d'une école de musique	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 16	Soutenir l'accès au sport et à la culture

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez ne cessant de s'agrandir, son école de musique actuelle ne permet plus de répondre aux besoins existants. Il a donc été décidé de construire une nouvelle école de musique à même de répondre à la demande grandissante. Implantée au Centre-Ville, sa construction permettra à tous d'étudier la musique dans de bonnes conditions et sera aisément accessible.	Recherche d'un terrain (réalisé – secteur des crêts à proximité des écoles, des espaces sportifs…) Travaux (en cours) Livraison à l'association « Ecole de Musique de Sciez » : 2023.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	EMS Département et Région

Indicateur(s) de suivi	Début des travaux effectifs Inauguration de la nouvelle école de musique Evolution de la qualité de l'enseignement musical et du nombre d'élèves formés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 800 000€ HT	400 000€	Département et Région (demandes en cours)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 77	Construction d'un gymnase et de terrains de tennis couverts	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 16	Soutenir l'accès au sport et à la culture

Contribution aux 17 ODD (forte ☐ et modérée ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez comptant un nombre d'habitants toujours plus grand, les équipements sportifs actuels ne permettaient plus de répondre à la demande grandissante. Aussi, la Commune se fixe pour objectif de : - Construire un gymnase - Construire des terrains de tennis couverts	Etudes de faisabilité réalisée. Travaux débutés et livraison prévue en 2022.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Club de tennis Département et Région

Indicateur(s) de suivi	Début des travaux effectifs Evolution des effectifs des associations utilisatrices et du nombre de compétitions organisées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 500 000€ HT	1 046 800€	Demande en cours Région et Haute-Savoie

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	x			

ACTION 78	Création d'un pass Sport et Culture	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 16	Soutenir l'accès au sport et à la culture.

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaitant participer au bien-être de ses habitants, a pour objectif de mettre en place un pass Sport et Culture. Ce pass permettrait de faciliter l'accès au club de sports ainsi qu'aux différentes activités culturelles de la Commune, favorisant le bien-être, l'éducation et la santé de tous les habitants.	Discussions en cours sur la création et l'organisation de ce pass avec les différents clubs sportifs et culturels de la commune. Mise en place d'un règlement d'obtention du pass par le conseil municipal. Lancement du pass à l'occasion de la rentrée scolaire 2023

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Foyer Culturel Les diverses associations sportives et culturelles de la commune dont notamment : l'EMS, le club de foot, le club de tennis, le club de nautisme...

Indicateur(s) de suivi	Création du pass culturel et sportif Nombre d'associations participantes Nombre de possesseurs du pass Sport et Culture

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000€	15 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
		X		

ACTION 79	Mutualisation des salles pour les associations	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

AXE 4	Cadre de vie et solidarité

OBJECTIF GLOBAL 16	Soutenir l'accès au sport et à la culture.

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La Commune de Sciez souhaitant participer au bien-être de ses habitants, a pour objectif de mutualiser les équipements et salles au profit des associations afin de permettre de développer leurs activités et répondre aux demandes de usagers.	Mise en place d'un état des lieux avec leur affectation actuelle. Réflexion sur l'optimisation de la gestion de ces salles.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Associations Sciézoises

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'associations utilisatrices, Planning d'occupation des salles et équipement

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
		Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

Fiches actions relatives aux critères discriminants

ACTION 1	Optimiser les consommations énergétiques pour les bâtiments communaux et l'éclairage public	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune a de nombreux bâtiments qui servent à de nombreuses activités ; services publics, port, sport, culture, ... Sa consommation en énergie est très importante et représente un impact conséquent tant sur son budget que sur l'environnement. L'objectif est de limiter toutes les consommations énergétiques des bâtiments communaux par la réalisation des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Il est à noter que le DPE a été effectué au niveau de la Maison de l'Aigle. Le diagnostic énergétique permet d'identifier les failles d'isolation d'un logement mais aussi de définir si les systèmes de chauffage et d'électricité actuellement en place sont adaptés au bâtiment et à son utilisation. Le diagnostic énergétique ne peut être réalisé que par un professionnel certifié pour être valable. Le DPE a pour but de renseigner sur la performance énergétique du logement	Réaliser des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie supérieurs à 250 m2 (groupe scolaire des Buclines, centre d'animation de Sciez, groupe scolaire des Crêts, Théâtre de Guidou...), pour les logements communaux et les locaux commerciaux si chauffage et eau (La Poste et le Kiosque)

ou bâtiment tertiaire via une évaluation de sa consommation d 'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre Cette démarche se pose également pour l'illumination des façades de la Mairie, de l'Eglise et de la Capitainerie.	Extinction automatisée de l'éclairage des bâtiments non résidentiels la nuit (Mairie, Eglise, Capitainerie)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	SYANE

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
150 000€	150 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 2	Diffusion de l'Etat des Risques et des Pollutions	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (et modérée)	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune est propriétaire de plusieurs logements et locaux commerciaux qu'elle loue à des privés au moyen de baux de droit commun. L'Etat des Risques et des Pollutions a été rédigé mais il n'a pas été remis aux locataires des logements communaux et des locaux commerciaux communaux. En effet, celui-ci permet de les informer qu'ils se situent en zone de sismicité 4. L'objectif est de diffuser l'ERP à l'ensemble de ces locataires actuels et futurs. L'État des Risques et Pollution est un état informatif et un diagnostic immobilier obligatoire. Sa mission est d'informer le locataire d'un logement des risques naturels, miniers, technologiques, sismicité, radon et de pollution des sols auxquels il pourrait être potentiellement exposé.	Diffusion de l'ERP par courrier aux locataires déjà en place et avec le bail pour les futurs.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ERP distribués

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 3	Réaliser les diagnostics amiante des constructions communales	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans un objectif évident de santé publique et de salubrité, la commune souhaite : -mettre à jour les diagnostics amiante effectués avant 2013, pour les bâtiments publics et les locaux commerciaux communaux, Les investigations liées à cette mise à jour portent sur des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) des listes A et B précisés dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique. Ces éléments peuvent se détériorer et, avec le temps, libérer des fibres d'amiante. -effectuer le diagnostic amiante de certains ERP construits avant 1997 (comme au Théâtre de Guidou, à la chapelle de Chavannex, et à l'ancienne école de Filly.) -effectuer le diagnostic amiante des parties privatives pour les logements communaux construits avant 1997 (appartements au niveau des Maisons Communales, Avenue de Bonnatrait, route de l'Eglise et rue des écoles)	Sollicitation automatique à la rédaction des baux d'un diagnostic amiante et diffusion auprès du nouveau locataire.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de diagnostics réalisés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
10 000€	10 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 4	Réaliser les diagnostics plomb pour l'ensemble du parc immobilier communal construit avant 1949	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (et modérée)
	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans un objectif évident de santé publique et de salubrité, la commune souhaite faire réaliser l'ensemble des diagnostics plomb (CREP) pour les parties privatives de ses logements construits avant 1949 (appartements de la Maison Communale, Avenue de Bonnatrait). Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep) est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans un logement. Le plomb est généralement présent dans les anciennes peintures de ces logements. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer.	Sollicitation d'une entreprise spécialisée pour réaliser ce diagnostic. En cours actuellement

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Nombre de diagnostics réalisés

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
4 000€	4 000€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 5	Etablir les diagnostics plomb hydrique pour l'ensemble des écoles communales	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (___ et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans un objectif évident de santé publique et de salubrité, la commune souhaite faire réaliser l'ensemble des diagnostics plomb hydrique pour les écoles communales. Le diagnostic Plomb dans l'eau est un diagnostic qui permet de déterminer la teneur en plomb présente dans l'eau potable des logements. La directive européenne n° 98/83/CE (transposée par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001) fixe la norme réglementaire de présence du plomb dans l'eau potable en reprenant les recommandations de l'OMS. Le texte prévoit une période intermédiaire allant de fin 2003 à fin 2013 pour laquelle le seuil transitoire est de 25 µg/litre. Mais à partir du 25 décembre 2013, le seuil réglementaire est de 10 µg/litre. Directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des	ACTION REALISEE EN 2022

eaux destinées à la consommation humaine Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ; Arrêté du 31 décembre 2003 relatif aux conditions d'échantillonnage à mettre en œuvre pour mesurer le plomb, le cuivre et le nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine, pris en application de l'article R. 1321-20 du code de la santé publique ; Circulaire DGS/SD 7 A n° 2004-45 du 5 février 2004 relative au contrôle des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine Circulaire n° 2004-557 DGS/SD 7 A du 25 novembre 2004 relative aux mesures correctives à mettre en œuvre pour réduire la dissolution du plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des diagnostics

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3 500€	3 500€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

ACTION 6	Indiquer la non-potabilité de l'eau au niveau du point d'eau du Port	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Sciez comporte de nombreux points d'eau sur son territoire : bassins, lavoirs… Dans un objectif de santé publique, la commune souhaite installer un panneau d'information de non potabilité de l'eau au niveau du point d'eau du Port, car ce dernier fonctionne en circuits fermé.	En cours en 2022, la commune acquiert et installe un panneau.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Sans objet

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
350€	350€	Sans objet

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			



ACTION 7	Identifier les constructions irrégulières présentes sur les zones naturelles de la commune	Date de création : 2022 Date de mise à jour :

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
 	**Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le territoire communal comporte des zones urbaines à fort développement mais aussi de nombreuses zones naturelles, agricoles, sensibles, protégées... Malheureusement, malgré l'inconstructibilité de ces zones, certains administrés érigent des constructions sans autorisation. Au-delà de l'illégalité de tels actes, la nature est bien souvent mise à mal par ces constructions. La commune a donc pour objectif d'identifier toutes les constructions illégales et de mettre en œuvre toutes les procédures utiles à leur disparition.	Surveillance de l'ensemble de la commune par les élus, comités de quartiers, police municipales..... afin d'identifier toute construction irrégulière sur une zone inconstructible. En cas d'irrégularité, contact avec le propriétaire foncier et si pas d'accord amiable, recours judiciaires et administratifs pour mettre fin à la construction irrégulière.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Sciez	Police

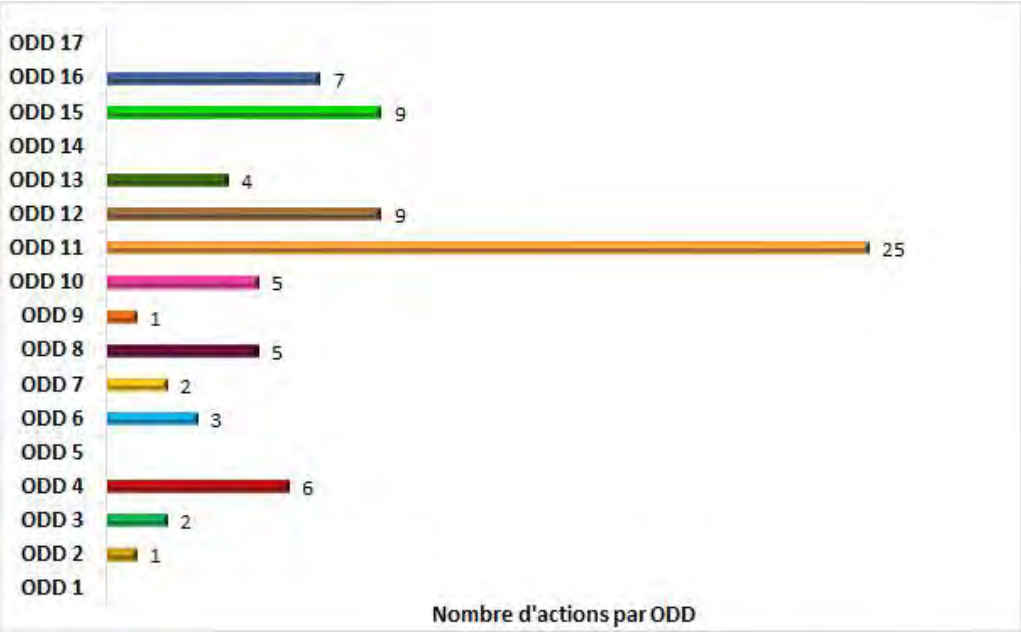
Indicateur(s) de suivi	Nombre de constructions irrégulières supprimées.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

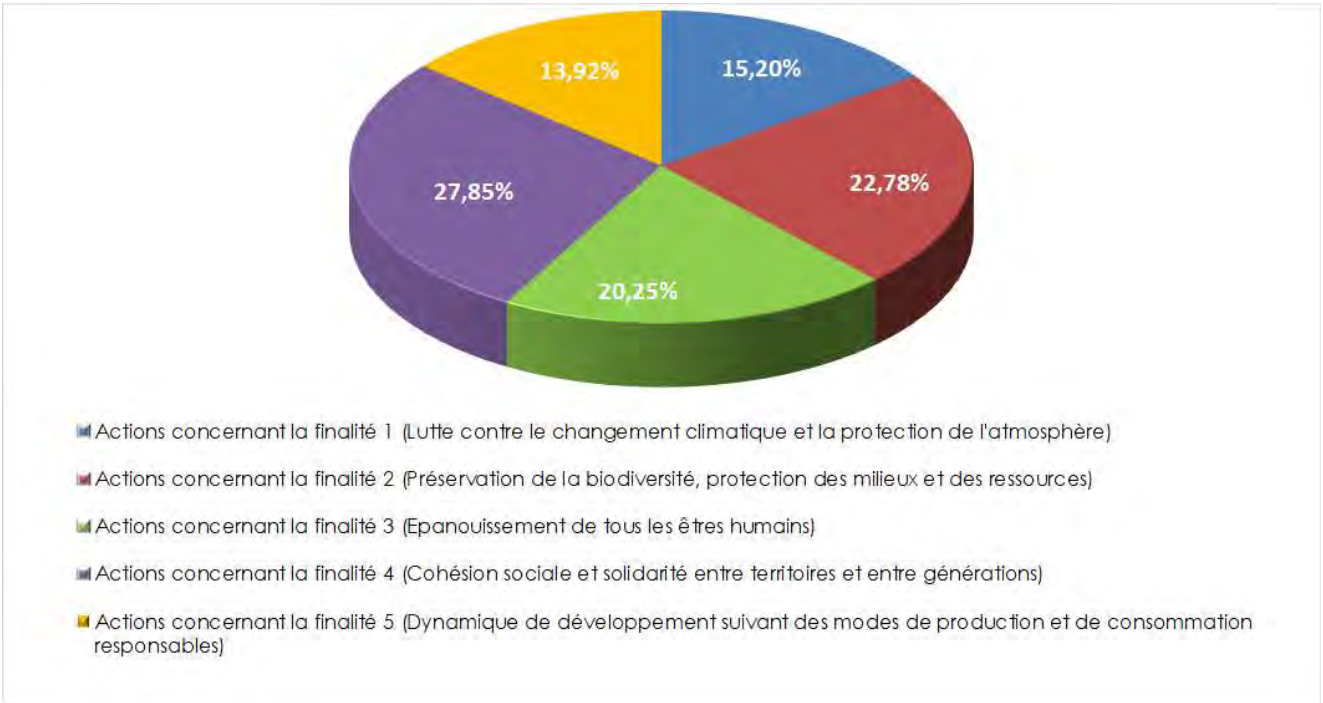
Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2021	2022	2023	2024	2025
				X

Transversalité du programme d'actions

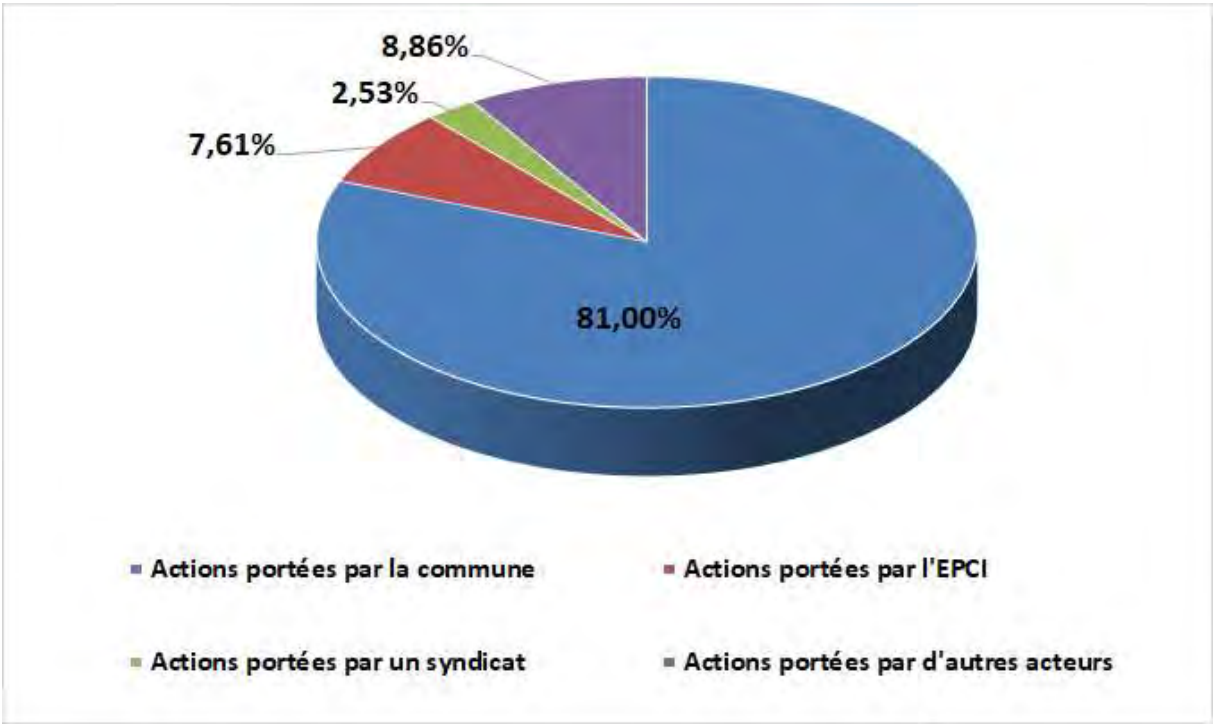
Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)



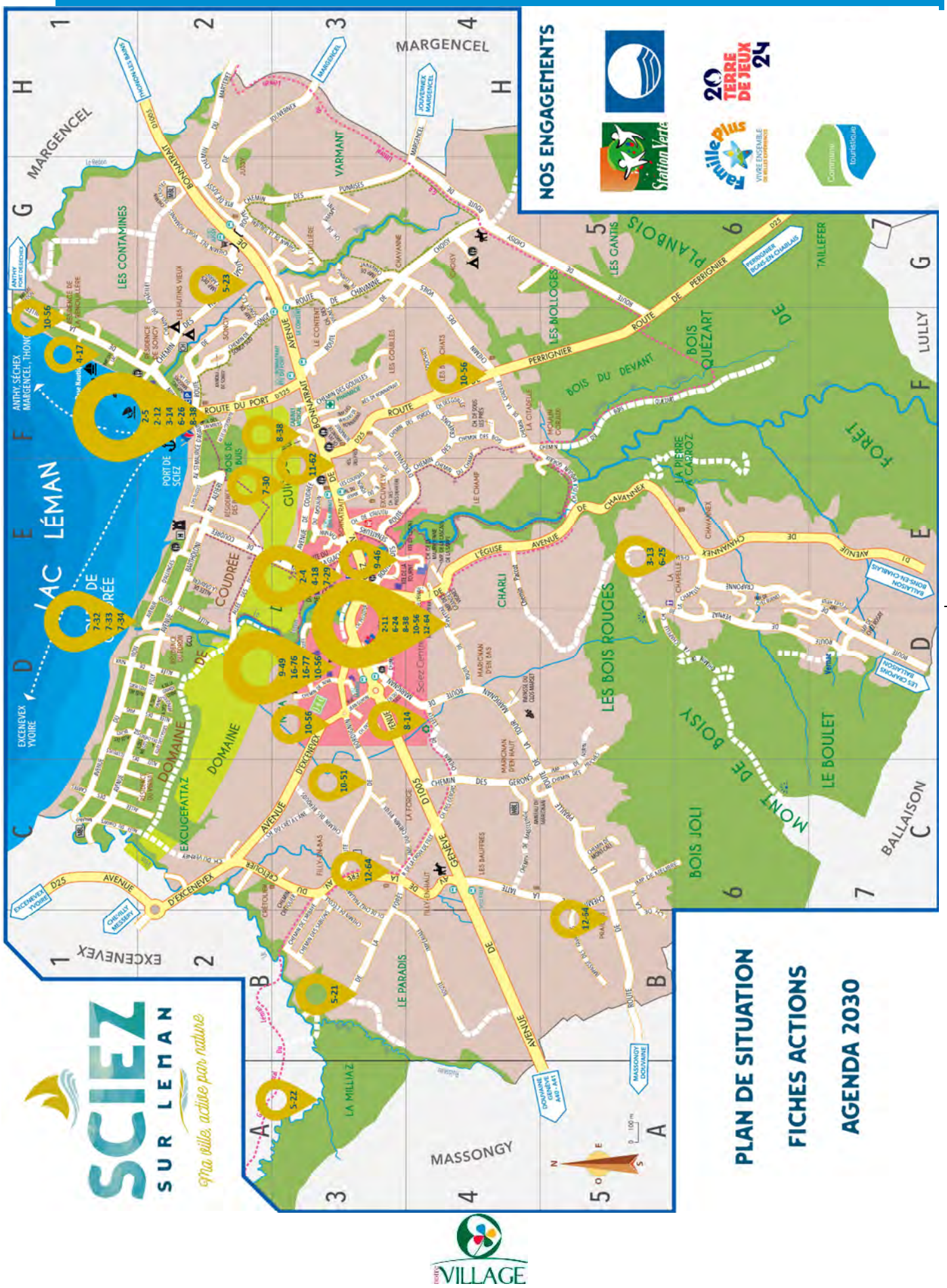
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



Transversalité avec tous les acteurs



Localisation des actions sur le territoire



Aperçu de la commune

Photo 2.2.3
Plage



Photo 2.4.1.2
Panneau d'information sur les déchets



Photo 3.2.3 :
La Ruche au Foyer et Carcajou



Photo 3.4.3 :
Le LIEN



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.4.5
Panneau d'information



Photo 3.6.a
Centre technique



Photo 3.6.b
Port



Photo 4.2.2
Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.4
Toutounet



Photo 4.5.1 :
Aire de jeux à la Plage



Source : Photothèque Notre Village

Annexes

-Comptes rendus des réunions de comité de pilotage
-Articles de presse
-Informations diverses

SCIEZ SUR LEMAN	**Agenda 2030** COPIL N°1 du 26 janvier 2022

Compte-rendu de réunion

Présents : Ansart Béatrice, Ansart Eric, Baboulaz Christiane, Balthazard Thibault, Brothier Nathalie, De Francisco Aurore, Demolis Cyril, De Vettor Didier, Debeugny Yannick, Erba Françoise, Godard Vincent, Henry-Caballol Isabelle, Houver Franck, Maupetit Christine, Meunier Martine, Moissaing Agnès, Naz Hélène, Torrente Marie-Christine, Viollet-Bosson Christian.

Excusés : Corinne Badaire, Da Costa Jason, Dulac Françoise, Jefford Stéphanie, Jefford Patrick, Lambert Jean-Philippe, Perez-Parra Denise, Peroux Philippe, Roze Fabienne, Staudenmann Michael, Triverio Bénédicte.

Madame Nathalie Brothier, Maire adjointe en charge de l'Agenda 2030, rappelle la première réunion des membres du comité de pilotage qui a eu lieu le 14 décembre 2021. Cette première rencontre a permis la constitution du comité de pilotage, la communication du diagnostic réalisé par l'association Notre Village et la détermination du planning des réunions à venir :

- COPIL N°1 : mercredi 26 janvier 2022 à 19h
- COPIL N°2 : mardi 22 février 2022 à 19h
- COPIL N°3 : mardi 22 mars 2022 à 19h

Ces trois réunions sont indispensables à l'élaboration du plan d'action qui sera proposé à l'association Notre Village dans l'objectif d'obtenir le label ***« Notre Village Terre d'Avenir »*** après approbation du conseil municipal qui se prononcera en avril 2022.

1- Retour sur le diagnostic

Le diagnostic, réalisé en décembre 2020 a révélé un grand nombre d'actions intégrant les objectifs du développement durable. Certaines d'entre elles ont déjà été amorcées ou mises en place en 2021 et feront automatiquement l'objet d'une fiche action qui intégrera le plan d'actions général. D'autre pistes conformes aux développement durable sont également proposées.

Toutes ces actions ont été listées et répertoriées en trois catégories : Les actions mises en place depuis décembre 2020, les actions représentant un critère discriminant et les pistes de réflexion. Les critères discriminants représentent des démarches qu'il faudra impérativement intégrer dans le plan d'action.

2- Détermination des axes

Le plan d'action devra faire l'objet d'un protocole établi par l'association Notre Village selon un schéma précis. Chaque action retenue devra être référencée dans les différents objectifs définis : l'axe général, l'objectif global, la finalité et les objectifs DD de l'Agenda 2030.

Dans un premier temps, le COPIL décide de retenir 3 axes principaux ; l'économie, l'environnement et le social.

Ces trois ***Axes*** seront affinés et dotés de sous-axes appelés ***Objectif Global*** sous lesquels les fiches actions seront regroupées par thèmes.

Exemple de plan d'action fait à partir des échanges du COPIL qu'il conviendra d'ajuster et de compléter avec toutes les actions sous chaque objectif global qui sera défini :

- **AXE N°1 - L'économie**
  - Objectif global N°1 : Soutenir la production locale,
  - Objectif global N°2 : Préserver le patrimoine culturel,
  - OG N°3 : Développer le tourisme vert,
  - OG N°4 : Développer les infrastructures

- **AXE N°2 - L'environnement**
  - OG N°5 : Améliorer la gestion des ressources naturelles,
  - OG N°6 : Améliorer la gestion des déchets
    Fiche action N°7 : Collecte, tri et recyclage du papier/tous les services + école
  - OG N°7 : Développer la mobilité douce
  - OG N°8 : Préserver les milieux naturels

- **AXE N°3 - Le social**
  - OG N° 9 : Développer l'action culturelle et le sport
  - OG N°10 : Impliquer la jeunesse dans le DD
  - OG N°11 : Impliquer la population à la vie communale
  - OG N°12 : Maintenir une cohésion médicale
  - OG N°13 : Renforcer les liens entre habitants
  - OG N°14 : Sécurité routière et accessibilité

Ainsi, chaque action sera identifiée sous un axe, puis sous un objectif global et rapprochée des 5 finalités et des ODD de l'agenda 2021. Un exemple de fiche action est transmis.

De nouvelles actions proposées par le COPIL seront intégrées dans le plan d'actions générale.

Une réunion de travail est fixée le **mercredi 9 février à 19h** pour finaliser les axes et les objectifs globaux. Il est prévu de travailler en groupe sur chaque axe.

PJ : Liste des actions recensées
Exemple fiche action
Diagnostic Notre Village

SCIEZ SUR LEMAN	**Agenda 2030** **COPIL N°2 du 9 février 2022**

Compte-rendu de réunion

Présents : Baboulaz Christiane, Corinne Badaire, Balthazard Thibault, Brothier Nathalie, De Francisco Aurore, De Vettor Didier, Erba Françoise, Godard Vincent, Henry-Caballol Isabelle, Houver Franck, Lambert Manuela, Maupetit Christine, Moissaing Agnès, Moissaing Fabrice, Naz Hélène, Torrente Marie-Christine, Viollet-Bosson Christian.

Excusés : Ansart Béatrice, Ansart Eric, Debeugny Yannick, Demolis Cyril, Da Costa Jason, Dulac Françoise, Jefford Stéphanie, Jefford Patrick, Lambert Jean-Philippe, Meunier Martine, Perez-Parra Denise, Roze Fabienne, Staudenmann Michael, Triverio Bénédicte.

Le COPIL a travaillé en trois groupes de travail sur la définition des trois axes et des objectifs globaux et a élaboré une esquisse du plan d'action qui sera approfondi lors de la prochaine réunion.

Première esquisse du plan d'action Axes/Objectifs globaux/orientation action :

➢ AXE 1 : Economie durable et tourisme

- **Objectif Global N°1 : Développer le réseau numérique pour permettre une implantation d'entreprise ou favoriser le télétravail**

- **Objectif Global N°2 : Développer le tissu économique locale**

✓ *Zone artisanale*
✓ *Création d'une maison médicale*
✓ *Accès aux ERP de catégorie 5*
✓ *Remise en exploitation de la ligne de bateau CGN*
✓ *Développement des productions locales*
✓ *Magasin des producteurs locaux*

- **Objectif Global N°3 : Développer le tourisme local, vert et culturel**

✓ *Plage et port labellisés*
✓ *Parcours pédestres*

➢ AXE 2 : Transition écologique et préservation des ressources

- **Objectif Global N°1 : Développer la mobilité douce**

✓ *Relier les hameaux au centre du village par voies piétonnes et cyclables*
✓ *Accessibilité à vélo des écoles, du collège Théodore Monod*
✓ *Développer l'autostop sécurisé (inspiration Rezo Pouce)*
✓ *Développer le covoiturage et l'autopartage*
✓ *Améliorer la signalétique piétonne*
✓ *Aide à l'achat de vélos électriques*

- **Objectif Global N°2 : Protéger le patrimoine naturel**

✓ *Commune zéro phyto*
✓ *Optimisation du fauchage en vue de préserver la biodiversité*
✓ *Sensibilisation et formation à la préservation du patrimoine naturel (OFB, France nature environnement)*
✓ *Développer des corridors biologiques*
✓ *Extinction des lumières la nuit et réflexion globale sur l'éclairage*
✓ *Finaliser le sentier de marchepied (Le lac pour tous)*
✓ *Relabéliser le sentier des métamorphoses et répertorier les sentiers pédestres*
✓ *Faciliter la création d'espaces naturels protégés : roselière, zone humide (conservatoire du littoral, LPO)*

- **Objectif Global N°3 : Améliorer la gestion des déchets**

✓ *Mettre en place des actions pour éviter le dépôt sauvage (Ouverture des déchetteries…)*
✓ *Installation de composteurs collectifs*
✓ *Mise en place d'une zone de gratuité en déchetterie*
✓ *Mettre en place le tri et la collecte des déchets dans les services municipaux*
✓ *Sensibiliser à la gestion des déchets*
✓ *Achats groupés de poubelles de tri*
✓ *Développer le travail hippomobile*

- **OG N°4 : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie)**

✓ *Proposer des récupérateurs d'eau à prix négociés*
✓ *Installation de panneaux solaires sur les toitures municipales*
✓ *Mettre aux normes les bâtiments municipaux (amiante, plomb, isolation)*
✓ *Mesurer la qualité de l'air (ATMO)*

➢ AXE N° 3 : Cadre de vie et solidarité

- **OG N° 1 : Accueillir les nouveaux habitants**

✓ *Création des Comités de quartier*
✓ *Plaquette info*
✓ *Fête des voisins*

- **OG N° 2 : Rencontre intergénérationnel**

✓ *Cinétoile*
✓ *Prix chrono*
✓ *Distribution des produits de noël*
✓ *Colocation*
✓ *Espace de jeux intergénérationnel*

- **OG N° 3 : Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)**

✓ *Partenariat avec la commission santé*
✓ *Informer (clin d'œil)*
✓ *Créer un groupe de bénévoles retraités*

Cette première ébauche sera enrichie des actions déjà réalisées et représentant un critère discriminant pour la prochaine réunion du COPIL.

Il conviendra également de présélectionner les actions à intégrer dans le projet à soumettre au conseil municipal d'avril.

SCIEZ SUR LEMAN	Agenda 2030 COPIL N°2 du 22 février 2022

Compte-rendu de réunion

Présents : Brothier Nathalie, De Vettor Didier, Dulac Françoise, Erba Françoise, Godard Vincent, Maupetit Christine, Meunier Martine, Moissaing Agnès, Moissaing Fabrice, Naz Hélène, Torrente Marie-Christine, Viollet-Bosson Christian.

Excusés : Ansart Béatrice, Ansart Eric, Baboulaz Christiane, Corinne Badaire, Balthazard Thibault, De Francisco Aurore, Debeugny Yannick, Demolis Cyril, Henry-Caballol Isabelle, Houver Franck, Jefford Stéphanie, Jefford Patrick, Lambert Jean-Philippe, Lambert Manuela, Roze Fabienne, Staudenmann Michael, Triverio Bénédicte, Wodelet Jacques.

Après avoir déterminer les AXES lors de la séance du 22-01, le COPIL a continué le travail en trois groupes, un groupe pour chaque axe, avec la définition des objectifs globaux et l'identification des actions à mettre en place.

2ème esquisse du plan d'action Axes/Objectifs globaux/orientation action issu de cette réunion :

AXE1 : ECONOMIE DURABLE ET TOURISME

OG N° 1 : Développer les infrastructures et les réseaux numériques

A/ Développer les réseaux numériques à haut débit (fibre optique)

- Mettre en service internet haut débit sur l'ensemble de la commune et internet très haut débit dans la zone industrielle et artisanale pour favoriser l'implantation des entreprises et permettre le travail à domicile (micro-entreprises, auto-entrepreneurs et télétravail des habitants :
  impact positif sur les déplacements et l'environnement

B/ renforcer les liens avec les partenaires locaux

- Sciez : acteur actif auprès des structures (association des frontaliers, GTE ...)

C/ Optimiser les déplacements

1/ Développer les transports en commun

- Développer les transports collectifs vers les pôles économiques :
  - Ligne de bus 271 :

        - **Prolonger jusqu'à la gare routière** tel qu'à l'origine pour connecter la gare Cornavin avec les communes des rives du Léman éloignées du CEVA (et trajet plus court) => cela permettra une augmentation des dessertes de la gare (bus + Ceva) et de diminuer le trafic routier pour tous les habitants « éloignés » du Ceva
        - Rajouter un service de **Week end**
        - **Augmenter la fréquence** des bus aux horaires **d'embauche/débauche**
    - Ligne de bus « variante 271 » de la presqu'ile : **prolonger jusqu'à Sciez** pour permettre aux travailleurs frontaliers d'aller prendre le bateau à Yvoire sans prendre la voiture et aux touristes logeant à Sciez de visiter sans voiture (plage Excenevex, Yvoire, Nernier...)
      (+ diminution des bouchons en été et donc de la pollution)
    - Bus en direction de Thonon : organiser une meilleure répartition (pour éviter les bus qui se suivent à 5min puis plus rien pendant 1h...) notamment aux horaires bureau, voire renforcer la fréquence sur ces horaires, plutôt que d'en supprimer (horaires réguliers réaffectés pour les scolaires uniquement, sans compensation...)
- Développer les transports urbains et interurbains + liaison vers la gare de Bons ou Machilly

2/ développer les transports doux

- Relancer une desserte pour les bateaux de la CGN (frontaliers+ tourisme bidirectionnel)
- Création de pistes cyclables entre tous les hameaux + les points névralgiques locaux
- Développer des cheminements piétons entre tous les hameaux + les points névralgiques locaux
- Créer des parkings vers les arrêts bus pour favoriser le covoiturage et les transports collectifs + communiquer sur les applications de partage

OG2 : Favoriser le développement économique

A/ Développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat

- Créer une zone industrielle et artisanale pour favoriser l'implantation d'entreprises et créer des emplois locaux générant des retombées économiques indirectes locales
  Idéalement « neutre en énergie ou à énergie positive » : chaufferie collective, panneau PV, géothermie ? Ou selon les activités, récupération des énergies perdues
- Créer un bâtiment « pépinière d'entreprise » (orienté numérique ?) pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et aider les jeunes créateurs locaux.

B/ Favoriser le développement des productions locales durables

- Transformer l'ancien moulin vers le musée de la préhistoire en Ecomusée et en magasin de producteurs locaux (fruits & légumes, pêche, artisanat...) et de produits autour de la commune (souvenirs...)
- Implanter un magasin de production locale vers le port pendant l'été
- Favoriser l'implantation de « jeunes » agriculteurs en culture biologique

C/Développer les services de proximité

- Création d'une maison de Santé ou d'une maison médicale
- Favoriser le développement d'une offre d'hébergement plus large : hôtel, gites...
- Réserver les Rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments en centre-ville pour l'implantation de surfaces commerciales ou de profession tournées autour du bien-être et de la santé et de la vie en communauté

- Encourager l'implantation d'un magasin de vélo (avec location, ou prêt de vélo retapé ?), privé ou associatif, mais qui propose des séances de formation à la réparation ou des ateliers d'autoréparation pour les vacanciers
- Dans le cadre Port « pavillon bleu » mettre en place moyen de sortie/remise à l'eau (type Sublift 12T) et aire de carénage ou nettoyage bateau durable dans le bassin du port, station de carénage à flot type Bigwash (Clientèle locale et bateaux des ports voisins demandeurs).

OG3 : Favoriser un tourisme vert et culturel

A/ Favoriser un tourisme vert autour des atouts de la commune : lac ; hameaux, nature

- Création de sentiers pédestres + Classement PDIPR "Les Métamorphoses"
- Création d'un sentier du petit patrimoine communal + panneaux explicatifs
- Sensibilisation respect milieux naturels (LPO, CL...)
- Création d'une roselière à la sortie du Vion (Agglo)
- Labellisation de la plage "Pavillon bleu"
- Restauration des rives du Léman (Agglo, contrat rivière)
- Améliorer et embellir la commune : Traversée de Bonnatrait pour éviter l'effet « repoussoir », verdure le long des routes

B/ Sciez tournée vers le handicap

Faire de sciez une Ville 100% adaptée au handicap (pas uniquement physique mais aussi auditif et visuel) en prolongation de la vocation nationale de la base handi-voile et en anticipation des futurs compétitions internationales handi 2024 :

- Développer des accès handicapés dans tous les bâtiments publics et tous les établissements recevant du public (ERP) (dont l'offre d'hébergement locale)
- S'assurer d'un nombre suffisant de place de parking pour personne handicapée à chaque point d'intérêt
- Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap

C/ Animer les espaces naturels

- Créer un festival de musique d'orgue ou de musique sacrée dans l'église pour valoriser la restauration de l'orgue et créer un tourisme culturel (en association avec l'école de musique ?)
- Développer l'offre de location ou prêt de vélos traditionnels ou électriques pour les vacanciers
- Favoriser la constitution d'une offre insolite d'objets roulants pour la location ou le prêt (via le magasin privé ou associatif et l'office de tourisme ?) : tandem à 2, 4, 6personnes, vélo elliptique, vélo couché, vélo rameur, tricycle, Rosalie, monocycle, ...
- Créer des parcours cyclistes et pédestres et les faire connaitre en :
  - les diffusant : sites spécialisés (Strava, open runner, komoot, visiorando...), site de la mairie, du département, revues touristiques...
  - Organisant des évènements annuels sur ces parcours :
    - Sous forme de randonnée ou course : parcours des hameaux de Sciez et de leurs curiosités en trail, VTT, vélo route...
    - En imaginant des évènements innovant et extraordinaires : ex grand rassemblement de vélo custom et étranges : fat bike, cruiser, lowrider, ... avec parcours sur les pistes cyclables, défilé, élection, transformation/fabrication par des artisans... voire concerts... (type Harley à Morzine :-))
- Créer des évènements/compétitions autour des activités pratiquées sur la commune : skate, aviron, paddle, tennis, ...

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES

ACTION 1 : Optimiser la gestion de l'éclairage au sein de la commune

OG N°4 : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie)

Descriptif :

- Limiter l'éclairage de Noël du 1er décembre au 6 janvier et privilégier le
- Extinction des lumières de 23h à 5h
- Revoir l'éclairage de la descente au terrain de foot à allumer en même temps que les spots du terrain de foot
- Privilégier les ampoules à LED et les rendre obligatoire dans les nouveaux achats et les locations d'éclairage
- Participer à l'évènement la nuit est belle

ACTION 2 : Préserver la ressource en eau

OG N°4 : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie)

Descriptif :

- Proposer des récupérateurs d'eau à prix négociés aux habitants
- Installer des récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux
- Utiliser cette eau pour le nettoyage et l'arrosage
- Prévoir des installations permettant d'utiliser l'eau récupérée pour les sanitaires des nouveaux bâtiments
- Indication de la qualité de l'eau sur les bassins
- Sensibilisation aux économies d'eau (à joindre aux factures)
- Vérifier que les bassins alimentés en eau potable aient bien un bouton poussoir

ACTION 3 : Améliorer la performance des bâtiments communaux

OG N°4 : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie)

Descriptif :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales
- Faire une étude sur l'isolation des bâtiments communaux
- Faire une étude sur l'installation de panneaux solaires pour l'eau chaude
- Régulation du chauffage sur les bâtiments communaux (programmateur)
- Mettre aux normes les bâtiments et les dossiers techniques inhérents (amiante, CREP, ERP, isolation, analyse de l'eau)

ACTION 4 : Réduction des déchets ménagers

OG N°3 : Améliorer la gestion des déchets

Descriptif :

- Installation de composteurs collectifs
- Achat groupé de poubelles de tri pour les particuliers
- Sensibiliser à la réduction des déchets et au ramassage (club sportif, école...)
- Mettre en place le tri et la collecte de déchet dans les services municipaux et les écoles
- Développer le travail hippomobile dans la collecte des déchets (école notamment)
- Multiplier les points tri et les points cartons

ACTION 5 : Développer la mobilité douce des scolaires

OG N°4 : Développer la mobilité douce

Descriptif :

- Accessibilité à vélo ou à pied des écoles et collège
- Développer les pédibus
- Sécuriser les déplacements (feu auto déclencheurs, double voie entre Bonnatrait et Sciez chef-lieu)

ACTION 6 : Développer la mobilité douce Intercités

OG N°5 : Développer la mobilité douce

Descriptif :

- Développer l'autostop sécurisé (inspiration Rezo Pouce)
- Développer le covoiturage et l'autopartage
- Aide à l'achat de vélos électriques
- Prolonger la ligne de bus Excenevex -Genève au départ de Sciez (trajet plage et trajet bateau Yvoire)

ACTION 7 : Développer la mobilité douce Inter hameaux

OG N°4 : Développer la mobilité douce

Descriptif :

- Relier tous les hameaux au centre du village par voie piétonne
- Relier tous les hameaux au centre du village par voie cyclable
- Améliorer la signalétique piétonne

ACTION 8 : « Améliorer la propreté globale de la commune »

OG N°5 : Protéger le patrimoine naturel

Descriptif :

- Journée propreté (en lien avec les clubs sportifs)
- Action de sensibilisation avec l'association AC-DC
- Nettoyage des bords de route
- Mettre en place des actions pour éviter le dépôt sauvage (ouverture de déchetteries ?)

ACTION 9 : Protéger la biodiversité

OG N°5 : Protéger le patrimoine naturel

Descriptif :

- Commune zéro phyto (zone cimetière à aménager)
- Optimisation du fauchage en vue de préserver la biodiversité
- Développer des corridors biologiques
- Faciliter la création d'espace naturel protégé : roselière, zone humide (conservatoire du littoral, LPO)
- Sensibilisation et formation à la préservation du patrimoine naturel (OFB, France nature environnement)
- Restauration des rives du lac
- Participation à la sauvegarde du Pygargue à queue blanche

ACTION 10 : Faire connaître le patrimoine naturel de la commune

OG N°5 : Protéger le patrimoine naturel

Descriptif :

- Finaliser le sentier de marchepied (Le lac pour tous)
- Relabéliser le sentier des métamorphoses et répertorier les sentiers pédestres
- Panneaux explicatifs sur les sentiers pédestres
- Création d'un sentier du petit patrimoine communal et panneaux explicatifs

ACTION 11 : Améliorer la qualité de l'air

OG N°5 : Optimiser la gestion des ressources

Descriptif :

- Voiture électrique et vélo électrique pour les déplacements des agents communaux
- Mesurer la qualité de l'air et l'afficher

AXE 3 – CADRE DE VIE ET SOLIDARITE

OG N°1 – Faciliter les relations intergénérationnelles

- Participer à la semaine bleue
- Créer un espace de jeux intergénérationnel
- Installer des bancs dans tous les hameaux

OG N°2 – Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)

- Renforcer la communication et l'information
- Rencontrer les personnes vulnérables
- Créer un groupe d'entraide bénévole

OG N°3 – Impliquer les habitants dans la vie communale

- Créer un conseil municipal jeune
- Créer un comité des fêtes
- Créer des comités de quartier
- Accueillir les nouveaux habitants
- Sensibiliser les propriétaires de logements vacants à la location annuelle ou saisonnière

OG N°4 – Soutenir l'accès au sport et à la culture

- Construction d'une école de musique
- Construction d'un gymnase et tennis couverts

Ce travail sera formalisé pour une présentation du plan d'action lors de la séance du 22 mars 2022.

SCIEZ SUR LEMAN

Agenda 2030

COPIL N°5 du 22 mars 2022

Compte-rendu de réunion

Présents : Brothier Nathalie, De Vettor Didier, Dulac Françoise, Godard Vincent, Maupetit Christine, Meunier Martine, Moissaing Agnès, Moissaing Fabrice, Naz Hélène, Torrente Marie-Christine, Viollet-Bosson Christian.

Excusés : Ansart Béatrice, Ansart Eric, Baboulaz Christiane, Corinne Badaire, Balthazard Thibault, De Francisco Aurore, Debeugny Yannick, Demolis Cyril, Erba Françoise, Henry-Caballol Isabelle, Houver Franck, Jefford Stéphanie, Jefford Patrick, Lambert Jean-Philippe, Lambert Manuela, Staudenmann Michael, Roze Fabienne.

Le COPIL a retravaillé en trois groupes de travail sur les axes et les objectifs globaux.

Le plan d'action Axes/Objectifs globaux/orientation action a donc évolué comme suit :

AXE 1 : ECONOMIE DURABLE ET TOURISME	
Objectig Global N°1 : Développer les infrastructures et réseaux numériques	
1	Développer les reseaux HD (fibre optique)
2	Renforcer les liens avec les partenaires locaux
3	Optimiser les déplacements
Objectif Global N°2 : Favoriser le développement économique	
4	Développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat
5	Favoriser le développement des productions locales durables
6	Développer les services de proximité
7	Création d'une maison de Santé ou d'une maison médicale
Objectif Global N°3 : Favoriser un tourisme vert et culturel	
8	Création de sentiers pédestres
9	Mettre en valeur le patrimoine communal
10	Sensibilisation au respect des milieux naturels
11	Création d'une roselière à la sortie du Vion
12	Restauration des Rives du Léman
13	Labellisation de la plage "Pavillon bleu"
14	Améliorer et embellir la commune : Traversée de Bonnatrait pour éviter l'effet « repoussoir », verdure le long des routes
15	Inscrire la commune au concours 'Villes et Villages fleuris" afin d'obtenir la 1ère fleur.
16	Finaliser le sentier de marchepied
17	Développer l'offre de location/Prêt de cycles
Objectif Global N°4 : Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap	
18	Finaliser la mise en œuvre des prescriptions Ad'Ap et PAVE
19	Favorsier et anticiper les futures compétitions internationales (handi 2024)
20	WC PMR aux Aigles du Léman
21	S'assurer d'un nombre suffisant de place de parking pour personne handicapée à chaque point d'intérêt
22	Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap
Objectif Global N°5 : Animer les espaces naturels et culturels	
23	Créer un rucher communal pédagogique
24	Créer un schéma de desserte forestière
25	Créer un arboretum à Songy
26	Promouvoir l'orgue Khun
27	Demander le classement MH/Chapelle Chavannex
28	Créer un festival "les Eclectik"

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	
Objectig Global N°6 : Développer la mobilité douce	
29	Créer des pistes cyclables et piétonnes
30	Créer un réseau d'information et de sensibilisation pour le covoiturage
31	Equiper les services municipaux de véhicules électriques
32	Utiliser les prestations hippomobiles
33	Entretenir les espaces verts avec des animaux
34	Mettre en place des radars pédagogiques
35	Mettre la voirie et en securité
Objectig Global N°7 : Protéger le patrimoine naturel	
36	Encourager les pratiques zéro phyto
37	Sensibiliser les habitants à la préservation du patrimoine naturel
38	Participer à la sauvegarde du Pygargue à queue blanche
39	Développer des corridors biologiques
40	Faciliter la création d'espaces naturels protégés
Objectig Global N°8 : Améliorer la gestion des déchets	
41	Trier et collecter les déchets dans les services municipaux
42	Combattre les dépôts sauvages
43	Installer des composteurs collectifs
44	Installer des poubelles de tri
45	Finaliser et optimiser la collecte des OM en PAV
46	Mettre en place une borne textile
47	Insiter à la valorisation des déchets verts
48	Valorisation des déchets spécifiques
49	Sensibiliser les scolaires à la gestion des déchets
50	Equiper les élus du conseil municipal de tablettes
51	Utiliser des supports de communications durables
Objectig Global N°9 : Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie)	
52	Maîtriser les éclairages publics
53	Sensibiliser la population aux économies d'énergie
54	Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales
55	Informer sur la qualité de l'air (ATMO)
AXE 3 : CADRE DE VIE ET SOLIDARITE	
Objectif Global N°10 - Faciliter les relations intergénérationnelles	
56	Participer à l'évènement "la semaine bleue"
57	Créer un espace de jeux intergénérationnel
58	Installer des bancs dans tous les hameaux
59	Créer un espace vert de détente intergénérationnel
Objectif Global N°11 - Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)	
60	Renforcer la communication et l'information
61	Rencontrer les personnes vulnérables
62	Créer un groupe d'entraide bénévole
Objectif Global N°12- Impliquer les habitants dans la vie communale	
63	Intégrer le conseil municipal jeune dans la démarche Agenda 2030
54	Créer un comité des fêtes
65	Créer des comités de quartiers
66	Accueillir les nouveaux habitants
67	Sensibilisation des propriétaires de logements vacants
Objectif Global N° 13 : Soutenir l'accès au sport et à la culture	
68	Construire une école de musique
69	Construire un gymnase + tennis couverts
CRITERES DISCRIMINANTS	
1	Maîtriser les éclairages publics
2	Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux
3	Communication de l'ERP (Etat des Risques et des Pollutions)
4	Mettre à jour les diagnostics amiante des ERP
5	Faire un diagnostic plomb
6	Analyser l'eau recherche de plomb
7	Indiquer la non potabilité de l'eau
8	Identifier les constructions irrégulières

Agenda 2030

COPIL N°5 du 19 avril 2022

Compte-rendu de réunion

Présents : Baboulaz Christiane, Balthazard Thibault, Brothier Nathalie, De Francisco Aurore, De Vettor Didier, Dulac Françoise, Erba Françoise, Godard Vincent, Henry-Caballol Isabelle, Houver Franck, Maupetit Christine, Meunier Martine, Moissaing Agnès, Naz Hélène, Staudenmann Michael, Torrente Marie-Christine, Viollet-Bosson Christian.
Excusés : Ansart Béatrice, Ansart Eric, Corinne Badaire, Debeugny Yannick, Demolis Cyril, Da Costa Jason, Jefford Stéphanie, Jefford Patrick, Lambert Jean-Philippe, Lambert Manuela, Moissaing Fabrice, Roze Fabienne.

Le COPIL a retravaillé sur le plan d'action et a élaboré les fiches actions afférant à ce plan.
Plusieurs modifications ont été faites, notamment l'ajout d'un 4ème axe.
Le projet modifié ainsi que l'ensemble de fiches actions actualisées ce jour, seront présentés au conseil municipal du 2 mai 2022.
Le plan d'action se résume donc comme suit :

AXE 1 : ECONOMIE DURABLE ET TOURISME	
Objectif Global N°1 : Développer les infrastructures et réseaux numériques	
N°	*Nom fiche action*
1	Développer les réseaux HD (fibre optique)
2	Renforcer les liens avec les partenaires locaux
Objectif Global N°2 : Favoriser le développement économique	
3	Etudes de faisabilité pour développer l'industrie légère, les TPE et l'artisanat
4	Requalifier l'ancien moulin du Guidou en écomusée - auberge communale
5	Implanter un magasin de producteurs locaux
6	Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs en culture biologique
7	Utiliser du bois certifié dans les activités communales
8	Favoriser le développement d'une offre d'hébergement variée
9	Encourager l'émergence d'activités commerciales ou de services dans les RDC de la commune
10	Encourager la création d'un commerce spécialisé dans les cycles
11	Création d'une maison de santé ou maison médicale
12	Créer de nouveaux services à destination des plaisanciers
Objectif Global N°3 : Favoriser un tourisme vert et culturel	
13	Mettre en valeur le patrimoine communal
14	Labellisation de la plage "Pavillon bleu"
15	Inscrire la commune au concours 'Villes et Villages fleuris" afin d'obtenir la 1ère fleur.
Objectif Global N°4 : Faire de Sciez une ville 100% adaptée au handicap	
16	Finaliser la mise en œuvre des prescriptions Ad'Ap et PAVE
17	Organiser une compétition mondiale de handi sport
18	Installer un WC PMR aux Aigles du Léman
19	Assurer un nombre suffisant de place de parking pour personne handicapée à chaque point d'intérêt
20	Veiller à la compatibilité des transports en commun avec les situations de handicap

Objectif Global N°5 : Animer les espaces naturels	
21	Créer un rucher communal pédagogique
22	Créer un schéma de desserte forestière
23	Créer un arboretum à Songy
Objectif Global N°6 : Promouvoir la culture	
24	Promouvoir l'orgue Khun
25	Demander le classement MH/Chapelle Chavannex
26	Créer un festival culturel "Les Eclectiks"
AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	
Objectif Global N°7 : Protéger le patrimoine naturel	
27	Encourager les pratiques zéro phyto
28	Renforcer la sensibilisation au respect des milieux naturels
29	Participer à la sauvegarde du Pygargue à queue blanche
30	Développer des corridors biologiques
31	Faciliter la création d'espaces naturels protégés
32	Renaturaliser la roselière à la sortie du Vion
33	Restauration des Rives du Léman
34	Finaliser le sentier de marchepied
Objectig Global N°8 : Améliorer la gestion des déchets	
35	Trier et collecter les déchets dans les services municipaux
36	Combattre les dépôts sauvages
37	Installer des composteurs collectifs
38	Installer des poubelles de tri
39	Finaliser et optimiser la collecte des OM en PAV
40	Mettre en place une borne textile
41	Inciter à la valorisation des déchets verts
42	Valorisation des déchets spécifiques
43	Sensibiliser les scolaires à la gestion des déchets
44	Equiper les élus du conseil municipal de tablettes
45	Utiliser des supports de communications durables
Objectif Global N°9 : Optimiser la gestion des ressources	
46	Installer des récupérateurs d'eau
47	Maîtriser les éclairages publics
48	Sensibiliser la population aux économies d'énergie
49	Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures municipales
50	Informer sur la qualité de l'air (ATMO)
AXE 3 : FACILITER LE DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE DOUCE	
Objectif Global N° 10 : Développer la mobilité douce	
51	Créer des pistes cyclables et piétonnes
52	Créer un réseau d'information et de sensibilisation pour le covoiturage
53	Equiper les services municipaux de véhicules électriques
54	Utiliser les prestations hippomobiles
55	Entretenir les espaces verts avec des animaux - Utiliser l'éco pâturage
56	Mettre en place des radars pédagogiques
57	Mettre la voirie et en sécurité
Objectif Global N°11 : Optimiser les déplacements	
58	Développer les transports collectifs transfrontaliers
59	Développer la fréquence des bus

60	Favoriser l'émergence d'une autoroute pour désenclaver le territoire et limiter la circulation urbaine
61	Créer des sentiers pédestres et équestres
62	Améliorer et embellir la traversée de Bonnatrait
AXE 4 : CADRE DE VIE ET SOLIDARITE	
Objectif Global N°12 - Faciliter les relations intergénérationnelles	
63	Participer à l'évènement "la semaine bleue"
64	Créer un espace vert et espace de jeux intergénérationnel
65	Installer des bancs dans tous les hameaux
Objectif Global N°13 - Soutenir les personnes fragiles (physique, psychique, social)	
66	Renforcer la communication et l'information
67	Rencontrer les personnes vulnérables
68	Créer un groupe d'entraide bénévole
Objectif Global N°14- Impliquer les habitants dans la vie communale	
69	Intégrer le conseil municipal jeune dans la démarche Agenda 2030
70	Créer un comité des fêtes
71	Créer des comités de quartiers
72	Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
Objectif Global N°15- Faciliter l'accès au logement	
73	Créer un foyer pour les jeunes travailleurs
74	Créer un foyer urgence et précarité
75	Sensibilisation des propriétaires de logements vacants afin de rendre ces derniers disponibles à la location
Objectif Global N° 16 : Soutenir l'accès au sport et à la culture	
76	Construire une école de musique
77	Construire un gymnase + tennis couverts
78	Créer un Pass Sport / Culture
79	Mutualisation des salles pour les associations
CRITERES DISCRIMINANTS	
1	Optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux et l'éclairage public
2	Diffusion de l'Etat des Risques et des Pollutions
3	Réaliser les diagnostics amiante des constructions communales
4	Réaliser les diagnostics plomb pour l'ensemble du parc immobilier communal construit avant 1949
5	Etablir des diagnostics plomb hydrique pour l'ensemble des écoles communales
6	Indiquer la non-potabilité de l'eau au niveau du point d'eau du Port
7	Identifier les constructions irrégulières présentes sur les zones naturelles de la commune

Extrait bulletin municipal



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DE NOTRE COMMUNE

AGENDA 2030

Suite à la réunion publique du 7 septembre, les personnes intéressées par ce projet se sont inscrites auprès de la Mairie afin de participer au COPIL (Comité de Pilotage) aux côtés des élus.

Depuis, plusieurs réunions de travail se sont succédées pour prendre connaissance du diagnostic communal établi par l'Association « Notre Village » en partenariat avec la Mairie.

Le Projet Territorial de Développement Durable de la Commune a défini 5 finalités validées par tous. Ensuite, trois grands axes ont été choisis.

Le travail du COPIL est donc de définir les objectifs et de les rattacher aux finalités existantes afin de créer des fiches actions détaillées et cohérentes.

Il faut bien évidemment prendre en compte la faisabilité de ces actions ainsi que la date de réalisation. Ces fiches actions seront soumises au Conseil Municipal qui devra les approuver avant de les faire parvenir à l'Association Notre Village qui présentera notre dossier à la commission d'attribution qui doit se dérouler, sauf imprévu sanitaire, courant juin.



Comités de Quartiers

Les comités de quartiers se mettent en place dans chaque hameau.

Suite à la réunion publique du 7 Septembre (commune avec l'Agenda 2030), les personnes qui avaient envie de participer à la vie de leur quartier se sont manifestées auprès de la Mairie et les Comités de Quartiers se sont créés. Ils sont composés de citoyens souhaitant apporter leur contribution et d'élus référents, permettant de faciliter et fluidifier les échanges avec la municipalité sur les nombreuses thématiques importantes de notre commune. Nous nous apercevons que cette initiative a été fort bien accueillie et était très attendue. Les habitants de Sciez sont ravis de pouvoir s'exprimer, donner leur avis, échanger, soumettre et surtout avoir le retour des élus sur les projets concernant leur propre quartier.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la mairie :
demparticipative@ville-sciez.fr

Plan d'actions du PCAET

Axe 1 : Un territoire à énergie positive

Des logements sobres en énergie

- Encourager la rénovation énergétique du bâti existant : mettre en œuvre le service REGENERO
- Développer les dispositifs locaux d'aides à la rénovation énergétique, réinvestir le parc ancien - Orientation 4 du PLH
- Soutenir l'habitat durable et les nouveaux modes d'habiter - Orientation 5 du PLH
- Contribuer à faire émerger sur le Genevois français un service de type Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
- Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique

Les actions de cette cible sont prioritaires. Elles permettent en effet d'accélérer la rénovation énergétique du parc bâti existant, l'objectif opérationnel de Thonon agglomération étant, à l'horizon 2030, de « Rénover 8'100 maisons (1/3 du potentiel), 16'500 appartements (3/4 du potentiel), et de sensibiliser 100% des ménages aux écogestes ».

Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie

- Accompagner la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entreprises
- Mettre en place des baux à construction pour une maîtrise foncière des ZAEi

Ces actions visent à répondre à l'objectif opérationnel suivant à l'horizon 2030 : « Rénover 270'000 m^2 de bureaux ou 350'000 m^2 de commerces, soit 1/3 du potentiel, et mise en place d'actions de sobriété et efficacité énergétique sur 240'000 m^2 de bureaux, soit 50% du potentiel ». La première action est une action de sensibilisation, et d'accompagnement avec les partenaires habituels de la collectivité en matière de compétence économique, la seconde action, via la maîtrise foncière, permet à la collectivité d'être davantage prescriptive auprès des entreprises pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique.

Un aménagement durable du territoire

- Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)
- Promouvoir un tourisme durable sur le territoire

L'aménagement du territoire pour réduire les déplacements vers les pôles économiques et industriels contribuent à la réduction de l'usage de la voiture, et la promotion d'un tourisme durable, sont des actions transverses qui induisent des changements de pratiques profondes. Elles contribuent aux objectifs opérationnels en matière de mobilité notamment, sur la réduction des déplacements contraints et le report modal vers des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

- **Développer de nouvelles façons de se déplacer**

- Optimiser l'usage des transports en commun existants
- Etablir un schéma directeur des transports en commun renforçant la multimodalité
- Etablir et mettre en œuvre un schéma cyclable et modes doux
- Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité du PMGF (autopartage, covoiturage, Plan de mobilité...)
- Développer le mix énergétique pour la flotte de véhicules TC de l'agglomération (réseau urbain et interurbain)

L'ensemble de ces actions concourt directement à l'atteinte des objectifs opérationnels en matière de mobilité sur le territoire, à savoir le report modal vers les transports en commun et autres modes de déplacement alternatifs au transport individuel motorisé. Pour mémoire, le transport routier est le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie et émetteur de GES sur le territoire.

- **Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement**

- Elaborer un schéma directeur des énergies (SDE) et réseaux de chaleur
- Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière auprès des acteurs du territoire
- Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie
- Encourager les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur bois dans les centres bourgs des communes
- Etudier le potentiel géothermique de faible et moyenne profondeur du territoire et promouvoir la géothermie
- Etudier le potentiel de développement méthanogène du territoire, notamment issu d'intrants agricoles

Ces mesures, à la fois structurantes (schéma directeur des énergies), opérationnels (chaufferies bois), et de promotion des filières EnR, concourent ensemble, à l'atteinte des objectifs opérationnels suivants en 2030, soit d'équiper :

- L'équivalent de 4'800 maison en solaire photovoltaïque ;
- L'équivalent de 7'500 maisons en capteurs solaires thermiques ;
- L'équivalent de 6'600 maisons équipées en chauffage géothermique ;
- L'équivalent de 5 unités collectives de méthanisation ;
- L'équivalent de 40 petites chaufferies bois collectives.

Thonon agglomération vise le développement d'un mix énergétique.

➡ Axe 2 : Un territoire résilient et innovant

▸ Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

- Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois
- Renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et l'aménagement urbain
- Animer l'ensemble des acteurs dans la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Adopter une gestion pérenne de la ressource en eau qui tienne compte des enjeux du dérèglement climatique
- Former l'ensemble des acteurs à la lutte contre les espèces invasives

▸ Une agriculture locale résiliente au changement climatique et sobre en carbone

- Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT) en appui au développement d'une agriculture diversifiée répondant aux besoins du territoire et de sa population
- Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone

L'ensemble des actions et cibles ci-dessus visent à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver la santé de la population du territoire, de l'environnement et de la biodiversité ;
- Préserver la ressource en eau par des politiques d'aménagement adaptées ;
- Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour préserver la qualité de l'air ;
- Prise en compte des enjeux du dérèglement climatique et des risques naturels induits dans l'aménagement du territoire
- Soutenir les plus vulnérables face au changement climatique, en particulier le secteur agricole.

▸ Des déchets en moindre quantité, et synonymes de ressources

- Réduire l'impact climatique des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- Développer l'économie circulaire par la création d'une recyclerie multi-filières

Ces dernières mesures visent à limiter les externalités négatives, notamment les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air, liées à la collecte et au traitement des déchets, mais également indirectement induites par la consommation. La stratégie reposera donc sur la règle des 5 « R » (Refuser, réduire, réutiliser, recycler et composter de « rot » en anglais) avec un axe fort sur la prévention pour limiter la production de déchets à la source, le compostage de tous les déchets organiques, ainsi que sur le réemploi, pilier de l'économie circulaire.

➡ Axe 3 : Un territoire mobilisé

▸ Le soutien et l'accompagnement aux initiatives du territoire

- Sensibiliser les acteurs et accompagner les initiatives de projets de développement d'énergies renouvelables

L'animation, la sensibilisation et l'éducation comme facteurs de réussite

- Promouvoir et communiquer sur la transition énergétique et écologique
- Améliorer la connaissance locale des enjeux climat-air-énergie et sensibiliser la population

C'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels. C'est pourquoi un axe du programme d'actions est dédié à cette question, et s'inscrit dans une mobilisation plus large à l'échelle du Pôle métropolitain du genevois français.

Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco-exemplaire

Mobilité durable des agents et des élus

- Engager un plan de mobilité (PdM) à l'échelle de Thonon Agglomération

Des bâtiments et des équipements moins énergivores

- Activer la mission de Conseil en énergie partagée (CEP) sur le patrimoine de Thonon Agglomération
- Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité
- Déployer une stratégie lumière Thonon Agglomération cohérente avec la trame noire à l'échelle du Grand Genève

Une gestion administrative écoresponsable

- Renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique
- Adopter un fonctionnement interne écoresponsable au quotidien

En tant que cheffe de file locale de la transition écologique, la collectivité se doit d'être exemplaire non seulement en réinterrogeant l'ensemble de ses politiques publiques mais également son patrimoine et ses équipements qui jouent tous un rôle majeur en matière d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi un axe du programme d'action est dédié à l'exemplarité. Ces actions, de façon indirecte, contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité.

Les actions sont présentées en détail dans les « Fiches actions en annexe ».

Locaux utilisés par les associations

Désignation	*M²*	*Type*	*Principal utilisateur*	*MAD*
MAIRIE - 614 AVENUE DE SCIEZ				
Sous-Sol	**1483**	Stockage	Mairie - Services techniques	FOIRE DE SCIEZ
RDC		Bureau/accueil public	Mairie - Service population	
		Bureau/accueil public	Police Municipale	
		Bureau 1	Mairie - Service population	
		Bureau 2	Mairie - Service population	CD74 - ASSISTANTE SOCIALE(0,5 j/sem)
Salle des oiseaux		Salle de réunion	Commissions municipales et associations	Gratuites aux associations sous réservation
Salle du conseil municipal		Salle de réunion, des mariages et CM	Commissions municipales et associations	Gratuites aux associations sous réservation
1er étage		Bureaux	Mairie - Services urbanisme, financier, DG	
			Bureau du Maire, bureaux des élus 3	
Combles		Stockage	Mairie	
ANNEXE 1 MAIRIE - RTE D'EXCENEVEX				
Salle des archives	**585**	Stockage	Mairie - archives	
Ancien Garage		Local	Foyer culturel de Sciez	Section poterie
Local du postier		Petit garage	Mairie - Services techniques	FOIRE DE SCIEZ
Préau couvert		Salle de sport	Foyer culturel de Sciez	Section Danse
WC PUBLIC		Sanitaires	HS	
ANNEXE 2 MAIRIE - 617 AVENUE DE SCIEZ				
Bibliothèque	**140**	Local	Foyer culturel de Sciez	Section Bibliothèque
Bibliothèque - Annexe	**327**	Local	Foyer culturel de Sciez	Section Bibliothèque
APPART N°1		Appartement	ABCJ	Local jeunes
APPART N°2		Appartement		Siège asso ABCJ
Sous-Sol / Cave		Stockage		Matériel ABCJ
Garage 1		Garage	Police Municipale	
Garage 2		Garage	Mairie - Services techniques	
Garage	**35**	Garage		
TOTAL	**2570**			
GROUPE SCOLAIRE DES BUCLINES - ROUTE DE PERRIGNIER				
Ecole Maternelle	**4187**	Ecole	ECOLES DE SCIEZ	FOYER CULTUREL - TAP + CLSH ÉTÉ
Ecole Primaire		Ecole		
Restaurant Scolaire		Cantine		

Sous-sol		Stockage	Foyer Culturel de Sciez	Section ski
Combles/Grenier		Stockage	Foyer Culturel de Sciez	Section danse (costumes)
ANCIENNE ECOLE DE FILLY - 478 AVENUE DU CRETOLIER				
Local annexe au fond	**416**	Local Stockage	Association un Autre Regard	
RDC salle de classe à gauche		Local	Léman Horizon Madagascar	
APPART 1er étage + grenier+cave		Appartement	Location privé	
SYNDICAT / CABANE DE CHASSE	**186**		ACCA SCIEZ	
CENTRE D'ANIMATION DE SCIEZ - ROUTE D'EXCENEVEX				
Salle des fêtes + scène + loges	**1416**	Salle de spectacle	COMMUNE DE SCIEZ ET ECOLES DE SCIEZ	FOYER CULTUREL - SECTIONS ET TAP
Salle gymnastique		Salle de sport		Associations
Dojo		Salle de Sport		Particuliers
Cuisine bar		Bar		
GROUPE SCOLAIRE DES CRETS - ROUTE DE ECOLES				
Ecole primaire	**3063**	Ecole	ECOLES DE SCIEZ	FOYER CULTUREL - TAP
Ecole maternelle		Ecole		
Préau		Ecole		
Restaurant scolaire		Cantine	Foyer culturel de Sciez	Restaurant primaires + TAP
Préfabriqué : 1 salle de classe + 1 wc + 1 hall d'accueil		Cantine	Foyer culturel de Sciez	Restaurant maternelles + TAP
MAISON COMMUNALE - 184 ROUTE D'EXCENEVEX (Gaillard)				
Sous-Sol	**295**	Stockage	Foyer Culturel de Sciez	
RDC		Local/ accueil public		
1er étage		Bureaux		
MAISON DE LA MEMOIRE - 27 ROUTE DE CHOISY				
SOUS-SOL/CAVE/CHAUFFERIE	**513**	Cave	COMMUNE DE SCIEZ	
LOCAL RDC		Salle de Classe		
1ER étage + comble		Appartement		
PREAU FERME DANS LA COUR		Local		

ANCIENNE ECOLE DU CHEF LIEU - 95 AVENUE DE L'EGLISE (ancienne crèche)				
Garage	**861**	local	Association Vestiaire intercommunal	
RDC - Salle à gauche + salle de motricité		Salle de classe	Association Carcajou	
RDC - Salle à droite		Salle de classe	Foyer Culturel de Sciez	
APPART A- 1er étage + comble		Appartement	Location privé	
APPART B - 1er étage + comble		Appartement	Location privé	
LA VACHERIE - ROUTE DU MOULIN DE GLACIERE	**3826**			
Théâtre du Guidou	**640**	Salle de spectacle	ASSOCIATION AMCA	FOYER CULTUREL - section théâtre
Musée de Préhistoire et de géologie		Musée	ASSOCIATION LA VIE DU PASSE	
Chalet Bois Musée	**43**	Musée		
Musée des Pompiers / Restaurant Bar	**1498**	Musée	SDIS 74	ASSOCIATION LA POMPE A BRAS
Habitation	**333**	Loundge		LES AIGLES DU LEMAN
Pigeonnier	**39**	Local		LES AIGLES DU LEMAN
Auvent				LES AIGLES DU LEMAN
Auvent	**13**			LES AIGLES DU LEMAN
Sanitaires	**28**			
Ancien moulin	**1064**	Maison		
Garage	**168**	Local stockage	ASSOCIATION LA VIE DU PASSE	Possibilité de stokage au grenier (salle libre pour associations?)
MAISON COMMUNALE- 300-310 ROUTE DE L'EGLISE (Millerret)				
APPART rdc	**488**	Appartement		
APPART - 1er étage		Appartement		
Sous-Sol		Stockage		
WC plublic				
Sanitaire public	**15**			
MAISON COMMUNALE - PLACE DE L'EGLISE (Ancienne caserne)				
Salles de réunion RDC	**1028**	Salle de réunion	Foyer Culturel de Sciez	Activités artistiques
Salles de répétition - 1ER 2TAGE		Local	Ensemble Musical de Sciez	MAD
Sous-sol		Stockage	Matériel de peche	
TOTAL	**1531**			

LOCAL POMPIER FILLY	**29**	Stockage		
CAPITAINERIE - AVENUE DU PORT				
ACCUEIL PORT DE PLAISANCE	**280**	Bureau / Accueil	COMMUNE DE SCIEZ- PORT	
APPART 1er étage **(coté sud)**		Appartement		FOIRE DE SCIEZ
LOCAL RDC		Bureau / Accueil		OFFICE DE TOURISME
KIOSQUE MARCHANT + WC AUTO - PLAGE				
Location à usage commercial au profit des usagers du port	**64**	Local commercial		
SAUVETAGE - Route de la Renouillère				
Bureaux / hangar à Bateaux / WC Plage	**512**	Local		SECTION DE SAUVETAGE sam
BASE NAUTIQUE - 709 Route de la Renouillère				
Nouveau bâtiment	**1350**	bureau local	En attente d'une convention avec Thonon Agglo	BASE NAUTIQUE DE SCIEZ
EVEIL SPORTIF - Chemin de Niva				
Club house foot / Vestiaires	**541**	Local/ accueil public	Eveil sportif de Sciez	
Terrain principal		Terrain de sport		
Terrain d'entrainement		Terrain de sport		
TENNIS - 21 ROUTE DES ECOLES				
Club house tennis / Vestiaires / Local technique	**395**	Local club de sport	Tennis Club de Sciez-massongy	
Court extérieur		Terrain de sport		
Court intérieur		Terrain de sport		
Appartements prailles - Ancienne école	**350**	Appartement	HS HABITAT	

ECOLE DE CHAVANNEX	**272**	Appartement	HS HABITAT	
12 abris de Bus	**74**	Abris de bus		
Bungalows Chemin de Niva				
2 bungalows vestiaires foot	**193**	Local	Eveil sportif	
1 bungalow Garderie		Garderie	Foyer Culturel Sciez	
Hangar chemin Niva	**154**		ATTELAGE DU LAC	
LA POSTE - CLOS DES CHARMES	**110**	Local commercial	LA POSTE	
MAISON COMMUNALE - 204 RUE DES ECOLES				
Habitation	**169**	Maison habitable	COMMUNE DE SCIEZ	REGISSEUR DES SALLES COMMUNALES
MAISON DE FILLY - 644, avenue de la Fruitière	**125**			
MAISON COMMUNALE - 655 AVENUE DE BONNATRAIT (Framery)(Etoile des Alpes)				
Appartement A rdc	**355**	Appartement	COMMUNE DE SCIEZ	
Appartement B en duplex		Appartement		
Appartement C		Appartement		
Appartement D		Appartement		
WC automatique + Abri de bus - Avenue de Genève	**40**			
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	**1006**			
Hangar 1	675			
Hangar 2	221			
Bureau	110			

TERRAIN/MAISON CORNU	**90**	Local		LES P'TIITES BULLES
LOCAL RDC IMMEUBLE BORD AMO	**189**	Salles de réunion + cuisine équipée	Club "La joie de Vivre"	FOYER CULTUREL DE SCIEZ
Chalets DESCOMBES - 488, route du Port	**40**			
Chalet + Algeco ST	**50**			
1 Algeco Bureau ST	**25**			
Eglise		Lieu de culte		
Chapelle Chavannex		Lieu de culte		

notre VILLAGE terre d'avenir

Le **Comité de Labellisation** et **d'Evaluation** de **l'Association Nationale Notre Village** attribue à la commune de

SCIEZ-SUR-LEMAN

le label

NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR®
2022-2025

Fait à Paris, le 29 Juin 2022

Signature du Lauréat

SCIEZ SUR LEMAN

Le Président
Association Nationale Notre Village

Francis HUNAULT

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures … qui doit demeurer un espace privilegie ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)

Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité